



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Ecole doctorale Fernand Braudel

***Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain  
1873 - 1921***

*Représentation et évolution d'une division de cavalerie aux avant-postes*

**ANNEXE GENERALE**



Thèse de l'Université de Lorraine - Site de Metz  
Histoire contemporaine

Soutenue par Jean BOURCART

Sous la direction du Professeur François COCHET

Le 23 octobre 2013

CRULH

Année universitaire 2013 – 2014

## **PREAMBULE**

Venant à l'appui de l'étude principale, l'annexe générale est organisée selon un classement de plusieurs documents permettant d'identifier deux parties :

- des copies ou des retranscriptions de sources premières : annexes 1 à 33 ;
- des fiches biographiques : annexes 34 à 54.

Pour faciliter leur consultation, les documents de la première partie apparaissent dans le même ordre que dans l'étude principale.

## SOMMAIRE

|                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PREAMBULE .....                                                                                   | 2   |
| SOMMAIRE.....                                                                                     | 3   |
| PREMIERE PARTIE : COPIES OU RETRANSCRIPTION DE SOURCES PREMIERES .....                            | 5   |
| Annexe 1 : carte de la région de Lunéville (1895) .....                                           | 6   |
| Annexe 2 : carte des terrains praticables à la cavalerie dans la région de Lunéville (1896) ....  | 7   |
| Annexe 3 : plan de Lunéville (1887).....                                                          | 8   |
| Annexe 4 : plan de Lunéville (1911).....                                                          | 9   |
| Annexe 5 : douaniers et chasseurs forestiers à la frontière (1900).....                           | 10  |
| Annexe 6 : borne frontière 1465 entre les villages de Xures et de Lagarde (1903) .....            | 14  |
| Annexe 7 : entrée du général commandant le 20 <sup>e</sup> CA à Lunéville (1902).....             | 15  |
| Annexe 8 : consignes en cas d'alerte à Lunéville (1909).....                                      | 19  |
| Annexe 9 : avantages et inconvénients du paquetage du général Cornat (1878).....                  | 25  |
| Annexe 10 : observations du général de Cointet sur la tenue du cavalier (1890) .....              | 34  |
| Annexe 11 : rapport du chef d'escadrons Serve sur le paquetage (1884) .....                       | 42  |
| Annexe 12 : projet de lance-tampon du maréchal des logis Franck-Puaux (1900) .....                | 59  |
| Annexe 13 : présence des régiments de cavalerie à Lunéville (1873-1914).....                      | 67  |
| Annexe 14 : dénomination des bâtiments et cours du 17 <sup>e</sup> RCH (1902).....                | 70  |
| Annexe 15 : dossier des officiers de renseignements de la 2 <sup>e</sup> DC (1914) .....          | 74  |
| Annexe 16 : grandes manœuvres d'automne de la 2 <sup>e</sup> DC (1880) .....                      | 85  |
| Annexe 17 : un Zeppelin sur le Champ de Mars à Lunéville (1913) .....                             | 113 |
| Annexe 18 : procès-verbal d'interrogatoire d'officiers allemands (1913).....                      | 114 |
| Annexe 19 : organisation de la 2 <sup>e</sup> DC sur « pied de guerre » (1914).....               | 118 |
| Annexe 20 : lettre du cavalier Corbillon à ses parents (1902) .....                               | 121 |
| Annexe 21 : programme de la fête du 18 <sup>e</sup> RCH (1905) .....                              | 124 |
| Annexe 22 : la Fête nationale et la revue des troupes à Lunéville (1907).....                     | 127 |
| Annexe 23 : le Champ de Mars (1901) .....                                                         | 139 |
| Annexe 24 : programme des « courses au clocher » de la 2 <sup>e</sup> DC à Hériménil (1906) ..... | 140 |
| Annexe 25 : programme cross-country steeple-chases de la 2 <sup>e</sup> DC (1907).....            | 142 |
| Annexe 26 : carrousel donné au château de Lunéville en l'honneur de l'impératrice (1866).143      |     |
| Annexe 27 : programme du carrousel de Lunéville (1913) .....                                      | 144 |
| Annexe 28 : fête et carrousel de la 2 <sup>e</sup> division de cavalerie (1913).....              | 146 |
| Annexe 29 : poème lu à l'inauguration du hangar d'aviation (1913) .....                           | 147 |
| Annexe 30 : fête de la 2 <sup>e</sup> division de cavalerie (1947).....                           | 148 |
| Annexe 31 : rapport de l'interrogatoire du lieutenant Krahmer (1914) .....                        | 151 |
| Annexe 32 : statut des « Anciens de la 2 <sup>e</sup> division de cavalerie » (1919) .....        | 156 |
| Annexe 33 : empreinte mémorielle de la 2 <sup>e</sup> DC à Lunéville (2013).....                  | 159 |
| DEUXIEME PARTIE : FICHES BIOGRAPHIQUES .....                                                      | 165 |
| Annexe 34 : général de Bonnemains (1814-1885).....                                                | 166 |
| Annexe 35 : général Ameil (1810-1886).....                                                        | 171 |
| Annexe 36 : général de France (1815-1890).....                                                    | 176 |
| Annexe 37 : général de Grammont (1820-1877).....                                                  | 180 |
| Annexe 38 : général Cornat (1824-1891).....                                                       | 183 |
| Annexe 39 : général Huyn de Verneville (1818-1883).....                                           | 189 |
| Annexe 40 : général Lardeur (1824-1893) .....                                                     | 193 |
| Annexe 41 : général Loizillon (1829-1899).....                                                    | 197 |
| Annexe 42 : général de Cointet (1830-1917).....                                                   | 202 |
| Annexe 43 : général Lenfumé de Lignières (1832-1897).....                                         | 207 |
| Annexe 44 : général Farny (1838-1924).....                                                        | 212 |



|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| Annexe 45 : général de Benoist (1842-1904) .....    | 218 |
| Annexe 46 : général Trémeau (1849-1915) .....       | 223 |
| Annexe 47 : général Got (1847-1911) .....           | 228 |
| Annexe 48 : général Meneust (1848-1911) .....       | 233 |
| Annexe 49 : général de Mas Latrie (1851-1927) ..... | 236 |
| Annexe 50 : général Lescot (1854-1940) .....        | 243 |
| Annexe 51 : général Varin (1857-1929) .....         | 250 |
| Annexe 52 : général Lasson (1862-1951) .....        | 256 |
| Annexe 53 : général de Corn (1865-1946) .....       | 260 |
| Annexe 54 : abbé Gérardin (1876-1957) .....         | 263 |

**PREMIERE PARTIE : COPIES OU RETRANSCRIPTION DE SOURCES PREMIERES**

Annexes 1 à 33



## Annexe 1 : carte de la région de Lunéville (1895)

Source : carte levée par les officiers du corps d'état-major et publiée par le dépôt de la Guerre en 1835, révisée en 1895.

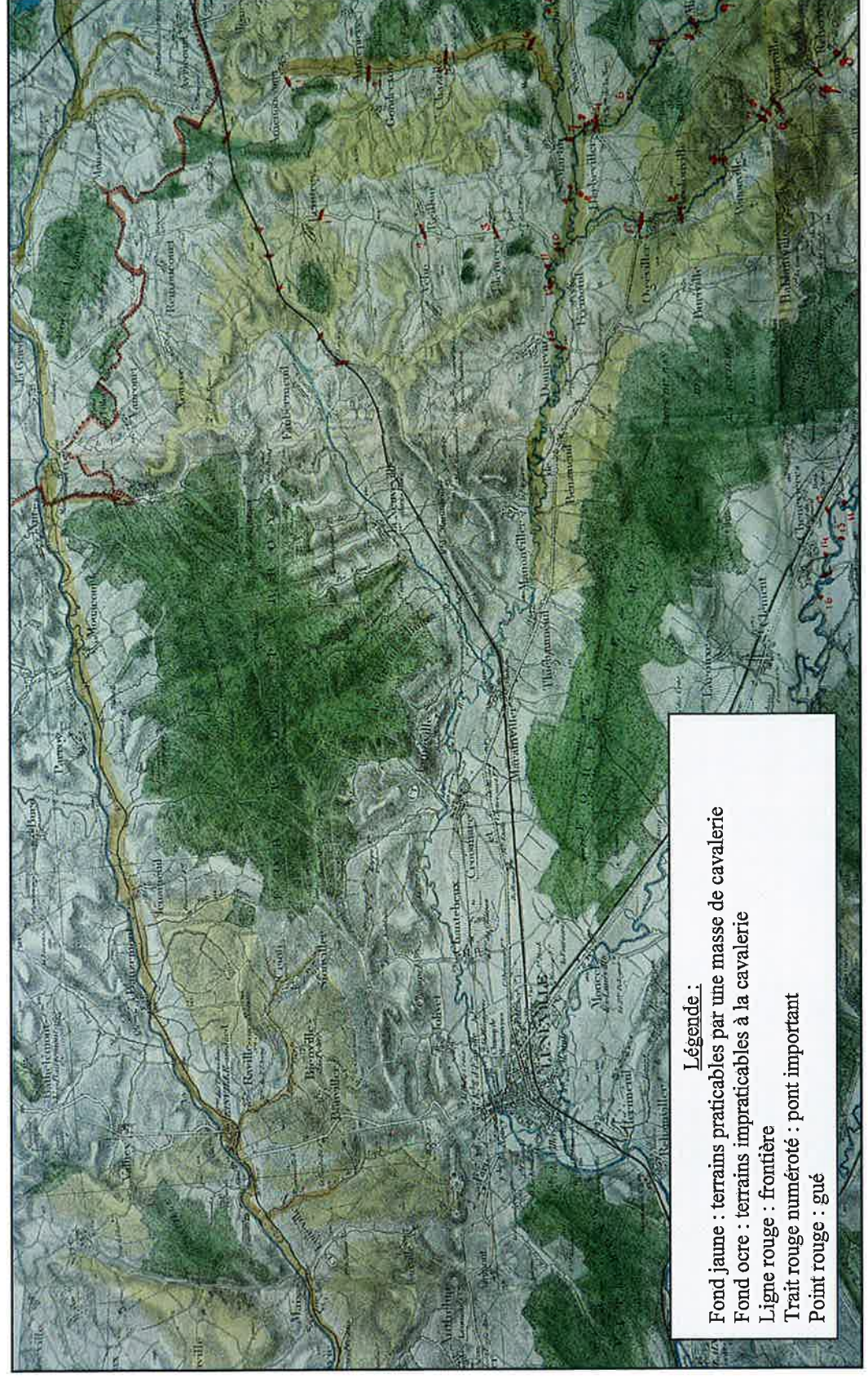




## Annexe 2 : carte des terrains praticables à la cavalerie dans la région de Lunéville (1896)

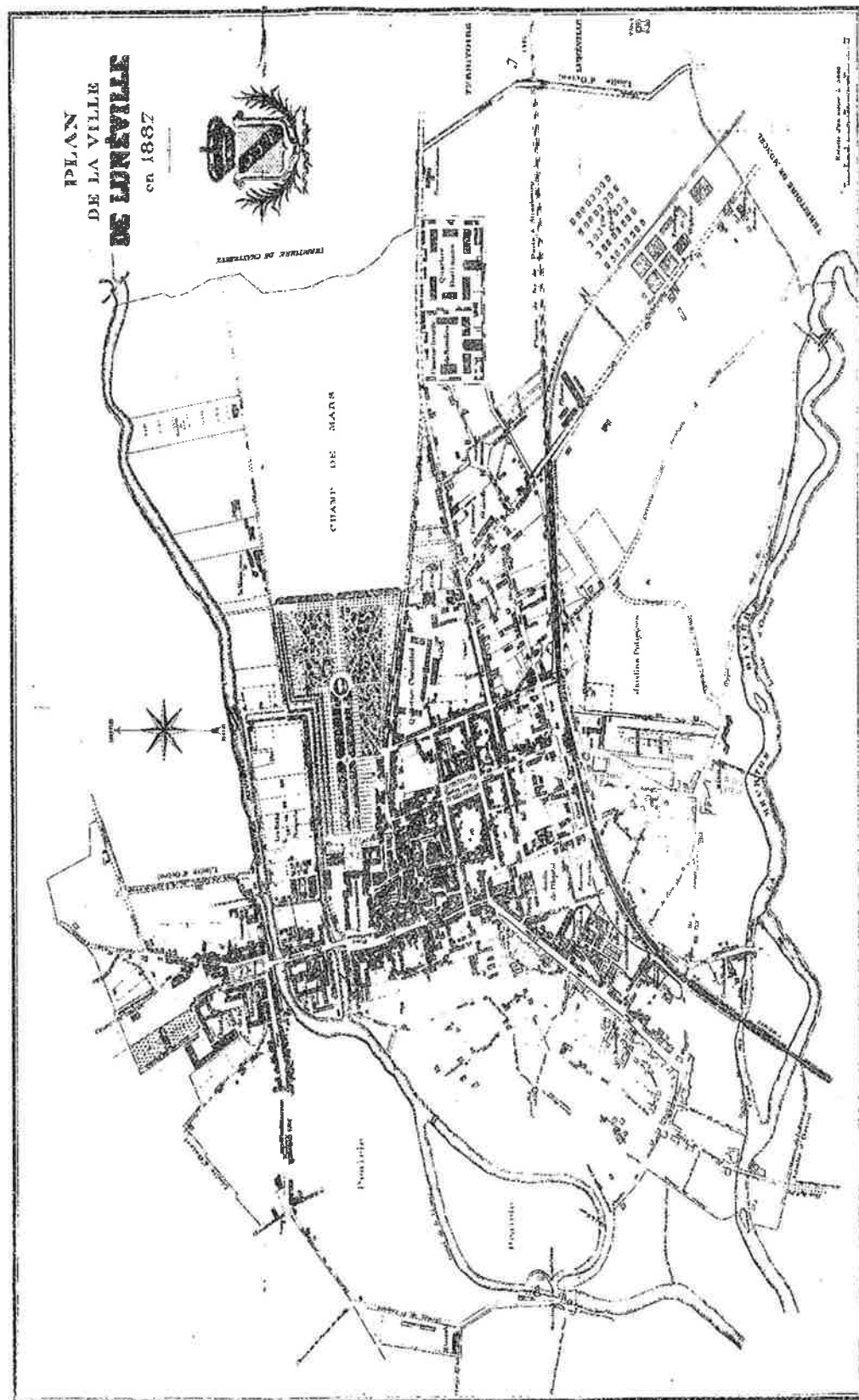
Carte effectuée par la 7<sup>e</sup> DC lors d'une manœuvre avec cadres en 1896

Source : SHD/DAT 7 N 1824.



### Annexe 3 : plan de Lunéville (1887)

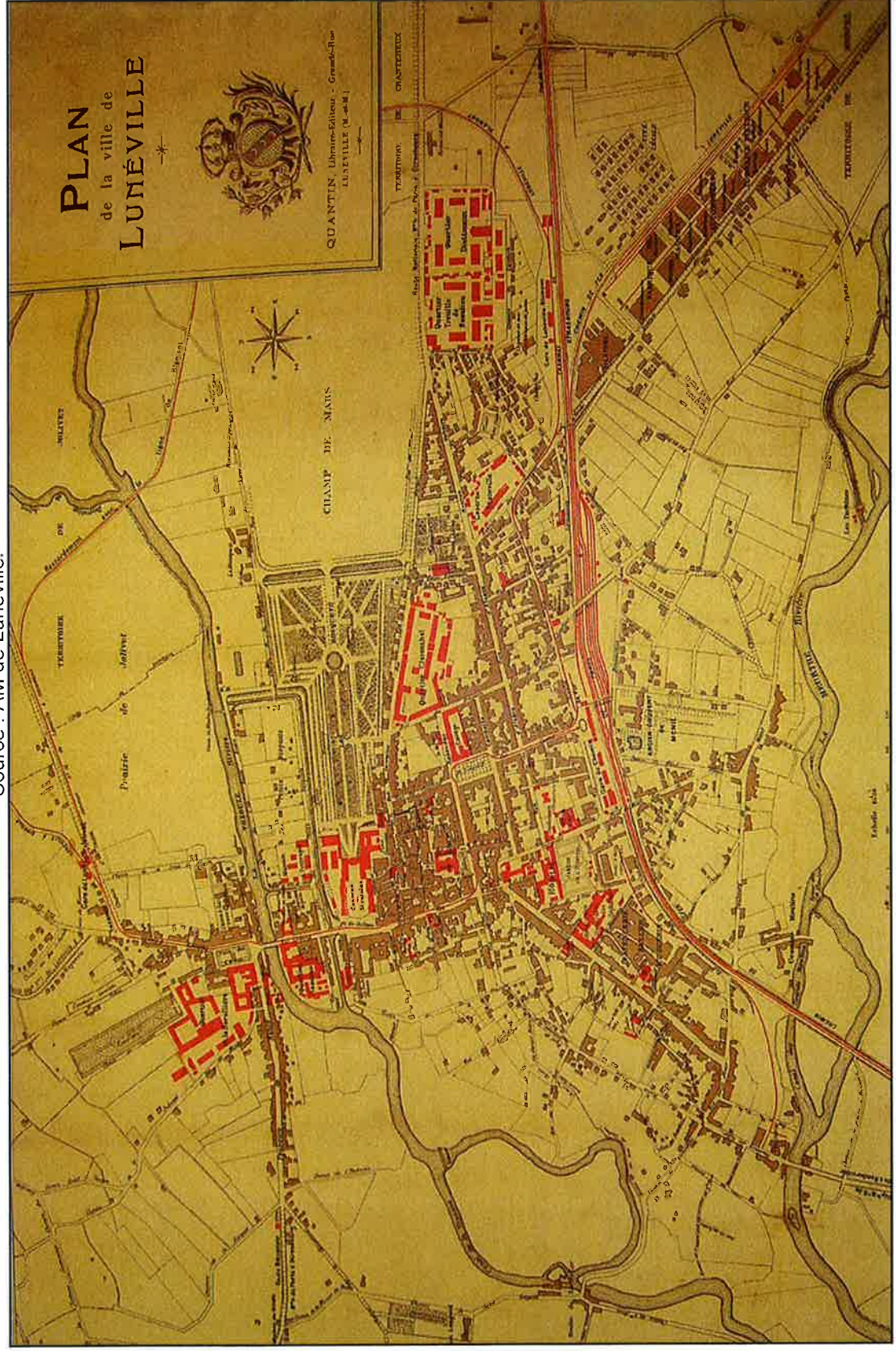
Source : mairie de Lunéville, service de la voirie.





#### Annexe 4 : plan de Lunéville (1911)

Source : AM de Lunéville.



## **Annexe 5 : douaniers et chasseurs forestiers à la frontière (1900)**

Source : SHD/DAT 24 N 3142

Instruction relative au commandement et à l'emploi en temps de guerre des unités de douaniers et de chasseurs forestiers, Nancy, 8 mai 1900.

Carte de l'emplacement des unités de douaniers et de forestiers à la mobilisation.



20<sup>me</sup> Corps d'Armée

Etat-Major  
Section Territoriale

N° 101 S  
T

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Date de l'ordre              | 30-4-09   |
| N° d'Enregistrement          | 1366      |
| au registre des entrées.     |           |
| Classement donné à la pièce. | Pli blanc |

Nancy, le 9 Mai 1900

INSTRUCTION RELATIVE AU COMMANDEMENT ET A L'EMPLOI  
EN TEMPS DE GUERRE DES UNITES DE DOUANIERS ET DE CHAS-  
SEURS FORESTIERS.

**SECRET**

Mission  
générale.

La mission des douaniers et des chasseurs forestiers est,  
avant tout, une mission de surveillance.

Répartition des  
unités en postes.

A leur appel à l'activité, les unités ne sont pas  
immédiatement rassemblées; les hommes qui les composent  
sont répartis en postes, suivant un tableau d'emploi ar-  
rêté par le Ministre de la Guerre, dont chaque officier de  
douaniers et de forestiers doit posséder un extrait concer-  
nant les divers postes placés sous son commandement.

Une première ligne de postes, établie à la frontière même  
comprend :

1° la presque totalité des douaniers (moins les auxi-  
liaires télégraphistes du réseau de renseignements).

2° (temporairement, les quelques chasseurs forestiers  
résident dans son voisinage immédiat. (Ces hommes sont sous  
les ordres des douaniers gradés chefs de postes, et rejoignent  
en cas de retraite l'unité forestière dans laquelle ils com-  
tent).

Une deuxième ligne de postes est constituée en arrière  
avec la grande majorité des forestiers.

La mission particulière de chaque poste est définie par  
une consigne spéciale, qui se trouve dès le temps de paix,  
entre les mains des gradés appelés à en prendre le commande-  
ment.

ROLE DES OFFICIERS. - Tant que les unités seront répar-  
ties en postes sur un front étendu, l'action directe des of-  
ficiers sera faible; leur rôle consistera surtout à se tenir  
en relations constantes, d'une part, avec l'autorité mili-  
taire dont ils dépendent (tableau d'emploi susvisé), d'autre  
part, avec les chefs des échelons subordonnés pour leur com-  
miquer en temps voulu les ordres ou instructions les con-  
cernant. Le plus souvent ces liaisons pourront être assurées  
à l'aide du réseau frontière de renseignements.

Rassemblement  
des unités.

Devant des forces ennemies supérieures, il appartiendra  
aux Lieutenants et Capitaines de coordonner les mouvements de  
retraite des postes qui sont placés sous leurs ordres, de fa-  
çon à les grouper le plus tôt possible. Le rassemblement  
ultérieur des compagnies sera ainsi notablement facilité.

Il ne saurait être question en principe (1) de désigner  
à l'avance le point où s'effectuera ce rassemblement; le  
choix -----



choix en sera imposé par les événements militaires aux chefs des unités, qui rendront compte de leurs décisions à l'autorité militaire. Ces officiers devront s'inspirer des considérations générales suivantes :

1<sup>re</sup> - opérer le rassemblement, assez en arrière, pour que l'opération puisse s'exécuter avec calme et sécurité.

2<sup>de</sup> - s'assurer la possibilité de gagner rapidement, le cas échéant, le lieu de refuge de l'unité (Toul).

Ce dernier mouvement sera réglé par l'autorité militaire.

#### Alimentation.

Pendant la durée de la répartition des unités en postes, l'alimentation des hommes est assurée à l'aide de l'indemnité, représentative (Instruction ministérielle du 12 Janvier 1895).

Après le rassemblement, les unités perçoivent des prestations en nature; comme elles n'ont ni vivres du sac, ni trains régimentaires, l'autorité militaire indiquera, soit les unités de l'armée qui auront à les ravitailler, soit les points où elles trouveront des subsistances.

#### Munitions.

Il en sera de même, si cela est nécessaire, pour les munitions, dont l'approvisionnement de mobilisation (120 cartouches) est suffisant pour faire face aux nécessités de la première période des opérations (répartition en postes).

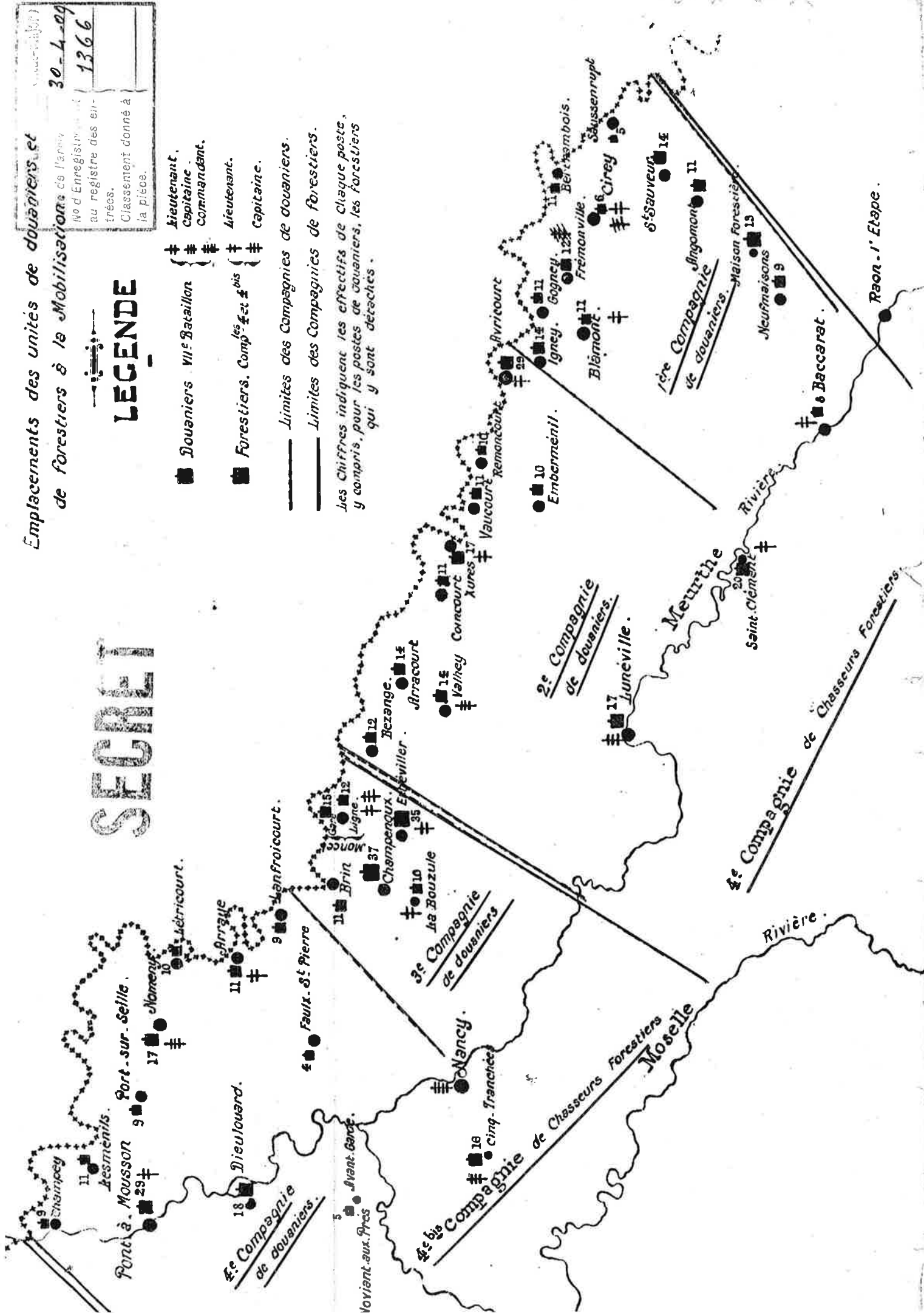
GAL MONARD



|                                                                                   |                    |                                 |   |                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------|---|---------------------------------------------------------------|
|  | <b>Douaniers</b>   | <b>Vie</b> Bataillon            | { | <i>Lieutenant.</i><br><i>Capitaine.</i><br><i>Commandant.</i> |
|  | <b>Forestiers.</b> | Comp. <sup>les</sup> 4 et 5 bis | { | <i>Lieutenant.</i><br><i>Capitaine.</i>                       |

*Limites des Compagnies de douaniers.*

Les Chiffres indiquent les effectifs de chaque poste, y compris, pour les postes de jeunes, les forestiers qui y sont détachés.







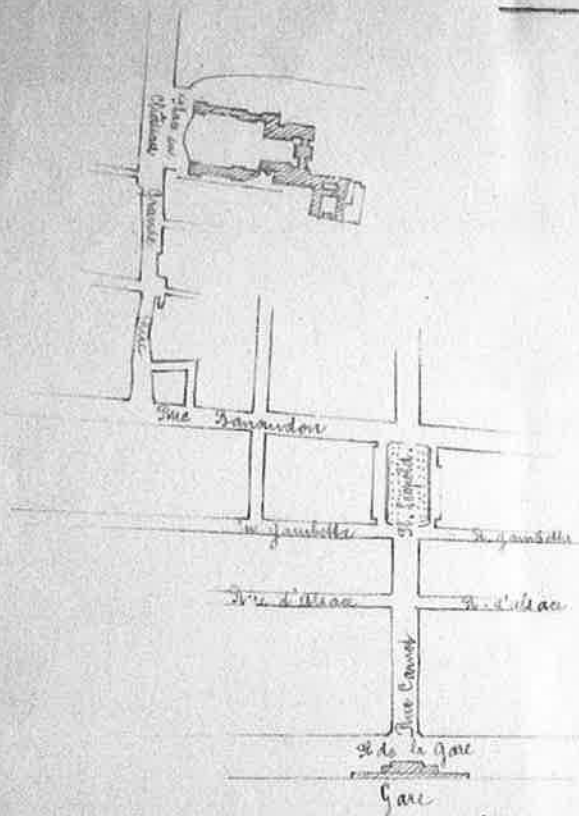
## **Annexe 7 : entrée du général commandant le 20<sup>e</sup> CA à Lunéville (1902)**

Source : AM Lunéville série J-1 3 dossier 278

Ordre de la 2<sup>e</sup> DC pour la première entrée du général Michal, commandant le 20<sup>e</sup> CA, à Lunéville, le 8 novembre 1902.

Corps d'Armée  
 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie  
 Place de Lunéville

Ordre pour l'entrée de Monsieur le  
 Général Michal, Commandant le 20<sup>e</sup>  
 Corps d'Armée à Lunéville.



Monsieur le Général Michal,  
 commandant le 20<sup>e</sup> corps  
 d'armée devant faire le  
 samedi 8 Novembre à 2<sup>h</sup> 30  
 de l'après-midi, sa pre-  
 mière entrée dans la  
 place de Lunéville, la  
 garnison lui rendra les  
 honneurs prescrits par le  
 Décret du 4 Octobre 1871  
 sur le service des places.  
Itinéraire du Général. Rue  
 Carnot, place Sévold, rue  
 Barandon, place Rue,  
 place du Château, cour  
 du Château.

Emplacement des troupes. Les troupes en grande tenue de  
 service seront établies à 2<sup>h</sup> 15 sur les emplacements indiqués  
 sur le croquis ci-joint; savoir:

- 1<sup>er</sup> Généralissime: les brigades commandées par le capitaine  
 dans la cour de la gare.
- 2<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Chasseurs (à pied) sur un rang, le long de  
 côté ouest de la rue Carnot, de la place de la gare à la  
 place Sévold.
- 3<sup>e</sup> Artillerie: sur la place Sévold, les deux batteries en  
 bataille et se faisant face.
- 4<sup>e</sup> Dragons: le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> Dragons en bataille, sur un

rang, sur le côté sud de la rue Navarion, les fanfares de la brigade réunies à la droite.

5° 1<sup>re</sup> Rég<sup>t</sup> de Chasseurs. En bataille, sur un rang, dans la grande rue, côté ouest, jusqu'à la grille du Château; la fanfare à la droite du régiment.

6° 2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs. Dans la cour du Château, formant la haie de chaque côté du passage réservé au général. La fanfare du bataillon se tiendra d'abord dans la cour de la gare, et se rendra ensuite dans la cour du Château.

7° 33<sup>e</sup> Section. Cour du Château à la gauche du bataillon.

8° Officiers sans troupe. Pris de l'escalier du Cercle, cour du Château.  
Escorte: 2 pelotons du 1<sup>er</sup> Dragons sous les ordres d'un lieutenant. Ils seront mis en place de la Gare. La gendarmérie précèdera le général, les 2 pelotons marcheront derrière l'adjudant-major du général de Division. A l'arrivée dans la cour du Château, la gendarmérie se rangera face à l'entrée du cercle, l'escorte restera dans la cour du Château.

Garde d'honneur. Sera formée de 50 hommes du 1<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs, sous le commandement d'un capitaine, en bataille, contre le bouillon, dans la cour du Château, face à l'ouest. Elle formera 2 sentinelles à l'escalier du cercle et rendra à son commandement quand elle en recevra l'ordre. Dans le cas où elle recevrait cet ordre avant le départ du général de Corps d'Armée, elle laisserait son poste au quartier Stancivici, le nombre suffisant de Chasseurs pour assurer le relèvement régulier des deux sentinelles.

Salve d'artillerie. Une salve de seize coups de canon sera tirée à l'arrivée du général.

Honneurs à rendre. A l'approche du général de Corps d'Armée, la fanfare du bataillon jouera l'air national, le clavier



sonneront aux champs, les trompettes sonneront la marche, les officiers généraux, commandants de troupes et officiers supérieurs salueront au sabre, les étendards salueront également, les troupes précéderont les arrières.

Retour. Les troupes à l'exception de l'escorte et de la garde d'honneur, rentreront au quartier sans autre avis, aussitôt après l'arrivée du Général au Château, elles y resteront jusqu'à nouvel ordre.

Le 18<sup>e</sup> Chasseurs parcourra la rue d'Alsace, l'Artillerie, la rue Gambetta, le 17<sup>e</sup> Chasseurs, la rue des Petits-Quatre, les Dragons, la Grande Rue, le 9<sup>e</sup> Bataillon, la rue de la République et la rue de la Liberté.

Visite de corps. La visite de corps des officiers aura lieu dans les salons du cercle militaire, après la réception des autorités civiles, une demi-heure environ après l'arrivée du Général au Château. Grande tenue de service, bottes pour les officiers montés.

Réunion dans la salle des gardes, où les officiers des différents corps et services se rangeront de la droite à la gauche dans l'ordre suivant:

Etat-Major particulier du Général  
Intendance Militaire,  
Corps de santé militaire,  
Généralmajor,  
Chasseurs à pied,  
Artillerie,  
Chasseurs,  
Dragons.

Officiers de la réserve et de l'armée territoriale.  
Service d'ordre. Chaque corps de troupe sera chargé d'assurer l'ordre dans les rues qu'il occupera.

Jumièville, le 6 Novembre 1872  
Le Général Com<sup>te</sup> de la 2<sup>e</sup> Div<sup>ion</sup> de Cavalerie  
Jules de Troost



pour ampliation.

Chef d'Etat-Major

H. Legy

## **Annexe 8 : consignes en cas d'alerte à Lunéville (1909)**

Source : SHD/DAT 22 N 1317

Consignes de la place de Lunéville en cas :

- d'alerte de guerre et d'attaque brusquée ;
- d'exercice d'alerte ;
- d'exercice d'alerte avec cartouche à blanc.

20<sup>e</sup> Corps d'Armée

ville de

28 mai

1409

Division de Cavalerie

20<sup>e</sup> Corps

4<sup>e</sup> Div

Général de Mass Sabie

Etat-Major 29.1.09

Commandant la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie

12345

Général Commandant

771 2.8

le 20<sup>e</sup> Corps d'Armée

Nancy

Section : 1<sup>re</sup>

Secr

Numéro : 2<sup>e</sup>

Bordeaux d'Envoi.

| Designation des Sices                    | Nombre | Abrogations - |
|------------------------------------------|--------|---------------|
| Lettre n° 58/S. Tu Général Comm          | 1      |               |
| la Division, faisant envoi des consignes |        |               |
| de la Place de Lunéville :               |        |               |
| en cas d'Alerte de Guerre et d'Attaque   | 1      |               |
| brusquée,                                |        |               |
| en cas d'Exercice d'Alerte,              | 1      |               |
| en cas d'Exercice d'Alerte avec carton-  |        |               |
| ches et blanc.                           |        |               |

P. O. Le Chef d'Etat-Major,

*Edum*

N. S. C. Arm. Lunéville N° 1.008 S/m. 17.7.09

N. S. C. el? N° 1.003 S/m. 17.7.09







3° / Dans le cas " ATTAQUE BRUSQUEE" seulement,  
le Chef de poste du Quartier de l'Artillerie fait tirer im-  
médiatement dans la direction *des Bosquets*:

TROIS Salves de deux coups de canon à blanc .

d)) Les Corps et Services commencent immédiatement les  
opérations de la mobilisation .

e ) Les mesures de sécurité prescrites par la Consigne  
de la Place du 2 Février 1909 , du Général Comat d'Armes ,  
sont exécutées .

f) Les ordres pouvant arriver pendant que certaines fractions  
sont à un travail extérieur, les Chefs de Corps étudieront les  
mesures à prendre pour faire prévenir ces fractions. Ces mesu-  
res feront partie de la Consigne de l'Adjudant de semaine.

*Mas Tatin*

Place de LUNEVILLE.

C O N S I G N E de la Place de LUNEVILLE  
en cas " d'EXERCICE D'ALERTE . "

**SECRET**

L'ordre " Exercice d'alerte " est donné par le Commandant d'Armes ou par tout chef ayant qualité pour inspecter les Corps et Services au point de vue de la préparation à la mobilisation .

Ce Chef doit auparavant en aviser le Commandant d'Armes, si l'Exercice s'applique à un Corps entier de la Garnison.

La transmission de l'ordre est assurée par l'autorité qui donne l'ordre.

Au reçu de cet ordre :

- a ) Réunion des Généraux , Chefs de Corps et de Service dans les conditions fixées par la Note de Service N° 44/S du 11 Mars 1909, au Bureau de l'autorité qui a donné l'ordre.
- b ) Les adjoints de semaine communiquent aux unités l'ordre de commencer à se mobiliser .
- c ) L'alarme n'est pas donnée en ville pour l'Exercice d'Alerte ; cependant si l'ordre parvient pendant les heures libres où les hommes peuvent être sortis en ville, les adjoints de semaine enverront des trompettes parcourir la ville au pas en sonnant le " RASSEMBLEMENT AU PAS " précédé du refrain de l'unité alertée .
- d ) Les Corps et Services commencent aussitôt les opérations de la mobilisation .
- e ) Les mesures de sécurité prescrites par la Consigne <sup>de la Place</sup> du 2 Février 1909 et concernant l'unité alertée, sont exécutées.
- f ) Les ordres pouvant arriver pendant que certaines fractions sont à un travail extérieur, les Chefs de Corps étudieront les mesures à prendre pour faire prévenir ces fractions. Ces mesures feront partie de la Consigne de l'Adjudant de Semaine.

CONSIGNES de la Place de LUNEVILLE ;

EXERCICE D'ALERTE AVEC CARTOUCHES A BLANC.

SECRET

L'ordre " Exercice d'alerte avec cartouches à blanc " est donné par le Commandant d'Armes ou par tout autre chef ayant qualité pour faire manoeuvrer la troupe .

Ce Chef doit auparavant en aviser le Commandant d'Armes si l'Exercice s'applique à un Corps entier de la Garnison

La transmission de l'ordre est assurée par l'autorité qui donne l'ordre.

Au reçu de cet ordre :

- a) Réunion des Généraux, Chefs de Corps et de Services dans les conditions prévues par la Note de service N° 44/8 du 11 Mars 1909 , au Bureau de l'autorité qui a donné l'ordre
- b) Les troupes se réunissent dans les quartiers prêts à exécuter une manoeuvre .

- c) L'alarme n'est pas donnée en ville pour " l'exercice d'alerte avec cartouches à blanc " , quand si l'ordre parvient pendant les heures libres où les hommes peuvent être en ville , les adjudants de semaine enverront des trompettes parcourir la ville au pas en criant le RASSEMBLEMENT AU PAS précédé du refrain de l'unité alertée .

- d) Les ordres peuvent arriver pendant que certaines fractions sont à un travail extérieur, les Chefs de Corps Adjudants ont les mesures à prendre pour faire prévenir ces fractions, les mesures seront prises de la consigne de l'Adjudant de semaine.

NOTA : Il est aussi interdit de distribuer les cartouches à balle et les vivres au pas.

Mar Nativis

## **Annexe 9 : avantages et inconvénients du paquetage du général Cornat (1878)**

Source : SHD/DAT 24 N 3142

Etude par la Commission de cavalerie des *« rapports sur les résultats des expériences préalables faites pendant les grandes manœuvres, sur le nouveau paquetage proposé par le général Cornat »*, séance du 1<sup>er</sup> février 1878.



Ministère  
de la Guerre

Commission de Cavalerie.



N° 14

Extrait du Registre des Délibérations.

Analyse.

Envoi à la Commission de Cavalerie  
des rapports sur les expériences faites  
pendant les grandes manœuvres du  
paquetage proposé par M. le G<sup>al</sup> Cornat.

Séance du 1<sup>er</sup> Février 1878.

Direction Générale  
du Personnel et du Matériel.

2<sup>e</sup> Service.

6<sup>e</sup> Bureau.  
(Cavalerie.)

La Commission de Cavalerie, composée de :

|                                                     |                |            |
|-----------------------------------------------------|----------------|------------|
| M. le Général de Division                           | M. Bonnemains, | Président  |
| id                                                  | Lefort,        | { Membres  |
| id                                                  | Chorinton,     |            |
| id                                                  | de Galliffet,  |            |
| L <sup>t</sup> Colonel du 7 <sup>e</sup> de Dragons | Joleaud,       | Secrétaire |

s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses  
séances le Vendredi 1<sup>er</sup> Février 1878.

La séance est ouverte à 1 h.

(M. le Général de Division de Rouges de  
Chanteclair, malade, s'est fait excuser).

Par Dépêche, en date du 11 janvier 1878,  
M. le Ministre adresse à la Commission de  
Cavalerie les rapports sur les résultats des  
expériences préalables faites pendant les grandes  
manœuvres, sur le nouveau mode de paquetage  
proposé par M. le Général Cornat.

Le Ministre demande, à ce sujet, l'avis  
de la Commission et au besoin ses proposi-  
tions personnelles.

Bien que les opinions émises par les 19  
Régiments de Cavalerie qui ont expérimenté  
pendant les grandes manœuvres, le nouveau  
mode de paquetage présenté par M. le G<sup>al</sup>

Commandant la 3<sup>e</sup> Division de Cavalerie, ne soient pas unanimes dans le même sens, et par ait résulter, des différents rapports, que les inconvénients de ce nouveau mode de paquetage dépassent de beaucoup les avantages qu'il peut offrir.

De l'expérimentation du nouveau paquetage ressortent les avantages et les inconvénients ci-après :

### Avantages.      Opinion de la Commis. de Cavalerie

Abaissement de la main de l'écuyer par suite de la disparition du manteau dans le paquetage de devant.

Cet avantage est réel, il est évident que le cavalier a la main plus basse et par suite plus de moyens de conduite.

Diminution d'un certain poids.

Cette diminution ne consistera qu'à la suppression du poids du porte-manteau, même l' inutilité des objets exclus n'étant pas démontrée (400 à 750 g.).

### Inconvénients.

Suppression du porte-manteau dont le contenu d'autrefois est réparti entre les 2 sacs de la selle.

La suppression du porte-manteau offre de sérieux inconvénients; les effets de rechange ne sont plus protégés dans la petite besace et, après une pluie, les hommes n'ont à leur disposition que du linge mouillé; ensuite, l'homme à pied est muni de son porte-manteau, qu'il en fera-t-il s'il vient à être monté?

Si on le juge nécessaire à pied pour qu'il s'en prive à cheval?

Il est absolument indispensable pour les hommes à pied ou à cheval.

Les sacoches des selles des modèles anglais et 1861 sont de dimensions insuffisantes pour contenir ce qu'elles devaient renfermer; les sacoches de la selle 1874 sont à peine assez grandes.

Les effets, pour qu'ils puissent tenir dans les sacoches, étant nécessairement roulés très serrés, il faut pour en prendre un, en sortir tous les autres; de plus le placement du linge dans les sacoches est en contradiction avec les soins de propreté que l'on recommande journellement aux hommes.

Les sacoches n'ayant pas toutes les mêmes dimensions, un certain nombre d'entre elles ne peuvent être fermées; il en résulte que les objets qu'elles contiennent, linge, lattes, etc ne sont pas garantis de la pluie.

Il est d'ailleurs facile de voir que ces sacoches ne résisteraient pas longtemps à la tension exagérée à laquelle elles sont soumises.

L'éponge d'un usage journalier contiendra toujours une petite quantité d'eau et malgré les efforts de l'homme soit pour l'exprimer entièrement, soit pour isoler l'éponge des effets contenus dans la sacoches d'autres

Le contact n'en sera pas moins préjudiciable à l'état de conservation des effets de linge et des cartouches.

Placement du manteau roudi  
Derrière la selle au lieu du  
porte-manteau.

Le manteau placé derrière le troussequin ou la palette ne met plus le ventre et les cuisses du cavalier à l'abri des projectiles, il est très-volumineux et très-difficile à rouler en forme de porte-feuille. Cette disposition ne permet pas de laisser un vide à la partie supérieure ni de porter le poids vers les extrémités. Le milieu du manteau assujéti dans la partie la plus élevée du troussequin ou de la palette est soumis à un plus grand balancement, et le vacillement de la charge de derrière devient considérable.

Pour plier le manteau de cette façon il faudrait tout au moins avec la selle à troussequin ajouter aux bandes d'arc, un pontet postiche pour en supporter le poids. De plus cette manière de porter le manteau en rend l'usage très-difficile. En route, si l'homme est obligé de dérouler le manteau, les trois courroies qui le retiennent deviennent flottantes et ne



maintiennent plus la lanière  
du lissac qui peut flatter  
sur le rein du cheval et le  
blesser; en outre, le cavalier  
est dans l'impossibilité de  
remettre son manteau sans  
mettre pied à terre.

Les bandes de la selle un  
peu longues occasionnent déjà  
de fréquentes blessures sur le rein,  
le manteau très-lourd surtout  
lorsqu'il sera manillé paraît  
devoir augmenter les chances  
de blessures.

En ce qui concerne les cuirassiers,  
alors même que le manteau  
est roulé normalement, le  
frottement du bord de la cuirasse  
le coupe au bout de quelques jours,  
motif qui suffirait à lui seul  
pour faire rejeter cette disposi-  
tion du moins pour cette arme.

Suppression du piquet et de  
la corde d'attache.

Une décision N<sup>o</sup> 11 du 8<sup>bre</sup>  
1877 a supprimé la corde  
d'attache en prescrivant  
l'adoption d'une corde à fourrage  
d'un modèle particulier que l'on  
utilisera au besoin, à l'attache  
des chevaux au livrauc.

Une modification a été  
apportée le piquet actuel trop  
lourd est peu pratique, mais  
sans le manteau il n'est  
pas possible de le porter dans

La position verticale sur le côté de la sacache gauche, il blesserait inévitablement le cavalier, son voisin et les chevaux qui se frottent qui se choquent dans tous les mouvements.

Pendant les manœuvres on a été obligé de le placer horizontalement sur les sacaches.

Suppression de la murette mangeoire.

On devrait regretter la suppression de la murette mangeoire. Les chevaux de cavalerie ne seront que bien rarement dans les écuries munies de mangeoires. La plupart du temps ils seront attachés le long d'un mur, soit dans une cour, soit à l'extérieur ou en plein champ. Dans ces conditions la murette mangeoire permet de faire consommer au cheval la totalité de sa ration qui est bien diminuée quand on la dépose sur le sol.

Remplacement de la murette pour quatre par la gamelle individuelle.

L'emploi ordinaire de la gamelle individuelle n'est pas possible. D'abord elle ne résisterait pas dans ses conditions actuelles, dix jours au contact du feu dès le premier jour l'étagage extérieur disparaît.

Ensuite réfléchit-on qu'il faut que l'homme emporte

avec lui sa part de légumes,  
de viande etc... réduite des  
portions trop petites pour fournir  
une soupe raisonnablement  
bonne; l'évaporation exige  
qu'on ajoute de l'eau sans  
cesse, en dernier lieu il  
faut tremper le pain dans  
le même récipient. Tout ceci  
demande un soin constant  
qui absorberait chaque  
cavalier et l'empêcherait  
soit d'aller aux corvées pour  
lui et son cheval, soit de se  
reposer.

De plus beaucoup de soldats  
seraient inhabiles à obtenir  
une soupe passable et se  
dégouteront d'y essayer.

Quant à la ration de 11/80,  
elle est tout à fait insuffisante  
et tout porte à croire qu'en  
la doublant on n'arriverait  
peut être pas encore à  
satisfaire le besoin de  
combustible et a-t-on réfléchi  
à l'assujettissement qu'un  
pareil mode de nourriture  
imposerait à des cavaliers  
dispensés pour les services de  
sûreté, d'ordonnance, ou de  
correspondance.

Un détail: la gamelle n'a pas  
d'anse et lorsqu'elle est sur le  
feu si elle s'incline ou si

L'homme veut la retirer il  
arrive très fréquemment qu'elle  
lui échappe et se renverse.

En résumé la Commission estime que  
le nouveau mode de paquetage doit être  
considéré comme ne présentant que des  
avantages peu sensibles qui ne sauraient  
en contrebalancer les inconvénients, et que  
par conséquent son adoption ne peut résoudre  
utilement la question si importante et  
encore à étudier de l'allègement de la  
charge du cheval de guerre.

Elle émet le vœu à l'unanimité que  
le mode de paquetage proposé par M. le G<sup>ral</sup>  
C<sup>te</sup> la 8<sup>e</sup> Division de Cavalerie soit rejeté et  
qu'il y a lieu de maintenir les prescriptions  
de l'ordonnance du 17 juillet 1876.

Le Secrétaire,

J. B. M. 1876

Le Général de Division, Président,

J. B. M. 1876

## **Annexe 10 : observations du général de Cointet sur la tenue du cavalier (1890)**

Source : SHD/DAT 9 N 20

Rapport fait au Comité de cavalerie 5 décembre 1890 sur les « *observations de M. le général commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, sur l'habillement et l'équipement* ».



Ministère  
de la Guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Section technique  
de la Cavalerie

Rapport fait au  
Comité de la cavalerie le 5 décembre 1890

## Analyse.

Observations de M. le Général Commandant la 2<sup>e</sup> Division  
de cavalerie sur l'habillement et l'équipement.

Le Ministre soumet au Comité les observations  
suivantes, qui lui ont été présentées sur l'habillement  
et l'équipement des troupes de cavalerie par M.  
le Général Comt la 2<sup>e</sup> Div de cavalerie.

Observations de M. le Général Comt  
la 2<sup>e</sup> Division de cavalerie

Adoption de la tunique  
pour toute la cavalerie

Le dolman attribué aux  
dragons et à la cavalerie légère  
est un vêtement à abandonner  
Il habille mal et il est coûteux. et de tous services, a-

Les effets qui entrent dans  
les approvisionnements préparés  
en vue d'une mobilisation

observations présentées  
au Comité

Adoption de la tunique  
pour toute la cavalerie

Une circulaire M<sup>lle</sup> prescrit  
de recueillir l'opinion  
des officiers de toutes armes

à l'exception de la cavalerie  
légère sur la substitution  
de la tunique au dolman.

Observations  
de M. le Général Comte de division  
de cavalerie

sont appropriés à la carrure  
des réservistes et des territoriaux.

Par suite du roulement établi,  
ces effets mis en service pendant  
le temps de paix nécessitent des  
modifications sérieuses pour être  
remis à la taille de jeunes soldats  
de 16 à 18 ans. Cette opération  
très difficile en raison des ressources  
insuffisantes des corps en ouvriers  
se complique à l'excès avec un  
vétérisme à tresses. C'est ce qui  
explique pourquoi les troupes  
qui ont le dolman sont moins  
bien habillées que celles qui ont la  
tunique.

Les tresses se détériorent très  
vite, se décolorent, s'effilochent et  
laissent voir la chaîne. Elle ne  
peuvent faire toute la durée du  
vêtement; la nécessité de les  
remplacer augmente d'autant le  
prix <sup>servant</sup> du dolman.

Enfin, le dolman ne peut être  
utilisé comme vêtement d'instruction,  
d'où une nouvelle cause de dépenses.

Observations  
présentées au Comité

Dès que les résultats de cette  
consultation seront connus une  
décision sera prise par le Ministre  
en ce qui concerne la tenue  
des officiers, et s'il y a lieu,  
le projet de loi concernant le  
remplacement du dolman des  
Dragons (troupe) par la tunique  
ample des cuirassiers, sera  
soumis au Parlement.

On peut regretter que la  
consultation dont il est question  
ci-dessus n'ait pas été étendue  
à la cavalerie légère car les  
raisons qui sont invoquées  
pour les dragons sont aussi  
applicables aux chasseurs et  
aux hussards, comme le fait  
ressortir très justement M. le  
Général Comte de division de cavalerie.

Un casque est actuellement  
en expérience dans la cavalerie  
légère. Sans le cas, où il ne  
donnerait pas de résultats satisfaisants,  
le Comité s'est d'ores et déjà  
prononcé en faveur de l'adoption

résultant de la nécessité d'avoir  
une veste.

Le dolman est lourd, il  
ne sied pas au cavalier coiffé du  
casque - Il gêne dans le tir pour  
le placement de l'arme à l'épaule.

Il y aurait un avantage et  
une économie considérables à  
donner à toute la cavalerie une  
tunique du modèle réglementaire  
pour les cuirassiers. L'adoption  
de ce dernier vêtement permettant  
de supprimer la veste dont la  
réglementation ne se justifie  
que par l'impossibilité d'utiliser  
le dolman pour la tenue d'instor.

La couleur lilas serait  
conservée pour la cavalerie légère.

du casque de dragons pour cette  
subdivision d'arme. Il semble  
que c'est un argument de plus  
pour donner également la tunique  
à la cavalerie légère.

Proposition d'adopter la veste pour la  
tenue de campagne au cas où le dolman ne serait pas  
remplacé par la tunique

Dans le cas où la proposition  
précédente ne serait pas adoptée  
on pourrait substituer la veste  
au dolman dans la tenue de  
campagne

Malgré les avantages signalés  
par M. le Général C. la 2<sup>e</sup> Division  
de cavalerie dans l'adoption  
provisoire de la veste pour la  
tenue de campagne, il ne

Observations  
de M. le Général Comte la 2<sup>e</sup> Division  
de cavalerie

L'artillerie a déjà précédé  
la cavalerie dans cette réforme.

La veste n'est pas moins que  
le dolman, elle durera en campagne  
plus longtemps et sera plus commode  
pour le cavalier.

Les difficultés d'ajustage  
signalées plus haut seraient  
en grande partie écartées, et  
le dolman devenant vêtement  
de grande tenue pour le temps  
de paix pourrait être approprié  
à la taille des cavaliers de l'armée  
active.

Observations  
présentées au Comité

Semble pas possible de  
conclure à cette adoption  
pour les raisons suivantes :

1<sup>re</sup> La veste est un vêtement  
court, qui ne couvre pas  
l'intestin de l'homme, et  
l'on est porté à croire que  
le service de santé opposerait  
cette objection à l'adoption de  
la veste comme vêtement de  
campagne.

2<sup>e</sup> Le Comité a déjà  
par trois fois émis le vœu  
que la veste fût supprimée;  
le Ministre a ordonné à ce sujet  
une expérience, qui prend fin  
le 1<sup>er</sup> janvier 1891. Il ne  
semble pas que le moment  
soit opportun pour demander  
l'adoption même provisoire  
de la veste comme effet de  
campagne.

3<sup>e</sup> Les approvisionnements  
de guerre sont actuellement  
constitués en dolmans; il  
faudrait, si l'on adoptait la  
proposition de M. le Général  
Comte la 2<sup>e</sup> Div. de cavalerie,

Observations  
de M. le Général Com. la 2<sup>e</sup> Division  
de Cavalerie

Le modèle de cet effet est  
défectueux quand il n'est pas  
trop grand à pied il est trop  
court à cheval

### Pantalon de cheval

Observations  
présentées au Comité

reconstituer entièrement ces  
approvisionnements en vestes,  
pour les changer de nouveau  
lors de l'adoption de la tunique,  
si cette mesure était décidée

La nouvelle tenue de la  
cavalerie qui comporte la  
culotte et les bottes a été ajournée  
par le Ministre pour des raisons  
budgétaires.

Il faut remarquer que le  
rétrécissement du pantalon de  
cheval a modifié à son avantage  
l'aspect de cet effet.

### Calotte d'écurie

La calotte d'écurie emportée en  
campagne devrait être con-  
fectionnée en drap neuf et  
avoir une forme moins  
 disgracieuse. Elle devrait être  
donnée également aux sous-  
officiers. On pourrait adopter  
le bonnet de police distribué  
aux troupes après la campagne  
de 1859. On le compléterait

Un modèle de bonnet de police  
est actuellement à l'essai. Sa  
forme répond aux desiderata  
exprimés, mais il ne semble pas  
qu'il y ait lieu de le munir de  
couleurs distinctives pour chaque  
escadron.



par un attribut à la couleur  
de l'escadron et pour les sous-officiers  
par un ornement distinctif.

### Bourgeron

Cet effet est à réduire comme  
dimensions et ampleur de façon  
à devenir une sorte de veste.

La veste en toile proposée  
pour remplacer le bourgeron  
fait également partie du projet  
de nouvelle tenue.

### Manteau

Cet effet doit être confectionné  
avec le meilleur drap possible. Il  
faut bien se garder d'en réduire les  
dimensions. Une bonne mesure  
consisterait à en imperméabiliser  
l'étoffe.

Le drap gris bleuté a été  
adopté par le Ministre comme  
étoffe de manteau, il présente  
au point de vue de la qualité toutes  
les garanties désirables.

Les procédés d'imperméabilisation  
expérimentés dans ces derniers  
temps n'ont pas donné encore  
de résultats assez satisfaisants  
pour faire entrer cette innovation  
dans le domaine de la pratique.

### Giberne

La giberne est à supprimer  
et à remplacer par une ou deux  
cartouchières.

Un modèle de cartouchière  
sera proposé au Comité dans  
sa prochaine séance.

## Ceinturon

Il serait avantageux de transformer les ceinturons à plaque des cuirassiers et des dragons en ceinturons à boucleteau. Cette opération reviendrait à 0,55 environ par effet et la dépense en serait supportée par la masse d'habillement.

Il faudrait profiter de cette transformation pour diminuer la hauteur des ceinturons.

La transformation demandée ne s'impose pas et nécessiterait une dépense importante que l'on propose de mettre en compte des masses d'habillement.

Ces masses sont déjà suffisamment obérées.

## Bidon

Le bidon avec quart adhérent se détériore facilement surtout dans les régiments de cuirassiers en raison des chocs qu'il subit lorsqu'il est porté à cheval. Il cause du bruit. Il donne un mauvais goût à son contenu.

Il serait utile de le remplacer par la peau de bouc.

Un nouveau modèle de bidon en métal est à l'essai. Cet objet est moins grand que celui actuellement en usage et le quart en cuiffe d'ouverture. La peau de bouc est d'un prix élevé. La conservation dans les magasins demanderait de nombreux soins et il ne semble pas que son adoption s'impose pour la cavalerie stationnée en France.

Le Lt Colonel Secrétaire

G de Lestapis

Vu : Le Général de Division Président

G<sup>al</sup> Loigot

## **Annexe 11 : rapport du chef d'escadrons Serve sur le paquetage (1884)**

Source : SHD/DAT 9 N 20

Lettre du colonel Dulac, chef de corps du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers ;

*« Mémoire à l'appui de certaines propositions de certaines modifications à introduire dans le paquetage et dans le harnachement modèle 1874 présentées par le commandant Serve, major du 1<sup>er</sup> Cuirassiers », août 1884.*

6<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

2<sup>e</sup> Division de Cavalerie

2<sup>e</sup> BRIGADE DE CUIRASSIERS



OBJET :

Sur les modifications à apporter dans  
le paquetage.

Lunéville le 7 Août 1884

6<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

Affecté le 11/9 1879

N<sup>o</sup> de transport 1283

But de la guerre

Le Colonel Dulac, Commandant le  
1<sup>er</sup> Régiment de Cuirassiers, à Monsieur  
le Général Commandant la 2<sup>me</sup> Brigade  
de Cuirassiers.

Mon Général.

M. le Major Serpe m'a adressé en  
me demandant de vouloir bien le faire parvenir  
au Ministre par la voie hiérarchique, un mémoire  
relatif à certaines modifications à apporter dans  
le paquetage et dans le harnachement.

Une récente décision Ministérielle, ayant ordonné  
un nouveau paquetage, j'ai dû faire observer à  
M. le Major Serpe, que ses propositions arrivaient  
trop tard, puisque la question était tranchée.

Cet officier supérieur m'a prié de vouloir bien  
néanmoins transmettre son travail, se basant sur  
ce que le Président du Comité de Cavalerie  
en avait déjà connaissance.

Le rapport ci-joint ne pouvant d'ailleurs que  
témoigner de l'esprit de recherche et de  
la bonne volonté d'un officier, je crois devoir

vous l'adresser, mon Général, en vous demandant,  
si vous le jugez opportun, de le transmettre à Monsieur  
le Général Commandant la Division.



Vu et transmis

Le 5<sup>me</sup> 20 13





# Mémoire

à l'appui de certaines modifications  
à introduire dans le paquetage  
et dans le harnachement modèle 1874,

présentées  
par le Commandant Serve,  
Major du 1<sup>er</sup> Cuirassiers.

---

Août 1884.

---

Nota. — Le mémoire émis par l'auteur, ainsi que les effets auxquels il se rapporte, lorsqu'a paru la Décision Ministérielle du 23 juillet 1884.

L'auteur, tout en constatant que ses idées se rencontrent en plusieurs points avec les ordres du Ministre, persiste à présenter son projet, qui lui semble plus simple, plus pratique, plus commode et surtout plus économique.

Les modifications au harnachement modèle 1874, au paquetage et à la tenue du cavalier présentées aujourd'hui, sont le résultat d'études et d'essais déjà assez anciens. La réglementation d'un nouveau paquetage, - prochaine dit-on, leur enlève certainement beaucoup d'intérêt et d'opportunité.

L'auteur se décide néanmoins à les produire sous le bénéfice des considérations développées plus loin; il les présente avec confiance à l'examen bienveillant de ses chefs.

Le but que l'auteur s'est principalement proposé a été d'obtenir, au moyen de modifications simples et peu coûteuses du matériel existant, une diminution de la charge (poids et volume) portée par le cheval, en même temps qu'une disposition plus rationnelle, plus pratique, plus commode, des effets à emporter.

Par suite il propose :

La suppression de quelques effets,

La modification de certains autres,

Un nouvel agencement ou paquetage de ce qui reste.

- I.
- Suppression: 1<sup>o</sup> du poitrail.
- 2<sup>o</sup> de la croupière.
- 3<sup>o</sup> de la longe ou de la rêne de filet.
- 4<sup>o</sup> de la palette.
- 5<sup>o</sup> du porte-manteau.
- 6<sup>o</sup> des courroies de porte-crosse et de charge du devant.

1-2. ——— Jamais un poitrail, sauf peut-être celui du harnachement arabe, n'a empêché une selle de glisser en arrière; il n'a jamais été, il ne peut pas être ajusté assez court pour cela.

Jamais une croupière n'a empêché une selle de glisser en avant, si ce n'est pour le plus grand dommage de la queue du cheval dont les queues manifestent immédiatement du reste les . . . . . sentiments.

Bonne, suppression de ces deux effets. On trouvera plus loin un moyen d'utiliser la croupière actuelle.

3<sup>o</sup>. ——— Il est indispensable d'avoir un moyen d'attache pour le cheval; mais la

longe actuelle en qu'on bande beaucoup d'avant-  
main; la façon dont on la fixe à la selle  
peut quelquefois occasionner des blessures.

Nous la supprimons donc, en tant  
qu'effet, mais nous la remplaçons comme emploi  
par la rêne de filet, agencée en conséquence.

Ici, incidemment, nous demandons  
le remplacement du collier si disgracieux, -  
adopté pour la cavalerie légère, par le licol en  
usage dans les autres armes; ce licol peut  
facilement se transformer en baidon; il ne  
glisse pas le long de l'encolure, n'abîme pas  
la crinière et ne risque pas, comme le collier,  
de comprimer les voies respiratoires.

4<sup>o</sup> — La patte de la cavalerie légère  
n'a jamais eu d'autre usage que de servir  
à élever le milieu du porte-manteau, mais  
elle gêne pour monter à cheval. - Elle est  
constamment dégradée par la carabine  
portée à la grenadière, - ce qu'elle lui rend avec  
empressement et consciencieusement du reste.

La suppression de cet accessoire  
s'impose donc.

plus en arrière.

Il y aurait lieu également de porter plus en avant le point de suspension des étrivières.

2<sup>o</sup>. — Nous proposons de séparer les sacoches et de les rendre indépendantes l'une de l'autre. Nous disposons dans chacune des sacoches, — une poche pour le linge. Nous les fixons à la selle par un système extrêmement simple et commode, et par un autre système aussi simple et aussi commode, le cavalier à pied peut les porter sur le dos, avec tous ses autres effets arrimés sur elles.

Cette description détaillée de cette modification serait longue et fastidieuse; un simple coup d'œil jeté sur les objets eux-mêmes les remplacera avantageusement. On se rendra facilement compte que le placement des effets dans des sacoches est rendu aussi facile que possible, — que l'on peut charger et décharger le cheval, sellé et instantanément, que le cavalier démonté est encore utilisable à pied, chargé de ses effets.

3<sup>o</sup>. — Les pattelettes qui recouvrent et ferment

les deux poches du bissac, formées de deux —  
épaisseurs de toile, sont ouvertes sur un des  
côtés et offrent ainsi deux nouvelles poches où  
nous renfermons le bourgeron, le pantalon de  
treillis, le sac à distributions, et même la corde à  
fourrage, ainsi que la coiffure de petite tenue.

Nous demandons de nouveau, au sujet  
de ce dernier effet, le remplacement du képi  
par la coiffure présentée déjà, et dont il est  
question dans le bulletin de la Réunion des  
Officiers du 21 février 1880, coiffure supprimant  
la visière et la garniture en cuir.

4° — Le bourgeron est diminué d'amplitude,  
les manches n'ont plus de poignets.

5° — La pélerine du manteau est réduite  
au moins de  $\frac{3}{4}$ ; ramenée aux dimensions d'un  
simple double-collé, elle ne sert plus qu'à garantir  
les épaules de l'action directe de la pluie.

Les parements sont supprimés;

Les courroies nécessaires au paquetage  
du manteau sont fixées au troussequin.

6° — Le procès de la giberne est instruit —  
depuis longtemps, . . . . . mais il faut emporter



des cartouches et pouvoir en faire rapidement et commodément usage.

Nous utilisons la giberne, transitoirement, en supprimant le porte-gibernes qui nous sert, légèrement modifiés, de bretelle porte-sacoches pour le cavalier à pied, et nous suspendons cette giberne au côté droit du ceinturon par la croupière dont le culer seul disparaît.

Ces suppressions et modifications opérées, voici comment se présente l'opération du paquetage, considérablement simplifiée.

### III

## Paquetage.

---

Cout d'abord on remarquera qu'il n'y a plus, pour paqueter, qu'à disposer sur la selle : 1°. Les deux sacoches.

2°. Le manteau

3°. Le bissac.

4°. Les accessoires de campement.

1°. ——— Sacoches — indépendantes, sont remplies séparément, et fixées à la selle au moment

même de monter à cheval.

La sacoche droite contient : les effets de propreté et de pansage, et dans la poche, une partie du linge disposé à plat.

La sacoche gauche contient : la deuxième paire de chaussures (on suppose d'adoption définitive de la culotte et de la botte), le surfaix de fil, et dans la poche, ce qui reste du linge de l'homme. La gamelle individuelle et le seau en toile complètent la charge de devant.

2° — Le manteau ; — il est roulé un peu long, très-mince dans le milieu, et fait le tour complet du troussquin ; on remarquera que les courroies étant fixées à la selle, le cavalier pourra toujours, très-facilement, même sans descendre de cheval, replacer son manteau à la selle après une averse qui l'aura obligé à s'en couvrir momentanément.

3° — Le bissac, — contient les vivres de l'homme et ceux du cheval, et dans les deux pattes de recouvrement, le sac à distributions, le pantalon de treillis, le bourgeron, la coiffure de petite tenue, la corde à fourrage.

4<sup>o</sup> — Les accessoires de campement, réduits, sont ainsi disposés : la gamelle individuelle, le seau en toile, en avant, fixés aux sacoches ; le piquet réuni à d'entrave petit à droite, fixé au chapelet du bissac.

Bi-joint un projet d'instruction sur le paquetage, établi selon les idées énoncées plus haut.

L'auteur se gardera d'insister sur la facilité, la commodité de ce paquetage, le peu de temps et de soins qu'il exige ; il est certain d'avance que l'examen sérieux qu'il demande de ses projets en démontrera clairement les avantages.

Il désire néanmoins faire bien remarquer ce point important, que les suppressions, balancements, les modifications, les transformations, au total, ne coûtera pour ainsi dire, pas un sou, en attendant que par des confections nouvelles, — au fur et à mesure des besoins, et aussi de l'expérience acquise, on puisse arriver à une disposition plus correcte des effets à modifier.

*er*

major  
de 1<sup>er</sup> cuirassiers

Instruction

pour le

Paquetage

sur le harnachement, Modèle 1874.

---

# Paquetage de devant.

|                                     | De Route.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | De Campagne.                                                                                                                                                                        | De Parade.                          |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| La<br>sacoché<br>droite<br>contient | <p>dans le grand compartiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une étuiette.</li> <li>une éponge.</li> <li>une paire de ciseaux.</li> <li>une brosse à habits double.</li> <li>à luster.</li> <li>à boutons.</li> <li>à fusil.</li> <li>une bourse à double.</li> <li>une hôte à tripoli.</li> <li>une patience.</li> <li>un peu de savon.</li> <li>une troussé garnie.</li> </ul> <p>renfermées dans l'époussette.</p> <p>renfermées dans la musette de passage.</p> <p>dans le petit compartiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>deux chemises.</li> <li>un mouchoir.</li> <li>une calotte de coton.</li> </ul> | <p>Comme en route.</p> <p>La hachette dans sa gaine. (Brigadiers et cavaliers de 1<sup>re</sup> classe seulement.)</p> <p>Les brigadiers seuls emportent le nécessaire d'armes.</p> | <p>Rien.</p>                        |
| La<br>sacoché<br>gauche<br>contient | <p>dans le grand compartiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les brodequins sans éperons, de surplus.</li> <li>La brette porte-sacoches.</li> </ul> <p>dans le petit compartiment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une caleçon.</li> <li>une cravate.</li> <li>deux serviettes.</li> <li>une paire de gants.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Comme en route.</p>                                                                                                                                                              | <p>Rien.</p> <p>Comme en route.</p> |
| Sur<br>les<br>sacoches.             | <p>Rien, si la route se fait par étapes régulières et logement.</p> <p>Comme en campagne, si la route se fait par cantonnements.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>A droite, la gamelle individuelle.</p> <p>A gauche, le seau en toile, et s'il y a lieu, le moulin à café.</p>                                                                    | <p>Rien.</p>                        |

# Paquetage de derrière.

|                                                                                                         | De Route.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | De Campagne.                                                                                                                                                                      | De Parade.                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Dans les poches à fers.                                                                                 | <p>quatre fers.</p> <p>trois-deux clous.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Comme en route.                                                                                                                                                                   | Rien.                                          |
| Le<br>Manteau                                                                                           | <p>Plié et roulé de la longueur du troussequin, très-mince dans le milieu, l'un vers de l'étoffe à l'autre, est placé derrière le troussequin, maintenu par les trois courroies de charge.</p>                                                                                                                                                                                                                                                | Comme en route.                                                                                                                                                                   | Comme en route.                                |
| Le bissac<br>placé sous le<br>manteau et<br>maintenu par les<br>deux courroies<br>latérales<br>contient | <p>A droite.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le fond, dans l'éui-musette, les vivres de l'homme, la cuiller, le quart.</li> <li>Dans les pattes, une portion de breilles, un sac à distributions, une corde à fourrage.</li> </ul> <p>A gauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le fond, la musette-mangeoire, une demi-portion d'avoine.</li> <li>Dans la patte, le bourgeon, la petite coiffure.</li> </ul> | <p>Comme en route.</p> <p>S'entrave, fixé au piquet, est bouclé au-dessus de la patte, de la droite du bissac, de façon que le piquet pende à droite, en arrière de la poche.</p> | <p>N'est pas pris pour la tenue de parade.</p> |
| Le filer<br>à<br>fourrage.                                                                              | N'est pas emporté en route.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Est pris dans la charge de derrière, dans les courroies de charge.                                                                                                                | N'est pas pris pour la tenue de parade.        |

# Chargement du cavalier à pied.

- 1° — Remplacer dans la sacoche gauche, les bottines dont se chaussent le cavalier à pied, et la bretelle porte-sacoches, par les effets contenus dans les deux pochettes du bissac, ces effets roulés.
- 2° — Revenir côté à côté les sacoches, de façon que celle de gauche puisse porter sur l'épaule droite, et celle de droite sur l'épaule gauche, les fixer l'une à l'autre au moyen des deux courroies latérales croisées.
- 3° — Passer l'anneau du sabre dans la courroie latérale de la sacoche droite, de façon qu'il pende le long et en arrière du flanc gauche du cavalier.
- 4° — Placer les grandes bottes, les tiges apilées, sur les sacoches.
- 5° — Enrouler la poche gauche du bissac (vide) autour de la partie médiane du manteau, de façon à laisser pendre en dehors la poche droite sur le milieu des sacoches.
- 6° — Placer un des côtés du manteau au-dessus des bottes en disposant l'autre côté le long du flanc droit du chargement.
- 7° — Fixer la bretelle porte-sacoches, qui se passe par ses extrémités dans le ceinturon, les deux boutons du bas du vêtement déboutonnés.

## Observations.

La carabine est toujours portée à la grenadière, et peut être de temps en temps placée en travers sur les cuisses du cavalier.

La giberne pend à droite, passée dans le ceinturon.

Les paquets de cartouches qui ne sont pas dans la giberne ou la cartouchière sont répartis dans les deux sacoches.

Le petit bidon est porté en sautoir de droite à gauche.

Le livret individuel est toujours placé dans la poche intérieure du vêtement du cavalier.

Les sacoches, remplies, ne sont jamais placées sur la selle qu'au moment de monter à cheval; en route et en campagne, elles sont toujours décrochées dès que le cavalier met pied à terre pour un certain temps.

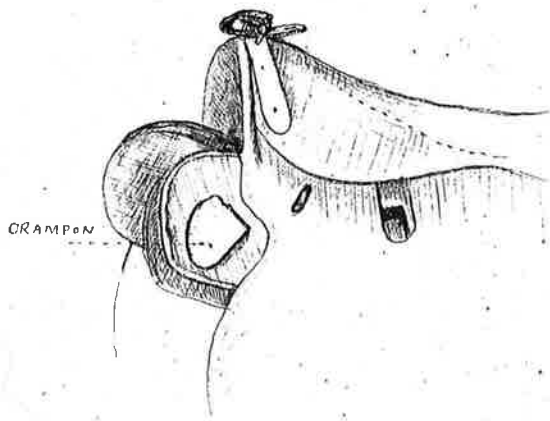
Lorsque, pendant une marche, le manteau a dû être déroulé, et qu'il y a lieu de le replacer rapidement à la selle, on peut ne pas le rouler et le fixer à sa place simplement ployé de toute sa longueur, les extrémités pendant à droite et à gauche.

Le dolman ou tunique de deuxième tenue des sous-officiers, ainsi que la veste d'écurie sont remplacés en route ou en campagne par le bourgeron.

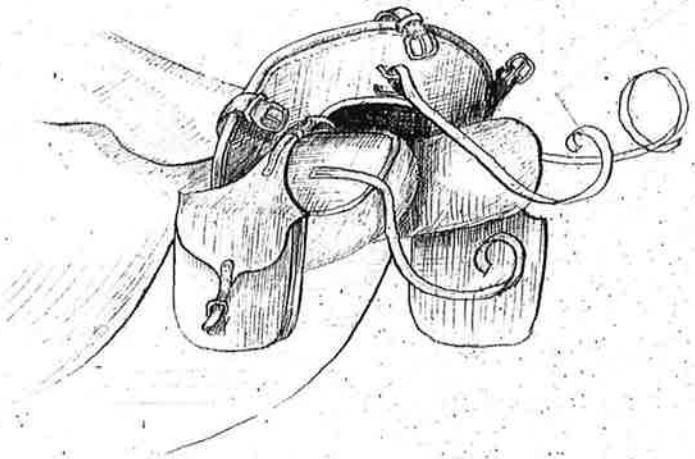
Tous les effets qui ne figurent pas au nombre de ceux que le cavalier doit emporter sur lui ou dans son paquetage sont, suivant le cas, ou mis aux bagages, ou laissés soit au dépôt, soit au quartier.



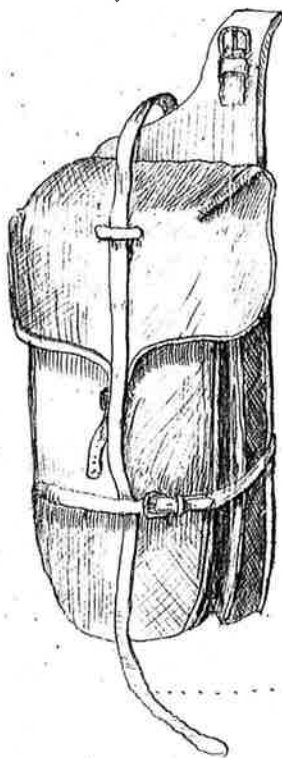
Crampon et courroie de poutreau  
pour les sacs mobiles



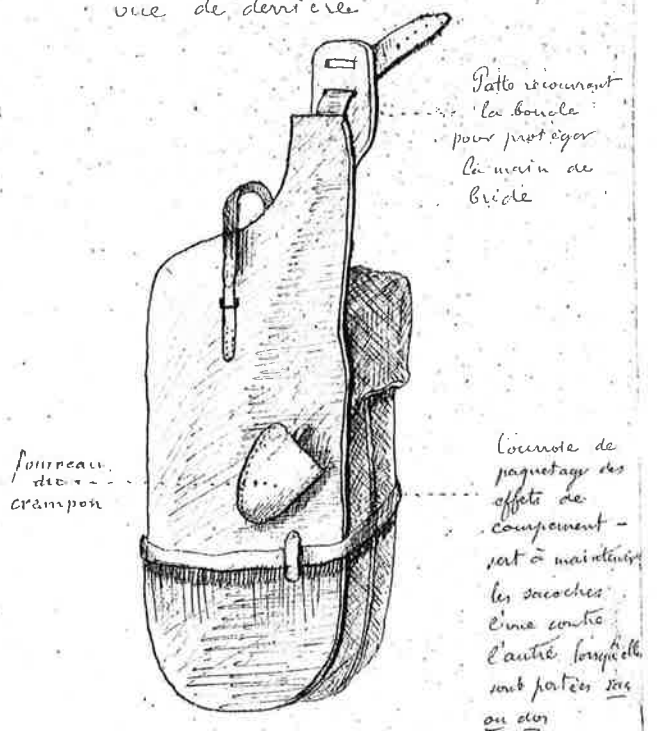
Courroies de derrière  
fixées à la selle



Sacoches gauche  
vue de face



Sacoches droite  
vue de derrière

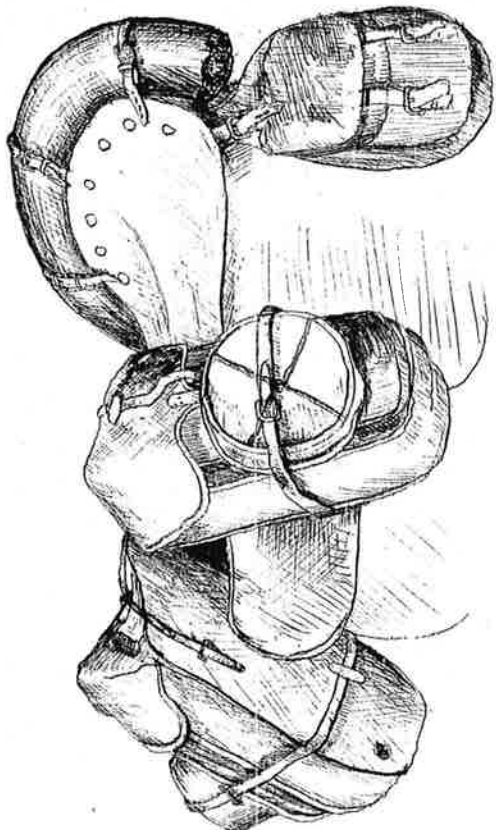
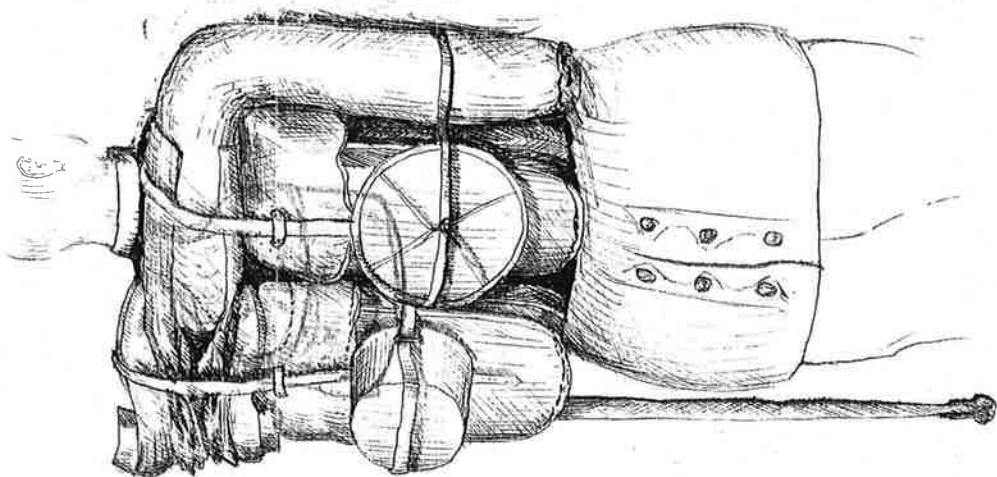


Courroie destinée à  
assujétir, à cheval, les  
sacoches, - et à paqueter  
les effets sur les sacs  
pour les porter sur ou der

en

Major  
du 1<sup>er</sup> Cuirassiers

encre  
Major  
du 1<sup>er</sup> Régiment



## **Annexe 12 : projet de lance-tampon du maréchal des logis Franck-Puaux (1900)**

Source : SHD/DAT 9 N 21

Lettre du général Farny, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, chef de corps du 9<sup>e</sup> régiment de dragons.

Lettre du colonel Audéoud, commandant le 9<sup>e</sup> régiment de dragons.

Rapport sur la lance-tampon du maréchal des logis Franck-Puaux.

20<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

2<sup>e</sup> Division de Cavalerie

ÉTAT-MAJOR

N<sup>o</sup> 44



Lunéville, le 24 Juillet 1900.

OBJET :

Le Général de Division Farny,

commandant la 2<sup>me</sup> Division de Cavalerie,

à Monsieur le Ministre

de la Guerre

2<sup>e</sup> Direction - 1<sup>er</sup> Jean - Paris.



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le modèle d'une lance-tampon inventée par le Maréchal des Logis Fuau, du 9<sup>e</sup> dragons.

J'ai pu expérimenter cette lance et j'ai pu constater qu'elle présentait de sérieux avantages pour l'exécution des exercices de lance contre

sabre

sabre prescrits par les règlements.  
L'usage de ce tampon supprimant  
toute chance d'accidents, j'ai donné  
l'ordre aux régiments de ma divi-  
sion de l'adapter aux lances d'in-  
struction dont ils sont détenteurs.

J'ai l'honneur, Monsieur le  
Ministre, de soumettre cette invention  
à votre bienveillante attention.



n° 9893  
1

Vu et transmis.

Nancy, le 25 Mars 1900.

Le Général Com<sup>te</sup> de La Roche d'Arennes,



G<sup>ral</sup> Monary

Lunéville, le 9 Août 1900.

2<sup>e</sup> Division de Cavalerie2<sup>e</sup> Brigade de Dragons9<sup>e</sup> RÉGIMENT

Le Colonel Audéoud, Commandant

N<sup>o</sup> 403le 9<sup>me</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons, à Monsieur

ministre de la guerre

OBJET:

(Section technique de la Cavalerie)

au sujet d'un tampon  
pour les lances  
une lance

Paris



Monsieur le ministre,

En exécution d'une note de  
Service de Monsieur le général comm<sup>te</sup>  
la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie, j'ai  
l'honneur de vous adresser ci-joint

un rapport indiquant le mode  
d'adaptation à la lance modèle 1890

du tampon visenti par le maréchal  
des logis Franck-Puaux de mon  
régiment.

J'ai en même temps remis aux  
transports de la guerre deux lances  
tamponnées, l'une modèle 1883,



l'autre moitié 1890 à  
l'admission de la section technique  
de cavalerie.

Re et transmis  
Le 4<sup>e</sup> de B  
de Breissia



**20<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE**

Section A N<sup>o</sup> 11128  
A

Vu et transmis  
Suite à la lettre de M. le Général Commandant la  
2<sup>e</sup> Division de cavalerie transmise le 25 juillet dernier sous n<sup>o</sup> 9893  
Nancy, le 14 août 1903 #

Le Général

P.O. Le Chef de la Section

*J. auvergne*



20<sup>e</sup> Corps d'Armée

2<sup>e</sup> Division de Cavalerie

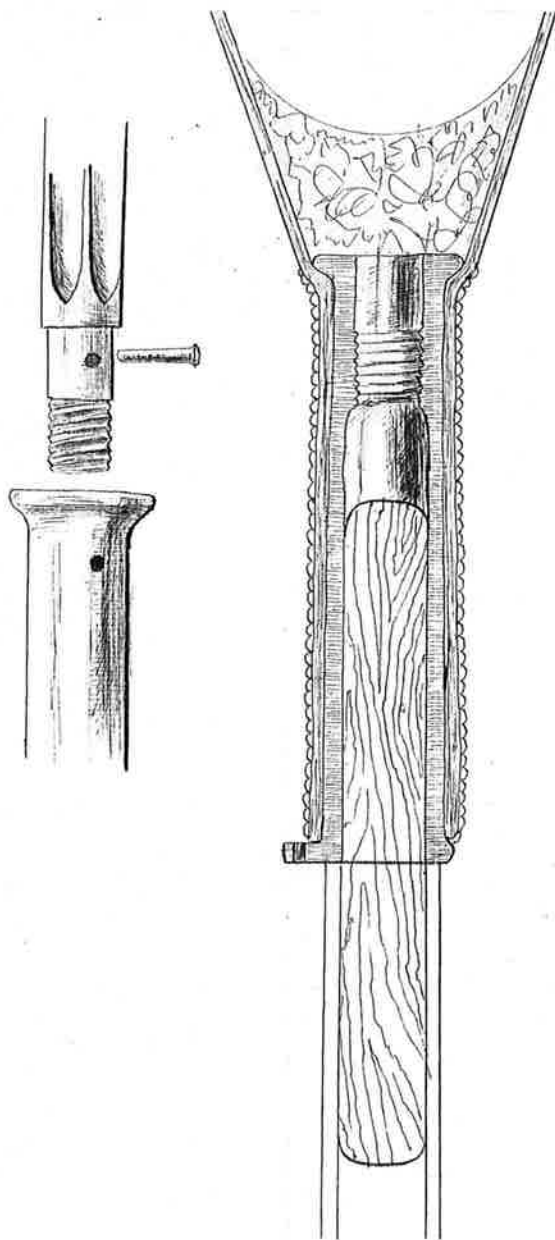
2<sup>e</sup> Brigade de Dragons

Guineville le 9 Août 1900.

# 9<sup>ème</sup> Régiment de Dragons

## Rapport sur la Sance. Tampon

du maréchal. des. logis Franck. Suaux.

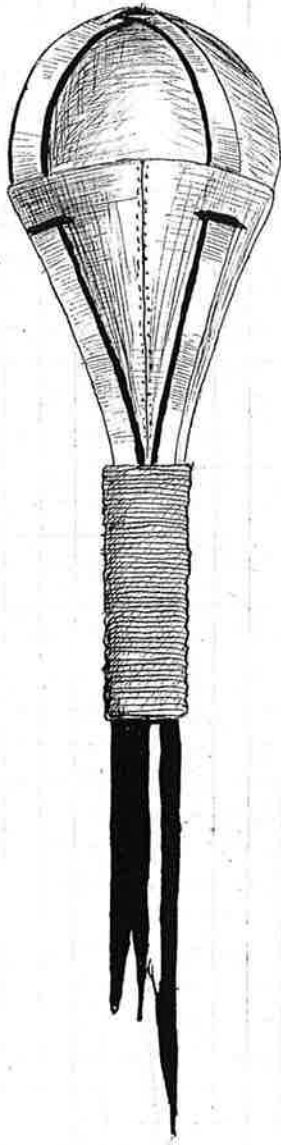


Pour adapter le tampon à la lance modèle 1890 car. tambou royal du Conkin, enlever la goupille de la lame de lance, dévisser alors celle-ci, et adapter le système sur la douille de la même façon que sur le bois de la lance en frêne.

Le Colonel.



# Description de la Lance - lampson du 9<sup>e</sup> de Dragons.



La Lance - lampson du 9<sup>e</sup> de Dragons se compose  
1<sup>o</sup> d'une hampe en pe ne semblable   la hampe  
de la lance Mod le 1823.

2<sup>o</sup> d'une balle en caoutchouc creuse du mod le  
des balles de lawn - tennis du diam tre de 0<sup>m</sup>,065

3<sup>o</sup> d'une g  ne en cuir   eau destin     recevoir  
la balle et de deux courroies en veau de 0,015 de  
large se croisant par le milieu dans une  
enclapure et servant   maintenir la balle  
dans sa g  ne.

## Instruction pour la Confection de la Lance - lampson.

Prendre une lance noire en pe ne mod le 1823, en  
d  viser le sabot et le fer de lance et remplacer ce  
dernier par un tampon fabriqu   de la fa  on  
ci - dessous.

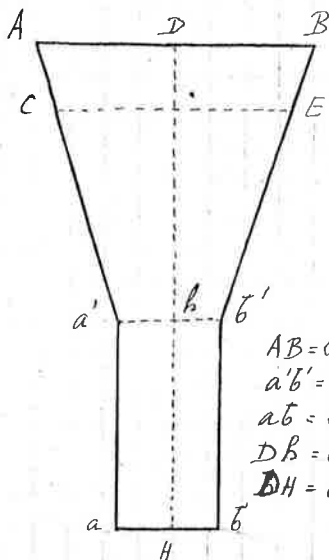
Faire couper dans du cuir   eau deux trap  zes  
  gaux continus par deux rectangles   gaux ayant  
pour petits cot  s la petite base du trap  ze.

Soient le trap  ze  $ABa'b'$  et le rectangle  $a'b'a'b$ .

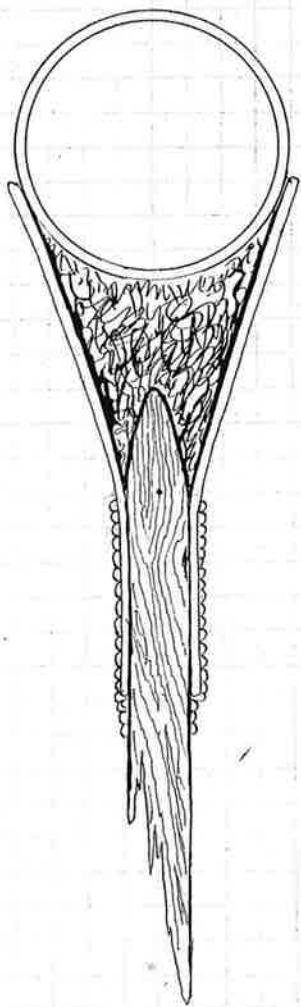
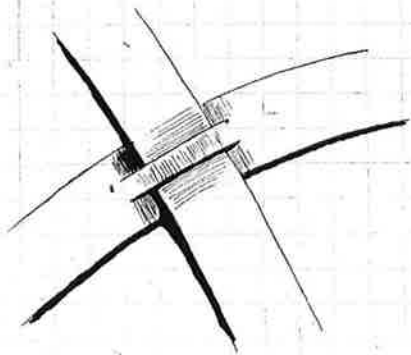
Joindre ces deux trap  zes et rectangles de fa  on  
   former une sorte d'entonnoir dont la partie

$a'b'a'b$  s'emmanchera exactement dans le  
bois de la lance. Garnir de b  uvre la partie

$a'b'EC$  de fa  on    ce qu'elle vienne affleurer  
une balle en caoutchouc creux du mod le des  
balles de lawn - tennis du diam tre de 0<sup>m</sup>,065  
dont le tiers se trouve cach   par l'entonnoir en cuir



$AB = 0^m,11$   
 $a'b' = 0,012$   
 $a'b = 0,012$   
 $DB = 0,08$   
 $DH = 0,32$



Deux lamieres en peau de 0<sup>m</sup>,015 de large  
et de 0<sup>m</sup>,44 de long passant en leur milieu  
l'une sur l'autre dans une enchapure,  
à l'extrémité du diamètre de la balle  
mené dans le prolongement de la lance,  
maintiennent la balle dans l'entonnoir;  
ces lamieres en ressortent par quatre  
enchapures percées à 0<sup>m</sup>,005 du bord supé-  
rieur de l'entonnoir, elles sont maintenues  
par une ligature en fil poissé de 0<sup>m</sup>,17 de  
haut qui empêche également le bois de  
la lance de pénétrer plus avant dans la  
partie inférieure de l'entonnoir.

Fr. Frank-Puauz  
Maréchal-des-Logis.  
au 9<sup>e</sup> de Dragons.

### Annexe 13 : présence des régiments de cavalerie à Lunéville (1873-1914)

| Formation                                                            | Date d'arrivée à Lunéville                                      | Brigade de rattachement               | Nom du casernement | Date de départ de Lunéville                 | Observations                                                |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 8 <sup>e</sup> régiment de dragons (8 <sup>e</sup> RD)               | Novembre 1873<br>En provenance de l'armée de Versailles (Meaux) | 2 <sup>e</sup> brigade de dragons     | Carmes             | Octobre 1878<br>Pour Paris                  |                                                             |
| 9 <sup>e</sup> régiment de dragons (9 <sup>e</sup> RD)               | Novembre 1873<br>En provenance de l'armée de Versailles (Meaux) | 2 <sup>e</sup> brigade de dragons     | Cadets             | Octobre 1878<br>Pour Paris                  |                                                             |
| 7 <sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval (7 <sup>e</sup> RCH)   | Novembre 1873<br>En provenance de l'armée de Versailles         | 1 <sup>ère</sup> brigade de chasseurs | Château            | Novembre 1878<br>Pour Saint-Germain-en-Laye |                                                             |
| 11 <sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval (11 <sup>e</sup> RCH) | Novembre 1873<br>En provenance de l'armée de Versailles         | 1 <sup>ère</sup> brigade de chasseurs | Orangerie          | Novembre 1878<br>Pour Saint-Germain-en-Laye |                                                             |
| 7 <sup>e</sup> régiment de dragons (7 <sup>e</sup> RD)               | 31 octobre et 2 novembre 1878<br>En provenance de Paris         | 1 <sup>ère</sup> brigade de dragons   | Carmes             | Septembre 1892<br>Pour Provins              | Le 7 <sup>e</sup> RD prend la place du 8 <sup>e</sup> RD.   |
| 18 <sup>e</sup> régiment de dragons (18 <sup>e</sup> RD)             | 31 octobre et 2 novembre 1878<br>En provenance de Paris         | 1 <sup>ère</sup> brigade de dragons   | Cadets             | Septembre 1892<br>Pour Meaux                | Le 18 <sup>e</sup> RD prend la place du 9 <sup>e</sup> RD.  |
| 9 <sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval (9 <sup>e</sup> RCH)   | 4 et 7 novembre 1878<br>En provenance de Rambouillet            | 3 <sup>e</sup> brigade de chasseurs   | Château            | 22 avril 1881<br>Pour Béziers               | Le 9 <sup>e</sup> RCH prend la place du 7 <sup>e</sup> RCH. |

|                                                                               |                                                                |                                                                                                                           |                                    |                                               |                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval<br/>(13<sup>e</sup> RCH)</b> | 3 et 6 novembre 1878<br>En provenance de Saint Germain-en-Laye | 3 <sup>e</sup> brigade de chasseurs                                                                                       | Orangerie                          | 15 avril 1881<br>Pour Auch                    | Le 13 <sup>e</sup> RCH prend la place du 11 <sup>e</sup> RCH.                                     |
| <b>1<sup>e</sup> régiment de cuirassiers<br/>(1<sup>er</sup> RC)</b>          | 17-19 mai 1881<br>En provenance de Maubeuge                    | 2 <sup>e</sup> brigade de cuirassiers                                                                                     | (inconnu)                          | 20 août 1888<br>Pour Angers                   |                                                                                                   |
| <b>2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers<br/>(2<sup>e</sup> RC)</b>           | 26-27 avril 1881<br>En provenance de Commercy                  | 2 <sup>e</sup> brigade de cuirassiers                                                                                     | (inconnu)                          | 20 août 1888<br>Pour Niort                    |                                                                                                   |
| <b>11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers<br/>(11<sup>e</sup> RC)</b>         | 27-28 août 1888<br>En provenance de Niort                      | 6 <sup>e</sup> brigade de cuirassiers                                                                                     | (inconnu)                          | 10 octobre 1902<br>Pour Saint-Germain-en-Laye | Le 11 <sup>er</sup> RC prend la place du 1 <sup>er</sup> RC.                                      |
| <b>12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers<br/>(12<sup>e</sup> RC)</b>         | 1 <sup>er</sup> -2 septembre 1888<br>En provenance de Niort    | 6 <sup>e</sup> brigade de cuirassiers                                                                                     | (inconnu)                          | 10 octobre 1902<br>Pour Rambouillet           | Le 12 <sup>er</sup> RC prend la place du 2 <sup>e</sup> RC.                                       |
| <b>8<sup>e</sup> régiment de dragons<br/>(8<sup>e</sup> RD)</b>               | 24-25 septembre 1892<br>En provenance de Meaux                 | 2 <sup>e</sup> brigade de dragons                                                                                         | La Barollière                      |                                               | Le 8 <sup>e</sup> RD prend la place du 7 <sup>e</sup> RD.<br>(2 <sup>e</sup> séjour à Lunéville)  |
| <b>9<sup>e</sup> régiment de dragons<br/>(9<sup>e</sup> RD)</b>               | 24-25 septembre 1892<br>En provenance de Provins               | 2 <sup>e</sup> brigade de dragons                                                                                         | Beauvau                            | 31 mai 1912<br>Pour Epernay                   | Le 9 <sup>e</sup> RD prend la place du 18 <sup>e</sup> RD.<br>(2 <sup>e</sup> séjour à Lunéville) |
| <b>17<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval<br/>(17<sup>e</sup> RCH)</b> | 27-28 octobre 1902<br>En provenance de Rambouillet             | 4 <sup>e</sup> puis 2 <sup>e</sup> brigade de chasseurs puis, 2 <sup>e</sup> brigade de cavalerie légère à partir de 1913 | Clarenthal<br>Treuille de Beaulieu |                                               | Le 17 <sup>er</sup> RCH prend la place du 11 <sup>er</sup> RC.                                    |

|                                                                         |                                                       |                                                                                                                                       |                                     |  |                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------|
| 18 <sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval<br>(18 <sup>e</sup> RCH) | 27-28 octobre 1902<br>En provenance<br>de Rambouillet | 4 <sup>e</sup> puis 2 <sup>e</sup> brigade<br>de chasseurs puis,<br>2 <sup>e</sup> brigade de<br>cavalerie légère à<br>partir de 1913 | Treuille de<br>Beaulieu<br>Dietmann |  | Le 18 <sup>er</sup> RCH prend la<br>place du 12 <sup>er</sup> RC. |
| 31 <sup>e</sup> régiment de dragons<br>(31 <sup>e</sup> RD)             | 2 juillet 1912<br>En provenance d'Epemay              | 2 <sup>e</sup> brigade de<br>dragons                                                                                                  | Beauvau                             |  | Le 31 <sup>e</sup> RD prend la<br>place du 9 <sup>e</sup> RD.     |



## **Annexe 14 : dénomination des bâtiments et cours du 17<sup>e</sup> RCH (1902)**

Source : Plick et Plock (capitaines), *Le 17<sup>e</sup> chasseurs, notes et souvenirs, recueillis par les capitaines PLICK et PLOCK des chasseurs d'Angoulême*, 1902, 236 p.<sup>1</sup>

Dénominations des bâtiments et cours du quartier Clarenthal du 17<sup>e</sup> RCH, Lunéville, le 26 novembre 1902.

---

<sup>1</sup> Les pseudonymes des auteurs correspondent à l'identité de deux capitaines-commandant du 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, d'après une indication donnée en introduction. Cependant, leurs noms ne sont pas révélés. Sans indication de nom d'éditeur ni de lieu. Livre tiré à 120 exemplaires. CDEM, Ecole Militaire, Paris, cote A XII 2643.

20<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

*Au quartier Clarenthal,  
Lunéville, le 26 Novembre 1902.*

2<sup>e</sup> DIVISION DE CAVALERIE

4<sup>e</sup> BRIGADE DE CHASSEURS

17<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS

## DÉCISION N° 20

Dans le but d'honorer la mémoire des militaires du régiment qui se sont distingués, les bâtiments et les cours du quartier seront désignés par les dénominations suivantes :

La 1<sup>re</sup> cour sera appelée « Cour Richard », du nom d'un colonel vénéré de tous ceux qui l'ont connu au régiment.

La 2<sup>me</sup> cour sera appelée « Cour Duez ». Le capitaine Duez fut blessé au Tagliamento, à Stralsund, à Ebersberg, à Bisbal. Etant maréchal-des-logis, en 1809, à Ratisbonne, à la tête de 10 cavaliers seulement, il fit capituler et mettre bas les armes un bataillon autrichien qui comptait 20 officiers. Il fut deux fois cité à l'ordre de l'armée et fut fait officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Blidah.

La 3<sup>me</sup> cour sera appelée « Cour Luce et Perrin ». Ces deux hommes, chasseurs au régiment, furent décorés au combat de Navia, en 1823, ainsi que deux

camarades d'un autre régiment pour avoir suivi, eux quatre, un officier dans un enclos où se trouvaient une centaine d'ennemis et les avoir mis en fuite. — Perrin y fut blessé d'un coup de feu. — Tous deux furent nommés brigadiers pour ce fait d'armes.

Le passage situé derrière le bâtiment occupé par les escadrons de Tournadre et van Merlen sera appelé « Rue loun », du nom d'un chasseur du régiment qui fut mis à l'ordre pour avoir tué de sa main 4 arabes au combat de Blidah.

Le passage situé entre les cuisines et le grand manège sera appelé « Rue Poncet ». Le maréchal-logis Poncet fut décoré de la Légion d'honneur à l'attaque du fort Saint-Jean, en Espagne.

Le grand manège sera appelé « Manège de Lastours ».

Le petit manège sera appelé « Manège de Castelbajac ». Le colonel de Castelbajac avait 28 ans quand il prit le commandement du régiment. Il avait été blessé en Espagne, à la bataille de Wagram, au combat d'Ostrowno, à la bataille de la Moskowa et au combat de Brienne.

Le manège en bois sera appelé « Manège de Vésian », en souvenir du lieutenant qui fut un si brillant et si vigoureux cavalier.

Le bâtiment occupé par les escadrons de Tournadre et van Merlen sera appelé « Bâtiment de L'Espinay ». Colonel du régiment à 32 ans, de L'Espinay fut décoré à 18 ans à la bataille de Friedland et blessé à la bataille de la Bérésina.

Le bâtiment occupé par l'escadron Blondel sera appelé « Bâtiment de Bony ». Blessé à Friedland, cité deux fois à l'ordre du jour en Espagne, de Bony fut lieutenant-colonel du régiment.

Le bâtiment occupé par un peloton de l'escadron van Merlen et par le P. H. R. sera appelé « Bâtiment de Caumartin ». Le capitaine de Caumartin fut cité à l'ordre du jour pour la bravoure avec laquelle il chargea l'ennemi au combat de Blidah.

Le bâtiment où sont la salle des rapports, les bureaux du trésorier et les magasins du corps sera appelé « Bâtiment Lagarde ». Ce capitaine fut blessé d'un coup de feu en 1809, d'un coup de lance en 1811, d'un coup de sabre en 1812, d'un éclat d'obus à Leipsick. Il mourut par suite des fatigues éprouvées en 1830 au début de la guerre d'Afrique.

Les écuries occupées par l'escadron Blondel, dans la cour Richard, seront appelées « Ecuries Poniatowsky ». Poniatowsky, par sa brillante conduite, s'est distingué devant Blidah, en 1830, ce qui lui a valu une citation à l'ordre.

L'écurie occupée par l'escadron van Merlen sera appelée « Ecurie Chauvot ». C'est le nom d'un maréchal-des-logis qui s'est distingué au premier combat de Blidah.

Le bâtiment D sera appelé « Bâtiment Bourseul ». Le colonel Bourseul, étant maréchal-des-logis, a été blessé de 22 coups de lance au combat de Kanghil, en Crimée.

L'écurie commune aux escadrons de Tournadre et van Merlen sera appelée « Ecurie Combes ». Ce lieutenant est mort en Algérie en 1830.

Le bâtiment où sont les magasins van Merlen et de Tournadre sera appelé « Bâtiment Fabre ». Le lieutenant Fabre, à la tête de l'avant-garde, fut tué à l'ennemi, à l'affaire de Villalba, en Espagne.

L'écurie occupée par l'escadron de Tournadre sera appelée « Ecurie Bontemps-Dubarry », du nom d'un colonel du 17<sup>me</sup> chasseurs (1824 - 1830).

La décision n° 20 sera lue à la troupe.

*Le Lieutenant-Colonel commandant le 17<sup>e</sup> Chasseurs,*

GUDIN DE VALLERIN.

« MAJORUM PIETAS JUVENTUTIS HONOR. »

## **Annexe 15 : dossier des officiers de renseignements de la 2<sup>e</sup> DC (1914)**

Source : SHD/DAT 24 N 3152

Composition du dossier des officiers de renseignements de la 2<sup>e</sup> DC, 6 avril 1914.

Aide-mémoire de l'officier de renseignement, 3 avril 1914.



2. DIVISION DE CAVALERIE

ETAT - MAJOR



000: - A I D E - M E M O I R E - : 000

==+== de l'OFFICIER DE RENSEIGNEMENTS ==+==

- EN CAMPAGNE -

==+==+==+==+==+==+==+==+==+==+==+==+==+==+==+==

LUNEVILLE, le 3 Avril 1914



ETAT - MAJOR

SUR LE SERVICE DES RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIEL

EN CAMPAGNE

==++==++==:0000:==++==++==

I -

ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

C'est seulement dans les E.M. d'armée que ce service fonctionne à plein.

Tandis que les Corps de troupe et E.M. de Brigades, de Divisions et de C.A. ne sont que des organes de recueil et de transmission, les E.M.A et le C.E.M.G. sont des organes d'exploitation.

Le 2° Bureau d'un E.M.A. est chargé en campagne:

- a) du service des renseignements.
- b) du service des affaires politiques.
- c) du service topographique.

a) Le service des renseignements est le plus important, (recherche des emplacements, mouvements, ordre de bataille des troupes ennemies et d'autre part, mesures à prendre pour empêcher l'ennemi de recueillir sur notre armée des renseignements analogues).

b) Le service des affaires politiques traite des relations avec l'ennemi (prisonniers, déserteurs, parlementaires, conventions diverses) des relations avec les autorités territoriales et avec la presse et diverses questions de droit soulevées au cours des opérations.

c) Le service topographique est chargé de la tenue de la carte générale des opérations. Il recueille les renseignements utiles sur le terrain, les ressources du pays et ses communications.

Chacun dans l'armée, mais à des degrés différents, doit concourir au service des renseignements.

Les corps de troupe, et les E.M. subordonnés à l'Armée auront seulement à :

Recueillir des renseignements d'ordre local, provenant de leur contact avec l'ennemi, les habitants et le terrain.

A les transmettre le plus rapidement possible.

A procéder, dans certains cas, à des interrogatoires sommaires et urgents.

A participer dans la mesure de leurs moyens au contre-espionnage.

## - II - RECHERCHE ET TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS

### REGLES FONDAMENTALES

a) Recherche - Il ne suffit pas d'attendre le renseignement. Il faut le provoquer, c'est-à-dire orienter les organes de recherches en les fixant nettement sur le renseignement intéressant à un moment donné et sur le laps de temps au bout duquel ce renseignement cessera d'être utile. Ce sont des indications à donner à la découverte et aux différents agents que l'on emploiera.

b) Transmission - Il est donc de la plus haute importance que les renseignements soient transmis à temps. L'organisation de la transmission doit être préparée avec le plus grand soin.

Les renseignements sont transmis à l'échelon inférieur sous forme de "Bulletins de renseignements"; à l'autorité supérieure, sous forme de "Comptes rendus de renseignements".

## - III - RECHERCHE DES RENSEIGNEMENTS PAR LE SERVICE SPECIAL SECRET

### a) But -

1°- Rechercher chez l'ennemi, par des moyens extra-militaires, les renseignements que ne peuvent fournir au Commandement, les procédés purement militaires.

2°- Assurer le service du contre-espionnage.

### b) Son fonctionnement -

Le service est organisé dans les E.M.A.; mais les corps et E.M. subordonnés doivent connaître son fonctionnement général, auquel ils peuvent être appelés à concourir.

Aux 2° bureaux des E.M.A. sont affectés un certain nombre de :

Commissaires spéciaux (considérés comme Officiers sans assimilation.)

et d'Inspecteurs de la police mobile (considérés comme Adjudants sans assimilation).

Ils sont munis d'un jeton de justification qui servira à les faire reconnaître. . . en outre :

des Agents secrets pour certaines missions spéciales

Quelques uns de ces agents pourront être mis à la disposition de l'Officier de renseignements de la D.C., soit pour la recherche des renseignements, soit pour coopérer au contre-espionnage.

c) Mise en route des agents -

Lorsqu'un agent aura reçu une mission à l'extérieur des lignes, il sera conduit sur la ligne des A.P. par un fonctionnaire du service spécial, qui se fera reconnaître au moyen de son jeton, ou bien, on lui remettra un "laissez-passer" qui devra être laissé aux A.P.

Au retour, l'agent se fera reconnaître par des signes de reconnaissance convenus et connus du Commandant du Poste d'examen ou du Commandant des A.P.

d) Transmission des renseignements des agents -

Il arrivera fréquemment que l'agent aura reçu la consigne de remettre à son retour ses renseignements au premier élément de l'armée qu'il rencontrera (généralement la cavalerie) et de préférence à un Officier.

Ce renseignement devra être transmis par les procédés les plus rapides à la disposition de l'autorité militaire.

L'agent indiquera qu'il est agent de renseignements de telle armée.

Si son renseignement est remis par écrit, il le signera de son pseudonyme ou du mot de passe convenu.

S'il est indiqué verbalement, il devra être transmis avec l'indication "provenant de l'agent X" (pseudonyme et mot de passe).

L'agent sera laissé libre de continuer sa route, de manière à ce qu'il puisse gagner les A.P. ou A.G. d'infanterie qui feront le nécessaire pour l'arrêter, l'identifier et, s'il y a lieu, lui permettre de rejoindre l'E.M. dont il dépend.

IV -  
PROTECTION CONTRE LES TENTATIVES D'ESPIONNAGE DE L'ENNEMI

Il y aura lieu d'exercer une surveillance très active des cantonnements, principalement des abords des Q.G., E.M. et bureaux, des représentants de la presse, des vélocipédistes, ordonnances, plançons, fournisseurs etc....

Les civils sont surveillés par la police, mais celle-ci, afin de ne pas se brûler, fait procéder aux arrestations par la prévôté ou la troupe. Tout le monde doit concourir à cette surveillance. (voir Instr. du 27 Février 1912).

Les hommes et surtout les gradés doivent donc connaître les jetons de justification des agents.

En outre, le loi sur l'Etat de Siège met la police locale sous les ordres de l'autorité militaire. On s'en servira pour faire surveiller les débits, hôtels, gares, postes etc....

V -  
FONCTIONNEMENT DU SERVICE A L'E.M. D'UNE DIVISION DE CAVALERIE

I°- Personnel

- I Officier de l'active (Officier de R.)
- I Officier de Réserve (adjoint désigné dès le temps de paix et orienté dans ce sens).
- I Officier interprète.

A ce personnel pourra être adjoint dans certaines circonstances un inspecteur de police et les agents nécessaires.

2°- Documents que l'E.M. de la Division doit fournir à l'Armée -

De trois espèces:

- 1°- Renseignements sur l'ennemi
- 2°- Renseignements statistiques
- 3°- Renseignements sur l'emplacement et l'état des troupes amies.

Il est donc essentiel que les E.M. subordonnés et les Corps lui fournissent les éléments de ce travail.

1°- Renseignements sur l'ennemi -

A chaque échelon (corps ou E.M.) il sera établi quotidiennement un compte-rendu détaillé de renseignements. Ce qui ne dispense pas, bien entendu, de transmettre, au fur et à mesure par les moyens les plus rapides, les renseignements importants ou urgents.

Ce compte-rendu détaillé doit comprendre:

Le résumé des rapports de la découverte.  
Le résumé des renseignements fournis par les escarmouches et combats de la journée (N° des régiments, pattes d'épaules, passe-poil, marque des armes etc.).  
Le résumé des renseignements fournis par les interrogatoires de prisonniers, habitants, déserteurs.

Au compte-rendu détaillé seront joints les rapports des reconnaissances en original, les documents saisis (correspondance, journaux etc..enlevés à la poste, casquettes, paîtes d'épaules, cartes, armes saisies sur les prisonniers etc..)

2°- Renseignements statistiques -

Le compte-rendu détaillé quotidien sera complété par des renseignements statistiques. La cavalerie placée en avant de l'armée est plus à même que tout autre élément de les fournir. Ils ne devront pas être oiseux, c'est-à-dire reproduire ce que portent déjà les cartes et les notices.

Ils porteront sur:

- les communications (voies ferrées, routes, canaux, cours d'eaux, lignes télégraphiques et téléphoniques.)
- points de passage (ouvrages d'art, gués etc..)
- nature du pays et du sol.
- ressources (cantonnements, vivres, fourrages, eau, moyens de transport, ressources diverses).
- En matière de renseignements statistiques comme en matière de renseignements sur l'ennemi, il faut aller au devant du renseignement à provoquer.

Ces renseignements ne pourront évidemment être fournis au complet chaque jour. Ce serait inutile souvent et trop compliqué, mais ils doivent être constamment tenus à jour. L'Officier de renseignements doit être toujours être prêt à les fournir si on les demande.

Il faudra cependant toujours signaler, sans attendre d'ordres, tout ce qui peut être nouveau pour l'armée et lui servir (Destructions faites par l'ennemi, erreurs de l. carte, routes ou terrains rendus impraticables, inondations etc...)

La meilleure forme sera souvent celle d'un croquis, ce qui évitera les discours.

En outre, un renseignement statistique, important à donner, sera l'indication des habitants pouvant donner d'utiles renseignements, qui en ont

déjà fourni et qui paraissent pouvoir être utilisés comme agents.

Les comptes rendus quotidiens doivent avoir une forme claire et concise, s'abstenir de tout commentaire et être précis et complets. Ils doivent résumer tous les renseignements reçus pour si extraordinaires qu'ils paraissent; afin de faciliter le travail aux divers échelons, il y aura lieu d'établir les comptes-rendus quotidiens dans la forme du modèle ci-joint.

3°- Compte-rendu sur les troures subordonnées -

Dans la cavalerie, ce dernier compte-rendu ne sera généralement fourni à l'autorité supérieure que par les groupes détachés ou ceux qui ont des particularités à signaler (avant-postes, postes détachés etc....). Ce sera affaire d'appréciation des chefs.

S'il y a lieu, le Compte-rendu comprendra l'indication des cantonnements ou route de marche, emplacement des E.M. de brigade ou de régiments, ligne tenue par les A.P. ou des A.G. à l'heure ou est envoyée le compte-rendu.

Ce compte-rendu sur les troures doit être distinct du compte-rendu détaillé quotidien, car il n'est pas destiné au même service de l'E.M.A..

Heure de l'établissement des comptes-rendus quotidiens. -

Les comptes-rendus détaillés quotidiens servent à mettre le Général Commandant l'Armée au courant de la situation générale sur le front et les flancs de son armée. C'est sur le tableau qui lui sera ainsi présenté qu'il prendra ses décisions et donnera ses ordres ou instructions pour les opérations des jours suivants.

Les comptes rendus des différents E.M. doivent donc arriver à l'Armée entre 19 et 22 heures.

Durée de la transmission:

|                                                            |        |
|------------------------------------------------------------|--------|
| Du corps à la brigade.....                                 | 1/2 h. |
| Dépouillement et établissement à la brigade.....           | 1/2 h. |
| Sa transmission à la Division.....                         | 1/2 h. |
| Dépouillement et établissement à la Division.....          | 1 h.   |
| Transmission à l'Armée par auto (entre 30 et 60 Kil.)..... | 2 h.   |

4 h. 1/2

D'après le calcul, on voit que le compte-rendu quotidien doit partir du régiment entre 14 h. 1/2 et 17 h. 1/2.

A cette heure là, la journée sera souvent loin d'être terminée; les troures seront en marche, quelques éléments, peut-être, au combat ou sur le point de s'engager, les renseignements importants de la découverte ne seront peut-être pas tous parvenus.

On peut donc envisager la nécessité de compléter, tardivement le soir, le compte-rendu détaillé par un compte-rendu télégraphique, qui indiquera très succinctement le résultat des contacts livrés après l'envoi du compte-rendu quotidien, le front atteint, l'emplacement de l'E.M. ou du A.G., la ligne des A.P. et ce qu'on sait en dernière heure sur l'ennemi.

Dans la cavalerie le compte-rendu télégraphique sera surtout utile pour les détachements éloignés.

De même un compte-rendu télégraphique sera adressé pour tout renseignement urgent et toujours après un engagement. Il devra alors signaler les H. des corps ennemis auxquels on a eu affaire.

Tout ce qui vient d'être exposé est du ressort de l'Officier de renseignements.

Cahiers d'enregistrement -

On voit d'après ce qui vient d'être dit que l'Officier de renseignements doit être toujours prêt à établir très rapidement un exposé succinct de la situation à un moment donné: de l'ennemi, le de ses propres troupes, de renseignements sur le pays.

Pour cela, il faut beaucoup d'ordre. Les renseignements, reçus d'en bas, seront placés par ordre d'arrivée dans une chemise prêts à être transmis avec le compte-rendu quotidien.

Ils seront enregistrés sommairement et, autant que possible, au fur et à mesure de leur arrivée sur un cahier d'enregistrement (voir le modèle). Si l'on a pris des précautions, le compte rendu quotidien pourra être établi très rapidement.

Un second cahier d'enregistrement sera tenu pour les renseignements statistiques.

Il sera utile également de conserver un enregistrement des comptes-rendus quotidiens.

En ce qui concerne la situation des troupes amies et ennemies, un moyen commode consiste à les indiquer au crayon de couleur sur les cartes; mais dans les corps de troupe, on dispose d'un nombre très restreint de cartes, on peut utiliser pour y suppléer, soit le système des calques, soit plus simplement le modèle de quadrillage ci-joint.

En résumé:

Pièces à établir et registres à tenir par les Officiers de Renseignements des E.M. de brigade et Corps de troupe

Pièces à établir et à transmettre -

Transmission

Compte-rendu détaillé quotidien } à transmettre tous les jours entre 14 h. 1/2 et 17 h. 1/2 } à l'échelon supérieur.

Compte-rendu sur les troupes subordonnées amies -

} à transmettre éventuellement en même temps que le Compte rendu quotidien

Comptes-rendus sommaires télégraphiques -

} à transmettre éventuellement à toute heure, si le compte rendu quotidien n'a pu être complet, après chaque engagement, pour tout renseignement urgent et important.

Registres à tenir -

Cahier d'enregistrement des renseignements reçus, soit du haut, soit du bas.

Cahier d'enregistrement des renseignements statistiques.

Cahier d'enregistrement des Comptes-rendus de renseignements.

Ce dernier peut d'ailleurs être remplacé par les indications de la colonne "Exploitation" du cahier d'enregistrement des renseignements reçus.

Particularités -

Outre, le service indiqué ci-dessus, l'Officier de renseignements sera chargé de missions multiples en campagne.



Guides - Les choisir parmi les habitants intelligents et vigoureux, en interroger plusieurs, les confronter ensuite.

Le guide sera encadré et prévenu que s'il trompe, il sera fusillé. Il ne sera relâché que lors que l'opération sera terminée.

Prisonniers de guerre - (Voir Vol. 76 et 77 Régléments sur les lois de la guerre et réglement sur les prisonniers de guerre) On y trouvera les catégories d'individus que l'on doit considérer comme prisonniers de guerre (otages, déserteurs).

Le personnel du service de Santé est considéré comme neutre tant qu'il fonctionne et tant qu'il reste des blessés à secourir, de même pour le matériel.

Les prisonniers sont aussitôt désarmés, les munitions sont enlevées.

Ils sont groupés sous escorte et conduits, ainsi que leurs armes, munitions, chevaux, harnachement à un centre indiqué par la Division.

Les prisonniers sont fouillés, tous leurs papiers retenus, même les lettres particulières qui pourraient avoir un intérêt militaire.

L'Officier de renseignement devra, dès qu'il en aura le temps, parcourir ou faire lire ces papiers, faire un choix et les envoyer à la Division. Il devra signaler les prisonniers qui pourraient donner des renseignements intéressants.

S'il n'a pas le temps de faire ce premier dépouillement, tout sera transmis tel quel à la Division.

Il y a intérêt à interroger les prisonniers le plus tôt possible pour profiter de leur trouble.

On fera un compte-rendu succinct de l'inter-

rogatoire (pièces à l'appui)

On devra adresser, le plus tôt possible, l'état des prisonniers faits (numérique pour la troupe, nominatif pour les Officiers).

Qu'est-ce qu'un espion ?

Espions - "L'individu qui, agissant clandestinement ou sous de faux prétextes recueille ou cherche à recueillir des informations dans la zone d'opérations d'un belligérant avec l'intention de les communiquer à la partie adverse".

Les militaires ou civils accomplissant ouvertement leur mission ne sont donc pas considérés comme espions.

En pratique, on ne recherchera pas les intentions. On fera arrêter et rendra compte à l'armée où se fera l'enquête.

Ceux qui dissimulent les messages qu'ils portent, doivent être considérés comme espions, être fouillés complètement (doublures, cannes creuses, cheveux, bouche, autres orifices etc..)

Si on ne trouve rien et que le doute persiste, on les gardera entre 8 jours et 1 mois après quoi on les renverra, les menaçant de les passer par les armes, si on les repince.

Après ce délai, le message qu'ils portaient n'aura plus de valeur.

Interrogatoires des habitants.

Saisies à faire dans les localités abandonnées par l'ennemi

Voir instruction part. du 27 Février 1912, Annexe 2. Se rappeler que les questions posées et les opinions émises sont répétées dans le



pays et peut être à l'ennemi.

C'est du reste un moyen de répandre les "Fausses nouvelles". Mais le Commandant de l'Armée a seul le droit de donner l'ordre d'user de ce procédé. (presse, mouvements de troupes, réquisitions fictives, pigeons saisis etc...)

Se méfier de celles lancées par l'ennemi.

LUNEVILLE, le 3 Avril 1914

## **Annexe 16 : grandes manœuvres d'automne de la 2<sup>e</sup> DC (1880)**

Source : Ecole militaire, CDEM G.101 III

Manœuvres de cavalerie à double action, les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions de cavalerie opérant l'une contre l'autre dans la région de l'Est.

# Grandes Manœuvres d'Automne

## en 1880

---

Manœuvres de Cavalerie à double action, les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Divisions de cavalerie opérant l'une contre l'autre dans la région de l'Est.

---

### Hypothèse générale.

#### 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie

Une armée est en formation dans l'Est. Elle détache en avant, garde, un corps d'armée qui a mission de s'emparer de Nancy, du chemin de fer et du cours de la Moselle entre Epinal et Boul.

Ce corps d'armée est lui-même précédé, à deux jours de marche, d'une division de cavalerie (la deuxième) qui est suivie de trois bataillons d'Infanterie.

La deuxième division, qui devra, en fin de compte, flanker sur sa gauche le corps d'armée qu'elle devance, a pour premiers objectifs de reconnaître le camp retranché d'Epinal, de s'emparer

du cours de la Moselle où elle laissera ses bataillons d'Infanterie et afin de s'avancer vers la Meuse par la Brèche Coul. Neufchâteau, pour y détruire les chemins de fer et les approvisionnements de toute nature.

Pendant que cette pointe hardie s'exécute, une autre division de la même armée se répand dans la plaine de Woëvre entre Coul et Verdun.

## 5<sup>e</sup> Division de Cavalerie.

La 5<sup>e</sup> Division appartient à une armée qui se forme sur le Bas-Océan et qui est opposée à la précédente. - Elle précède également un corps d'armée d'avant-garde et elle est accompagnée par deux bataillons d'Infanterie en voiture.

Elle laisse ces deux bataillons à Tancouleurs et à Graux pour s'assurer provisoirement la possession du cours de la Meuse et s'avance elle-même au delà des défilés de la rive droite pour s'opposer aux déprédations de la cavalerie ennemie.

## Développement de l'Hypothèse

La 2<sup>e</sup> Division part en réalité de Lunéville et est censée laisser ses bataillons d'infanterie aux principaux passages de la Moselle. - La 5<sup>e</sup> Division part, d'après la supposition, des environs de Bar-le-Duc, mais en réalité elle commence son mouvement aux environs de Gondrecourt.

Dans ces conditions, il n'est pas probable que la cavalerie

ennemie, ayant une longue distance à parcourir, puisse arrêter la 5<sup>e</sup> Division au débouché des défilés de la Meuse. Il est plus vraisemblable que la première rencontre des fractions principales des deux troupes adverses ait lieu, d'une part vers Colombey, et d'autre part sur la route et le long du chemin de fer de Mirecourt à Neufchâteau.

En effet, depuis la construction des forts et batteries du camp retranché de Boul, de la batterie de Blénod et du fort de Laguy-la-Blanche-Côte, les seules voies vraiment accessibles à la cavalerie envahissante entre Boul et Neufchâteau, sont : le défilé de Saulosse, la route et le chemin de fer de Mirecourt.

La 5<sup>e</sup> Division, appuyée par le camp retranché de Boul et par ses bataillons de la Meuse, a tout intérêt à engager la lutte à la sortie du défilé de Saulosse.

La 2<sup>e</sup>, au contraire doit comprendre que son véritable terrain de combat est plutôt sur le Madon ou elle pourrait en cas d'échec être recueillie par ses bataillons de la Moselle. La marche vers la Meuse à partir de Breton, sera donc seulement une démonstration destinée à attirer la 5<sup>e</sup> Division vers Colombey et à couvrir ainsi le mouvement plus sérieux du détachement qu'elle fera sur Neufchâteau pour exécuter de ce côté la destruction qu'il lui a été ordonnée.

Est-ce à dire que la 2<sup>e</sup> Division doive, de parti pris, battre en retraite devant la 5<sup>e</sup> Division, sans la combattre lorsqu'elle la rencontrera ? Non, pas absolument et la décision que son chef prendra à cet égard dépendra des circonstances

qui seront plus ou moins favorables, suivant qu'elle aura l'avantage de la position, une ligne de retraite assurée et suivant que les forces qui lui sont opposées seront inférieures ou éparpillées. - Il est même désirable, au point de vue de l'instruction, que ce premier combat ait lieu. Le Général commandant la 2<sup>e</sup> Division s'efforcera de donner satisfaction à cette idée, en se plaçant sur un terrain qui favorisera le déploiement de ses lignes et le tir de ses batteries.

Dans le même temps, le Général com<sup>te</sup> la 5<sup>e</sup> Division aura dû prendre les mesures nécessaires pour faire échouer l'entreprise audacieuse tentée par la 2<sup>e</sup> Division, sur la route du Sud.

Le jour suivant, la 2<sup>e</sup> Division qui se sera retirée à l'Est du Brenon, est décidée à livrer un combat définitif dans la plaine sous Saxon avec l'espoir d'y détruire son ennemi et de pouvoir ensuite s'avancer au cœur du pays. - Elle a tout intérêt à défendre sérieusement le Brenon, ruisseau très-encaissé, quoique guéable en plusieurs endroits.

Pour forcer ce passage, la 5<sup>e</sup> Division devra opérer avec ses trois brigades en prenant l'une d'elles pour pivot de manœuvre. Elle emploiera naturellement à cette œuvre un grand nombre d'hommes à pied qui, se cramponnant au terrain, permettront aux trois brigades de faire leur jonction en temps utile.

Le combat entre les deux divisions ayant chacune tous leurs éléments suivra le franchissement du Brenon par la 5<sup>e</sup> Div<sup>n</sup>. Il aura vraisemblablement lieu dans la plaine sous Saxon.

Il appartiendra donc au Général commandant la 2<sup>e</sup> Div<sup>n</sup>

d'abord de choisir une position centrale lui permettant d'appuyer ses avant-postes qui défendent le Brenon, ensuite lorsque le passage aura été forcé, de se retirer sur une position avantageuse où toutes ses fractions viendront le rejoindre.

Pour la dernière journée (18 septembre) une idée spéciale présidera à l'opération qui sera exécutée. - Elle consiste dans une démonstration offensive exécutée contre le flanc d'un corps d'armée en marche par deux divisions de cavalerie accompagnées d'un grand nombre de batteries. L'artillerie y deviendra l'arme principale, la cavalerie lui servant en quelque sorte d'escorte et la protégeant contre les agressions de la cavalerie ennemie.

Le corps d'armée figuré est en marche du Madon vers le Brenon et sa tête est engagée à l'attaque de Vexelize. Attaquée à l'improviste sur son flanc gauche, il déploie ses réserves sur le front de la nouvelle menace et rappelle un certain nombre de ses batteries déjà engagées sur sa première ligne de bataille.

C'est le résultat que l'assaillant voulait obtenir. La cavalerie poursuit ensuite son œuvre en prenant en arrière des positions successives d'où elle peut continuer à canonner les réserves de l'ennemi et à les distraire ainsi du combat principal.

Le Général directeur prendra, pour cette action, le commandement des deux divisions réunies. Le chef d'Etat-major du 4<sup>e</sup> corps d'armée commandera l'ennemi marqué par huit escadrons et par tous les canons des deux divisions.



# Progression pour l'emploi des journées de manœuvres des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Div<sup>ns</sup> de Cavalerie.

## 5<sup>e</sup> Division.

- 11 Septembre. — La 5<sup>e</sup> Division est réunie toute entière dans la plaine de Mauvages, Badouwilliers, Gondrecourt.
- 12 ———— Repos. — Les officiers font la reconnaissance des terrains sur lesquels les brigades seront exercées.
13. ———— Évolutions et manœuvres de brigades (en selle nue) contre un ennemi figuré.
- 14 ———— Manœuvres de division (en selle nue) contre un ennemi figuré.
- 15 ———— Marche sur la Meuse. — Placement des avant-Postes.
- 16 ———— Marche sur la Moselle — Combats d'avant-gardes — Combat d'une brigade contre une brigade ennemie dans le Sud — Combat de deux brigades contre deux brigades ennemies à la sortie des défilés de la Meuse vers Colombey —  
Cantonnements sur la ligne Crepey — Goviller — Favières —  
Placement des avant-postes.

17 Septembre. - Passage du Brenon. —

Combat des deux divisions, l'une contre l'autre,  
dans la plaine sous Saxon. —

Rentrée dans les cantonnements de la veille.  
(La division sera en selle une - Pas d'avant-postes  
après cette journée).

18 ——— (Les deux corps d'armée sont en présence).  
Démonstration offensive contre le flanc d'un corps  
d'armée opérée par une masse de cavalerie accompa-  
-gnée d'un grand nombre de batteries.  
(Les deux divisions avec leurs batteries sont réunies  
sous le commandement du Général Directeur. - Le  
corps d'armée attaqué est marqué par huit escadrons  
et par les fanions des deux divisions. Les deux divisions  
sont en selle une).  
Rentrée dans les cantonnements précédents.

19 ——— Repos.

20 ——— Dislocation — Départ.

## 2<sup>e</sup> Division.

13 Septembre — La 2<sup>e</sup> Division porte sur la Moselle ses escadrons  
d'éclaireurs et ses pointes d'officiers de Lunéville, ainsi  
que ses deux escadrons de Baccarat.

La Brigade d'Épinal reste où elle se trouve sur la  
Moselle.

14 Septembre — Marche du gros de la division Sur le Madon.

15 ——— Marche Sur Colombey — Placement des avant-postes.

16. ——— Marche Sur la Meuse et combat à l'entrée des défilés.

Combat d'une brigade contre une brigade de la 5<sup>e</sup> Division dans le Sud.

Retour en retraite Sur le Madon aux mêmes cantonnements que le 14.

Placement des avant-postes Sur le Brenon (qui devra être entièrement occupé par les forces avancées de la 9<sup>e</sup> Div.).

17. ——— Défense du Brenon — Combat des deux Divisions l'une contre l'autre dans la plaine sous Saxon (la division en selle une).

Mêmes cantonnements que le 14 et le 16.

18 ——— Mêmes opérations que la 5<sup>e</sup> division (les deux divisions en selle une).

Mêmes cantonnements que précédemment.

19. ——— Repos.

20. ——— Dislocation — Départ.

# Ordre de Bataille.

9.

Général Directeur : Général Cornat, commandant le 4<sup>e</sup> corps d'armée;  
Chef d'Etat-Major Général : Colonel de Verdère.

## 5<sup>e</sup> Don de Cavalerie.

Général commandant : Comte de Montaigne.  
Chef d'Etat-major : Lieut<sup>nt</sup> Colonel Schneegans.

2<sup>e</sup> Brigade de cuirassiers : Général de Renasson-d'Hauteville.

2<sup>e</sup> Régiment de cuirassiers : Colonel de la Seyre.

8<sup>e</sup> ——— id ——— : Colonel Humblot.

3<sup>e</sup> Brigade de Dragons : Général Robillot.

14<sup>e</sup> Régiment de dragons : Colonel Feloutre.

16<sup>e</sup> Régiment de dragons : Colonel Zende.

2<sup>e</sup> Brigade de Hussards : Général Cools.

2<sup>e</sup> Régiment de Hussards : Colonel de Bonne.

4<sup>e</sup> ——— id ——— : Colonel de Loul.

Artillerie : Commandant Michon du 34<sup>e</sup> d'art<sup>ie</sup>

## 2<sup>e</sup>. Don de Cavalerie.

Général Commandant: de Verneville.

Chef d'Etat-Major: Lieut.<sup>nt</sup> Colonel Vincent.

1<sup>ère</sup> Brigade de Dragons: Général Guio de la Rochère.

7<sup>e</sup> Régiment de Dragons: Colonel Castaner.

18<sup>e</sup> ——— id ——— : Colonel Tata.

1<sup>ère</sup> Brigade de chasseurs: Général Goybet.

1<sup>er</sup> Régiment de chasseurs: Colonel Donnat

15<sup>e</sup> ——— id ——— : Colonel de Moreton de Chabrillos

3<sup>e</sup> Brigade de chasseurs: Général Caillot.

9<sup>e</sup> Régiment de chasseurs: Colonel Morin.

13<sup>e</sup> ——— id ——— : Colonel Collignon d'Ancy.

Artillerie: Commandant Brzunicuski du 9<sup>e</sup>. D'art<sup>ie</sup>

---

## Arbitres.

---

## Observations et consignes pour l'exécution du service pendant les manœuvres.

Le Général Directeur s'est borné à indiquer et à développer l'hypothèse générale, ainsi que l'idée spéciale appliquée à la journée du 18. Il laisse, d'ailleurs toute initiative à M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Le Général commandant les Divisions pour la composition, la marche, le stationnement des colonnes et pour le choix des positions de combat?

**Rapport** Chaque jour avant 5 heures, le rapport journalier  
journalier et des divisions devra parvenir au Général Directeur. — Ce  
correspondance. rapport apporté, cacheté, par un officier fera connaître  
l'emplacement du quartier général de la division, les  
dispositions adoptées par le général qui la commande  
pour la marche et les opérations du lendemain, et, s'il y  
a lieu, la ligne générale des avant-postes. L'officier rap-  
portera à sa division, sous pli cacheté, les ordres relatifs  
aux modifications ou aux prescriptions supplémentaires  
que les circonstances auraient pu rendre nécessaires.

Le moyen de communication entre le Général Directeur  
et les quartiers généraux des divisions n'est pas du reste le  
seul à prévoir. Afin de répondre à tous les besoins impérieux,  
on placera toujours le nombre de postes de correspondance  
nécessaire, postes de 3 hommes commandés par un brigadier...

On se servira également du télégraphe du réseau permanent qui pourra être complété sur certains parcours par la section télégraphique envoyée de Saumur.

**Escortes.** - La 5<sup>e</sup> Division fournira pour l'escorte du Général Directeur un peloton de husards commandé par un officier. Cette troupe sera formée en dehors de l'effectif soit aux escadrons actif, soit au dépôt.

La 2<sup>e</sup> Division fournira les porte-standards des arbitres.

**Conférences et Critique.** Après avoir assisté à l'opération principale du jour le Général Directeur fera, les 16, 17 et 18 à l'issue et sur le terrain même du combat, une conférence à tous les officiers supérieurs de deux divisions. Sans le cas où les rapports des arbitres sur les opérations partielles ne seraient pas arrivés en temps utile pour compléter les matériaux de cette conférence, la critique serait envoyée par écrit. Cette critique ou le résumé de la conférence faite verbalement sera du reste, toujours portée, le lendemain, à la connaissance de tous les escadrons.

**Ordres de Mouvement.** Les Généraux commandant les Divisions expédieront chaque jour leurs ordres de mouvement et leurs prescriptions relatives aux opérations du lendemain, sans attendre le retour de l'officier qu'ils envoient au Général Directeur avec le rapport journalier. Ces ordres de mouvement doivent être en nombre suffisant



pour que chaque escadron en possède au moins un exemplaire, car il importe que chaque officier, pour son instruction, ait connaissance complète, non seulement de l'opération partielle dont il est chargé, mais, en même temps de toutes les opérations qui s'exécutent simultanément sur le vaste échiquier des manœuvres des deux divisions. Le Général Directeur pense que chaque Etat-Major possèdera, pour obtenir ce résultat, un appareil autographe ou chromographique.

*Arbitres.* - Les arbitres doivent être considérés comme les adjoints du Général Directeur. Ils assisteront au rapport journalier et y prendront les instructions pour les opérations du lendemain.

Les rapports et les renseignements relatifs à la mission effectuée par les arbitres devront parvenir, sur le terrain même de la manœuvre, au Général Directeur avant la critique du jour, sauf impossibilité résultant de la longueur du trajet.

L'officier général le plus élevé en grade, parmi les arbitres, peut être délégué par le Directeur pour faire une conférence aux arbitres la veille d'une opération et pour leur transmettre les ordres et avis qu'il aura reçus du quartier général. Il pourra correspondre directement avec ceux des arbitres qu'une mission particulière tiendrait éloignés du champ principal et, dans tous les cas, il réunira chaque jour et centralisera les rapports partiels dont le Général Directeur aura besoin pour sa critique.

Quant au rôle des arbitres sur le terrain, il est nettement tracé par l'Instruction M<sup>elle</sup> du 20 juin 1880 sur les manœuvres d'automne.

**Heure à laquelle commencera la manœuvre.** Les troupes monteront habituellement à cheval à 6<sup>h</sup> du matin, à moins que le Général Directeur n'ait indiqué la veille une heure différente, soit pour l'une des divisions soit pour toutes les deux.

Il ne sera point tenté de surprise de nuit sur les cantonnements de l'adversaire. Il pourra bien être effectué des marches ou déplacements de nuit, si l'opération du lendemain les rend nécessaires; mais, dans ce cas même, aucune attaque ne devra avoir lieu avant 6 heures du matin.

**Convois.** Les convois de vivres sont neutralisés sous la réserve qu'ils n'entravent pas les manœuvres, c'est-à-dire qu'ils ne circulent que dans la mesure strictement utile.

**Officiers <sup>(1)</sup> autorisés à suivre les Manœuvres.** Les officiers étrangers, accrédités près du Gouvernement français, pour suivre les manœuvres de cavalerie, seront répartis entre les deux divisions. Des montures et des ordonnances sont mis à leur disposition.

Dans chaque Division, un officier est chargé de leur cantonnement et de leur subsistance. Cet officier remettra à chacun d'eux la présente instruction, les cartes nécessaires et chaque jour, un exemplaire des ordres de mouvement du

---

(1) Une décision M<sup>elle</sup> postérieure place tous les officiers étrangers au quartier général du Général Directeur. — Rien n'est changé pour les officiers français autorisés à suivre les manœuvres.

17.

Général commandant la Division, ainsi que le résumé de la conférence du Général Directeur.

Le Général Directeur, tout en invitant M. M. les officiers étrangers à parcourir librement le champ d'action et la ligne des avant-postes de leur division, les prie de vouloir bien se maintenir en arrière de cette ligne et de ne point la franchir pour passer pendant des combats ou opérations, sur le terrain occupé par la Division opposée.

Les officiers français autorisés à suivre les manœuvres seront également répartis dans les divisions. Ils recevront les cartes et les autres documents utiles par les soins des chefs de corps ou de services auxquels ils seront attachés.

Les observations faites ci-dessus au sujet du passage d'une division à l'autre leur sont applicables.

Parlementaires. - Les Généraux commandant les Divisions ne pourront correspondre entre eux autrement qu'en envoyant des parlementaires qui seront reçus régulièrement aux avant-postes.

---

# Instructions sommaires pour l'exécution des manœuvres.

---

La 5<sup>e</sup> Division exécutera pendant les journées du 13 et du 14 Septembre, dans la plaine Mauvages - Gondrecourt des évolutions de brigade et de manœuvres de brigade et de division contre un ennemi figuré.

La 2<sup>e</sup> Division fera les mêmes exercices préparatoires aux environs de Lunéville.

Pendant ces manœuvres, l'ennemi sera conformément aux Réglements, figuré par des fanions. Mais, au lieu d'être éparpillés sur toute la longueur d'une ligne, les cavaliers porte-fanions seront réunis en groupes figurant le centre et les ailes de l'unité ou de la ligne qu'ils représentent.

Les Généraux de Division ou de brigade composeront, chacun en ce qui le concerne, et soumettront au Général Directeur le programme des évolutions et des manœuvres qu'ils comptent exécuter.

**Évolutions.** - Avant de commencer les manœuvres à double action, il est indispensable d'exercer avec soin les troupes, par régiment et par brigade, à l'exécution simultanée des changements de front et des déploiements dans tous les sens.

Les évolutions et les manœuvres à employer pour faire face rapidement à l'ennemi ou pour envelopper des lignes n'ont pas toutes la même valeur pratique. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, en quelques mots, ce que le Général Directeur a dit, à cet égard, dans la conférence préparatoire qu'il

17

a faite à Nancy.

Que l'on parte de la masse ou de la ligne de colonnes, le déploiement en équerre sur l'un des flancs s'exécute le plus rapidement possible par la formation en colonne serrée (ou en colonne d'escadrons) suivie de l'« avant en bataille » avec oblique individuelle.

S'il s'agit, pour le régiment ou la brigade, également en masse ou en ligne de colonnes, de faire face à un ennemi se présentant non plus sur l'un des flancs, mais obliquement, on se déploie dans une direction diagonale, par le mouvement de régiment ou de brigade demi « à droite (ou à gauche) en bataille ». Seulement, il importe de ne pas oublier qu'en partant de la masse avec intervalle de déploiement, le pivot de chaque régiment se déploie vers la droite (ou vers la gauche), tandis que tous les autres escadrons se déploient vers la gauche (ou vers la droite), et qu'en partant de la ligne de colonnes, tous les escadrons se déploient vers le pivot.

En instruction, toute charge contre un ennemi figuré doit réussir et être suivie de la poursuite. Dans les manœuvres à double action, il faut que la lutte engagée soit toujours poussée à fond sans aucune préoccupation de retraite, car il n'est pas bon d'habituer les troupes à l'idée de la défaite. Aussi, après chaque combat, devra-t-on faire mettre pied-à-terre dans l'ordre où l'on se trouve, pour faire un court repos sur place.

La critique n'en exercera pas moins son droit qui est de signaler la fraction qui aura la mieux manœuvré.

Cependant, si les forces qui se sont abordées ont une infériorité moindre qu'un demi-régiment, on se contentera, au lieu de faire mettre pied-à-terre, de faire reprendre du champ aux

deux adversaires à la fois.

**Manceuvres.** La 1<sup>re</sup> ligne n'a généralement pas d'avantage à aborder l'ennemi de front; elle a, au contraire, le plus souvent, intérêt à gagner le flanc de la ligne ennemie.

Cette manœuvre, plus ou moins délicate suivant la distance à laquelle on se trouve de l'adversaire, peut toujours s'exécuter en partant de la ligne de bataille, par une marche de flanc et par des changements de direction successifs.

Serait-il préférable de procéder par la « marche oblique par troupe » qui aurait l'avantage de laisser croire à l'ennemi que la ligne est pleine et qu'elle s'avance directement? — Non seulement, la cavalerie française est mal préparée à cette « marche oblique par troupe » qui est, du reste, très-difficile à exécuter sur un grand front et sur des terrains accidentés, mais, de plus pour peu que le terrain produise quelque poussière, l'aspect de la colonne avec distance sera tout aussi bien confondu par l'ennemi avec l'apparence d'une ligne pleine. Seulement, si l'on part de la ligne de colonnes, on aura soin de former d'abord la ligne de bataille, avant de rompre en colonne avec distance.

La 2<sup>e</sup> ligne n'emploiera d'habitude à l'enveloppement de l'ennemi qu'un seul régiment, celui de l'intérieur. Le régiment de l'extérieur suivra ordinairement en ligne de colonnes comme réserve de sa propre ligne et se tenant prêt à toute éventualité.

La colonne avec distance est favorable à l'enveloppement qui s'exécute par la moitié de la 2<sup>e</sup> ligne, mais on comprend qu'elle serait d'un emploi dangereux, si la ligne entière en faisait usage.

Le Règlement de 1876 ne contient pas la somme

« Front » que l'on trouve dans quelques règlements étrangers et qui a pour but de faire prendre le dispositif préparatoire de combat à une brigade ou à une Division de cavalerie. Il résulte de cette lacune que le chef ne peut obtenir ce dispositif que très-tard et au moyen d'ordres portés par des officiers d'ordonnance. Le retard devient énorme, s'il s'agit d'une division marchant sur une seule route.<sup>(a)</sup>

A défaut d'une sonnerie réglementaire, on adoptera comme signal, pour faire prendre l'ordre préparatoire de combat, le refrain de la brigade ou de la Division suivi d'un « appel ».

Après cet « appel » on sonnera « à droite » ou « à gauche », si le dispositif doit être pris sur l'un des flancs de la colonne.

Pendant la formation du dispositif préparatoire, le devoir du Général est de se transporter rapidement à l'avant-garde pour apprécier le terrain, les dispositions prises par l'ennemi et la tournure que pourra prendre le combat. Il donnera ensuite les ordres d'exécution à sa troupe qui sera déjà toute préparée.

Les avant-gardes, qui seraient obligées de céder le terrain devant des forces supérieures, ne doivent point avoir la pensée de rejoindre leur régiment. Elles se déroberont autant que possible dans un pli de terrain, d'où elles pourront s'élancer, au moment de l'attaque générale, sur le flanc de l'ennemi. Rien ne produit souvent plus d'effet que l'agression inopinée de petites fractions. Même dans les exercices du temps de paix, elle peut avoir pour résultat l'ébranlement inconsidéré d'une ligne entière qui est, alors, efficacement prise en flanc par un régiment ou

<sup>(a)</sup> Une division de cavalerie n'a pas toujours plusieurs routes à sa disposition et elle ne peut pas non plus marcher longtemps dans les champs, sans risque de ruiner ses chevaux.



par une brigade.

On pourrait croire que le dispositif réel du combat comporte des lignes étroitement liées les unes aux autres. C'est une idée que les exercices réglementés du terrain de manœuvres engendrent naturellement et contre laquelle il importe de réagir, car elle constitue une interprétation trop stricte de l'ordonnance. À proprement parler, le dispositif réglementaire n'est qu'un type, en quelque sorte un symbole qui signifie, en somme, que toute troupe disposée à combattre doit avoir : — une ligne d'attaque — une ligne d'enveloppement, — et une ligne de réserve, placées à assez courte distance les unes des autres pour pouvoir coopérer efficacement à la même œuvre ou se soutenir naturellement. Telles étant les seules conditions à réaliser, on s'appliquera à dérober le mieux possible à la vue de l'ennemi la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> ligne, en les plaçant dans des plis de terrain, derrière des bouquets de bois ou d'autres obstacles et en leur donnant une formation quelconque, le plus souvent en ligne de colonnes ou en masse, de manière à pouvoir les lancer, à l'improviste, sur les lignes de l'adversaire.

Le plus souvent même, il conviendra de dérober complètement les trois lignes, en ne laissant voir que les avant-gardes chargées d'en défendre les approches.

**Combat à pied.** Il faut préparer, avec soin, les troupes à cheval au combat à pied.

Une troupe de cavalerie aura souvent à combattre de petites fractions d'infanterie, dans des passages boisés et dans les défilés. Bien exercée et supérieure en nombre elle pourra attaquer avec avantage.

Si, en présence d'infanterie relativement imposante, elle doit toujours renoncer au combat, il ne saurait en être de même

lorsqu'elle aura affaire à des troupes de son arme.

Dans le cours des manœuvres des 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Divisions de cavalerie, les deux divisions auront à traverser des terrains très-coupés et à aborder des ruisseaux escarpés, des défilés étroits qu'il faut franchir et que l'on ne pourrait tourner. La défense ou l'attaque de ces obstacles naturels ne peut s'opérer par des cavaliers à cheval et il faudra combattre à pied.

Les procédés d'attaque de la cavalerie à pied sont les mêmes que ceux de l'infanterie, mais il convient de les ramener à la plus grande simplicité, point de renforts et pas de mélange des éléments.

Un escadron, en disposition de combat à pied, aura deux pelotons en tirailleurs, les hommes à un mètre d'intervalle, le cavalier du deuxième rang se tenant derrière son chef de file pendant la marche, afin de rendre l'ensemble plus mobile et se replaçant sur la ligne pendant les arrêts pour faire le coup de feu.

Les deux autres pelotons seront en soutien en arrière des ailes ou partie aux ailes, partie au centre. Ils seront déployés et entreront en ligne, tout d'une pièce, pour étendre les ailes de la ligne de feu ou pour occuper au centre l'espace qui aura été ménagé entre les premiers pelotons.

À défaut de compagnies d'infanterie suivant en voiture le mouvement de la cavalerie, les hommes à pied, qui suivent les escadrons, pourront, dans beaucoup de circonstances, être formés en pelotons. Dans ce cas, on les fera marcher en tête de l'avant-garde, derrière les pointes à cheval, lorsqu'on traversera des bois ou des défilés. C'est, sans contredit, une manière de les utiliser avantageusement.

*Organisation* Pour la formation des colonnes de marche, ou de confor-  
des colonnes. mera aux instructions sur l'emploi de la cavalerie du

8 décembre 1879 dont le Ministre a prescrit l'essai dans les manœuvres de 1880.

Coutefois il semble utile de faire observer qu'il est avantageux de donner une batterie à chaque brigade, pendant la marche, lorsque l'Etat des routes le permet; en concentrant habituellement les batteries à la colonne du centre, on priverait les brigades latérales d'un appui précieux et souvent indispensable pour le renversement des obstacles, et on rendrait bien lourde la marche de la brigade de réserve.

D'ailleurs, contrairement à ce qui se passe dans les combats d'infanterie, l'emploi d'une grande batterie composée de toutes les bouches à feu d'une Division ne peut avoir lieu dans les combats de cavalerie avant la concentration des brigades; il serait, en effet, téméraire d'engager toute l'artillerie au début d'une action sans avoir des forces suffisantes pour la protéger contre l'enveloppement de la cavalerie opposée.

Pouvoir opérer à tout instant de la marche une concentration rapide de ses forces, doit être la principale préoccupation du chef d'une Division marchant à la rencontre de l'ennemi.

Les ordres de mouvement seront donc établis en vue de satisfaire à cette exigence, et on ne fera de détachement que dans la mesure strictement nécessaire.

Lorsqu'une division, ayant pris le contact, marche à l'ennemi sur plusieurs colonnes rapprochées, il est rare, à moins que le pays ne soit entièrement découvert, qu'il n'y ait point intérêt à prendre, au moment de la rencontre des deux adversaires, une des colonnes comme pivot de résistance ou de manœuvre.

Cette colonne, de la force d'une brigade pourra être appuyée par de l'infanterie, si on en possède, ou par des hommes à pied; elle servira de réserve et offrira des positions sûres aux batteries,

Sur les flancs et en arrière.

*Artillerie.* -- Les guerres de l'avenir montreront sans doute, quel utile emploi on peut faire des masses de cavalerie accompagnées de nombreuses bouches à feu, soit pour devancer l'infanterie sur une position importante, soit pour prolonger une aile enveloppante, soit enfin pour opérer de puissantes démonstrations sur les flancs et sur les derrières d'une armée ennemie.

Les grandes diversions, entreprises de cette façon, constitueront toujours une menace dont il faudra tenir compte et qui, dans tous les cas, obligera les batteries et les réserves de l'adversaire à se déployer sur l'un de ses flancs, en privant ainsi de leur appui les troupes engagées sur son front.

Dans ces opérations, l'artillerie est l'arme principale; elle choisit ses positions uniquement en vue de son propre tir, prenant pour objectifs les colonnes et les batteries ennemies, sans s'inquiéter autrement de sa propre cavalerie qui devient l'arme auxiliaire. Celle-ci sert en quelque sorte, d'escorte; elle prend sa formation de combat en arrière et sur les flancs directement menacés par la cavalerie ennemie.

On verra l'exemple d'une démonstration de ce genre pendant la journée du 18 Septembre: deux divisions tomberont à l'improviste sur le flanc d'un corps d'armée en marche, obligeant l'ennemi à faire face à une attaque pour ainsi dire inévitable.

Au cours de l'action les deux groupes d'artillerie prenant des positions successives en retraite, finiront, en se réunissant par former une batterie de 36 pièces.

Dans les combats de cavalerie contre cavalerie, l'artillerie devient au contraire l'arme secondaire; elle choisit ses emplacements non seulement de manière à avoir des vues, mais aussi de

manière à ne pas gêner l'action offensive de la cavalerie. La longue portée des pièces lui permet d'éviter les positions situées en avant des lignes et de rester, autant que possible, comme nous l'avons déjà dit, en arrière de la réserve et sur le côté le moins menacé.

La cavalerie, si on veut la conserver longtemps, ne doit marcher que sur les routes jusqu'au moment de l'action. A plus forte raison, l'artillerie ne doit quitter les chaussées qu'au moment de se mettre en batterie. C'est probablement l'abus qu'on a quelque fois fait des attelages en leur faisant suivre les escadrons sur tous les terrains, qui a fait penser et dire que l'artillerie française est mal attelée (a).

Revenant sur ce qui a déjà été dit à propos de l'organisation des colonnes, nous conseillerons d'affecter une batterie, toujours la

(a) Nous pensons que c'est une erreur et que les autres puissances ne sont pas en possession d'un cheval de trait ayant de meilleurs épaules et un tempérament plus énergique. Le cheval français a une vitesse moyenne très-suffisante pour les besoins de la guerre. Il est vrai de dire que les chevaux de trait et de selle de nos régiments d'artillerie sont assujettis à un travail d'instruction écrasant qui les ruine assez vite, mais ne sait-on pas que tous les chevaux actuellement en service constituent simplement des outils d'instruction et que, en cas de mobilisation nous aurions, au contraire, pour atteler nos pièces des animaux de mérite, en assez grand nombre.

Nous savons que plusieurs officiers d'artillerie des plus ardents, voudraient beaucoup de sang pour avoir plus de vitesse. Qu'ils nous permettent de leur faire observer que le cheval de sang a de moins bonnes épaules et qu'il est, par suite, un médiocre traîneur pour de lourds charrois.

Nos vœux, en ce qui concerne le cheval d'artillerie, se bornent à désirer qu'on l'achète avec un peu plus de taille et qu'on lui donne plus d'avoine.

même, à chaque brigade de cavalerie, sous la réserve que toutes les batteries restent à la disposition complète du Général de division, pour l'usage qu'il jugera devoir en faire suivant les circonstances.

**Service** On mettra en essai l'instruction du 8 décembre 1879, en d'Exploration. considérant toutefois que nous ne sommes pas précisément au début des opérations, alors qu'on ne connaît rien des projets de l'ennemi.

Il résulte en effet de l'hypothèse générale <sup>(a)</sup>, de la configuration du terrain, de la position des camps retranchés de Boul et d'Épinal que les deux cavalleries opposées ont un champ d'action bien déterminé compris entre le chemin de fer de l'Est et celui de Mirecourt à Neufchâteau.

Il ne saurait donc être question de lancer des escadrons de batteries d'estrade errant à l'aventure pour découvrir la marche des colonnes. L'ennemi ne pouvant arriver que par des routes parfaitement indiquées sur la carte, il faudra plutôt considérer les escadrons d'éclaireurs comme des pointes d'avant-gardes lancées au loin, dont la marche et la station seront journellement connues des Généraux. La question envisagée sous ce point de vue particulier et, en l'état, très-vraisemblablement, le service de la correspondance en sera rendu plus facile.

La correspondance entre les pointes ou les patrouilles de découverte et les escadrons d'où elles émanent s'établira directement par les grandes routes; les cavaliers seront renouvelés par

---

(a) Hypothèse appropriée à la limite du temps fixée par la lettre N° 116 : 6 jours y compris le jour de repos et la délocation.



leur escadron au fur et à mesure <sup>(a)</sup>.

La correspondance des escadrons d'éclaireurs avec les colonnes s'établit de même, mais on place des postes intermédiaires.

La correspondance des escadrons d'éclaireurs entre eux et des colonnes principales entre elles, s'établit par les traverses que l'on pourra du reste indiquer dans les ordres de mouvement.

On a une grande tendance à assigner une zone de terrain à chaque patrouille, de manière à faire embrasser à l'ensemble du système de découverte un front plus ou moins étendu. Cette idée ne nous semble pas pratique. L'ennemi, ne pouvant arriver que par les routes, ce sont les routes qu'il faut assigner aux patrouilles en leur signalant celles qui paraissent devoir être particulièrement surveillées.

**Service de Sécurité.** Le service de sécurité sera établi pour les deux divisions du 15 et du 16 au 17 Septembre, conformément à l'instruction du 17 février 1875. Toute fois, les grand'gardes et les petits postes seront abrités, (les chevaux resteront sellés et bridés) lorsque ce sera possible.

Il semble également qu'il est préférable de ne placer les avant-postes définitifs qu'après l'arrivée dans les cantonnements et lorsque les escadrons désignés pour les grand'gardes ont touché leurs vivres et leurs fourrages. En attendant, on reste en halte-gardée.

Nous répéterons pour les grand'gardes et les petits postes ce que nous avons dit pour les patrouilles de découvertes. Tous les éléments du système des avant-postes, sauf le cas exceptionnel d'un pays très-découvert, seront placés sur les voies de

(a)

Il ne faudrait pas rendre ce service de correspondance trop actif; dans plusieurs cas, en pays ami par exemple, un chef de poste fera porter ces renseignements par des habitants en voiture, à cheval ou à pied. —



27.

circulation. L'instruction précitée donne le moyen de relier les postes lorsque les chemins sont trop éloignés les uns des autres.

**Paquetage.** - Une instruction M<sup>elle</sup> en date du 26 Juillet 1880 permet aux régiments d'exécuter pendant les grandes manœuvres les expériences de paquetage qu'ils jugeront convenables. Le Général Directeur se borne donc à recommander aux colonels d'alléger leurs chevaux de plus possible.

On n'emportera sur les chevaux ni piquets d'attache, ni gamelles, ni grands bidons, ni moulins à café, ni filets à fourrage. La gamelle individuelle, le petit bidon et le seau en toile seront suffisants pour les besoins du service.

Pour permettre aux grand' gardes de bivouaquer, on emportera quelques piquets par escadron sur les voitures (a)

Les chevaux ne porteront pas d'avoine; la demi-ration sera mangée le matin avant le départ.

Dans le but de soulager encore les chevaux, on manœuvrera en selle une pour les évolutions et les manœuvres contre un ennemi figuré et même dans les manœuvres à double action toutes les fois qu'on reprendra des cantonnements de la veille après les exercices ou les marches.

---

Le colonel Innocenti du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, a inventé un système très-commode pour attacher les chevaux au bivouac: il consiste en résumé, à fixer la corde d'une fraction de troupe par ses extrémités à deux bâtons ou petites planches enterrés dans le sol.

---



### **Annexe 18 : procès-verbal d'interrogatoire d'officiers allemands (1913)**

Source : archives du ministère des affaires étrangères, correspondance politique et commerciale, Allemagne, nouvelles séries, frontière franco-allemande, aéronefs et ballons, carton 113

Procès-verbal d'interrogatoire des officiers allemands et des pilotes du Zeppelin, Lunéville, 4 avril 1913.

Ministère  
de l'Intérieur

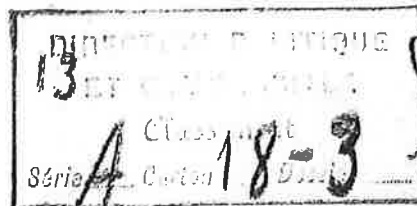
CABINET  
du Ministre

*Janet*

*502 187*  
République Française

Paris, le 6. 4

1914



Le Ministre de l'Intérieur,

à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,

Comme suite à ma communication du 5 courant,  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, copie du procès-  
verbal d'interrogatoire des Officiers allemands et des  
pilotes du dirigeable Zeppelin.

Le Ministre de l'Intérieur,

*Muror*

*Le...*

PROCES-VERBAL d'interrogatoire des Officiers allemands  
& Pilotes du Zeppelin.

-o-o-o-o-o-o-o-

Le Vendredi, quatre avril, mil-neuf-cent-treize,  
Le Général de Division LESGOT, Commandant d'Armes à Lunéville, a procédé à l'interrogatoire du personnel se trouvant à bord du L.Z.16, qui venait de FRIEDSHAFEN, avait atterri la veille sur le champ de manœuvres.

Etaient présents à cet interrogatoire:

Le Général HIRSCHAUER, Inspecteur permanent de l'Aéronautique, Le Lieutenant-Colonel VOYER, Directeur du Matériel de l'Aéronautique,

Le Lieutenant-Colonel MORGON, Major de la Garnison,

Le Capitaine HERING, du 2ème Bureau du Ministère de la Guerre,

Monsieur le Sous-Préfet de Lunéville,

Monsieur Fischer, Commissaire Spécial à la résidence d'Igney-Avricourt,

Ont été interrogés successivement:

M. GLUND, pilote civil du ballon, ancien officier de marine marchande,

M. GEORG, Capitaine attaché à la Section d'expériences de Berlin,

D'autre part le Capitaine Hering, avait interrogé séparément deux autres officiers qui se trouvaient à bord: le Lieutenant Jacobi du 3ème Bon d'Aérostiers à Cologne; le Lieutenant Brandeis du 2ème Bon de Berlin.

Enfin le Commissaire Spécial avait interrogé le jour même les mécaniciens du bord.

Le matin même les Officiers de l'établissement de Chalais avaient visité le ballon, recueilli les renseignements nécessaires et retiré les diagrammes du baromètre enregistreur.

De l'ensemble des déclarations, il résulte que le dirigeable L.Z.16. était en essai de réception, pourvu d'un équipage civil augmenté de trois officiers aérostiers et d'un sous-officier mécanicien; ces derniers chargés d'examiner les détails de la marche.

Le ballon est parti à 6h.40<sup>0</sup> matin de Friedshafen, pour se rendre à BADEN-OSSE par vent N.N.O. Ils prirent immédiatement de l'altitude (environ 2000 m.) et perdirent la terre de vue en Wurtemberg, après une heure de marche et avoir reconnu Willingen. Ils ne revirent la terre qu'entre 10 heures et 11h. du matin; ils crurent reconnaître à la forme des villages, des localités de Lorraine et prirent la Saône pour la Moselle. Ils ne reconnurent aucune ville et affirment sur l'honneur n'avoir rien vu d'Epinal.

Le pilote Glund et le Capitaine Georg ont affirmé tous deux séparément, comme l'ayant fait la veille, que voyant une ville un champ de manœuvres, voyant des troupes françaises ne connaissant pas Lunéville ils ont atterri par "court-circuit" et pour bien montrer que le voyage au-dessus de la France avait été fait involontairement.

La Commission s'était assurée que les réservoirs contenaient encore 100 kilos de benzine, c'est-à-dire qui permettait de marcher encore deux heures. Toutefois le lest était réduit



+ argués

puisque les waters contenant le lest d'avant étaient vides et ceux d'arrière ne contenaient plus que peu d'eau et qu'enfin ~~et qu'enfin~~ ils avaient atterri très lourd jetant par dessus bord, les bâches, bidons etc. L'atterrissage avait même été ~~pour~~ pour amener un écrasement de l'amortissement de la nacelle arrière et le faussage de la cellule arrière qui dû être consolidée.

Néanmoins les officiers techniciens estiment que le ballon pouvait encore marcher pendant une heure et demie et il est possible que si les aéronautes s'étaient su à 25 kilom. de la frontière ils auraient vraisemblablement essayé de regagner la frontière comme le leur prescrivent d'ailleurs leurs instructions générales.

L'atterrissage volontaire du ballon paraît donc confirmer les déclarations du Capitaine Georg et celles du pilote Glund. Le lieutenant Jacobi s'est refusé à montrer l'exemplaire du traité passé entre l'Etat et la Maison Zeppelin, exemplaire dont il était personnellement responsable, mais dont le Capitaine Georg a donné les lignes essentielles sous déclaration d'honneur.

Ces déclarations n'apprennent rien: (prix 800.000 francs, vitesse 80 Km; cube 19.750; maximum de benzine 1200 kilgr. Ces renseignements détaillés relevés d'ailleurs sur le registre d'expérience du bord ont été spécialement recueillis par le personnel de l'établissement de Chalais.

Devant les explications fournies, la déclaration d'honneur des Officiers, l'absence de documents intéressants, le Commandant d'Armes estime qu'il y a lieu d'autoriser le départ du ballon. Toutefois les Officiers seront reconduits à la frontière. Des ordres seront demandés.

Le Général Hirschauer tient à faire remarquer que le vent peut compromettre l'existence du matériel.

Cela, les jours, au que dessus à dix heures du matin.

Ont signé à l'original: Le Général Lescot,  
Le Général Hirschauer,  
Le Colonel Voyer,  
Le Capitaine Hering,  
Le Commissaire Spécial Fischer.

## **Annexe 19 : organisation de la 2<sup>e</sup> DC sur « pied de guerre » (1914)**

### Source :

- Plan XVII ;
- Loi cadre du 31 mars 1913 ;
- Barjaud (Yves), in « *Vivat Hussard* », n°18, Tarbes, 1983,
- Delhez (Jean-Claude), 1914 *La cavalerie française en Gaume*.

### **Effectif à la mobilisation**

Grande unité comprenant des troupes de toutes armes, la division de cavalerie comporte en 1914, à la mobilisation, 24 escadrons actifs de 5 officiers, 147 hommes, 159 chevaux, soit :

- Officiers : 259
- Hommes (sous-officiers et cavaliers) : 5134
- Chevaux (dont réquisitions ?) : 5099
- Voitures (dont automobiles réquisitionnés) : 227

### **Articulation**

- Quartier général : 1

Général de division

19 officiers

Etat-major

Services (Sous-intendance, justice militaire, prévôté, trésor et poste)

Détachement de cavaliers télégraphistes

- Brigades de cavalerie : 3

Général de brigade

2 officiers

Etat-major

Régiments de cavalerie (2), à 4 escadrons actifs (4 pelotons) + 1 escadron de dépôt

Section de mitrailleuse (1 section de 2 mitrailleuses dans un des régiments)

- Groupe de chasseurs cyclistes : 1

417 hommes

Officiers (10)

Sous-officiers et soldats (407)

Articulé en 3 sections

Fusil Lebel 1886-93 de 8mm, 200 cartouches par homme, épée-baïonnette

Bicyclette pliante Gérard

- Groupe d'artillerie à cheval : 1

540 hommes

Officiers (25)

Sous-officiers et soldats (515)

35 fourgons, chariots et caissons

3 batteries de 4 pièces de 75 mm modèle Schneider T.R.1912 et 4 caissons de munitions.

Cette version est plus légère que le modèle standard pour permettre les déplacements rapides imposés par les mouvements de cavalerie. Le tube est raccourci, ce qui réduit la portée de tir par rapport aux 6500 mètres du modèle de base.

168 coups par pièce à la batterie de tir, soit 672 coups par batterie

Chaque canon est attelé à 6 chevaux



- Détachement de sapeurs-cyclistes : 1

36 hommes

Officiers (2)

Sapeurs (34)

Outils de terrassiers (8), outils de destruction (18), portés sur les bicyclettes

- Détachement de sapeurs- télégraphistes : 1

7 hommes

Officier (1)

Hommes (6)

5 téléphones, 500 m de câble léger sur les bicyclettes

- Formations de services : 3

Une Ambulance :

4 médecins, 1 officier d'administration, 20 hommes

8 voitures hippomobiles (dont 6 ambulances)

Un groupe d'exploitation des subsistances

2 officiers d'administration

24 hommes de professions (boulangers, bouchers, etc.)

Une section automobile (section de type A) de ravitaillement en viande fraîche (RVF) composée de 4 autobus parisiens réquisitionnés de la Compagnie générale des omnibus transformés pour alimenter les troupes en viande et capables de transporter jusqu'à 1800kg de viande.

### **Train des équipages**

Le train est l'ensemble des voitures hippomobiles, leur matériel et leur personnel, destinés au service des unités de combat, approvisionnement, entretien, etc. Il existe un train spécifique pour chaque régiment, brigade et division.

En général les TR et TC2 marchent réunis derrière la division. La longueur totale du convoi sur route avoisine les 2 kms.

- Train régimentaire (TR) : (effectif précis inconnu)

Un par régiment

6 fourgons à vivres tirés par 2 chevaux et fourgons forges à 4 chevaux

- Train de combat du 1<sup>er</sup> échelon (TC1) : (effectif précis inconnu)

28 voitures à munitions (cf. artillerie, mitrailleuses, cyclistes)

11 voitures du service de santé (6 voitures légères de l'ambulance divisionnaire, 3 voitures médicales des brigades, 2 voitures légères à chacun des régiments)

- Train de combat du 2<sup>e</sup> échelon (TC 2) : (effectif précis inconnu)

2 fourgons sanitaires de la division

10 voitures, 10 automobiles réquisitionnées affectées à l'état-major

Fourgons dépendant de l'artillerie, des cyclistes, des brigades

### **Armement et puissance de feu**

Pour l'ensemble de la division

- lance modèle 1913

- carabine modèle 1890 de 8mm

- revolver modèle 1892 de 8mm

- sabre modèle 1882
- 407 fusils Lebel modèle 1886-93 de 8mm
- 6 mitrailleuses modèle 1907 de 8 mm
- (3 sections de 2 mitrailleuses, 2 voitures légères, 1 caisson)
- 12 pièces de 75 (1 groupe d'artillerie à cheval de 3 batteries)

Les régiments de cavalerie et les chasseurs cyclistes ne possèdent pas d'outil individuel.

Chaque escadron de cavalerie dispose de 6 outils de terrassiers et de 10 outils de destruction.

La division possède une voiture légère d'outils et une voiture légère d'explosifs.

Chaque régiment de cavalerie dispose d'une voiture de pont Veyry, ce qui permet à la division de lancer un pont de 50 mètres.

### **Escadrille de reconnaissance**

En juin 1914, quatre escadrilles d'un type nouveau, les BLC (Blériot Cavalerie), escadrilles de cavalerie, voient le jour et sont prévues de renforcer les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 8<sup>e</sup> DC. Elles n'équipent que les trois premières lorsque la guerre est déclarée. Elles sont dissoutes au cours de l'année 1915.

Pour la 2<sup>e</sup> DC, il s'agit de la 2<sup>e</sup> BLC.

Effectif : 3 officiers (et personnels au sol)

Appareil : type monoplan Blériot 60 CV Gnome

## **Annexe 20 : lettre du cavalier Corbillon à ses parents (1902)**

Source : 1 KT 468

Lettre du cavalier Emile Corbillon du 18<sup>e</sup> RCH à ses parents, Lunéville, 22 novembre 1902.

23 November 1898. - C'est très intéressant, j'ai reçu  
un grand plaisir à recevoir votre lettre; j'espère beaucoup  
qu'il le sera pour vous aussi. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Après, j'ai vu que vous aviez écrit avec force, mais comme  
je n'ai rien écrit, j'ai écrit beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Mais, j'ai vu que vous aviez écrit avec force, mais comme  
je n'ai rien écrit, j'ai écrit beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Je suis sûr que vous en avez beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Je suis sûr que vous en avez beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Je suis sûr que vous en avez beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Limerick, 23 November 1898  
Dear Sir,

Chers parents,

Je vous envoie par ce  
de ne pas encore venir, je ne suis pas sûr  
d'avoir l'assurance. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Je n'ai pu venir qu'hier après midi  
à cause de la carte. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Je suis sûr que vous en avez beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

Je suis sûr que vous en avez beaucoup. Je suis sûr que vous en avez  
beaucoup. Je suis sûr que vous en avez beaucoup.

sonnes arrivés à l'étranger, après un séjour  
de peu au camp de déportation, nous nous  
sommes dirigés vers le camp où nous  
sommes arrivés. Il y a 1<sup>er</sup> étage -  
Bouvier, de l'étranger est arrivé au même temps  
que moi, il est resté 2<sup>ème</sup> étage  
chacun est arrivé, j'ai fait une dictée  
cinq ou six lignes de dictée. A la fin  
après, puis j'ai mis quelques mots de dictée  
aux autres 10 : 5 autres et 5 autres.

Nous sommes au 2<sup>ème</sup> étage

La semaine dernière j'étais de la 3<sup>ème</sup> à l'étranger  
Le lendemain, nous avons été au camp de  
la mer à la nuit et le mercredi à la  
vacation -

Nous avons été à l'étranger hier seulement et nous  
nous n'avons pas encore fait notre fourniture  
j'ai écrit leur parole pour la première fois à  
chacun, il s'appelle Delta, mais ce n'est peut  
être pas encore mon cheval définitif.

J'ai touché un homme par le bras et  
comme j'en ai vu un autre, j'ai touché  
petite pour le mettre avec mes chevaux.  
Kemmours, j'ai gardé mes chevaux pour  
mettre deux chevaux à leur pour l'étranger.

De ce nous avons fait notre fourniture,  
nous avons beaucoup d'argent, nous j'en  
pourrai peut-être pas être entièrement, j'en  
fais une grande somme à l'étranger.

Nous nous sommes occupés de nos affaires  
en chef qui nous ont directement

Il y a beaucoup de choses à faire à l'étranger -  
Chambourg, j'en ai vu beaucoup, car  
j'en ai vu grand nombre à l'étranger, nous  
pourrions aller à l'étranger quelques jours à l'étranger  
comme j'en ai vu à l'étranger, nous j'en ai vu  
vivement, nous pourrions prendre tout à l'étranger  
qui j'en ai vu à l'étranger.

Il y a beaucoup de choses à faire à l'étranger de  
chambourg, deux fois, le petit mouton, j'en  
pourrai, me paraît de l'étranger.

Nous sommes à l'étranger, nous j'en ai vu  
je le pourrai  
Il y a beaucoup de choses à faire à l'étranger, j'en  
m'en ai vu à l'étranger, nous j'en ai vu  
je le pourrai.

Il y a beaucoup de choses à faire à l'étranger, nous j'en ai vu  
m'en ai vu à l'étranger, nous j'en ai vu  
nous j'en ai vu à l'étranger.

## **Annexe 21 : programme de la fête du 18<sup>e</sup> RCH (1905)**

Source : SHD/DAT 1 KT 468

Affiche du programme de la fête du 18<sup>e</sup> RCH du 24 mai 1905.

Programme de la fête du 18<sup>e</sup> RCH du 24 mai 1905.



# Programme

# 18

## du 24 Mai 1905





# PROGRAMME

de la Fête du 24 Mai 1905

OUVERTURE A 2 HEURES

1<sup>o</sup> Concours Hippique, Officiers, Sous-Officiers et Brigadiers

2<sup>o</sup> Présentation des Jeunes Chevaux

3<sup>o</sup> Combat au Sabre

## CIRQUE

4<sup>o</sup> Voltige.

5<sup>o</sup> Intermède (R. Q. et son Auguste)

6<sup>o</sup> Barre fixe.

7<sup>o</sup> Clowns musicaux.

8<sup>o</sup> Lutte.

9<sup>o</sup> La Vache dans la Prairie.

GYMKANA



Course aux Mannequins.

Course aux Cigares.

Course aux Pommes.

Course aux Sacs.

DINER à 6 heures 1/2

Ouverture de la Soirée à 8 h. 1/2

## CONCERT

- |                                            |                                       |
|--------------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Le Printemps chante...<br>(trio)        | { Demaillet.<br>Séguella.<br>Clamens. |
| 2. La Juive (air).....                     | Saunier.                              |
| 3. Le Retour du Prisonnier<br>(monologue)  | Andouard.                             |
| 4. Le petit Christ alsacien.               | Clamens.                              |
| 5. Les Fauteurs ruraux...<br>(duo comique) | { Demaillet.<br>Séguella.             |
| 6. Le Musée de Cire.....                   | Bonneville.                           |
| 7. Si tu m'aimais.....                     | Kiéfer.                               |
| 8. Philippe de Marseille ..                | Pialot.                               |
| 9. Le Départ pour Roche ..                 | Le Bigot.                             |
| 10. Maçon.....                             | Saunier.                              |
| 11. Pièce de Théâtre                       |                                       |

Les Amours de Florinette

- |                                             |                           |
|---------------------------------------------|---------------------------|
| 12. Le grain de beauté de<br>Félicité.....  | Pialot.                   |
| 13. Les Garçons de Recette.<br>(duo)        | { Demaillet.<br>Séguella. |
| 14. Carmen (air).....                       | Saunier.                  |
| 15. A c'qui paraîtrait.....                 | Bonneville.               |
| 16. La Tyrolienne.....                      | Vossier.                  |
| 17. Les dernières paroles du<br>Christ..... | { Clamens.<br>Andouard.   |
| 18. L'Enfant de Paris.....<br>(monologue)   |                           |
| 19. Pierrot et Barbot.....<br>(duo)         | { Hermand.<br>Bergerie.   |
| 20. Soldat trottin.....                     | Le Bigot.                 |
| 21. Les Gendarmes à pied ..<br>(duo)        | { Demaillet.<br>Séguella. |
| 22. Le Parjure (air).....                   | Saunier.                  |
| 23. Les Tribulations de<br>Bidocharde       | Pialot.                   |

RETRAITE

## **Annexe 22 : la Fête nationale et la revue des troupes à Lunéville (1907)**

Source : AM Lunéville série J-1 3 dossier 284.

Affiche et programme pour les journées du 13 et 14 juillet 1907.

Programme pour les journées du 13 et 14 juillet 1907.

Service de la place de Lunéville pour les 13 et 14 juillet 1907.

Ordres et dispositifs pour la revue des troupes au Champ de Mars.

Carte d'accès aux tribunes pour la revue des troupes au Champ de Mars.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE DE LUNÉVILLE

# FÊTE NATIONALE

Du 14 Juillet 1907

## PROGRAMME

**SAMEDI 13 JUILLET**

- 8 heures du soir. — Sonnerie des cloches en volée.  
8 heures 1/2 du soir. — Rassemblement des Fanfares devant la grille de l'Hôtel de la Division, où elles joueront de pied ferme un morceau d'ensemble : *La Retraite Nationale*, puis chacune exécutera un morceau. Ensuite Retraite aux flambeaux par les Musiques Militaires.

**ITINÉRAIRES :** **FANFARES DES 4 ET 9 DRAGONS RÉUNIES.** — Cour et place du Château, rue Chanzy, faubourg de Nancy jusqu'à la maison Arsant, n° 60, place des Carmes (arrêt), rue Chanzy, place du Château, Grande-Rue (arrêt devant chez M. le Maire), rue Castara, de Viller jusqu'à l'écluse de la rue Saint-Maur (arrêt), retour par le même itinéraire jusqu'au quartier Beauvau (arrêt et dislocation).  
**FANFARES DES 17 ET 18 CHASSEURS À CHEVAL RÉUNIES.** — Allée centrale des Bosquets, rues de Lorraine, des Capucins, Banandon, Castara, Girard, d'Alsace (arrêt devant la Sous-Préfecture, rue d'Alsace, des Bosquets (arrêt devant le quartier Clarenthal et dislocation).  
**FANFARE DU 2 BATAILLON DE CHASSEURS À PIED.** — Cour et place du Château, rues Stanislas, du Château, Demangeot, place de l'Eglise, place Saint-Jacques (arrêt), rues de la Charité, des Capucins, place Léopold (arrêt), rues Gambetta, des Bosquets, d'Alsace, avenue Voltaire, jusqu'au quartier Stainville (arrêt et dislocation).

- 9 heures du soir. — CONCERT aux Bosquets par la Musique Municipale et l'Orphéon.

**DIMANCHE 14 JUILLET**

- 6 heures du matin. — Sonnerie des cloches en volée. — Distribution de vivres aux indigents.  
8 heures du matin. — Salves d'artillerie.  
8 heures du matin. — Réunion devant les Halles (place Léopold) des Sociétés locales. — Formation du cortège officiel.  
8 heures 1/2 du matin. — Départ du Cortège pour la Revue.  
9 heures du matin. — REVUE des Troupes au Champ de Mars par M. le Général commandant la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie.  
10 heures du matin. — GRANDE TOMBOLA DES ÉCOLES PRIMAIRES tirée au Kiosque des Bosquets. Principaux lots :  
400 livrets de Caisse d'Épargne de 5 francs.  
Midi. — Salves d'artillerie et Sonnerie des Cloches en volée.  
2 heures du soir. — FÊTE ENFANTINE autour du Kiosque des Bosquets. — Fanfare du 9<sup>e</sup> Régiment de Dragons.  
2 heures 1/2 du soir. — REPRÉSENTATION GRATUITE offerte par le Vaudeville Lunévillois avec le concours de la Fanfare du 18<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs (ouverture des portes à 2 heures).  
Fête organisée par les Musiciens de Viller. — Concert, Courses à pied, Courses velocipédiques, Tombola gratuite, Jeux divers (à Viller).  
3 heures du soir. — JEUX POPULAIRES aux Bosquets, Ma de Coeagne, Courses à pied, en sac, etc., avec le concours de la Fanfare du 8<sup>e</sup> Dragons.  
4 heures du soir. — DISTRIBUTION DES PRIX de la Société de Tir du 41<sup>e</sup> Territorial, (Salon des Halles), avec le concours de la Fanfare du 17<sup>e</sup> Chasseurs.  
8 heures du soir. — Salves d'artillerie. — Illumination des Bosquets et des Bâtiments communaux.  
8 heures 1/2 du soir. — CONCERT au Kiosque des Bosquets par la Fanfare du 2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied.  
9 heures 1/2 du soir. — FEU D'ARTIFICE au Champ de Mars.  
A l'issue du Feu d'artifice, BALS POPULAIRES sur les places Léopold, des Carmes - du Capitaine Nicolas et Victor Hugo.

**AVIS. — Fermeture des Bosquets à onze heures.**

Vu : Le Sous-Préfet.

Lunéville, Imprimerie Nouvelle. Bassi.

Le Maire de Lunéville, CASTARA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LUNÉVILLE

# Fête Nationale du 14 Juillet 1907

## PROGRAMME

### SAMEDI 13 JUILLET

8 heures du soir. — Sonnerie des cloches en volée.

8 heures 1/2 du soir. — Rassemblement des Fanfares devant la grille de l'Hôtel de la Division, où elles joueront de pied ferme un morceau d'ensemble : *La Retraite Nationale*, puis chacune exécutera un morceau, ensuite Retraite aux Flambeaux par les Musiques militaires.

ITINÉRAIRES : Fanfares des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Dragons réunies. — Cour et place du Château, rue Chanzy, faubourg de Nancy, jusqu'à la maison Arsant n° 60, place des Carmes (arrêt), rue Chanzy, place du Château, Grande-Rue (arrêt devant chez M. le Maire), rues Castara, de Viller, jusqu'à l'octroi de la rue Saint-Maur (arrêt), retour par le même itinéraire jusqu'au quartier Beauveau (arrêt et dislocation).

Fanfares des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Chasseurs à Cheval réunies. — Allée centrale des Bosquets, rues de Lorraine, des Capucins, Banaudon, Castara, Girardet, d'Alsace (arrêt devant la Sous-Préfecture), rues d'Alsace, des Bosquets (arrêt devant le quartier Clarenthal et dislocation).

Fanfare du 2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied. — Cour et place du Château, rues Stanislas, du Château, Demangeot, place de l'Eglise, place Saint-Jacques (arrêt), rues de la Charité, des Capucins, place Léopold (arrêt), rues Gambetta, des Bosquets, d'Alsace, avenue Voltaire jusqu'au quartier Stainville (arrêt et dislocation).

9 heures du soir. — Concert aux Bosquets par la *Musique Municipale* et l'*Orphéon*.

### DIMANCHE 14 JUILLET

6 heures du matin. — Sonnerie des cloches en volée. — distribution de vivres aux indigents.

8 heures du matin. — Salves d'Artillerie.

8 heures du matin. — Réunion devant les Halles, place Léopold, des Sociétés locales. — Formation du Cortège officiel.

8 heures 1/2 du matin. — Départ du Cortège pour la Revue.

9 heures du matin. — Revue des Troupes au Champ de Mars par M. le Général commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie.

10 heures du matin. — GRANDE TOMBOLA des Ecoles primaires, tirée au Kiosque des Bosquets. Principaux lots : 100 livrets de caisse d'épargne de 5 fr.

Midi. — Salves d'artillerie et Sonnerie des cloches en volée.

2 heures du soir. — Fête enfantine autour du Kiosque des Bosquets. — Fanfare du 9<sup>e</sup> Régiment de Dragons.

2 heures 1/2 du soir. — Représentation gratuite donnée par le *Vaudeville Lunévillois* avec le concours de la Fanfare du 18<sup>e</sup> Chasseurs à Cheval. Ouverture des portes du Théâtre à 2 heures.

2 heures 1/2 du soir. — Fête organisée par les Musiciens de Viller. — Concert, courses à pied, courses vélocipédiques, tombola gratuite, jeux divers (à Viller).

3 heures du soir. — Jeux populaires, Mât de Cocagne, Courses, etc., avec le concours de la Fanfare du 8<sup>e</sup> Régiment de Dragons.

4 heures du soir. — Distribution des prix de la Société de Tir du 41<sup>e</sup> territorial (salon des Halles), avec le concours de la Fanfare du 17<sup>e</sup> Chasseurs à Cheval.

8 heures du soir. — Salves d'artillerie. — Illumination des Bosquets et des Bâtiments communaux.

8 heures 1/2 du soir. — Concert au Kiosque des Bosquets par la Fanfare du 2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied.

9 heures 1/2 du soir. — **Feu d'artifice** au Champ de Mars.

A l'issue du Feu d'artifice, BALS POPULAIRES sur les places Léopold et des Carmes, rue du Capitaine Nicolas et place Victor-Hugo.

**Avis. — Fermeture des Bosquets à onze heures.**

LE MAIRE DE LUNÉVILLE,  
CASTARA.

2<sup>e</sup> Corps d'Armée  
Place de Lunéville

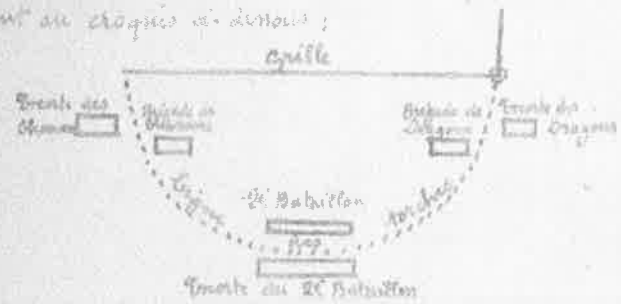
Service des 13 et 14 Juillet 1902

13 juillet

8<sup>h</sup> 30 matin Une fanfare du 8<sup>e</sup> Dragons et une du 9<sup>e</sup> devant la Mairie à la disposition de la Ville pour aller chercher des branchages en l'ant de Monden.  
Retraites aux Flambeaux

8<sup>h</sup> 40 soir Il est formé 3 fanfares : 1 par le 15<sup>e</sup> de Ch; 1 par la 11<sup>e</sup> de Ch; 1 par la 11<sup>e</sup> de Drag. - Chacune a son piquet et ses porteurs de torches.

Réunion à 8<sup>h</sup> 15 dans la Cour du Château près l'Adjudant de Garnin. A 8<sup>h</sup> 30 les 3 fanfares, les porteurs de torches et les piquets sont conduits par l'Adjt de Garnin devant la grille de l'Hôtel du 9<sup>e</sup> de Dr et placés conformément au croquis ci-dessous :



Toutes les fanfares réunies jouent un morceau d'ensemble : « La Retraite Nationale » sous la direction du Chef de Fanfare le plus ancien. Puis chacune des fanfares joue un morceau : 1<sup>er</sup> Chasseurs à Cheval - 2<sup>e</sup> Dragons - 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> Bataillon.

Après le 3<sup>e</sup> morceau et au signal de l'Adjt de Garnin :

- 1<sup>er</sup> 1 coup de sifflet : départ de la fanfare de dragons.
- 2<sup>e</sup> 2 coups de sifflet : départ de la fanfare de chasseurs.
- 3<sup>e</sup> 3 coups de sifflet : départ de la fanfare du 2<sup>e</sup> Bataillon.

Itinéraire.

Brigade de Dragons

Cour et Place des Châteaux, rue Chazotte, faubourg de Nancy, jusqu'à la maison Robert (n<sup>o</sup> 60), place des Carmes, (arrêt 3 rue Chazotte, grand' rue, (arrêt devant la maison du même, grand' rue n<sup>o</sup> 5.), rue Cortara, rue de Villier, jusqu'à l'extrémité de la rue St Maurice, (arrêt), retour par le même itinéraire jusqu'au faubourg Beauvau, (arrêt et dislocation).

Brigade de Chasseurs

Allée centrale des Bourgeois, rue de Cortara, rue des Capucins, rue Bonaparte, rue Cortara, rue Cyhardet, rue d'Alsace, (arrêt devant la

Sous-Préfecture



aux Picketures), rue d'Albion, rue des Biquets, (arrêt et délocation devant le Quartier d'Artois).

### 2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs

Cas et Place du Château, rue Stanislas, rue du Château, rue Demangeot, place de l'École, place 1<sup>re</sup> Jacques, (arrêt), rue de la Charité, rue des Capucins, place Léopold, (arrêt), rue Gambetta, rue des Hospices, rue d'Albion, avenue Voltaire, (arrêt au coin de l'avenue des Vosges et délocation).

### Escorte

2<sup>e</sup> Bataillon : 1 adjudant, 2 sergents, 2 capotains, 16 hommes en armes, 40 hommes de corvée.

### Brigade de Chasseurs

1<sup>re</sup> Ch<sup>ss</sup> - 1 adjudant, 1 M<sup>d</sup> d. L., 1 M<sup>d</sup> d. S., 1 M<sup>d</sup> d. G., 16 hommes en armes

1<sup>re</sup> Ch<sup>ss</sup> - 1 M<sup>d</sup> d. S., 1 M<sup>d</sup> d. G., 40 hommes de corvée

### Brigade de Dragons

2<sup>e</sup> Drag. - 1 adjt., 1 M<sup>d</sup> d. L., 1 M<sup>d</sup> d. S., 1 M<sup>d</sup> d. G., 16 hommes en armes

2<sup>e</sup> Drag. - 1 M<sup>d</sup> d. S., 1 M<sup>d</sup> d. G., 40 hommes de corvée

### Service

Hommes en armes - Grande tenue de guerre, infanterie sans la sac.

Corvée - képi, robe, pantalons de drap, sans armes.

Tanfars - casque ou schako, sans sabre.

14 juillet.

- 8<sup>h</sup> matin Salve de 24 coups de canon
- 8<sup>h</sup> 15 matin Escorte du G<sup>l</sup> de D<sup>re</sup> (1 brig. + Cas. du 1<sup>er</sup> Ch<sup>ss</sup>) ainsi que le M<sup>d</sup> d. L. parti. L'escorte sera rendue devant l'Hôtel de la D<sup>re</sup>.
- 9<sup>h</sup> matin Rura des troupes de la garnison par le G<sup>l</sup> de D<sup>re</sup>, court à l'armée.
- Les officiers sans troupe de l'armée active non montés et les officiers de réserve et de l'armée territoriale, se placeront à la droite du G<sup>l</sup> de D<sup>re</sup> du Ch<sup>ss</sup>, les officiers montés à la droite des troupes à cheval.
- Pendant le défilé les officiers se placeront en arrière du G<sup>l</sup> de D<sup>re</sup> et à sa droite.
- Les voitures d'ambulance de la Brig. de Drag. seront placées près de la Mitrailleuse. Celles de la Brig. de Ch<sup>ss</sup> près du G<sup>l</sup> de D<sup>re</sup> de Brandebourg, les voitures pour les blessés et pour les malades à leurs emplacements n<sup>os</sup> 8830.

Les différentes

Les différentes sociétés (enfants des écoles, du côté du Petit Château; vétérans, sociétés locales, à gauche) se placeront sur le chemin qui longe le terrain de manœuvres, devant le mur des Bosquets, à droite et à gauche de la tribune officielle, aux endroits qui seront assignés par le Major de la Garnison et désignés sur le terrain par l'adpt. de garnison.

Les places seront réservées à côté de la tribune pour les femmes des Officiers de la Garnison.

L'adpt. de garnison et 1 off. par Brig. désigné par M. le G<sup>d</sup> de Brig. auront chargés de leur en faciliter l'accès. Les off.<sup>rs</sup> seront rendus à leur poste à 8<sup>h</sup> du matin.

Le service d'ordre sera assuré par 4 pelotons à pied en armes, fournis à raison de 1 par Rég<sup>t</sup> de Cav<sup>l</sup>, commandés par 1 off.<sup>r</sup> et à défaut par 7 off.<sup>rs</sup> rengagés. Ils seront rendus à 7<sup>h</sup> 45 à la grille des Bosquets pour prendre les ordres de l'adpt. de garnison.

L'accès des tribunes sera interdit avant 8<sup>h</sup> du matin. Celui du terrain de la revue est interdit aux ordonnances et isolés en petite tenue, les isolés qui assisteraient à la revue devant être en grande tenue.

Il sera commandé 2 3<sup>es</sup> off.<sup>rs</sup> de plantation à la tenue dans les Bosquets à partir de 8<sup>h</sup> du matin (8<sup>h</sup> 15<sup>es</sup> et 18<sup>es</sup> 45<sup>es</sup>)

- |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Midi                   | Salve de 21 coups de canon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 2 heures               | Fête enfantine autour du kiosque des Bosquets avec le concours de la fanfare du 9 <sup>e</sup> Dragons.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 2 <sup>h</sup> 30      | Représentation donnée au théâtre par la Vaudeville. Sursisgilliers avec le concours de la fanfare du 18 <sup>e</sup> Chasseurs.                                                                                                                                                                                                                           |
| 3 heures               | Fête populaires dans le carré des felis aux Bosquets avec le concours de la fanfare du 8 <sup>e</sup> Dragons.                                                                                                                                                                                                                                            |
| 4 heures               | Distributions des prix de la Société Mutuelle de l'Est avec le concours de la fanfare du 17 <sup>e</sup> Chasseurs.                                                                                                                                                                                                                                       |
| 6 heures               | Rassemblement devant l'entrée de la grande allée des Bosquets, puis au long, d'un détachement de 50 hommes pour aider à l'illumination des Bosquets.<br>Composition du détachement: 1 M. d. S. du 9 <sup>e</sup> Rég; 1 Rég. et 10 h. par Rég <sup>t</sup> de Cav <sup>l</sup> ; 1 Cap <sup>e</sup> et 10 h. pour le 2 <sup>e</sup> Rég (tenue de soirée) |
| 9 <sup>h</sup> soir    | Salve de 21 coups de canon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 8 <sup>h</sup> 30 soir | Concert aux Bosquets par la fanfare du 2 <sup>e</sup> Rég.                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 11 <sup>h</sup> soir   | Une patrouille: 1 M. d. S., 1 Rég, 12 h, du 17 <sup>e</sup> Rég <sup>t</sup> circuler dans les Bosquets                                                                                                                                                                                                                                                   |



les Bourgeois pour faire évacuer le public - Rendez vous à 10h30 à l'entrée du donjon où le chef de patrouille prendra les instructions du Brigadier de police.

Minuit

Appel du soir dans tous les corps.

Nota - Les édifices <sup>militaires</sup> seront pavillés et illuminés.

Les punitions seront levées dans les conditions de la Cir<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> du 5 juin 1895.

Les troupes de toutes armes prendront la grande tenue.

20 Corps d'armée.

Place de Tancerville

Ordre pour la Revue.

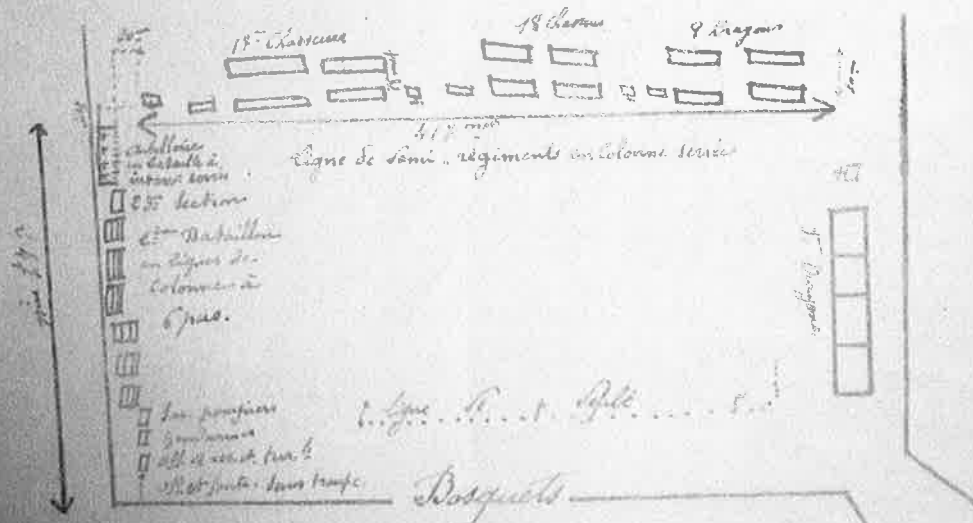
Le 14 Juillet. 1907.

Le Général de Division, Commandant  
l'Armée, passera à 9 heures du matin, sur le Champ de  
manœuvres, la revue des troupes de la garnison.

M. le Général Duc de Tannois, Commandant  
la 2<sup>e</sup> de Chasseurs en prendra le Commandement.

Revue...

A 8<sup>h</sup> 45, les troupes seront disposées comme il est  
indiqué dans le croquis ci-dessous:



Décorations... Après avoir passé devant le front des troupes, le Général  
de Division se placera le dessous tribunes pour remettre les  
décorations accordées.

à l'occasion du 14 Juillet.

À la Sonnerie. Sur l'ordre de la Division, les nouveaux promus, les étonnards et les légionnaires viendront se placer sur 3 rangs devant lui.

1<sup>er</sup> rang. : Adjuvants

2<sup>ème</sup> rang. : Étonnards.

3<sup>ème</sup> rang. : Légionnaires

La Fanfare des Chasseurs à pied viendra au pas gymnastique se placer à 50 mètres à droite des légionnaires, face à la tribune; les fanfares réunies des régiments de cavalerie se porteront au galop à 50 mètres à gauche des légionnaires, également face à la tribune.

Le Défilé aura lieu le quai à droite, de l'Ordre vers le Petit Château.

La ligne de Défilé sera jalonnée par 3 piquets munis de fanions rouges. Elle sera parallèle au bord Ouest du terrain de manœuvres et à 60 mètres environ de celui-ci. À la Sonnerie du garde à vous, les troupes à pied prendront leurs dispositions préparatoires en se mettant face au sud, les unités qui à un pas sonnent droite, les gendarmes le plus loin de possible de l'emplacement du Général de Division.

1<sup>re</sup> Section se placera face à l'Ouest, la droite au bout. Hors du terrain de manœuvres, en colonnes serrées, face à l'Ouest.

À la Sonnerie en avant: "le Défilé commencera. Il s'écoulera:

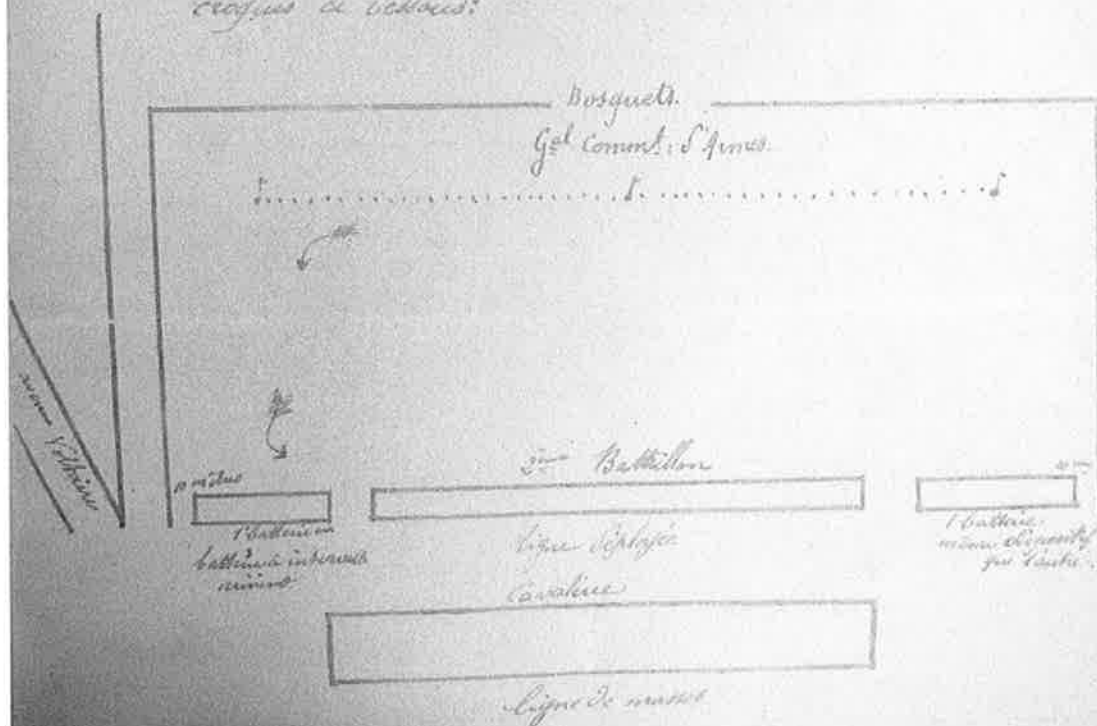
1<sup>er</sup> - Par Bataillon en masse, pour les Bataillon et en ligne pour la gendarmerie, les sapeurs, pompiers et la Section des C. D. d'Administration; en colonne à distance entière pour la Cavalerie au galop.

Pendant les dispositions préparatoires au Défilé, les Officiers et fonctionnaires sans troupe de l'armée active, les Officiers de réserve et de territoriale, à pied ou

Mouvements.  
Sieurs

à Cheval. Voudront se placer sur la même ligne, que les  
Officiers de l'Etat Major de la Division à 20 mètres à leurs  
droites. (Officiers à Cheval à la droite des Officiers à pied.)

Après avoir réglé devant le Général de Division.  
Les troupes continueront leur mouvement par deux à  
gauche le premier en arrivant à la Bordure du Petit Chateau  
le 2<sup>e</sup> en arrivant à l'extrémité du débouché de l'avenue  
Voltaire pour venir se placer comme il est indiqué dans les  
croquis ci-dessous:



Les gendarmes, hussards, pompiers et la 2<sup>e</sup> Section  
seront sur la piste cavalerie sous le drapeau petit Chateau  
de façon à dégager le terrain.

À la dernière exécution le bataillon en ligne  
développera à l'extrémité du pas de Charge jusqu'à la Bordure  
du terrain, où il s'arrêtera l'arme au pied, pendant  
que les bataillons exécuteront un feu rapide de mous  
pied.

Ce mouvement de l'Infanterie terminée la Cavalerie  
se portera au galop allongé sur les tribunes et s'arrêtera le front  
sur la ligne du drapeau

Dispositions  
Générales

Le Service d'ordre sera assuré sous la direction de  
M<sup>r</sup> le Major de la garnison, par 4 pelotons à pied en  
armes fournis à raison de un par régiment. Ces pelotons  
seront commandés par des Officiers et à défaut par des  
sous-Officiers rengagés.

Le placement des jalons sera assuré par un  
~~Officier de l'Etat-Major de la Division et M<sup>r</sup> Colon~~  
~~L<sup>e</sup> Michel, Adjudant de garnison~~  
Le service de place

L'ordre de 11 juillet 1907.  
Le Général Commandant la 8<sup>e</sup> Div<sup>ion</sup> de Cav<sup>alerie</sup>

P. O. le Major de la garnison.





## **Annexe 23 : le Champ de Mars (1901)**

Source : *Le Croissant d'Or*, 2<sup>e</sup> année, n°21, décembre 1901

*Oh ! La longue et large plaine aride où ne croit aucune végétation, parsemée seulement de sable et de galets et si blanche...d'un blanc si fauve, qu'on dirait d'un désert, tout près de notre ville.*

*Immense terrain vague où ça et là s'élèvent et tourbillonnent des flocons gris de fumée, des nuages jaunes de poussière, où tout le jour clament et retentissent, stridentes dans les airs, les fanfares guerrières.*

*Champ de Mars ! Tu es l'image des batailles, l'émouvant tableau de la dévastation aux vastes horizons, borné au loin - trop près hélas ! – par cette belle ligne bleue des Vosges, prisonnière des Germains !*

*Sur ton sol nu, devant ce souvenir pieux, ils s'entraînent pour la revanche, nos soldats, ces futurs héros !*

*Travailleurs ! Ils ensemencent en ton sein stérile, la graine prolifique qui féconde la victoire.*

*A leur réconfortant aspect, ouvrons donc nos pauvres yeux et admirons religieusement leurs habiles évolutions.*

*Ici, tout près de nous, s'étend la haie formidable de baïonnettes menaçantes des petits vitriers – l'enfant avec les griffes du lion – là-bas, des masses noires, confuses d'hommes et de chevaux qui, à grand fracas, se meuvent, sillonnant l'étendue de scintillement de casques, de cuirasses ou de lances effilées, tandis qu'au loin gronde, ébranlant le tout, la puissante voix de l'artillerie.*

*Que cette voix profonde, effrayante et sinistre pourtant, est douce à nos oreilles et rassurante pour nous !*

*Quelle belle manœuvre, comme les mouvements commandés sont promptement et régulièrement exécutés !*

*Edifions-nous à ce sublime spectacle ; oui, réconfortons-nous devant ce maintien irréprochable, cette discipline rigoureuse mais paternelle et patriote, qu'on a à juste titre surnommée la force principale des Armées !*

*Champ de Mars ! Saint-Viatique des malades vaincus ou mourants, n'es-tu pas en tes terres incultes, le souvenir vivifiant de la défaite, l'espoir incarné de la revanche ?*

*Ne serais-tu pas – s'il en était besoin – l'immuable, l'inébranlable et éternel gardien du patriotisme de notre cité frontière ?*

H. Marchal



# Annexe 24 : programme des « courses au clocher » de la 2<sup>e</sup> DC à Hériménil (1906)

Recto

**PRIX DE SAINTE-ANNE**  
Pour officiers de cavalerie de la Région

4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> Chasseurs, 5<sup>e</sup> Hussards, 9<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> Dragons  
Poids : Chasseurs de par 100, 120, 140, 160, 180, 200, 220, 240, 260, 280, 300, 320, 340, 360, 380, 400, 420, 440, 460, 480, 500, 520, 540, 560, 580, 600, 620, 640, 660, 680, 700, 720, 740, 760, 780, 800, 820, 840, 860, 880, 900, 920, 940, 960, 980, 1000, 1020, 1040, 1060, 1080, 1100, 1120, 1140, 1160, 1180, 1200, 1220, 1240, 1260, 1280, 1300, 1320, 1340, 1360, 1380, 1400, 1420, 1440, 1460, 1480, 1500, 1520, 1540, 1560, 1580, 1600, 1620, 1640, 1660, 1680, 1700, 1720, 1740, 1760, 1780, 1800, 1820, 1840, 1860, 1880, 1900, 1920, 1940, 1960, 1980, 2000, 2020, 2040, 2060, 2080, 2100, 2120, 2140, 2160, 2180, 2200, 2220, 2240, 2260, 2280, 2300, 2320, 2340, 2360, 2380, 2400, 2420, 2440, 2460, 2480, 2500, 2520, 2540, 2560, 2580, 2600, 2620, 2640, 2660, 2680, 2700, 2720, 2740, 2760, 2780, 2800, 2820, 2840, 2860, 2880, 2900, 2920, 2940, 2960, 2980, 3000, 3020, 3040, 3060, 3080, 3100, 3120, 3140, 3160, 3180, 3200, 3220, 3240, 3260, 3280, 3300, 3320, 3340, 3360, 3380, 3400, 3420, 3440, 3460, 3480, 3500, 3520, 3540, 3560, 3580, 3600, 3620, 3640, 3660, 3680, 3700, 3720, 3740, 3760, 3780, 3800, 3820, 3840, 3860, 3880, 3900, 3920, 3940, 3960, 3980, 4000, 4020, 4040, 4060, 4080, 4100, 4120, 4140, 4160, 4180, 4200, 4220, 4240, 4260, 4280, 4300, 4320, 4340, 4360, 4380, 4400, 4420, 4440, 4460, 4480, 4500, 4520, 4540, 4560, 4580, 4600, 4620, 4640, 4660, 4680, 4700, 4720, 4740, 4760, 4780, 4800, 4820, 4840, 4860, 4880, 4900, 4920, 4940, 4960, 4980, 5000, 5020, 5040, 5060, 5080, 5100, 5120, 5140, 5160, 5180, 5200, 5220, 5240, 5260, 5280, 5300, 5320, 5340, 5360, 5380, 5400, 5420, 5440, 5460, 5480, 5500, 5520, 5540, 5560, 5580, 5600, 5620, 5640, 5660, 5680, 5700, 5720, 5740, 5760, 5780, 5800, 5820, 5840, 5860, 5880, 5900, 5920, 5940, 5960, 5980, 6000, 6020, 6040, 6060, 6080, 6100, 6120, 6140, 6160, 6180, 6200, 6220, 6240, 6260, 6280, 6300, 6320, 6340, 6360, 6380, 6400, 6420, 6440, 6460, 6480, 6500, 6520, 6540, 6560, 6580, 6600, 6620, 6640, 6660, 6680, 6700, 6720, 6740, 6760, 6780, 6800, 6820, 6840, 6860, 6880, 6900, 6920, 6940, 6960, 6980, 7000, 7020, 7040, 7060, 7080, 7100, 7120, 7140, 7160, 7180, 7200, 7220, 7240, 7260, 7280, 7300, 7320, 7340, 7360, 7380, 7400, 7420, 7440, 7460, 7480, 7500, 7520, 7540, 7560, 7580, 7600, 7620, 7640, 7660, 7680, 7700, 7720, 7740, 7760, 7780, 7800, 7820, 7840, 7860, 7880, 7900, 7920, 7940, 7960, 7980, 8000, 8020, 8040, 8060, 8080, 8100, 8120, 8140, 8160, 8180, 8200, 8220, 8240, 8260, 8280, 8300, 8320, 8340, 8360, 8380, 8400, 8420, 8440, 8460, 8480, 8500, 8520, 8540, 8560, 8580, 8600, 8620, 8640, 8660, 8680, 8700, 8720, 8740, 8760, 8780, 8800, 8820, 8840, 8860, 8880, 8900, 8920, 8940, 8960, 8980, 9000, 9020, 9040, 9060, 9080, 9100, 9120, 9140, 9160, 9180, 9200, 9220, 9240, 9260, 9280, 9300, 9320, 9340, 9360, 9380, 9400, 9420, 9440, 9460, 9480, 9500, 9520, 9540, 9560, 9580, 9600, 9620, 9640, 9660, 9680, 9700, 9720, 9740, 9760, 9780, 9800, 9820, 9840, 9860, 9880, 9900, 9920, 9940, 9960, 9980, 10000.

Tout officier inscrit aux épreuves de la 2<sup>e</sup> DC, qui aura obtenu jusqu'à son inscription de 5 M.

Évaluation (1<sup>re</sup> série) : 1<sup>re</sup> série, 2<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> série, 4<sup>e</sup> série, 5<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> série, 7<sup>e</sup> série, 8<sup>e</sup> série, 9<sup>e</sup> série, 10<sup>e</sup> série, 11<sup>e</sup> série, 12<sup>e</sup> série, 13<sup>e</sup> série, 14<sup>e</sup> série, 15<sup>e</sup> série, 16<sup>e</sup> série, 17<sup>e</sup> série, 18<sup>e</sup> série, 19<sup>e</sup> série, 20<sup>e</sup> série, 21<sup>e</sup> série, 22<sup>e</sup> série, 23<sup>e</sup> série, 24<sup>e</sup> série, 25<sup>e</sup> série, 26<sup>e</sup> série, 27<sup>e</sup> série, 28<sup>e</sup> série, 29<sup>e</sup> série, 30<sup>e</sup> série, 31<sup>e</sup> série, 32<sup>e</sup> série, 33<sup>e</sup> série, 34<sup>e</sup> série, 35<sup>e</sup> série, 36<sup>e</sup> série, 37<sup>e</sup> série, 38<sup>e</sup> série, 39<sup>e</sup> série, 40<sup>e</sup> série, 41<sup>e</sup> série, 42<sup>e</sup> série, 43<sup>e</sup> série, 44<sup>e</sup> série, 45<sup>e</sup> série, 46<sup>e</sup> série, 47<sup>e</sup> série, 48<sup>e</sup> série, 49<sup>e</sup> série, 50<sup>e</sup> série, 51<sup>e</sup> série, 52<sup>e</sup> série, 53<sup>e</sup> série, 54<sup>e</sup> série, 55<sup>e</sup> série, 56<sup>e</sup> série, 57<sup>e</sup> série, 58<sup>e</sup> série, 59<sup>e</sup> série, 60<sup>e</sup> série, 61<sup>e</sup> série, 62<sup>e</sup> série, 63<sup>e</sup> série, 64<sup>e</sup> série, 65<sup>e</sup> série, 66<sup>e</sup> série, 67<sup>e</sup> série, 68<sup>e</sup> série, 69<sup>e</sup> série, 70<sup>e</sup> série, 71<sup>e</sup> série, 72<sup>e</sup> série, 73<sup>e</sup> série, 74<sup>e</sup> série, 75<sup>e</sup> série, 76<sup>e</sup> série, 77<sup>e</sup> série, 78<sup>e</sup> série, 79<sup>e</sup> série, 80<sup>e</sup> série, 81<sup>e</sup> série, 82<sup>e</sup> série, 83<sup>e</sup> série, 84<sup>e</sup> série, 85<sup>e</sup> série, 86<sup>e</sup> série, 87<sup>e</sup> série, 88<sup>e</sup> série, 89<sup>e</sup> série, 90<sup>e</sup> série, 91<sup>e</sup> série, 92<sup>e</sup> série, 93<sup>e</sup> série, 94<sup>e</sup> série, 95<sup>e</sup> série, 96<sup>e</sup> série, 97<sup>e</sup> série, 98<sup>e</sup> série, 99<sup>e</sup> série, 100<sup>e</sup> série.

Prix 0.50 Centimes

## CLOCHER

2<sup>e</sup> Division  
Cavalerie







## Annexe 25 : programme cross-country steeple-chases de la 2<sup>e</sup> DC (1907)

Source : AD, Nancy 7 N 182

### Réunion Particulière de Lunéville

— LE DIMANCHE 11 AOUT 1907 —

Hippodrome de Jollyet

à 2 heures 1/2

## Cross-Country Steeple-Chases Militaires

— De la 2<sup>e</sup> DIVISION DE CAVALERIE —

### 1<sup>re</sup> COURSE

#### PRIX BEAUVAU

Steeple-Chase militaire de 3<sup>e</sup> série (Dragons et Artillerie). — Distance : 2,500 mètres environ.

Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 150 francs au premier ; un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 francs au second ; un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 75 francs au troisième, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe, n'ayant jamais gagné de courses à obstacles autre que des steeple-chases militaires de 3<sup>e</sup> série. Poids commun : 77 kil. Les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 25 (1/2) de sang arabe recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 (0/0) de sang arabe, les chevaux de pur sang arabe, les chevaux de race barbe et les chevaux qualifiés de demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3<sup>e</sup> série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3<sup>e</sup> série ou un steeple-chase militaire de série supérieure. Le sous-officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

### 2<sup>e</sup> COURSE

#### PRIX DE L'ORANGERIE (1<sup>er</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France)

Steeple-Chase militaire de 1<sup>re</sup> série. — Distance : 3,500 mètres environ.

Un objet d'art d'une valeur de 500 francs au premier ; un objet d'art d'une valeur de 250 francs au second ; un objet d'art d'une valeur de 100 francs au troisième, pour officiers en activité de service montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné de courses à obstacles autre que des steeple-chases militaires. Poids commun : 77 kil. Les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 25 (0/0) de sang arabe recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 (0/0) de sang arabe, les chevaux de race barbe et les chevaux qualifiés de demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 1<sup>re</sup> série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 1<sup>re</sup> série. L'officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

### 3<sup>e</sup> COURSE

#### PRIX DE LA BAROLIÈRE (Prix de M. le Ministre de la Guerre)

Steeple-Chase militaire de 2<sup>e</sup> série (Cavalerie légère). — Distance : 2,500 mètres environ.

Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 150 francs au premier ; un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 francs au second ; un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 75 francs au troisième, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe n'ayant jamais gagné de courses à obstacles autre que des steeple-chases militaires de 3<sup>e</sup> série. Poids commun : 77 kil. Les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 25 (0/0) de sang arabe recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 (0/0) de sang arabe, les chevaux de race barbe et les chevaux qualifiés de demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3<sup>e</sup> série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3<sup>e</sup> série ou un steeple-chase militaire de série supérieure. Le sous-officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

### 4<sup>e</sup> COURSE

#### PRIX DIETTMANN (2<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France)

Steeple-Chase militaire de 2<sup>e</sup> série. — Distance : 3,000 mètres environ.

Un objet d'art d'une valeur de 500 francs au premier ; un objet d'art d'une valeur de 200 francs au second ; un objet d'art d'une valeur de 100 francs au troisième, pour officiers en activité de service montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné de courses à obstacles autre que des steeple-chases militaires. Poids commun : 77 kil. Les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 25 (0/0) de sang arabe recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 (0/0) de sang arabe, les chevaux de race barbe et les chevaux qualifiés de demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2<sup>e</sup> série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 2<sup>e</sup> série ou un steeple-chase militaire de série supérieure. L'officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

### 5<sup>e</sup> COURSE

#### PRIX DU CHATEAU (3<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France)

Steeple-Chase militaire de 1<sup>re</sup> série. — Distance : 3,500 mètres environ.

Un objet d'art d'une valeur de 500 francs au premier ; un objet d'art d'une valeur de 250 francs au second ; un objet d'art d'une valeur de 100 francs au troisième, pour officiers en activité de service montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné de courses à obstacles autre que des steeple-chases militaires. Poids commun : 77 kil. Les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 25 (0/0) de sang arabe recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 (0/0) de sang arabe, les chevaux de race barbe et les chevaux qualifiés de demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 1<sup>re</sup> série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 1<sup>re</sup> série. L'officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

Le Président de la Société,

Général DOR de LASTOURS.

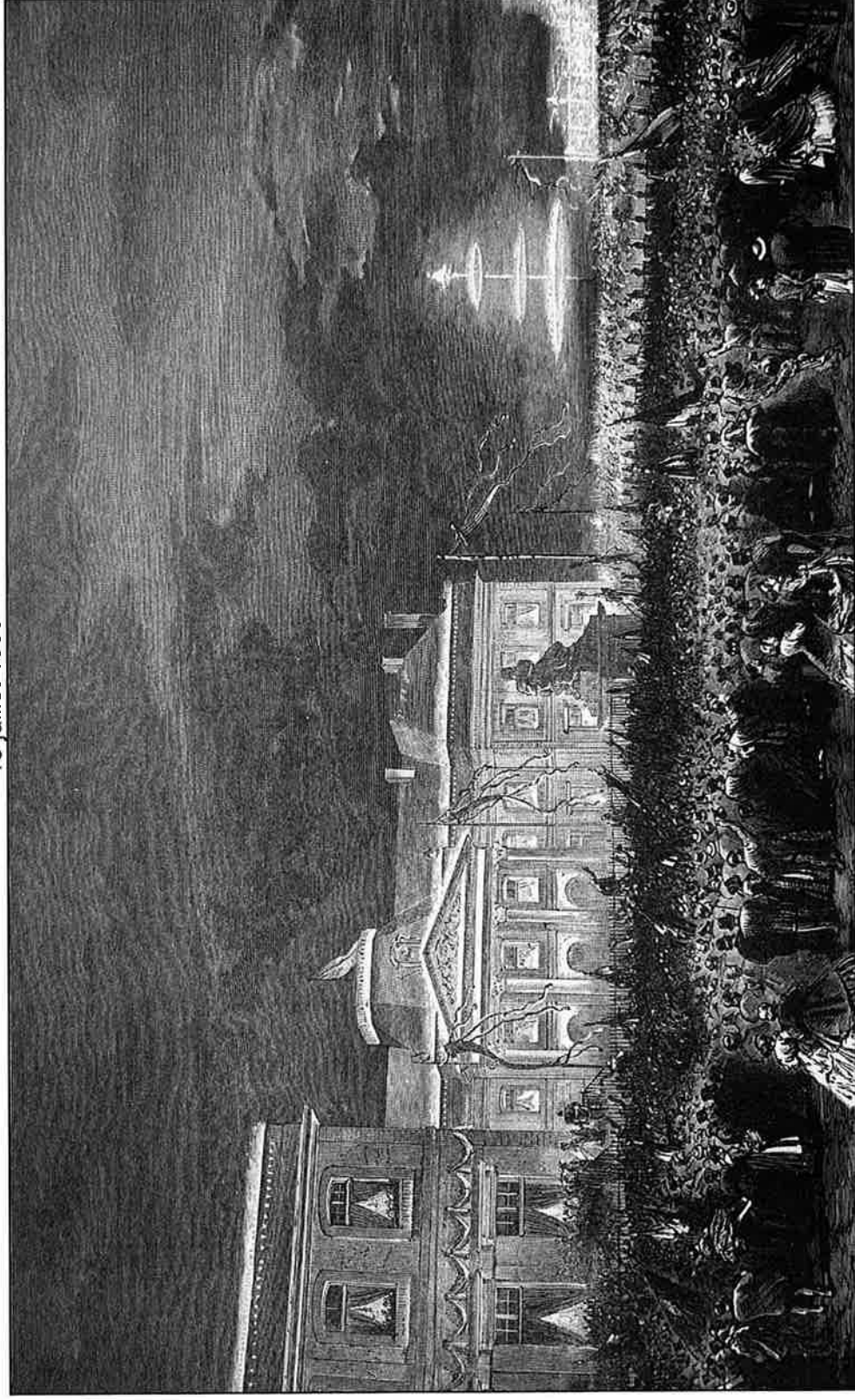
Les Commissaires,

C<sup>e</sup> de BOULÉMONT, C<sup>te</sup> NIVIÈRE, L<sup>e</sup> ZIELLNER.

Lunéville, Imprimerie Nouvelle, RABET.

**Annexe 26 : carrousel donné au château de Lunéville en l'honneur de l'impératrice (1866)**

L'impératrice et le Prince Impériale à Lunéville  
18 juillet 1866



Dessin de Ferrat, gravure de Barban, Ribeyre (Félix), Voyage en Lorraine de Sa Majesté l'impératrice et de S. A. I. le prince impérial, précédé du voyage de S. M. l'impératrice à Amiens, Paris, Plon, 1866.



Annexe 27 : programme du carrousel de Lunéville (1913)

Recto



Jeu 7 août 1913

# Programme

2 heures du soir

## PREMIÈRE PARTIE

1. Carrousel.
2. Course de Têles et de Bagues.  
(31<sup>e</sup> Dragons).
3. Combat au Sabre.  
(8<sup>e</sup> Dragons).
4. Un Drame dans le Far-West.  
(Fantaisie équestre) Cavaliers du 31<sup>e</sup> Dragons.
5. Course de Têles et jeu de la Rose.  
(Cavaliers de la 2<sup>e</sup> Brigade de Chasseurs).
6. Exercice de Bâton & jeux pyrrhiques.

## ENTR'ACTE

## DEUXIÈME PARTIE

1. Sauts de Haies.  
(Sous-Officiers et Brigadiers de la 2<sup>e</sup> Brigade de Chasseurs).
2. Reprise de Relais d'attente (chasse à courre).  
(Cavaliers du 18<sup>e</sup> Chasseurs).
3. Un Jour de Fête à Rome.  
(Sous-Officiers, Brigadiers et Cavaliers du 8<sup>e</sup> Dragons.)
4. Evolution et mise en Batterie d'Artillerie.
5. Carrousel.
6. Distribution des Récompenses.





## Annexe 29 : poème lu à l'inauguration du hangar d'aviation (1913)

Source: AD, Nancy, 1 M 669

### L'Audace

Marins, Aviateurs ! Quel œil pourrait vous suivre  
Sous les flots, dans les aires où vous plongez ? En vain,  
La mort vous guette, un but glorieux vous enivre !  
De l'éternel Progrès vous êtes le levain !

Du sable des déserts à la glace des pôles,  
Vous déchiffrez le mot de l'effrayant Problème.  
Rien ne semble trop lourd à vos larges épaules,  
O suprêmes lutteurs de la lutte suprême !

Distance, pesanteur, secrets de la nature,  
Tout se fond ou s'éclaire au soleil de votre âme !  
Chacun de vous comprend, pense, agit...et rature  
D'un coup d'aile le mal qui dans la nuit se trame !

Montez ou descendez, radieux météores !  
Fuyez celui qui craint, qui chancelle ou qui nie ;  
Allumez, tous les soirs, d'aveuglantes aurores  
Et dans les champs d'azur semez votre génie !

Les astres effarés salueront vos passages.  
Les gouffres seront fiers des batailles prochaines ;  
Car vous serez les bons, les bienfaiteurs, les sages  
Chassant l'abus, changeant les lois, rompant les chaines.

Bientôt le noir Passé ne sera plus qu'un songe.  
L'aigle en un ciel plus pur s'envolera plus libre,  
Et quand on vous criera : Délire, orgueil, mensonge !  
Vous direz : Vérité, conscience, équilibre !

Hier – Aujourd'hui ! Sublime et merveilleux contraste !  
Aurons-nous pour les fruits d'assez grandes corbeilles ?  
Le monde sera-t-il une ruche assez vaste,  
France ! pour contenir le miel de tes abeilles ?

Félix Georges<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Poème de Félix Georges lu par un cavalier du 31<sup>e</sup> régiment de dragons à l'occasion de l'inauguration du hangar d'aviation par le ministre de la Guerre à Lunéville, le 16 novembre 1913.

### **Annexe 30 : fête de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie (1947)**

Fête de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie

Lunéville – 5 et 6 juillet 1947

Source : amicale des anciens de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie

Lettre du colonel L'Hotte, Président de l'Amicale « Les Anciens de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie ».

Programme et bulletin de participation.

# LES ANCIENS DE LA 2<sup>e</sup> DIVISION DE CAVALERIE



*Monsieur et cher Camarade,*

La Ville de Lunéville, rendant hommage à notre ancienne Division qui, pendant 70 ans, a tenu garnison dans ses murs, vient de décider de donner le nom de la « 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie, division de Lunéville », à une avenue et une place (place du Château).

Ces deux inaugurations se feront les 5 et 6 *Juillet prochain*, et les « Anciens de la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie » ont décidé de se réunir très nombreux pendant ces journées à Lunéville, d'organiser de grandes fêtes dignes de notre Division, et... d'avoir ainsi l'occasion de resserrer encore plus les liens de camaraderie qui unirent les cavaliers de tous les Régiments pendant les guerres de 1914-1918 et 1939-1945.

Monsieur le Ministre de la Guerre,

Monsieur le Général de LATTRE,

Monsieur le Général Directeur de la Cavalerie,

Monsieur le Général Président de l'Union de la Cavalerie,

Et toutes les hautes personnalités civiles et militaires de la région ont été invitées à ces fêtes.

Pour leur donner plus d'éclat, Monsieur le Ministre de la Guerre a autorisé que :

Le Colonel, l'Etendard et un détachement de deux de ces Régiments encore constitués :

le 8<sup>e</sup> de Dragons et le 12<sup>e</sup> de Dragons,

viennent à Lunéville pour y représenter l'ancienne 2<sup>e</sup> D. C., et que le 3<sup>e</sup> Régiment de Spahis Marocains, en garnison dans notre ville, participe totalement aux fêtes.

Le Général GASTÉY, ancien Commandant de notre 12<sup>e</sup> Brigade Légère Mécanique, a bien voulu dicter l'organisation de ces cérémonies et c'est avec un très grand plaisir que nous aurons parmi nous, durant toutes ces heures, le dernier général ayant commandé au feu notre belle 2<sup>e</sup> Division Légère de Cavalerie.

Nous devons lui rendre un hommage particulier en étant très nombreux autour de lui.

Sachant que les Amicales Régimentaires auront à cœur de prouver que la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie n'est pas morte, je vous serais reconnaissant de porter le programme de ces fêtes à la connaissance de vos membres, et de me dire combien de feuilles d'adhésion nous devons vous faire parvenir pour leur permettre de s'inscrire.

Bien à vous cordialement et merci d'avance.

*Le Président,*

**Colonel L'HOTTE.**

# FÊTE DE LA 2<sup>E</sup> DIVISION DE CAVALERIE

Lunéville — 5-6 Juillet 1947

## SAMEDI 5 JUILLET

A partir de 15 heures, Rassemblement au Cercle des Officiers du 3<sup>e</sup> R.S.M., au Château.

16 heures 30 : Cérémonie officielle au Monument aux Morts de 1914-1918.

17 heures : Inauguration avenue de la 2<sup>e</sup> D. C.

18 heures : Concert par fanfares trompes et trompettes aux Bosquets.

Assemblée générale des Anciens de la 2<sup>e</sup> D. C. au Cercle des Officiers du 3<sup>e</sup> Régiment de Spahis Marocains.

22 heures : Soirée dansante organisée par les Anciens de la 2<sup>e</sup> D. C., au Salon des Halles.

## DIMANCHE 6 JUILLET

9 heures 30 : Rassemblement « Anciens de la 2<sup>e</sup> D. C. » au Cercle des Officiers du 3<sup>e</sup> Régiment de Spahis Marocains, au Château.

10 heures : Inauguration officielle de la place de la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie (ancienne place du Château), en présence de toutes les hautes personnalités civiles et militaires, des délégations des anciens régiments de la 2<sup>e</sup> D.C. et du 3<sup>e</sup> R.S.M.

11 heures 15 : Messe solennelle chantée en l'église Saint-Jacques pour les Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers et Cavaliers de la 2<sup>e</sup> D. C., tombés au Champ d'Honneur.

12 heures 30 : Déjeuner amical des Anciens de la 2<sup>e</sup> D. C. et des Autorités, dans les salons du Château.

15 heures 30 : Concours Hippique et Fête Militaire avec la participation des Sociétés hippiques rurales, du 3<sup>e</sup> R.S.M. et de la musique du 26<sup>e</sup> B.I.

Un dîner en commun (libre) est prévu au Cercle des Officiers du 3<sup>e</sup> R.S.M., pour le samedi et le dimanche. Durant les deux jours, visite de la salle-exposition des souvenirs de la 2<sup>e</sup> D.C. (au Château).

### UNITÉS AYANT COMPTÉ A LA 2<sup>e</sup> D. C., E. M. 2<sup>e</sup> D. C., 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> B. C., 12<sup>e</sup> B. L. M.

5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> de Cuirassiers  
3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup> de Dragons  
17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> de Chasseurs à Cheval  
3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> de Hussards  
2<sup>e</sup> d'Autos-Mitrailleuses de Cavalerie

3<sup>e</sup> A. D. C., 73<sup>e</sup> d'Artillerie  
3<sup>e</sup> Groupe de Chasseurs Cyclistes  
2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied  
G. R. C. A. et G. R. D. I. formés par la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je viendrai aux Fêtes de Lunéville { par le train de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
en voiture le \_\_\_\_\_

Je prendrai part au déjeuner amical du 6 Juillet.

(S'inscrire avant le 15 Juin et envoyer 300 francs à M LHUILLIER, rue Ancel, Lunéville, C/C Nancy 33.182. Se munir de tickets de pain.

Veuillez me retenir une chambre 1-2 lits du 5 au 6 Juillet.

» » » » » » du 6 au 7 Juillet.

» » prévoir une place au dîner en commun du 5 Juillet.

» » » » » » » » du 6 Juillet.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Régiment, grade : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Joindre 5 francs pour frais envoi accusé de réception.  
Permanence à l'arrivée : Hôtel Rivolet, place de la Gare.

### **Annexe 31 : rapport de l'interrogatoire du lieutenant Krahmer (1914)**

Source : SHD/DAT 24 N 3142

Rapport au sujet de l'interrogatoire du  
Lieutenant Krahmer du 6<sup>e</sup> Cheval-Légers  
Bavarois, blessé et fait prisonnier fin  
d'août à Laffrebourg --

On ne s'attendait pas à la guerre en  
Bavie et l'ordre de mobilisation fut  
une surprise pour tous.

La Division de Cavalerie Bavaroise  
constituée à 6 Régiments (deux Schützen-  
Reiter - deux uhlanes - deux Cheval-Légers)  
3 Batteries de campagne (cannons chaque) deux  
compagnies de chariots cyclistes a été  
transportée au début dans le régime de  
Sarrebourg, Anicourt avec mission : de

Rechercher le combat avec la 2<sup>e</sup> Division  
de Cavalerie de Lunville, division que  
l'on savait prête dès le premier jour de  
la mobilisation. Les événements et l'acharnement  
déployé par <sup>la</sup> ~~cette~~ division de cavalerie  
n'ont pas amené cette rencontre, <sup>Bavarois</sup>  
semble que les cavaliers Bavarois ne  
se soient pas beaucoup efforcés de rendre  
leur desir une réalité. En effet la



plus part du temps se passait d'après  
le Lieutenant Krahmer à stationner  
sur l'arrière de la couverture d'infanterie  
bride au bras dans les champs, les  
officiers jouant au bridge pour  
occuper leurs loisirs. Le soir on  
rentrait au cantonnement & le  
nuit, les distributions étaient laborieuses  
du fait de l'obscurité et souvent la  
soupe n'était prête qu'à 2 ou 3 heures  
du matin au moment où l'on  
se préparait à remonter à cheval.  
L'officier insiste sur la différence  
qu'il y avait entre le ravitaillement  
de l'infanterie qui s'opérait très  
facilement grâce à de nombreuses  
cuisines roulantes.  
La Division aurait pu souffrir  
en général sauf au combat de  
La Garde.

#### - Opérations.

La Division de Cavalerie a pris part  
au combat de La Garde, combat  
ordonné par le Commandement pour  
repousser le village et ~~voir~~ tester les  
forces françaises dans cette région.  
La Division de Cavalerie avait été  
répartie par brigades. Lorsque l'action  
fut engagée, la brigade de uhlands  
sans reconnaissance préalable

porta à cheval à l'attaque à l'ouest  
de la garde tentant d'exploiter le premier <sup>1914</sup>  
succès de l'infanterie. Elle tomba au  
milieu de fortures oue fils de fer et vers  
une lisière de village solidement tenue.  
En peu de temps elle subit de très grosses  
pertes et le général C<sup>st</sup> la brigade fut  
grièvement blessée de 3 balles à la  
poitrine. L'infanterie allemande aurait  
aussu eu des pertes sérieuses.

Quelques jours plus tard la Division se  
porta dans la région entre Manonvillers  
et Blaincourt et eut à souffrir du feu du  
fort de Manonvillers.

Lorsque l'offensive française de la 11<sup>e</sup> Armée  
eut lieu sur Saint-Basme et Chateaux-Salins,  
la Division de Cavalerie fut ramenée  
en arrière 3<sup>e</sup> de l'infanterie dans la  
région de Mokrang où elle resta  
inactive durant toute la bataille.

À la question posée à l'officier  
"Pourquoi n'avez vous pas poursuivi au  
moment du recul des Français?"  
il fut répondu.

"L'infanterie bavaroise était toujours  
devant nous il n'y avait pas place  
pour la Cavalerie!"

Toujours derrière l'infanterie, la cavalerie  
bavaroise arriva aux portes de Luserne  
~~mais~~ elle y reçoit l'ordre de gagner la  
région de Delme où elle reste complètement

2  
inactive. Le lieutenant Krahma reçoit  
l'ordre de se porter en patrouille sur l'effron-  
tée & cavaliers. Pendant sa reconnaissance  
il tombe sous le feu d'infanterie française  
perd son cheval et <sup>est frappé</sup> reçoit trois balles et  
prisonnier. La patrouille s'enfuit laissant  
l'homme tué et blessé.

Interrogé sur la mobilité de l'artillerie  
lourde, le lieutenant a affirmé qu'il  
ne sortait jamais des routes et que son  
mouvement à travers champs lui est  
presque impossible. Il assure également  
que chaque fois que l'artillerie française  
a su concentrer son feu sur un point,  
la situation est devenue intenable &  
bref pour l'infanterie allemande que  
l'artillerie. A la demande qui fut faite  
à Krahma d'expliquer pourquoi celle-ci ne  
sautait devant ou la cavalerie de Kunze  
pas en lieu se reproduit naturellement.

" Nous avons presque toujours marché devant  
l'infanterie, nous connaissons la valeur  
de la cavalerie française et nous la  
respectons; nous ne nous faisons pas  
une idée de la guerre telle qu'elle  
se fait pour la cavalerie "

## **Annexe 32 : statut des « Anciens de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie » (1919)**

Source: « *Amicale des Anciens de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie* »

# LES ANCIENS

DE LA

## 2<sup>E</sup> DIVISION DE CAVALERIE

### STATUTS

#### Institution.

##### ARTICLE PREMIER.

Il est formé à Lunéville sous le nom **Les Anciens de la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie**, une Société entre les anciens militaires ayant fait partie de la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie.

Cette Société a son siège social à Lunéville, au domicile du Président, ~~32 Rue des Bénédictins~~, Lunéville.

#### But.

##### ARTICLE 2.

La Société a pour but :

1<sup>o</sup> De donner aux anciens militaires de la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie les moyens de se retrouver, de se réunir, de se rappeler les souvenirs du régiment, de resserrer les liens d'amitié et de bonne camaraderie contractés sous les drapeaux, de perpétuer le souvenir des camarades morts pour la Patrie.

2<sup>o</sup> De venir en aide aux anciens militaires de la Division, infirmes ou dans le besoin. Les noms des camarades ainsi secourus seront tenus secrets. La sollicitude de la Société s'étendra jusqu'à la veuve et les orphelins des membres décédés, lorsque les ressources le permettront.

3<sup>o</sup> De se tenir en relations constantes et en communication d'idées avec la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie, d'offrir aux militaires de la Division des récompenses destinées à

juin ou de juillet. Les convocations sont individuelles. L'ordre du jour est réglé par le Comité.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion de la Société et sur la situation morale et financière. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres sortants quand il y a lieu.

##### ARTICLE 14.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président. Le Président représentera la Société dans tous les cas utiles.

Le Vice-Président, en l'absence du Président, a les mêmes prérogatives, il le remplace sur sa demande.

Le Secrétaire rédigera les procès-verbaux des séances, adressera les avis et convocations et conservera les archives de la Société.

Le Trésorier tiendra la caisse de la Société, percevra les cotisations et acquittera les dépenses visées par le Président; il est chargé de la comptabilité.

Toutes discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites.

#### Ressources Annuelles.

##### ARTICLE 15.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

1<sup>o</sup> Des cotisations et souscriptions de ses membres.

2<sup>o</sup> Des subventions qui pourraient lui être accordées.

3<sup>o</sup> Des quêtes et produits des fêtes organisées à son profit.

4<sup>o</sup> Des dons manuels.

#### Modifications des Statuts et Dissolution.

##### ARTICLE 16.

Les Statuts ne pourront être modifiés que sur une proposition du Comité adoptée par l'Assemblée générale.

##### ARTICLE 17.

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée générale statuera sur la liquidation de l'actif.

Lunéville. le 23 Novembre 1919.

encourager la pratique des sports ou exercices militaires (Tir, Courses, Concours hippique, Football, etc.)  
4<sup>e</sup> D'envoyer une délégation aux obsèques des camarades décédés.

### Composition de la Société.

#### ARTICLE 3.

La Société se compose de Membres actifs, de Membres donateurs, de Membres bienfaiteurs et de Membres d'honneur.

#### ARTICLE 4.

Pour être Membre actif, il faut :

- 1<sup>o</sup> Être ancien militaire de la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie, présenté par deux Membres actifs de la Société et agréé par le Comité.
- 2<sup>o</sup> Payer une cotisation annuelle de *Cinq francs*.

#### ARTICLE 5.

L— Les militaires de tous grades qui le désirent sont autorisés à faire partie de la Société « Les Anciens de la 2<sup>e</sup> D. C., dont le siège social est situé **8 RUE BICHELOT** à Lunéville. (Extrait du B. O. n° 13, du 20 mars 1920, page 978).

#### ARTICLE 6.

Le titre de Membre donateur est décerné par le Comité à toute personne qui versera une cotisation minima de *Dix francs*.

#### ARTICLE 7.

Le titre de Membre bienfaiteur est décerné par le Comité à toute personne qui, par des dons manuels, aura contribué à la prospérité de la Société ou qui versera une somme fixe d'au moins *Cent francs*.

#### ARTICLE 8.

Peuvent être nommés Membres d'honneur par le Comité et sur leur acceptation, les notabilités politiques, littéraires, industrielles ou administratives, qui veulent bien donner à la Société l'appui de leur nom, de leur plume ou de leurs dons manuels et lui accorder leur patronage.

#### ARTICLE 9.

La qualité de Membre de la Société se perd :

- 1<sup>o</sup> Par la démission qui devra être adressée au Président.
  - 2<sup>o</sup> Par la radiation prononcée par le Comité pour manquements graves contre l'honneur.
- Tout Sociétaire qui passera deux ans sans payer sa cotisation sera considéré comme démissionnaire.

### Administration et Fonctionnement.

#### ARTICLE 10.

La Société est administrée par un Comité de huit membres élus pour 3 ans par l'Assemblée générale, renouvelable par moitié chaque 3 ans, les membres sortants étant rééligibles. En cas de vacances, le Comité pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine assemblée.

#### ARTICLE 11.

Le Comité choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier.

Tous les Membres du Comité doivent être élus au scrutin secret et à la majorité des voix des membres présents.

#### ARTICLE 12.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande de trois de ses membres.

La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Les diverses fonctions ne donnent lieu à aucune rétribution.

#### ARTICLE 13.

L'Assemblée générale des Membres actifs de la Société se réunit de droit tous les ans dans le mois de



### Annexe 33 : empreinte mémorielle de la 2<sup>e</sup> DC à Lunéville (2013)

Source : mairie de Lunéville, service de la voirie, 2013

| Nom                                                                     | Date de la délibération du Conseil municipal | Né à Lunéville                | Décédé à Lunéville | Cavalier                | Liens avec la 2 <sup>e</sup> DC                  | Commentaires                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Rue des anciens combattants d'AFN et TO                                 | ?                                            | /                             | /                  | /                       | Non                                              | En souvenir des anciens combattants d'Afrique du nord et des TOE                  |
| Rue du Contre-amiral Charles Antoine                                    | 26 juin 1992                                 | 14 avril 1843                 | 15 mars 1906       | Non                     | Non                                              | Contre-amiral                                                                     |
| Impasse des frères Arnould<br>- Emile (capitaine)<br>- Alfred (sergent) | 28 septembre 1979                            | - 18 mars 1878<br>- Oui ( ? ) | Non<br>Non         | Non<br>Non              | Non<br>Non                                       | - Mort pour la France, le 22 août 1914<br>- Mort pour la France, le 11 avril 1915 |
| Avenue du deuxième BCP (Anciennement avenue des Vosges)                 | 26 octobre 1948                              | /                             | /                  | /                       | Oui                                              | Le 2 <sup>e</sup> BCP tient garnison à Lunéville de 1885 à 1914.                  |
| Rue de la Barollière (Pilotte de la Barollière)                         | 28 mai 1994                                  | 28 novembre 1746              | Non                | /                       | Oui                                              | Général de division                                                               |
| Rue Charles Beauvau                                                     | 5 septembre 1969                             | 10 novembre 1720              | Non                | Non                     | Non                                              | Maréchal de France<br>Membre de l'Académie française                              |
| Impasse du général Berniquet                                            | 8 juin 1973                                  | Non                           | Non                | Oui (2 <sup>e</sup> DC) | Oui<br>Commande la 2 <sup>e</sup> DC à Lunéville | Général de division<br>Mort pour la France, le 12 juin 1940                       |

|                                                                                               |                     |                |     |                         |     |                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|-----|-------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quai des Cadets<br>(appelé rue des<br>gendarmes Rouges<br>en 1900)                            | 23 novembre<br>1922 | /              | /   | /                       | Non | Académie d'exercice<br>pour les<br>gentilshommes fondée<br>par le duc Léopold à<br>Nancy en 1699 et<br>transférée à Lunéville<br>en 1709.                                                  |
| Rue du colonel<br>Jacques Clarenthal<br>(Jacques, Marie,<br>Joseph Conigliano-<br>Clarenthal) | 26 juin 1992        | 6 octobre 1751 | Non | Oui                     | Non | Maréchal de camp<br>(Général de brigade)<br>Son nom est donné à<br>l'ancien quartier de<br>l'Orangerie                                                                                     |
| Avenue Caumont                                                                                | 29 novembre<br>1974 | Non            | Non | Oui (8 <sup>e</sup> RD) | Oui | Lieutenant de dragons<br>Premier aviateur à<br>avoir survolé la<br>frontière de l'Est, le 8<br>août 1910                                                                                   |
| Rond-point du 2 <sup>e</sup> de<br>cavalerie US-16<br>septembre 1944                          | 31 mai 1991         | /              | /   | /                       | /   | En souvenir du plus<br>ancien régiment de<br>cavalerie des Etats-<br>Unis qui a participé à la<br>Libération de Lunéville<br>en septembre 1944                                             |
| Rue du général Alfred<br>Chanzy                                                               | 31 janvier 1883     | Non            | Non | Non                     | Non | Général de division<br>Commande la 2 <sup>e</sup><br>armée de la Loire en<br>1870-71<br>Le 12 juin 1882, il<br>passe les troupes de<br>Lunéville en revue peu<br>de temps avant sa<br>mort |
| Rue du château                                                                                | ?                   | /              | /   | /                       | Oui | Le château abrite<br>durant de nombreuses<br>années les chefs et<br>des unités de la 2 <sup>e</sup> DC                                                                                     |

|                                                                                                |                  |                                      |            |            |                                                                                          |                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------|------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Place Choiseul<br>- Jacques de Choiseul, comte de Stainville<br>- Gabriel de Choiseul la Baume | ?                | - 6 septembre 1827<br>- 26 août 1760 | Non<br>Non | Non<br>Non | Oui<br>une caserne de Lunéville a pris le nom de caserne Stainville (2 <sup>e</sup> BCP) | - Maréchal de France<br>14 Général, Pair de France                                                            |
| Rue Edmond Delorme (ancienne rue du manège)                                                    | 23 octobre 1956  | 2 août 1847                          | Non        | Non        | Non                                                                                      | Médecin inspecteur général de l'armée                                                                         |
| Place de la 2 <sup>e</sup> division de cavalerie (ancienne place du château)                   | 29 mars 1947     | /                                    | /          | /          | Oui                                                                                      | Place inaugurée par le général de Lattre de Tassigny, chef d'état-major général de l'Armée, le 6 juillet 1947 |
| Rue du maréchal Foch                                                                           | ?                | Non                                  | Non        | Non        | Oui                                                                                      | Maréchal de France<br>Commande le 20 <sup>e</sup> CA de 1913 à 1914                                           |
| Rue René Fonck                                                                                 | 14 février 1975  | Non                                  | Non        | Non        | Non                                                                                      | Pilote émérite de la Grande Guerre                                                                            |
| Chemin rural dit de Friscati                                                                   | 23 novembre 1922 | Non                                  | Non        | Non        | Non                                                                                      | En souvenir des combats de la ferme de Friscati en 1914                                                       |
| Rue des Gendarmes Rouges                                                                       | 23 novembre 1922 | /                                    | /          | /          | Non                                                                                      | Les Gendarmes Rouges tiennent garnison à Lunéville de 1766 à 1788                                             |
| Avenue du 30 <sup>e</sup> groupe de chasseurs                                                  | 23 mai 1990      | /                                    | /          | /          | Non                                                                                      | Le 30 <sup>e</sup> GC tient garnison à Lunéville de 1968 à 1990                                               |
| Rue François Haxo                                                                              | ?                | 24 juin 1774                         | Non        | Non        | Non                                                                                      | Général de division<br>Ingénieur militaire<br>Pair de France                                                  |
| Rue du maréchal Juin                                                                           | 14 février 1975  | Non                                  | Non        | Non        | Non                                                                                      | Maréchal de France                                                                                            |
| Rue du général François Kellermann                                                             | ?                | Non                                  | Non        | Non        | Non                                                                                      | Maréchal de France                                                                                            |

|                                          |                  |              |                |     |                                                 |                                                                                         |
|------------------------------------------|------------------|--------------|----------------|-----|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Rue du général Kléber                    | ?                | Non          | Non            | Non | Non                                             | Général de division                                                                     |
| Rue du commandant Henry Lanrezac         | ?                | Non          | 1966           | Non | Non                                             | Officier d'ordonnance du maréchal Lyautey<br>Président de la Société des amis du musée. |
| Rue du général Lasalle                   | ?                | Non          | Non            | Oui | Non                                             | Général de division                                                                     |
| Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny | ?                | Non          | Non            | Oui | Oui<br>Lieutenant au 12 <sup>e</sup> RD en 1914 | Maréchal de France                                                                      |
| Rue du général Leclerc                   | ?                | Non          | Non            | Oui | Non                                             | Maréchal de France                                                                      |
| Avenue de Léomont                        | 23 novembre 1922 | /            | /              | /   | Non                                             | En souvenir des combats de la ferme du Léomont en 1914                                  |
| Rue du général Alexis L'Hôte             | 29 novembre 1974 | 25 mars 1825 | 3 février 1904 | Oui | Non                                             | Général de division                                                                     |
| Avenue de la libération                  | 11 avril 1946    | /            | /              | /   | Non                                             | En souvenir de la libération de Lunéville en septembre 1944                             |
| Rue du maréchal Lyautey                  | ?                | Non          | Non            | Oui | Oui<br>Prise d'armes à Crévic en septembre 1913 | Maréchal de France                                                                      |
| Rue du général Mouton                    | ?                | Non          | Non            | Non | Non                                             | Maréchal de France<br>Pair de France                                                    |
| Avenue du général de Gaulle              | ?                | Non          | Non            | Non | Non                                             | Général de brigade<br>Président de la République                                        |
| Place du capitaine Nicolas               | 6 février 1923   | Non          | 2 février 1900 | Non | Non                                             | Premier adjoint au maire                                                                |
| Rue du général Rapp                      | ?                | Non          | Non            | Non | Non                                             | Général de division<br>Pair de France                                                   |

|                                           |                              |              |                 |     |     |     |                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------|--------------|-----------------|-----|-----|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avenue du 3 <sup>e</sup> de cuirassiers   | 27 avril 1998                | /            | /               | /   | /   | Non | Tient garnison à Chenevières de 1968 à 1998                                                                                            |
| Rue du 8 <sup>e</sup> régiment de dragons | 29 novembre 1974             | /            | /               | /   | /   | Oui | Tient garnison à Lunéville au quartier de la Barollière de 1873 à 1878 ; 1892 à 1914 ; 1919 à 1939                                     |
| Quai de Reichshoffen                      | 1 <sup>er</sup> octobre 1971 | /            | /               | /   | /   | Oui | Combats de 1870<br>En souvenir des charges de cuirassiers de la division Bonnemains (Elsasshausen) et de la brigade Michel (Morsbronn) |
| Rue de la Résistance                      | 22 novembre 1946             | /            | /               | /   | /   | Non | En souvenir des groupes de résistants de Lunéville et des combats de 1944                                                              |
| Rue de Rozelieures                        | 23 novembre 1922             | /            | /               | /   | /   | Oui | Combats de 1914<br>En souvenir des combats du 25 août 1914                                                                             |
| Rue Antoine de Saint-Exupéry              | 14 février 1975              | Non          | Non             | Non | Non | Non | Aviateur et écrivain                                                                                                                   |
| Rue Nicolas Saucerotte                    | 4 juillet 1899               | 10 juin 1741 | 15 janvier 1814 | Non | Non | Non | Chirurgien militaire                                                                                                                   |
| Place du 12 septembre                     | 23 novembre 1922             | /            | /               | /   | /   | Non | En souvenir de la reprise de Lunéville par les troupes françaises en 1914                                                              |
| Square du Souvenir Français               | 1988 ( ? )                   | /            | /               | /   | /   | Non | En hommage à de cette association patriotique                                                                                          |
| Quai de Strasbourg                        | 3 novembre 1873              | /            | /               | /   | /   | Oui | Voirie où se trouvait le « foyer du soldat », démolé en 1989                                                                           |

|                                                                            |                     |                 |                |     |     |                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|----------------|-----|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rue Valot-Chrétien<br>(ancienne rue des<br>Cadets et rue de<br>l'Académie) | 23 novembre<br>1973 | /               | /              | /   | Non | En souvenir de 2<br>jeunes résistants du<br>secteur de Lunéville<br>morts pour la France<br>en août 1944 |
| Rue du général<br>Vanson                                                   | 23 novembre<br>1922 | 19 août 1825    | Non            | Non | Non | Organisateur du<br>Musée de l'armée aux<br>Invalides                                                     |
| Cours de Verdun                                                            | 7 février 1961      | /               | /              | /   | Non | En souvenir des<br>combats de 1914-1918                                                                  |
| Rue Georges<br>Villebois-Mareuil                                           | 15 avril 1900       | Non             | Non            | Non | Non | Colonel d'infanterie<br>Mort au Transvaal                                                                |
| Rue du général<br>Vilmette                                                 | 23 novembre<br>1922 | 19 février 1822 | 7 janvier 1911 | Non | Non | Général de division<br>Surnommé le<br>« bienfaiteur des<br>Pauvres » à Lunéville                         |



## **DEUXIEME PARTIE : FICHES BIOGRAPHIQUES**

Annexes 34 à 54

## Annexe 34 : général de Bonnemains (1814-1885)

Général de Bonnemains, vicomte<sup>3</sup> (Charles, Frédéric)  
(1814 - 1885)



Le général de Bonnemains<sup>4</sup>

### ▪ Eléments biographiques

Né à Paris, le 3 mars 1814.<sup>5</sup>

Saint-cyrien, promotion du Firmament (1830-1832).<sup>6</sup>

Sous-lieutenant à l'Ecole de cavalerie de Saumur, le 1<sup>er</sup> octobre 1832, il est détaché comme élève au 2<sup>e</sup> régiment de carabiniers puis rejoint l'Ecole d'application d'état-major. Lieutenant le 28 mars 1836, il sert au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique. Promu capitaine adjudant-major le 29 novembre 1839, il est affecté au 4<sup>e</sup> puis au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.

<sup>3</sup> Le 27 juillet 1860, le ministre de la Guerre décide que « cet officier supérieur serait désormais désigné sur les registres matricules de l'armée avec le titre de *vicomte*, qu'il a recueilli dans l'héritage paternel ». Dans les documents consultés, il est fait état soit du « général Bonnemains » (cf. documents de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur ou du SHD) ou du « général de Bonnemains » (cf. documents du SHD et état civil) ou encore du « général vicomte de Bonnemains » (cf. documents du SHD et état civil).

<sup>4</sup> *Revue de cavalerie*, janvier 1886.

<sup>5</sup> Né, 2 rue de Vendôme (6<sup>e</sup>). Il est le fils du lieutenant général Pierre vicomte de Bonnemains (1773-1850), officier général de cavalerie, Pair de France (SHD/DAT Gr 7 Yd 863) et d'Anne Charlotte Virginie Calixte de Tilly.

<sup>6</sup> Première promotion de Saint-Cyr à porter un nom de baptême. Même promotion que le général de division Courtot de Cisse (1810-1882).

Chef d'escadrons le 8 novembre 1846, il sert ensuite successivement au 2<sup>e</sup> régiment de spahis, 3<sup>e</sup> régiment de dragons<sup>7</sup>, 3<sup>e</sup> régiment de hussards et 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Lieutenant-colonel, le 25 juillet 1850, il est affecté au 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Colonel le 10 août 1853, il prend le commandement du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval avec lequel il repart pour la troisième fois en Algérie, à Blidah, en 1859.

Général de brigade, le 12 août 1861, il est placé à la tête de la 2<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du 3<sup>e</sup> corps d'armée à Lunéville, le 28 août 1861 et conserve ce poste trois ans. Par décision impériale du 21 décembre 1864, il est placé au commandement de la subdivision du Cher à Bourges puis de la 3<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie de la Garde Impériale, composée de carabiniers et de cuirassiers.

Promu général de division, le 2 août 1869, il prend le commandement de la division de cavalerie du 3<sup>e</sup> corps d'armée à Lunéville, en remplacement du général Desvaux<sup>8</sup>, le 4 décembre 1869. Il est inspecteur général du VI<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 18 mai 1870.

Le 16 juillet 1870, il est placé à la tête de la 2<sup>e</sup> division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin à Lunéville qui comprend les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> régiments de cuirassiers. Attaché aux troupes d'Alsace commandées par le général de Mac-Mahon, il participe aux combats d'Elsasshausen (bataille de Fröschwiller) le 6 août 1870 et mène des charges audacieuses pour desserrer le dispositif français de l'étreinte prussienne. Après ces combats, le général de Bonnemains ramène au camp de Châlons ses cuirassiers décimés pour reconstituer ses régiments. Fait prisonnier à Sedan, le 2 septembre, il est interné à Coblenz et Wiesbaden.

Rentré en France, le 25 mars 1871, il prend le commandement de la 21<sup>e</sup> division à Limoge, le 18 avril 1871. Il est nommé inspecteur général du 7<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 15 juin 1872 puis président de la commission technique de la cavalerie, le 16 juin 1873. Il est inspecteur général du 1<sup>er</sup> arrondissement de cavalerie à Versailles, le 13 juin 1873. Après avoir pris le commandement de la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie à Versailles, le 31 octobre 1873 puis de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie à Paris, le 28 mars 1874, il est de nouveau inspecteur général de cavalerie des 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> puis 1<sup>er</sup> arrondissements, de 1874 à 1878. Il est placé à la tête de la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie, le 9 novembre 1875.

---

<sup>7</sup> Un dossier « *Affaire Bonnemains et Monnot* », comprenant plusieurs lettres, évoque une querelle entre les chefs d'escadrons Bonnemains et Monnot en 1848.

<sup>8</sup> Général Nicolas, Gilles, Toussaint Desvaux (1810-1884). SHD/DAT Gr 7 Yd 1363.

Admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 3 mars 1879, il est désigné, le 5 mars 1884, pour prendre, en cas de mobilisation, le commandement de la 4<sup>e</sup> région, au Mans.

**Campagnes :**

Afrique : plusieurs séjours de 1834 à 1846 puis de 1859 à 1861 ;

Allemagne : 19 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 1870 ;

Prisonnier de guerre : 2 septembre 1870 au 25 mars 1871.

Il est élevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur, le 13 janvier 1879.

Marié le 1<sup>er</sup> février 1847 à Marie-Aurélie Descombes<sup>9</sup>, il est père d'un fils et d'une fille<sup>10</sup>.

Décédé à Paris<sup>11</sup>, le 18 décembre 1885.

▪ **Temps de commandement à Lunéville**

Promu général de brigade, le 12 août 1861, il est placé à la tête de la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie de Lunéville appartenant à la division de cavalerie du 3<sup>e</sup> corps d'armée, le 28 août 1861. Il reste à ce poste trois ans.

Promu général de division, le 2 août 1869, il prend le commandement de la division de cavalerie du 3<sup>e</sup> corps d'armée à Lunéville, le 4 décembre 1869.

Le 16 juillet 1870, il est placé à la tête de la 2<sup>e</sup> division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin à Lunéville.

---

<sup>9</sup> Certificat de mariage établi au 3<sup>e</sup> régiment de dragons, le 4 avril 1847. En vertu de l'autorisation ministérielle accordée, le 29 décembre 1846 (alors qu'il sert au 2<sup>e</sup> régiment de spahis), le mariage a lieu le 1<sup>er</sup> février 1847 à la mairie de Meung (Loiret). Marie-Aurélie Descombes (? – 1877), domiciliée à Meung, est la fille de Gabriel, François Descombes, avocat, ancien notaire, et de Henriette Adèle Loiseau. Le général de Bonnemains s'est-il remarié puis s'est-il séparé ou a-t-il divorcé (en 1881 ?) de Marguerite Brouzet (Saint-Vaast-la-Hougue, 1855 - Bruxelles, 1891), devenue vicomtesse de Bonnemains, future maîtresse du général Boulanger ? Dans le dossier du général de Bonnemains consulté au SHD, il n'est pas fait état de cette deuxième union. Pourtant la maîtresse du général Boulanger est très souvent identifiée, dans divers ouvrages, comme l'ancienne femme du général de Bonnemains.

<sup>10</sup> D'après son dossier consulté au SHD.

<sup>11</sup> Il décède à Paris, le 18 décembre 1885, 9 rue « Pierre Legrand, à sept heures et demie » d'après l'acte de décès, mais en fait sans doute rue Pierre-le-Grand dans le 8<sup>e</sup>, rue ouverte en 1880 en l'honneur du tsar Pierre-le-Grand (1672-1725), empereur de Russie.

## ▪ Témoignages

### Eloge funèbre prononcé par le général du Barail (extrait)<sup>12</sup>

« Soldat par tradition, le général de Bonnemains, dès son plus jeune âge, a vu sa vocation se développer par les grands exemples de la famille. Ses vertus militaires faisaient partie de l'héritage que lui laissait son père. Comme lui général de division, comme lui grand cordon de la Légion d'honneur, son père, en effet, appartenait à cette héroïque génération d'hommes de guerre qui ont porté la cavalerie au plus haut point de gloire où elle pût jamais parvenir. Cette noble tradition n'a pas été interrompue, car il est impossible d'oublier que c'était le général de Bonnemains qui commandait à Frœschwiller cette fameuse, cette vaillante division de cavalerie dont le fait d'armes a été célébré par le pinceau et par la poésie et qui, sous le nom légendaire des cuirassiers de Reichshoffen, ne s'effacera plus des fastes de la gloire ».

## ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

En souvenir des charges de cuirassiers de la division Bonnemains à Elsasshausen et de la brigade Michel à Morsbronn, en août 1870, une délibération du conseil municipal de Lunéville attribue l'appellation « Quai de Reichshoffen » à une partie de la voirie de la ville, le 1<sup>er</sup> octobre 1971.

## ▪ Sources

SHD/DAT :

- Gr 7 Yd 1456.

Prévost (M.) et D'Amat (P.) [Dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome VI, 1954, p. 1009.

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, janvier 1886.

Ajalbert (Jean), *Mémoires sur une tombe, Les amants de Royat, Général Boulanger Madame de Bonnemains*, Paris, Albin Michel, 1939, 338 p.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/286/39 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- photo : Internet, [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com);

---

<sup>12</sup> *Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, janvier 1886.

- gravure : portrait, *Revue de cavalerie*, janvier 1886.

Cartes postales :

- carte postale illustrée allemande « *Grüss aus* », portant l'inscription en allemand « *Der todesritt der Kavalleriedivision de Bonnemaing bei Elsasshausen am 5 August 1870* ». (s.d.n.l.).



## Annexe 35 : général Ameil (1810-1886)

**Général Ameil, baron<sup>13</sup>** (Alfred, Frédéric, Philippe, Auguste, Napoléon)  
(1810 - 1886)



Le général Ameil<sup>14</sup>

### ▪ Eléments biographiques

Né à Saint-Omer, le 8 novembre 1810.<sup>15</sup>

Saint-cyrien, promotion de 1827-1829.<sup>16</sup>

Sous-lieutenant à l'Ecole de cavalerie de Saumur, le 1<sup>er</sup> mai 1831, il est affecté au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, le 1<sup>er</sup> octobre 1832. Lieutenant, le 30 mai 1837, il sert au 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs comme capitaine instructeur, le 15 octobre 1840. Chef d'escadrons le 23 février 1847 au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, il est envoyé en Algérie pendant cinq ans. Après les combats de Sidi-Brahim<sup>17</sup>, il est désigné le 25 février 1847, pour remplacer comme

<sup>13</sup> Demande de port de titre effectué en 1870.

<sup>14</sup> *Revue de cavalerie*, avril 1886.

<sup>15</sup> Fils aîné du général Auguste, Jean, Joseph, Gilbert Ameil (1775-1822). SHD/DAT Gr 8 Yd 1430.

<sup>16</sup> Sans nom de baptême de promotion.

<sup>17</sup> Les combats autour du marabout de Sidi-Brahim opposent en Algérie, les troupes françaises (8<sup>e</sup> BCP et 2<sup>e</sup> escadron du 2<sup>e</sup> RH) commandées par le lieutenant-colonel de Montagnac (1803-1845) aux troupes beaucoup plus nombreuses de l'émir Abdel-Kader (1808-1883), du 23 au 26 septembre 1845. Si cette confrontation tourne à l'avantage de ce dernier, elle reste un exemple d'héroïsme et de sacrifice pour les unités de chasseurs à pied, mais aussi de « défaite glorieuse » pour l'armée française. Aujourd'hui encore, l'expression « faire Sidi-Brahim » est toujours employée pour désigner la volonté de tenir une position ou remplir une mission, jusqu'au sacrifice ultime de sa vie.



chef d'escadrons au 2<sup>e</sup> régiment de hussards, le commandant de Courby de Cognord<sup>18</sup>, tombé aux mains de l'ennemi. Il revient peu après en France avec son régiment et y reste jusqu'à sa nomination au grade de lieutenant-colonel et son affectation au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, le 3 novembre 1851. Il est cité deux fois à l'ordre de l'armée après avoir pris part à de nombreux combats notamment celui de Calâa (ou Kalah). Promu colonel le 8 novembre 1853, il prend le commandement du 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, puis le 23 juin 1855, celui du régiment de cuirassiers de la Garde Impériale. C'est à la tête de ce régiment qu'il fait la campagne d'Italie et se signale à la bataille de Solferino, le 24 juin 1859.

Général de brigade le 12 août 1861, il commande la subdivision du Cher à Bourges, le 28 août 1861 puis la 2<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du camp de Châlons. Il commande ensuite la 3<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Versailles, le 23 décembre 1864 puis la subdivision de la Meuse, le 23 décembre 1867, puis à nouveau la 3<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 1869.

Promu général de division le 26 février 1870, il est envoyé en inspection générale en Algérie lorsque la guerre le rappelle. Il reçoit alors le commandement de la division de cavalerie du 7<sup>e</sup> corps d'armée du général Félix Douay, le 18 juillet 1870. Il conduit sa division jusqu'à Sedan et voit tomber à ses côtés dans la bataille son porte fanion et une grande partie de son escorte. Fait prisonnier avec ses troupes le 2 septembre après une dernière tentative de briser l'encerclement ennemi, il est retenu en captivité à Bonn pendant sept mois. La paix revenue, il est chargé de diverses inspections générales. Le 31 octobre 1873, il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie. Après trois ans d'occupation allemande à Lunéville, il est ainsi chargé d'organiser la mise en place du retour d'une grande unité de cavalerie française dans la ville.

Le 17 avril 1874, après en avoir fait la demande auprès du ministre de la Guerre le 15 février 1874<sup>19</sup>, il commande la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie de Versailles<sup>20</sup> jusqu'au 16 juin 1874. Il est nommé inspecteur général du 2<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie. Il devient président de la première commission chargée des études sur la nouvelle ordonnance de cavalerie.<sup>21</sup>

---

<sup>18</sup> Pierre, Louis Courby de Cognord (1799-1862). Il termine sa carrière militaire avec le grade de général de brigade en 1861. SHD/DAT Gr 8 Yd 3843.

<sup>19</sup> Le 15 février 1874, le général Ameil écrit au ministre de la Guerre pour lui demander de prendre le commandement de la 1<sup>ère</sup> DC à Versailles. SHD/DAT Gr 7 Yd 146.

<sup>20</sup> Il succède au général de Bonnemains.

<sup>21</sup> Cette commission jette les bases d'une théorie encore appliquée à son décès en 1886.

Versé dans la section de réserve, le 8 novembre 1875, il est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, le 7 août 1878.

**Campagnes :**

Afrique : 1<sup>er</sup> avril au 14 octobre 1847 ;  
29 septembre 1851 au 7 septembre 1853 ;  
Italie : 1859 ;  
Allemagne : 19 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 1870 ;  
Prisonnier de guerre : 2 septembre 1870 au 22 avril 1871 ;  
Intérieur : 4 avril au 7 juin 1871.

Titulaire de nombreuses décorations étrangères, il est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 3 août 1875.

De son mariage, le 4 mai 1841 à Nancy, avec Anne-Marguerite, Marie, Bazilice de Rouot de Fossieux, née le 8 janvier 1818 à Nancy, naissent deux fils qui deviennent officiers de cavalerie<sup>22</sup>.

Décédé à Versailles, le 12 mars 1886.

▪ **Temps de commandement à Lunéville**

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, du 31 octobre 1873 au 17 avril 1874.

▪ **Témoignages**

Citation <sup>23</sup>

*« Cité à l'ordre de l'armée pour la charge conduite par lui à l'affaire de Calâa, sur la frontière de Tunis, le 13 juillet 1852, sous son commandement de lieutenant-colonel au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique ».*

<sup>22</sup> A sa mort, l'un est capitaine commandant au 24<sup>e</sup> RD, l'autre lieutenant au 22<sup>e</sup> RD.

<sup>23</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1456.

Lettre du général Ameil au ministre de la Guerre, le 15 février 1874 (extrait)<sup>24</sup>

« La mise prochaine du général Ressayre au cadre de réserve appellerait sous peu le général Bonnemains en son remplacement de Versailles à Paris. Permettez-moi de réclamer la succession de ce dernier, en l'appuyant de l'ancienneté de mon grade et de celles de mes services. Vous m'avez confié, il y a bientôt quatre mois le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville ; je lui ai depuis lors consacré mes soins et je n'ai rien négligé pour effacer les traces fatales de l'occupation prussienne pendant plus de trois années. Ma division est dans les conditions les plus favorables que la général Douay se plaît à constater dans sa correspondance. Mon désir, Monsieur le Ministre, motivé par l'intérêt et l'avenir de mes enfants, serait de terminer ma carrière activement, comme je l'ai toujours remplie, par l'occupation du poste de Versailles. (...), la rumeur publique me désignerait depuis longtemps pour ce commandement et le général de Grammont pour mon successeur à Lunéville. (...) ».

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.<sup>25</sup>

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 7 Yd 1464.

Balteau (J), Barroux (M.) et Prévost (M.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome II, 1936, p. 575.

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, avril 1886.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/29/50.

Iconographie et photo :

- tableau : portrait peint par Edme Adolphe Fontaine (1814 - 1883), 1875, Musée Lambinet (Versailles) ;

- gravure : portrait, *Revue de cavalerie*, avril 1886.

Cartes postales :

- sans objet.

---

<sup>24</sup> *Idem.*

<sup>25</sup> Il est le premier général à commander et à installer la 2<sup>e</sup> DC à Lunéville.



Le général Ameil par Edme Adolphe Fontaine, 1875.

## **Annexe 36 : général de France (1815-1890)**

**Général de France, comte<sup>26</sup> (Jean, Alexandre, Ernest)**  
(1815 - 1890)

(Pas de portrait connu)

### ▪ **Éléments biographiques**

Né à Paris, le 6 février 1815.

Saint-cyrien, promotion de 1831-1833.<sup>27</sup>

Sous-lieutenant le 27 décembre 1833 au 2<sup>e</sup> régiment de lanciers, il est promu lieutenant, le 19 avril 1839, puis capitaine, le 1<sup>er</sup> octobre 1841. Chef d'escadrons, le 3 janvier 1851 au 6<sup>e</sup> régiment de dragons, puis au 1<sup>er</sup> régiment de spahis, il sert au 2<sup>e</sup> régiment de spahis à compter du 24 janvier 1852. Lieutenant-colonel, le 11 juin 1854, au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, puis au 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 20 juin 1854, il est promu colonel, le 24 décembre 1858 et prend le commandement du le 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

Général de brigade, le 12 août 1866, il est placé à la tête de la 2<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du 4<sup>e</sup> corps d'armée à Lyon, douze jours plus tard. Le 19 octobre 1867, il prend le commandement de la brigade de cavalerie du corps expéditionnaire de Rome puis le 23 décembre, celui de la 3<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Versailles. Le 12 novembre 1868, il commande la 2<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie de la Garde Impériale composée, du régiment des lanciers de la garde et du régiment des dragons de l'Impératrice. C'est à la tête de cette brigade qu'il participe à la charge de cavalerie du plateau d'Yron, près de Mars-la-Tour, le 16 août 1870.<sup>28</sup>

---

<sup>26</sup> Demande effectuée par le général de France auprès du ministre de la Guerre, le 23 décembre 1877, en vue d'obtenir le titre de comte (conféré à son père par lettres patentes du 2 juillet 1808 et porté depuis par son frère aîné), « afin de porter ce titre sur les contrôles de l'armée et sur l'annuaire militaire ».

<sup>27</sup> Sans nom de baptême de promotion.

<sup>28</sup> Le 16 août 1870 en fin d'après-midi, ce combat est considéré comme l'une des dernières charges de l'histoire de la cavalerie française. Il oppose : coté français, la division de cavalerie du général Legrand (2<sup>e</sup> RH, 7<sup>e</sup> RH, 3<sup>e</sup> RH, 11<sup>e</sup> RD), la brigade du général de France (lanciers et dragons de la Garde impériale), le 2<sup>e</sup> RCA de la

Prisonnier de guerre à Metz, le 29 octobre 1870, il rentre en France le 10 mars 1871. Le 31 mai 1871, il commande la 1<sup>ère</sup> subdivision de la 2<sup>e</sup> division militaire.

Promu général de division, le 26 décembre 1872, il devient inspecteur général du 12<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 13 juin 1873.

Il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, le 20 avril 1874. Il est inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 16 juin 1874 puis du 10<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 22 juin de la même année. Le 9 août 1875, il est « *relevé du commandement de la 2 division de cavalerie, maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général (sur sa demande)* ». <sup>29</sup>

Le 6 juin 1876, il est inspecteur général du 8<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie puis du 6<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 2 juillet 1877. Le 10 avril 1879, il est inspecteur général du 4<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie.

Il est relevé de ses fonctions et mis en disponibilité pour raisons de santé, le 5 août 1879. Versé dans la section de réserve, le 6 février 1880, il est admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, le 15 mars de la même année.

#### Campagnes :

Italie : octobre – décembre 1867 ;

Allemagne : 19 juillet au 1er septembre 1870 ;

Prisonnier de guerre : 29 octobre 1870 au 10 mars 1871.

Il est promu commandeur de la Légion d'honneur, le 26 décembre 1864.

Célibataire. <sup>30</sup>

Décédé à Paris <sup>31</sup>, le 17 avril 1890.

---

division du général du Barail ; coté allemand, le 4<sup>e</sup> RC, les 13<sup>e</sup> , 16<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> RD, le 13<sup>e</sup> UHL, le 10<sup>e</sup> RH, un escadron de dragons de la Garde royale. Dans la confusion de l'affrontement, le 3<sup>e</sup> RD confond les lanciers du général de France avec des uhlands et les prends pour cible.

<sup>29</sup> « *Général, j'ai l'honneur de vous informer que d'après votre demande, basée sur l'état de votre santé, vous êtes relevé de votre commandement dans lequel vous êtes remplacé par le général de division Gramont* ». Lettre (minute) du ministre de la Guerre, du 9 septembre 1875. SHD/DAT Gr Yd 1533.

<sup>30</sup> D'après son dossier personnel. SHD/DAT Gr Yd 1533.

<sup>31</sup> Décédé, 10 rue de Montalivet (8<sup>e</sup> arr.)

### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, du 20 avril 1874 au 9 septembre 1875.

### ▪ Témoignages

#### Citation<sup>32</sup>

*« Cité à l'ordre de la division d'Oran, le 4 janvier 1854, pour sa belle conduite au combat de Tigri, le 20 septembre 1853 contre les Damianes dissidents, où il commandait la cavalerie ».*

#### Notes d'inspection<sup>33</sup>

1/ Note de l'inspection générale du 12 octobre 1874, signé du général Douay, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée :

*« Officier général très distingué par son éducation, son instruction et ses manières. Il s'occupe avec application du commandement de sa division ».*

2/ Note de l'inspection générale du 20 novembre octobre 1875, signé du général Douay, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée :

*« Monsieur le général de France est un officier général de très grande distinction par son caractère honorable, son esprit éclairé et ses manières distinguées. Il est très regrettable que sa santé ne suit pas ? Sa hauteur de ses talents et qualités. Il a été obligé cette année d'abandonner le commandement de sa division au moment où elle allait entrer en opération d'instruction. »*

### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Sans objet.

### ▪ Sources

SHD/DAT:

- Gr 7 Yd 1533.

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, avril 1890.

Internet :

---

<sup>32</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1533.

<sup>33</sup> *Idem.*



- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1023/45.

Iconographie et photo :

- sans objet.

Cartes postales :

- sans objet.

### **Annexe 37 : général de Grammont (1820-1877)**

**Général de Gramont**, duc de l'Esparre (Antoine, Léon, Philibert, Auguste)  
(1820 - 1877)

(Pas de portrait connu)

#### ▪ **Eléments biographiques**

Né à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1820.<sup>34</sup>

Saint-cyrien, promotion de l'An-Quarante (1838-1840).

Il est sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre 1840, au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers puis au 8<sup>e</sup> régiment de hussards. Dans ce régiment, il est promu lieutenant le 4 novembre 1840, puis capitaine le 21 août 1846. Le 17 février 1853, il est détaché comme officier d'ordonnance auprès du ministre de la Guerre. Promu chef d'escadrons, le 30 octobre 1853, au 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, il participe à la campagne de Crimée l'année suivante. Il est lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> novembre 1854, au 10<sup>e</sup> régiment de dragons, puis au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Promu colonel, le 14 mars 1859, il commande le 1<sup>er</sup> régiment de dragons, puis le 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers et enfin le 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers de la garde impériale.

Général de brigade le 31 juillet 1867, il prend le commandement de la subdivision des Ardennes puis celle de l'Eure-et-Loir. Le 16 juillet 1870, il commande la 2<sup>e</sup> brigade de cuirassiers de la 3<sup>e</sup> division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin. Blessé au pied par un éclat d'obus à la bataille de Rezonville, il est fait prisonnier à Metz, le 29 octobre 1870 puis conduit en captivité en Allemagne où il reste jusqu'au 15 avril 1871. A son retour en France, il prend le commandement de la brigade de cavalerie du 4<sup>e</sup> corps de l'armée de Versailles, le 6 juillet 1871.

Il est promu général de division, le 11 octobre 1873. Membre de la commission chargée d'étudier et de préparer l'Ecole de guerre, le 19 mai 1874, il exerce les fonctions d'inspecteur

---

<sup>34</sup> Second fils du lieutenant général Antoine, Héraclius, Geneviève de Gramont, duc de Guiche, puis duc de Gramont (1789-1855). SHD/DAT Gr 7 Yd 1035.

général du 10<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie (Afrique), le 16 juin 1874, puis du 12<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 22 juin 1875.

Le 9 octobre 1875, il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville tout en étant maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général.

Relevé de ses fonctions de membre de la commission de l'Ecole supérieure de guerre sur sa demande, il est inspecteur général du 10<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 6 juin 1876. Il est relevé de ses fonctions pour raison de santé, le 23 février 1877.

**Campagnes :**

Crimée : 1854 ;

Allemagne : 19 juillet au 28 octobre 1870 ;

Prisonnier de guerre : 29 octobre 1870 au 15 avril 1871.

Promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, le 11 janvier 1876.

Marié le 3 juin 1844 à Marie Sophie de Ségur, il est père de 3 filles.

Décédé au château de Mauvières<sup>35</sup> (Yvelines), le 4 septembre 1877.

▪ **Temps de commandement à Lunéville**

Il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, le 9 octobre 1875 tout en étant maintenu dans ses fonctions d'inspecteur général. Il est relevé de ses fonctions pour raison de santé, le 23 février 1877.

▪ **Témoignages**

Lettre (minute) du ministre de la Guerre, du 23 février 1877 <sup>36</sup>

*« Général, j'ai l'honneur de vous informer que en raison de l'état de votre santé qui ne vous permet pas dans ce moment de servir activement vous êtes relevé de votre commandement et placé dans la position de disponibilité. (...). Je regrette général, de me trouver contraint de prendre à votre*

---

<sup>35</sup> Château de Mauvières, 78720 Saint-Forget-les-Sablons (Yvelines, vallée de Chevreuse), Internet, [www.mauvieres.com](http://www.mauvieres.com).

<sup>36</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1543.

égard la mesure dont il s'agit et j'espère que le rétablissement de votre santé me permettra de vous rappeler à l'activité dès qu'une occasion favorable se présentera ».

### Nécrologie <sup>37</sup>

« La mort du général de Lesparre a causé d'unanimes regrets. C'est que nul ne savait mieux que lui mettre en pratique la devise : Noblesse oblige. Bon est affable pour tous, il possédait le secret de rendre agréable le métier des armes qu'il aimait avec passion ».

#### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Sans objet.

#### ▪ Sources

Prevost (M.), D'Amat (P.), Tribout de Morembert (H.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome XIII, 1985, p 924.

[Anonyme], Livret nécrologique, *Extraits du Moniteur de l'armée du 26 octobre 1877*, Paris, Charles Schiller Imprimeur, 1877, 7 p., SHD Gr Yd 1543.

SHD/DAT :

- Gr 7 Yd 1543.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1185/25.

Iconographie et photo :

- sans objet.

Cartes postales :

- sans objet.

---

<sup>37</sup> Livret nécrologique. SHD/DAT Gr 7 Yd 1543.

## **Annexe 38 : général Cornat (1824-1891)**

**Général Cornat** (Augustin, Victor, Casiodore)  
(1824 – 1891)



Le général Cornat, commandant un corps d'armée entre 1879 et 1889<sup>38</sup>

### ▪ **Éléments biographiques**

Né à Sully-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), le 29 février 1824<sup>39</sup>.

Il entre à Polytechnique, le 15 novembre 1843. A sa sortie, faute de places dans les armes spéciales, il entre à l'Ecole de cavalerie et en sort avec le numéro 1.

Il est sous-lieutenant, le 1<sup>er</sup> octobre 1845 au 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers puis au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique où il est promu lieutenant, le 15 mars 1849. Le 10 mars 1852, Il est capitaine instructeur au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique. De 1852 à 1855, il fait campagne en Algérie et prend part à plusieurs expéditions dans la province d'Oran. De 1855 à 1856, il est envoyé en Crimée avant de retourner en Algérie comme chef d'escadrons, le 30 novembre 1859. De 1863 à 1864, il fait partie du corps expéditionnaire au Mexique et

---

<sup>38</sup> [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

<sup>39</sup> Fils de César, Auguste, Cornat, ancien chirurgien militaire aux armées. Il est le père de onze enfants, dont le futur général, pour qui il demande une bourse d'étude auprès du ministre de la Guerre pour sa scolarité à l'Ecole royale polytechnique en juin 1843.

obtient trois citations à l'ordre de l'armée, aux combats de Zamora<sup>40</sup>, de Teocalticha<sup>41</sup> et de Cuizello<sup>42</sup>. Il est lieutenant-colonel le 11 juillet 1864 au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassier puis au régiment de carabinier de la Garde impériale.

Promu colonel le 29 février 1868, il prend le commandement du 4<sup>e</sup> régiment de dragons. En 1870, à la tête de son régiment, il se distingue aux combats de Borny, le 14 août, de Rezonville, le 16 août, où il conduit une brillante charge contre les cuirassiers de la garde prussienne et les oblige à la retraite. Il combat à Saint-Privat, le 18 et le 31 août. Il est fait prisonnier lors de la capitulation de Metz.

A son retour de captivité, il prend part à la répression de la Commune. A la tête du 4<sup>e</sup> régiment de dragons et du 4<sup>e</sup> régiment de marche, il enlève la redoute des Hautes-Bruyères ainsi que le village et le fort d'Ivry.

Général de brigade, le 24 juin 1871, il commande successivement à Lille et à Verdun. Il prend le commandement de la brigade de cavalerie du 6<sup>e</sup> corps d'armée, le 29 avril 1874 puis celui de la 2<sup>e</sup> brigade de chasseurs de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, le 9 octobre 1875.

Il est promu général de division, le 30 décembre 1875. A partir du 15 janvier 1876, il est membre de la commission des manœuvres de la cavalerie puis membre de la commission chargée d'étudier et de préparer l'institution d'une école de guerre, le 1<sup>er</sup> avril 1876. Il est inspecteur général du 15<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 6 juin 1876.

Il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville le 23 février 1877 et devient inspecteur général du 11<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 30 juin 1877.

Il est nommé commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée au Mans, le 11 février 1879, puis du 3<sup>e</sup> corps d'armée à Rouen, le 15 février 1882, et enfin du 18<sup>e</sup> corps d'armée à Bordeaux, le 15 février 1885.

Admis dans la section de réserve, le 26 février 1889, il est autorisé, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 28 février 1889.

---

<sup>40</sup> 22 décembre 1863.

<sup>41</sup> 29 janvier 1864.

<sup>42</sup> 21 mars 1864.

#### Campagnes :

Afrique : 18 juin 1852 au 25 mai 1855 ;  
Orient : 26 mai 1855 au 29 mai 1856 ;  
Afrique : 30 mai 1856 au 26 septembre 1861 ;  
Mexique : 16 septembre 1863 au 14 novembre 1864 ;  
Allemagne : 22 juillet au 28 octobre 1870 ;  
Prisonnier de guerre : 29 octobre 1870 au 12 mars 1871 ;  
Intérieur : 6 avril au 7 juin 1871.

Il est élevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur, le 28 octobre 1888.

Marié, le 14 novembre 1865 à Marie, Valérie, Félicie Mavet, domiciliée à Haguenau, fille du général Mavet<sup>43</sup>.

Décédé au château de Kérieu à Penhars, Quimper (Finistère), le 17 septembre 1891.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> brigade de chasseurs de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, du 9 octobre 1875 au 30 décembre 1875.

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 23 février 1877 au 10 février 1879.

#### ▪ Œuvres

En 1877 et 1878, le général Cornat, rédige plusieurs mémoires et les adresse à la direction technique de la cavalerie qui les étudie en séance <sup>44</sup>:

- un nouveau modèle de paquetage (séance du 26 juin 1877) ;
- deux nouveaux modes d'arrimage des effets que doit emporter l'homme à pied pour les routes à l'intérieur et en campagne (séance du 26 juin 1877) ;
- une proposition de suppression des fontes de revolver à la 2<sup>e</sup> DC étendue à tous les régiments de cavalerie (séance du 26 juin 1877) ;
- un nouveau mode de suspension du sabre de cavalerie (séance du 25 janvier 1878) ;

Le 1<sup>er</sup> février 1878, la commission de cavalerie étudie les rapports consécutifs aux expériences faites pendant les grandes manœuvres, sur le paquetage proposé par général Cornat

---

<sup>43</sup> Général de brigade Félix, Napoléon, Mavet (1803-1881). SHD/DAT Gr 8 Yd 3411.

<sup>44</sup> SHD/DAT 9 N 20.



## ▪ Témoignages

### Citations <sup>45</sup>

1/ Cité à l'ordre de l'armée, le 20 février 1864, « pour avoir dirigé ses escadrons avec un entrain parfait au combat de Zamora (Mexique), le 22 décembre 1863 ».

2/ Cité à l'ordre de l'armée, le 20 février 1864, « comme s'étant distingué au combat de Téocaltiche (Mexique), le 29 janvier 1864 ».

3/ Cité à l'ordre de l'armée, le 18 avril 1864, « comme ayant parfaitement secondé la colonel Margueritte dans la conduite de la cavalerie au combat de Cuizello (Mexique), le 21 mars 1864 ».

### Notes d'inspection <sup>46</sup>

1/ Note de l'inspection générale du 15 octobre 1877, signé du général Douay, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée<sup>47</sup> :

*« M. le général Cornat est un officier de cavalerie du plus grand mérite. Il est doué de toutes les qualités désirables pour conduire un grand corps de cavalerie. Il est actif, intelligent et infatigable, excellent cavalier, jugeant bien le terrain et agissant avec autant d'à-propos que de rigueur. Il sait parfaitement instruire ses troupes et fait en maître des conférences en selle et sur le terrain, donne des ordres avec clarté, méthode et précision. Il serait accompli s'il n'avait quelque fois des comportements qui lui font traiter des inférieurs avec une certaine verdeur. Je le crois très capable de se modifier sous ce rapport, car il sait accepter les bons conseils et en fait son profit ».*

2/ Note de l'inspection générale du 8 octobre 1878, signé du général Douay, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée :

*« Le général Cornat est assurément un des meilleurs tacticiens de la cavalerie. Il a le coup d'œil prompt, il apprécie vite le terrain et sait prendre rapidement un parti. Il est fort à son aise au milieu de ses trois brigades et de ses batteries. Je l'ai entendu faire en selle aux officiers des conférences remarquables par la lucidité de ses explications, la netteté de ses vues et la précision de son langage. Dans l'exécution il y apporte peut être un peu de fougue. Ce défaut n'est que la*

---

<sup>45</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1570.

<sup>46</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1570.

<sup>47</sup> Général Douay.

conséquence du tempérament ardent dont il faut que soit doué un officier général de cavalerie pour pouvoir enlever ses escadrons. (...) ».

3/ Note pour le 1<sup>er</sup> bureau de la direction général du personnel et du matériel, du 3 novembre 1877 « à propos d'un incident qui s'est produit entre M. le Général Cornat et le colonel du 8<sup>e</sup> Dragons ».

« (...) d'après le rapport du général de division, le colonel Deshautschamps du 8<sup>e</sup> Dragons, qui n'est arrivé que depuis quelques mois à Lunéville y aurait dès le début montré des dispositions fâcheuses sous bien des rapports. Il aurait constamment donné cours à son mécontentement d'être placé sous la surveillance constante des généraux. Enfin en maintes circonstances, il aurait manifesté des tendances à la critique et même à la résistance aux ordres de ses chefs. Ces conditions très regrettables devraient amener un éclat et il s'est produit le 25 septembre à la manœuvre d'inspection général. En effet ce jour-là, le général inspecteur a trouvé que les dispositions prises par le colonel étaient mauvaises, et il lui a exprimé son jugement publiquement et sans ménagement. Cette première déconvenue a du irriter profondément la susceptibilité du colonel Deshautschamps, et quand en second lieu le général a trouvé une nouvelle occasion de qualifier encore plus sévèrement ses dispositions, le colonel ne se contenant plus répondit avec hauteur au général « je ne connais que l'ordonnance de 1872, vous m'insultez devant ma troupe » C'est alors que le général lui a infligé les arrêts forcés et ordonné de remettre le commandement à son lieutenant-colonel (...). Il me paraît regrettable que le général Cornat inspecteur général de la 2<sup>e</sup> division ait employé des expressions acerbes et même rudes pour qualifier les dispositions défectueuses prises par le colonel (...). Je pense donc qu'il y a lieu de faire de sérieuses observations au général Cornat sur les inconvénients qui peuvent résulter d'un emploi immodéré d'expressions trop vives et de moyens disciplinaires trop violents qui ébranlent plus qu'elles ne consolident le prestige de l'autorité (...) ».

#### Départ et souvenir à Lunéville <sup>48</sup>

« Le général Cornat est un soldat et il a la confiance des troupes qu'il commande. C'est beaucoup. Par la haute et bienveillante impartialité qu'il apportait dans ses relations, il savait inspirer l'estime, et il ne laissera que de bons souvenirs à Lunéville ».

#### Nécrologie <sup>49</sup>

« Le général Cornat a laissé dans notre arme le souvenir d'un élégant cavalier, hardi et plein d'entrain ».

---

<sup>48</sup> L'Eclaireur de Lunéville, vendredi 14 février 1879.

<sup>49</sup> Rubrique nécrologique dans Revue de cavalerie, octobre 1891.

## Témoignage <sup>50</sup>

« Le général Cornat fut membre de la commission du règlement de cavalerie de 1876, présidée par le général du Barail et dont le général L'Hotte était l'âme. Ce règlement devint la charte des cavaliers, rénovatrice de l'esprit de l'arme. Le général Cornat était sur le terrain un officier de grand élan, impétueux, entraînant, chargeant selon l'usage de cette époque à la tête de ses escadrons et ne permettant pas qu'on lui disputât l'honneur afférent à son grade d'être le premier au choc et au danger. Très actif, travailleur, il était ferme et brusque sans affectation. Bien que cavalier toute sa vie, il s'occupa beaucoup de l'infanterie et préconisa l'offensive à outrance, s'efforçant de faire entrer cette idée pour le jour où la France aurait à prendre les armes. »

### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Sans objet.

### ▪ Sources

SHD/DAT :

- Gr 7 Yd 1570
- SHD/DAT 9 N 20

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, octobre 1891.

*La France illustrée*, n°879, 1891 (annonce de la mort du général Cornat).

Froidefond des Farges, de (Lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé..., ses chefs..., ses traditions.....*, Imprimerie Journal de Lunéville, 1930, 32 p.

D'Amat (P.) [Dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome IX, 1961, p 667.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/590/104 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- photo : Internet, [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

Cartes postales :

- sans objet.

---

<sup>50</sup> Froidefond des Farges, de (Lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé..., ses chefs..., ses traditions.....*, Imprimerie Journal de Lunéville, 1930, 32 p., p. 11.

## **Annexe 39 : général Huyn de Verneville (1818-1883)**

**Général Huyn de Verneville** (Frédéric, Prosper, Charles)  
(1818 - 1883)

(Pas de portrait connu)

### ▪ **Eléments biographiques**

Né à Metz, le 24 mai 1818<sup>51</sup>.

Saint-cyrien, promotion de l'Obélisque (1836-1838).

Sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs, le 1<sup>er</sup> octobre 1838, il quitte l'Ecole de cavalerie en 1840. Détaché à Saumur comme officier instructeur, le 1<sup>er</sup> janvier 1843, il est lieutenant le 1<sup>er</sup> avril 1843 puis capitaine, le 15 mars 1846. Il sert aux 13<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de chasseurs à cheval, puis au 7<sup>e</sup> régiment de hussards où il est promu chef d'escadrons, le 18 octobre 1854. Il effectue un séjour en Algérie puis participe aux combats de Magenta et de Solferino durant la campagne d'Italie en 1859. Il est affecté au régiment de dragons de la garde impériale, le 16 juin 1876. Lieutenant-colonel, le 18 janvier 1860 au 10<sup>e</sup> régiment de dragons, il est promu colonel le 18 octobre 1865 et prend le commandement du 11<sup>e</sup> régiment de dragons le jour même.

Il entre en campagne avec son régiment en juillet 1870 au sein de la 2<sup>e</sup> brigade de la division de cavalerie du 4<sup>e</sup> corps à l'armée du Rhin. Au sein de la division du général Legrand<sup>52</sup>, il participe à la charge de cavalerie menée sur le plateau d'Yron, près de Mars-la-Tour, le 16 août 1870. Fait prisonnier le 29 octobre 1870 lors de la capitulation de Metz, il est interné « sur parole » à Düsseldorf. Libéré le 17 mars 1871, il reprend le commandement du 11<sup>e</sup> régiment de dragons à son retour en France.

---

<sup>51</sup> Fils de Charles, Nicolas, Louis, colonel de la garde nationale, membre du Conseil général de la Moselle et de Monique Durand de Villers.

<sup>52</sup> Général Frédéric Legrand (1810-1870). SHD/DAT Gr 7 Yd 1444.

Général de brigade le 23 février 1872, il commande les subdivisions de l'Ariège et de l'Aude. Il est mis à la tête de la 2<sup>e</sup> brigade de hussards<sup>53</sup> de Pont-à-Mousson, le 31 octobre 1873.

Promu général de division le 26 octobre 1878, il commande la division de cavalerie à Lunéville, du 17 février 1879 au 24 mai 1883. Le 14 janvier 1881, il écrit au ministre de la Guerre pour obtenir le commandement de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie pour « *des motifs d'intérêts militaires et d'intérêts privés* ». <sup>54</sup> Malgré un avis favorable donné par le Directeur de la cavalerie, cette demande n'est pas accordée. Il est inspecteur général du 10<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie en 1879, du 8<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie en 1880, du 3<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie en 1881.

Il est membre du comité consultatif de la cavalerie à trois reprises : pour la session de 1880, le 30 janvier 1880 ; pour celle de 1881, le 4 février 1881, pour celle de 1882, le janvier 1882. C'est dans ce cadre qu'il participe à l'élaboration du décret du 31 mai 1882, portant règlement sur les exercices de cavalerie, révisant et complétant le décret du 17 juillet 1876 sur le même thème.

Admis dans la section de réserve le 24 mai 1883, il est mis à la retraite le 17 août suivant.

#### Campagnes :

Algérie : 22 juin 1854 au 7 juillet 1856 ;

Italie : 17 mai au 10 août 1859 (combats de Magenta et de Solferino) ;

Allemagne : 22 juillet au 28 octobre 1870 ;

Prisonnier de guerre : 29 octobre 1870 au 17 mars 1871.

Elevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1882.

Marié à Anne-Elisabeth Duvivier, le 25 octobre 1852.

Décédé à Nice, le 29 novembre 1883.

---

<sup>53</sup> Au sein de la 5<sup>e</sup> DC, commandée par le général de Montaigu, la 2<sup>e</sup> brigade de hussards est composée du 2<sup>e</sup> RH de Pont-à-Mousson et du 4<sup>e</sup> RH de Verdun.

<sup>54</sup> Dans le même courrier, il précise : « *étant originaire de Metz et ayant conservé des relations nombreuses dans le pays annexé des environs de cette ville, qui sera probablement le terrain où la 5<sup>e</sup> division de cavalerie serait appelée à opérer aux débuts d'une guerre, il me serait plus facile de rendre des services de toute nature que sur le terrain qui sera le théâtre des opérations de la 2<sup>e</sup> division* ». SHD/DAT Gr 7 Yd 1599.

### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la division de cavalerie de Lunéville, du 17 février 1879 au 24 mai 1883.

### ▪ Témoignages

#### Notation de 1870-1871 <sup>55</sup>

*« Chef de corps remarquable par sa fermeté et son énergie. Dirige très bien son régiment. S'est distingué pendant la dernière campagne dans laquelle il a été proposé plusieurs fois pour général de brigade, notamment par le général de Ladmirault. Il a commandé sous Metz une brigade pendant six semaines. Fera un général de brigade actif, vigoureux et énergique ».* (Signé général de Salignac-Fénelon).

#### Un « malentendu » <sup>56</sup>

Lors de la remise des drapeaux aux unités sur le Champ de Mars à Lunéville, le 25 juillet 1880, le général de Verneville « omet » d'inviter le sous-préfet et le maire de la ville :

*« (...) Mais ce que je dois signaler plus particulièrement c'est l'état de mécontentement de l'opinion qui s'en prend uniquement au général de division M. de Verneville et qui ne va à tout moins qu'à désirer et exprimer l'espérance de sa mise en disponibilité. Je dois aussi faire remarquer la calme plein de dignité qu'a su garder la population déçue dans ses espérances. J'avais déjà recueilli ces diverses impressions, lorsque j'ai reçu cette après-midi la visite du général. Très ému des attaques dont il venait d'être l'objet dans la presse il tenait à se dégager de toutes ses allégations formulées contre lui. Il reconnaît néanmoins que s'il n'a pas invité le maire c'est par suite d'un malentendu. Quant à la non- invitation du sous-préfet il déclare que c'est le résultat d'un fâcheux oubli. Ensuite il m'a ajouté qu'il était tout disposé à saisir la prochaine occasion ».*

#### Note de l'inspection générale du 26 octobre 1881, signé du général, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée <sup>57</sup>

*« Le général de Verneville a une grande valeur militaire. Il commande parfaitement sa division qu'il a dans la main et à laquelle il inspire une confiance absolue. Excellent manœuvrier, très vigoureux, rempli d'entrain ; c'est le type du parfait général de cavalerie ».*

<sup>55</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1599.

<sup>56</sup> Lettre du sous-préfet de Lunéville au préfet d Meurthe-et-Moselle, le 28 juillet 1880. AD Nancy, 1 M 663.

<sup>57</sup> SHD/DAT Gr 7 Yd 1599.

## Un des signataires du règlement de 1882 <sup>58</sup>

« Le général de Verneville fut un des signataires du règlement de 1882 avec le général Loizillon autre divisionnaire de Lunéville, à l'esprit acéré redoutable, qui devait devenir un jour ministre de la guerre ».

### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Sans objet.

### ▪ Sources

Prévost (M.), D'Amat (P.), Tribout de Morembert (H), Lobies (J.P), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome XVIII, 1994, p. 109

Brasmes (Pierre), *La Moselle et ses soldats, dictionnaire biographique des gloires militaires mosellanes*, Metz, Editions Serpenoise, 1999, p.223-224.

SHD/DAT :

- Gr 7 Yd 1599

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1331/43.

Iconographie et photo :

- sans objet.

Cartes postales :

- sans objet.

---

<sup>58</sup> D'après le LCL de Froidefond des Farges, *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé..., ses chefs..., ses traditions.....*, Imprimerie Journal de Lunéville, 1930, 32 p., p. 12. Il s'agit du décret du 31 mai 1882, portant règlement sur les exercices de cavalerie révisant et complétant le décret du 17 juillet 1876.



## **Annexe 40 : général Lardeur (1824-1893)**

**Général Lardeur** (Ernest, Charles, Maximilien)  
(1824 - 1893)



Le général Lardeur commandant la 2<sup>e</sup> DC, Lunéville en 1888<sup>59</sup>

### ▪ Éléments biographiques

Né à Cambrai, le 29 juillet 1824.

Appelé de la classe 1844, il est affecté le 20 décembre 1846 au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique. Il est promu brigadier le 24 juillet 1848, puis maréchal des logis le 16 novembre 1849 et sert en Algérie de 1846 à 1852. Il est maréchal des logis-chef, le 21 octobre 1850.

Le 12 juin 1852, il est promu sous-lieutenant au 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval puis lieutenant, le 5 septembre 1854 et capitaine, le 7 novembre 1858, dans le même régiment. Il fait campagne à nouveau deux années en Algérie de 1859 à 1861. Promu chevalier de la Légion d'honneur pour sa conduite, il reçoit sa décoration des mains de l'Empereur en visite en Algérie. Il participe ensuite à la campagne du Mexique entre décembre 1863 et mars

<sup>59</sup> Photo Henry, Lunéville (s.d.). Elevé à la dignité de grand-officier de la légion d'honneur, le 29 décembre 1887, il est décoré à Lunéville par le général Février, commandant le 6<sup>e</sup> CA, le 14 janvier 1888 (cf. dossier Légion d'honneur, LH/1482/22). Prise par l'atelier Henry à Lunéville, la photo fait apparaître la plaque de grand officier de la Légion d'honneur et peut donc être datée de l'année 1888, dernière année de commandement du général Lardeur, après cinq années passées à la tête de la 2<sup>e</sup> DC.

1867. Chef d'escadrons le 16 mai 1865, il est nommé au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique. Il revient du Mexique comme officier de l'ordre de la Guadalupe et officier de la Légion d'Honneur. Lieutenant-colonel le 27 février 1869, il est affecté au 8<sup>e</sup> régiment de Cuirassiers.

A l'entrée en guerre en juillet 1870, il fait partie de l'armée du Rhin au sein du corps de Mac-Mahon comme lieutenant-colonel au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Il participe à la bataille de Froeschwiller et à la retraite de Saverne à Châlons. Au sein du 1<sup>er</sup> corps du général Ducrot, il est fait prisonnier à Sedan, le 2 septembre 1870 et interné à Wiesbaden du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars 1871. De retour en France, il est nommé colonel au 7<sup>e</sup> régiment de dragons, le 26 avril 1871.

Général de brigade le 3 mai 1875, il prend le commandement de la brigade de cavalerie du 1<sup>er</sup> corps d'armée, le 22 mai 1875, puis de la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers (1<sup>ère</sup> division de cavalerie), le 30 mars 1881. Lors des « conférences de Tours », du 16 au 21 mai 1881, il présente un rapport sur la cavalerie austro-hongroise.<sup>60</sup>

Promu général de division le 27 décembre 1881, il est inspecteur général permanent de la cavalerie à partir du 1<sup>er</sup> juin 1882 puis inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le 23 juin 1885.

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie de Lunéville du 24 mai 1883 au 22 juin 1888.

Le 12 août 1888, il prend le commandement de la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie et devient membre du comité technique de la cavalerie, le 12 août 1888.

Il est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, le 1<sup>er</sup> août 1889. Par décision du ministre de la Guerre du 20 mars 1891, il est prévu de commander le 20<sup>e</sup> corps d'armée bis, devenant à partir de la mise en vigueur du plan de 1891, le 41<sup>e</sup> corps d'armée.

#### Campagnes :

- Afrique : 20 décembre au 23 juin 1852 ;  
2 mai 1859 au 26 septembre 1861 ;
- Mexique : 22 décembre 1863 au 22 mars 1867 ;
- Afrique : 23 mars 1867 au 16 mars 1869 ;
- Allemagne : 21 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 1870 ;

---

<sup>60</sup> Les procès-verbaux de ces conférences sont présentés par *Le Journal des sciences militaires* en juillet 1881.

Prisonnier de guerre : 2 septembre 1870 au 2 avril 1871 ;

Intérieur : 11 avril au 7 juin 1871.

Elevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1887<sup>61</sup>.

Célibataire.<sup>62</sup>

Décédé à Paris<sup>63</sup>, le 7 octobre 1893.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2e division de cavalerie de Lunéville, du 24 mai 1883 au 23 juin 1888.

#### ▪ Œuvres

Du 16 au 21 mai 1881, les « conférences de Tours » réunissent des officiers de la cavalerie sous la présidence du général de Galliffet, président du comité consultatif de la cavalerie et commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée. Parmi les thèmes abordés, le général Lardeur présente un rapport sur la cavalerie austro-hongroise.<sup>64</sup>

#### ▪ Témoignages

#### Citation <sup>65</sup>

*« Cité à l'ordre de l'armée du Mexique (ordre général du 1<sup>er</sup> août 1866, n°21) pour s'être particulièrement distingué au combat livré aux Mexicains, le 8 août 1866, à Custodio, en conduisant sa troupe avec la plus grande vigueur, en tenant toujours la tête de la charge et en donnant constamment l'exemple à ses soldats ».*

---

<sup>61</sup> Il est décoré à Lunéville par le général Février, commandant le 6<sup>e</sup> CA, le 14 janvier 1888 (cf. dossier Légion d'honneur, LH/1482/22).

<sup>62</sup> D'après son dossier personnel. SHD/DAT Gr 9 Yd 15.

<sup>63</sup> Décédé à Paris, 35 rue Godot de Mauroy. Enterré au cimetière Montparnasse (25<sup>ème</sup> div., 1<sup>ère</sup> sect., av. de l'Est, 4<sup>ème</sup> ligne).

<sup>64</sup> Les procès-verbaux de ces conférences sont présentés par *Le Journal des sciences militaires* en juillet 1881.

<sup>65</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 15.

Note de l'inspection générale du X septembre 1887, signé du général, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée <sup>66</sup> :

*« Excellent général de cavalerie. Tempérament robuste, très actif et très alerte malgré ses 63 ans Jugement droit. Caractère loyal, a beaucoup d'influence sur son personnel qu'il connaît et apprécie bien. La 2<sup>e</sup> division de cavalerie ne saurait être dans de meilleures mains. (...)».*

Nécrologie <sup>67</sup>

*« Sous une apparence froide, le général Lardeur cachait une nature des plus ardentes. Esprit ouvert, au cœur chaud, il laisse dans toute la cavalerie un souvenir respecté ».*

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 15.

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, décembre 1893.

Froidefond des Farges, de (Lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé..., ses chefs..., ses traditions.....*, Imprimerie Journal de Lunéville, 1930, 32 p.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1482/22 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos) ;
- <http://seynaeve.pagesperso-orange.fr/index.htm> (sépultures de militaires).

Iconographie et photo :

- Internet, [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com);
- photo Henry, Lunéville, s.d.

Cartes postales :

- sans objet.

---

<sup>66</sup> *Idem.*

<sup>67</sup> *Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, décembre 1893.

## **Annexe 41 : général Loizillon (1829-1899)**

**Général Loizillon** (Julien, Léon)  
(1829 - 1899)



Le général Loizillon commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, 1888-1890<sup>68</sup>

### ▪ **Éléments biographiques**

Né à Paris, le 15 janvier 1829.

Saint-cyrien, promotion de la République (1847-1849).

Sous-lieutenant, le 7 octobre 1849 au 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers puis lieutenant, le 1<sup>er</sup> mai 1854 et capitaine, le 19 mars 1856, dans le même régiment. Major au 7<sup>e</sup> régiment de dragons, le 13 août 1869, il est chef d'escadrons, le 23 octobre 1870. Il sert alors au 5<sup>e</sup> régiment de marche de cavalerie mixte. Lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> janvier 1871 au 8<sup>e</sup> régiment de marche de dragons (puis régiment de dragons le 11 avril 1871), il est promu colonel, le 5 avril 1875 et prend le commandement du 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

Général de brigade, le 18 octobre 1879, il devient directeur de la direction de la cavalerie au ministère de la Guerre. Il commande ensuite la brigade de cavalerie du 8<sup>e</sup> corps d'armée, le 19 septembre 1881 puis la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers (1<sup>ère</sup> DC), le 13 juin 1882 et la 5<sup>e</sup> brigade

---

<sup>68</sup> D'après une carte photo, Eug. Pirou, Paris, 5 boulevard Saint-Germain (s.d.). SHD/DAT Gr 7 Yd 71.

de cuirassiers (1<sup>ère</sup> DC), le 26 octobre 1882. Il est membre consultatif pour une année, de l'état-major en 1883, de la cavalerie en 1884 et 1885, de l'artillerie et de la cavalerie en 1886. A dater du 1<sup>er</sup> avril 1886, il est désigné pour commander provisoirement les troupes de cavalerie stationnées en Algérie.

Promu général de division, le 6 juillet 1886, il commande la cavalerie d'Algérie à titre définitif.

Il prend le commandement la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, du 23 juin 1888 au 8 mai 1890. Tout en conservant ses responsabilités, il est nommé président du Comité technique de la cavalerie, en remplacement du général de division L'Hotte (admis dans la section de réserve), le 26 mars 1890. Le 3 avril 1890, il est désigné pour prendre la direction des manœuvres de cavalerie prévues au camp de Châlons à l'automne. Il reste président du Comité technique de la cavalerie jusqu'au 10 janvier 1893.

Le 6 mai 1890, il prend le commandement du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Lille et devient inspecteur général en 1891 et 1892 du 14<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie (Ecole d'application de la cavalerie).

Après la démission de Charles de Freycinet<sup>69</sup> suite à l'affaire de Panama, il est ministre de la Guerre du 11 janvier au 30 mars 1893, dans le gouvernement d'Alexandre Ribot, puis du 4 avril au 25 novembre de la même année, dans le gouvernement de Charles Dupuy. Il est le deuxième officier général de la cavalerie à occuper ce portefeuille depuis 1870<sup>70</sup>. Après un « ministre civil », c'est un « ministre soldat et cavalier » qui est placé à la tête de l'armée. Sa nomination est saluée favorablement par la *Revue de cavalerie*<sup>71</sup> et fait espérer des jours heureux pour « l'arme » :

*« L'année nouvelle s'ouvre, pour la cavalerie, sous de favorables auspices. Un général de cette arme, le second depuis 1870, prend le portefeuille de la guerre. Cela n'est pas un événement sans importance. D'abord l'évolution qui, après un ministre civil, replace à la tête de l'armée un ministre soldat offre en elle-même sa signification et sa portée. Elle caractérise une situation, des tendances, des besoins nouveaux ; elle intéresse donc l'armée entière. d'autre part, l'avènement au ministère d'un général ayant fait sa carrière dans la cavalerie, président du Comité de cette arme, directeur de ses manœuvres spéciales, la connaissant, sachant s'en servir, ayant sur sa préparation et son emploi des idées nettes et personnelles, arrive au moment précis où le besoin se fait sentir d'y*

<sup>69</sup> Polytechnicien, Charles, Louis de Saulces de Freycinet (1828-1923), après avoir été plusieurs fois président du Conseil ou ministre des Affaires étrangères, est ministre de la Guerre du 3 avril 1888 au 11 janvier 1893 dans trois gouvernements différents (dont deux fois comme président du Conseil), puis à nouveau du 1<sup>er</sup> novembre 1898 au 6 mai 1899. Il est le premier personnage politique civil à accéder à la fonction de ministre de la Guerre.

<sup>70</sup> Le précédent avait été le général Charles du Barail (1820-1902), du 25 mai 1873 au 16 mai 1874.

<sup>71</sup> *Revue de cavalerie*, janvier 1893.

*ramener l'unité des vues, de direction et de doctrine. C'est donc à un double titre que l'armée et la cavalerie souhaitent respectueusement la bienvenue au nouveau ministre : au soldat et au cavalier ».*

Le 29 octobre 1893, le général Loizillon, ministre de la Guerre, est reçu par les autorités civiles et militaires de Lunéville, dont le général de Cointet commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie. Il inaugure la statue du général Lasalle dans la cour d'honneur du château. Il prononce un discours dans lequel il rappelle son séjour dans la ville entre 1888 et 1890 quand il commandait la 2<sup>e</sup> division de cavalerie.

Le 25 novembre 1893, il assiste à un tir d'essai du nouveau canon de 75 à Bourges.

Le 3 décembre 1893, il laisse son portefeuille au général Mercier<sup>72</sup>.

Campagnes :

Orient : 8 juin 1874 au 26 mai 1876 ;

France : 29 octobre 1870 au 7 mars 1871 ;

Armée de Versailles : 26 avril au 7 juin 1871 ;

Algérie : 10 avril 1886 au 10 juillet 1888.

Elevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur le 6 juillet 1893<sup>73</sup>, il est décoré de la médaille militaire, le 11 janvier 1894.

Général de brigade depuis quatre ans, il se marie avec la veuve de Louis Loizillon, sa belle-sœur, née Marie, Anne, Charlotte Lejeune, le 4 décembre 1883, *« suivant la permission délivrée par le Ministre de la Guerre, le 11 novembre 1883 »*.

Décédé à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), le 3 mai 1899.

#### ▪ **Temps de commandement à Lunéville**

Il est lieutenant-colonel au 8<sup>e</sup> régiment de dragons à Lunéville de 1874 à 1875 (le 8<sup>e</sup> RD est arrivé à Lunéville avec le 9<sup>e</sup> RD en novembre 1873). Il est jugé *« d'une intelligence et d'une distinction hors ligne. Ecuyer consommé. Excellent administrateur, très bon manœuvrier. Esprit calme, travailleur, assidu, le LCL Loizillon est en paix comme en guerre un officier supérieur accompli Il a déjà commandé un régiment dans des circonstances difficiles. Fera*

---

<sup>72</sup> Général Auguste Mercier (1833-1921). SHD/DAT Gr 9 Yd 124.

<sup>73</sup> Il est décoré par le Président de la République au Palais de l'Elysée, le 8 juillet 1893.



*un brillant et très vigoureux chef de corps.»* (Opinion du général de brigade, notation de l'inspection générale du 30 juillet 1874.)

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 23 juin 1888 au 8 mai 1890.

#### ▪ Œuvres

Le 29 octobre 1893, il inaugure la statue du général Lasalle dans la cour d'honneur du château de Lunéville.

#### ▪ Témoignages

Note de l'inspection générale du 25 septembre 1889, signée du général de Miribel, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée

*« Le général de Loizillon est extrêmement capable. Il commande parfaitement la division soit à Lunéville, soit aux grandes manœuvres. C'est un esprit élevé et une grande intelligence. Il est à hauteur de toutes les positions et il serait bien d'en faire un commandant de corps d'armée le plus tôt possible. »*

Un des signataires du règlement de 1882

*« Le général de Verneville fut un des signataires du règlement de 1882 avec le général Loizillon autre divisionnaire de Lunéville, à l'esprit acéré redoutable, qui devait devenir un jour ministre de la guerre»<sup>74</sup>.*

#### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Il n'existe pas de témoignage de la présence du général Loizillon à Lunéville. En revanche, une rue porte le nom de « *général Loizillon* » à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), commune de son décès.

#### ▪ Sources

SHD/DAT:

- Gr 7 Yd 71

---

<sup>74</sup> D'après le LCL de Froidefond des Farges, *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé..., ses chefs..., ses traditions.....*, Imprimerie Journal de Lunéville, 1930, 32 p., p. 12.

*Le Petit Journal*, supplément illustré, numéro 114, samedi 28 janvier 1893 (cf. Photo).

*L'Illustration*, 21 janvier 1890.

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, mai 1899.

Froidefond des Farges, de (Lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé..., ses chefs..., ses traditions.....*, Imprimerie Journal de Lunéville, 1930, 32 p.

Schweitz (Arlette), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, publications de la Sorbonne, tome II, 2001.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1652/69.

Iconographie et photo :

- portrait, page de couverture, *Le Petit Journal*, supplément illustré, numéro 114, samedi 28 janvier 1893 ;
- photo de Jean Geiser, Alger, s.d. SHD/DAT Gr 7 Yd 71 ;
- carte-photo, Eug. Pirou, Paris, 5 boulevard Saint-Germain (s.d), SHD/DAT Gr 7 Yd 71.

Cartes postales :

- sans objet.



## **Annexe 42 : général de Cointet (1830-1917)**

**Général de Cointet de Fillain, baron<sup>75</sup> (Edouard, Henri)**  
(1830 – 1917)



Le colonel de Cointet commandant le 19<sup>e</sup> régiment de dragons<sup>76</sup>  
(1879 – 1885)

### ▪ **Eléments biographiques**

Né à Auxonne, le 7 avril 1830.

Saint-cyrien, promotion de Hongrie (1848-1850).

Sous-lieutenant, le 1<sup>er</sup> octobre 1850, au 2<sup>e</sup> régiment de lanciers puis au 7<sup>e</sup> régiment de hussards, il est promu lieutenant, le 5 septembre 1854, puis capitaine, le 17 mars 1860, dans ce même régiment. Après un séjour en Algérie en 1854, il revient en France comme instructeur à l'Ecole de cavalerie de Saumur en 1858. Il participe à la campagne d'Italie l'année suivante. Major au 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, le 27 février 1869, il effectue la guerre de 1870-1871 au 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de marche à l'armée de la Loire. Promu chef d'escadrons, le 1<sup>er</sup> novembre 1870, il prend part aux opérations contre les insurrections communalistes à Limoges puis à Paris. Lieutenant-colonel le 8 octobre 1875, au 9<sup>e</sup> régiment de hussards, il est promu colonel, le 18 août 1879 et prend le commandement du 19<sup>e</sup> régiment de dragons à Saint-Etienne

<sup>75</sup> Titre héréditaire de baron maintenu et confirmé par décret du 21 juillet 1866. SHD/DAT Gr 9 Yd 133.

<sup>76</sup> Internet, [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com), photo Chéri Rousseau (Saint- Etienne).

Général le 14 février 1885, il commande la brigade de cavalerie du 6<sup>e</sup> puis du 8<sup>e</sup> corps d'armée. Promu général de division, le 8 mai 1890, il est nommé au commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, le 15 avril 1890 et conserve ce commandement jusqu'au 18 avril 1895.

Inspecteur général de la cavalerie du 8<sup>e</sup> arrondissement de 1890 à 1894, il est nommé, tout en conservant son commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, membre du Comité technique de la cavalerie, le 21 janvier 1893.

Le 6 avril 1895, atteint par la limite d'âge, il quitte la 2<sup>e</sup> division de cavalerie après l'avoir commandée pendant près de cinq années. Il est placé dans la section de réserve, le lendemain.

#### Campagnes :

Afrique : 9 juin 1854 au 31 décembre 1855 ;

Italie : 13 mai au 20 août 1859 ;

Allemagne : 1<sup>er</sup> novembre 1870 au 7 mars 1871 ;

Intérieur : 4 avril au 7 juin 1871.

Il est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, le 9 juillet 1892<sup>77</sup>.

Il se marie à Dijon, le 8 février 1866, avec Bernarde, Geneviève, Marie, Renée, Mairêt.

Décédé à Dijon, le 26 mars 1917.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> DC du 8 mai 1890 au 6 avril 1895.

#### ▪ Œuvres

*Instructions données à la 2<sup>e</sup> division de cavalerie*, Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1897, 207 p.

---

<sup>77</sup> Décoré par le général Jamont, commandant le 6<sup>e</sup> CA, devant le front des troupes à Lunéville, le 14 juillet 1892.

## ▪ Témoignages

Notes de l'inspection générale, du général Jamont, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée, de 1890 à 1894<sup>78</sup>

1/ 6 octobre 1890 :

*« Le général de Cointet me semble avoir les aptitudes d'un excellent général de cavalerie. Il connaît les difficultés de son rôle et se met en mesure de les surmonter. »*

2/ 27 septembre 1891 :

*« Le général de Cointet est un officier général d'une réelle valeur. Il est très apte à conduire et manœuvrer son arme. La vivacité de son caractère l'emporte parfois trop sur le terrain et il gagnerait en autorité s'il avait plus de calme. C'est un défaut qui diminue parfois l'effet de très bonnes qualités militaires. »*

3/ 22 septembre 1892 :

*« Le général de Cointet est un enthousiaste de son arme tout en appréciant très bien la valeur des autres sachant les employer. J'ai été on ne peut plus satisfait de lui aux récentes manœuvres. Il fait entraîner sa division et lui inspirer la plus grande confiance. »*

4/ 20 août 1893 :

*« Le général de Cointet imprime à sa division d'avant-garde une impulsion aussi énergique qu'intelligente. Les régiments qu'il commande sont parfaitement instruits et entraînés. Il connaît et enseigne on ne peut mieux le rôle important qu'il revient aux troupes placées à quelques kilomètres de l'ennemi. »*

5/ 23 septembre 1894 :

*« Le général de Cointet touche à la limite d'âge. Il s'est un peu usé à force d'ardeur et d'énergie. Il a subi plusieurs accidents graves. Néanmoins son moral est resté jeune, ardent, enthousiaste. Il voit, sent, enseigne à merveille le rôle important qu'aurait, en cas de guerre la 2<sup>e</sup> division de cavalerie. Il fait instruire les officiers. Il a mis sa division sur un pied très remarquable de préparation et d'entraînement. Son départ sera une perte pour l'armée. »*

---

<sup>78</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 133.

## Le général de Cointet d'après le LCL Froidefond des Farges<sup>79</sup>

« Dur à lui-même comme il était aux autres, il porta la préparation de sa division au plus haut point d'entraînement. Son règne fut celui des alertes et manœuvres de nuit. Combien de réceptions se trouvèrent pour le plus grand dépit des amphitryons et de leurs invités, subitement privées de leurs éléments cavaliers par la sonnerie des quatre appels<sup>80</sup> retentissant dans les rues de Lunéville. Cointet voyait mal d'un œil. De l'autre côté de la frontière on l'estimait et on le redoutait fort « le Borgne », comme ils l'appelaient, et l'on assure que certaines garnisons voisines de uhlans<sup>81</sup> et de cheval-légers<sup>82</sup> illuminèrent le jour où il fut atteint par la limite d'âge (...) ses instructions à la 2<sup>e</sup> division de cavalerie<sup>83</sup> (...) sont vivantes et marquées au coin d'une psychologie militaire aiguisée. Nos jeunes générations y trouveraient de profitables enseignements ».

## Le général de Cointet d'après le général Weygand<sup>84</sup>

« Nous succédions à Saint-Etienne à un régiment très entraîné, le 19<sup>e</sup> dragons, qui avait été instruit par un chef de cavalerie hors pair devenu le général de Cointet. Nous ne demandons qu'à marcher sur ses traces, mais la cohésion fut lente à se faire, et pour tout dire nos débuts ne bénéficièrent pas du privilège insigne d'un Cointet ». (p.23).

« La réputation du général de Cointet, qui y commandait alors et passait pour secouer très vigoureusement son monde, m'avait attiré. Je n'eus pas à m'en repentir. Le « Père Cointet » méritait sa réputation, c'était un entraîneur d'hommes qui nous menait durement. Les alertes étaient fréquentes et lorsque nous nous couchions jamais sûrs de finir la nuit dans notre lit. Mais quelle école que la sienne ! Comme ses exigences avaient fait fuir quelques officiers, il avait été surpris de ma demande de venir servir sous ses ordres. (...). C'était alors un plaisir de galoper à sa suite, encadré à droite de son chef d'état-major, à gauche de son artilleur, de suivre sa manœuvre, de l'entendre prendre ses décisions. Nous, les petits officiers de liaison formions un rang derrière lui, silencieux,

<sup>79</sup> FROIDEFOND DES FARGES, de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p., p. 12-13.

<sup>80</sup> Dans le cahier des quarante deux sonneries de trompette réglementaires, la sonnerie des « quatre appels consécutifs » est jouée pour le rassemblement du régiment à pied. *Règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie, tome troisième, annexes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1912.

<sup>81</sup> Garnisons voisines de Lunéville accueillant des uhlans en 1914 : Saint-Avold, 14<sup>e</sup> régiment de uhlans ; Sarrebrück, 7<sup>e</sup> régiment de uhlans ; Sarrebourg, 11<sup>e</sup> régiment de uhlans. D'après, *Ce qu'il faut savoir de l'armée allemande*, 19<sup>e</sup> édit., Paris, Henri Charles-. Lavauzelle, 1914, 130 p., annexe I, *tableau des garnisons d'Alsace-Lorraine, tableau d'emplacement des troupes stationnées dans le voisinage de la frontière*, p. 100-107.

<sup>82</sup> Garnisons voisines de Lunéville accueillant des cheval-légers bavares. D'après, *Ce qu'il faut savoir de l'armée allemande*, 19<sup>e</sup> édit., Paris, Henri Charles-. Lavauzelle, 1914, 130 p., annexe I, *tableau des garnisons d'Alsace-Lorraine, tableau d'emplacement des troupes stationnées dans le voisinage de la frontière*, p. 100-107.

<sup>83</sup> *Instructions données à la 2<sup>e</sup> division de cavalerie*, Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1897, 207 p.

<sup>84</sup> WEYGAND (général), *Mémoires, idéal vécu (TI)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p., p. 23, 25, 125.

attentifs au moindre de ses gestes, prêts à partir à fond de train porter ses ordres aux brigades et aux batteries ». (p.25).

«Après un mois de campagne le général Joffre dut écarter de leur commandement quelques cavaliers plein d'esprit, de vigueur et de courage mais insuffisants parce que leurs connaissances étaient trop courtes. Ah si notre vieux et cher« Père Cointet » qui nous commandait à Lunéville vingt ans auparavant avait été là. Il se fût trouvé dans cette guerre comme un poisson dans l'eau, lui qui n'abordait à cheval son adversaire qu'après lui avoir forcé à passer sous le feu de son artillerie ou d'un détachement de cavaliers à pied habilement placé, mais alors à quelle allure. Il était venu trop tôt. Après la guerre de Mandchourie, on l'aurait mieux compris et il aurait fait école. Et comme il se serait entendu avec mon chef !». (p.125).

#### ▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

#### ▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 133 ;
- 7 N 1823-1824 (dossiers faisant référence aux travaux du général de Cointet portant sur le secteur du cours de la Seille entre 1890 et 1893).

Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

D'Amat (P.) [Dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome IX, 1951, p 161.

Weygand (général), *Mémoires, idéal vécu (T1)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/561/77 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- photo : Internet, [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

Cartes postales :

- sans objet.



## **Annexe 43 : général Lenfumé de Lignières (1832-1897)**

**Général Lenfumé de Lignières** (Jean, Arthur)  
(1832-1897)

(Pas de portrait connu)

### ▪ **Eléments biographiques**

Né à Laon, le 28 novembre 1832.

Saint-cyrien, promotion de l'Aigle (1851-1853)<sup>85</sup>.

Sous-lieutenant, le 1<sup>er</sup> octobre 1853 au 5<sup>e</sup> régiment de dragons puis au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, il est affecté au 4<sup>e</sup> régiment de hussards, le 28 septembre 1854. Dans cette unité il est lieutenant, le 22 septembre 1856, capitaine le 11 décembre 1861, puis officier instructeur, le 11 août 1862. Il est promu chef d'escadrons, le 19 juillet 1870, au 2<sup>e</sup> régiment de dragons.

Au début de la guerre franco-prussienne, il appartient au 7<sup>e</sup> corps d'armée du général Félix Douay jusqu'au 22 juillet 1870, puis au 3<sup>e</sup> corps d'armée du maréchal Bazaine. Le 13 août, il est nommé au commandement de deux escadrons d'éclaireurs à cheval du 8<sup>e</sup> corps d'armée. Fait prisonnier le 28 octobre après la capitulation de Metz, il est interné à Münster en Westphalie. Il rentre en France « à ses frais »<sup>86</sup>, le 11 avril 1871.

Ecuyer en chef à l'Ecole de cavalerie, le 27 février 1872, il est promu lieutenant-colonel, le 27 mai 1875 et affecté à l'Ecole spéciale militaire puis au 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs, le 30 septembre 1877. Colonel, le 7 juin 1879, il prend le commandement du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers puis du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, du 25 octobre 1879 au 11 juillet 1884.

---

<sup>85</sup> Jean, Arthur Lenfumé de Lignières est sous-major d'entrée. Il a vraisemblablement tenu les fonctions de major en l'absence du major d'entrée qui n'a probablement pas intégré. (D'après Internet, [www.saint-cyr.org](http://www.saint-cyr.org)).

<sup>86</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 157.

Général de brigade, le 12 juillet 1884, il est placé à la tête de la 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs (4<sup>e</sup> DC), le 6 septembre 1884. Le 21 juillet 1891, il prend le commandement par intérim de la 6<sup>e</sup> division de cavalerie.

Le 29 décembre 1891, il est promu général de division et maintenu à titre définitif au commandement de la 6<sup>e</sup> division de cavalerie. Il est inspecteur général de la cavalerie du 12<sup>e</sup> arrondissement, de 1892 à 1894.

Le 26 juin 1894, il adresse un courrier au ministre de la Guerre, pour lui demander « *si la division de cavalerie de Lunéville venait à être vacante et si vous me croyez apte à exercer ce commandement de vouloir bien m'y nommer le cas échéant* »<sup>87</sup>. Obtenant satisfaction, il est nommé au commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie le 18 avril 1895 en remplacement du général de Cointet, placé dans la section de réserve. Il est inspecteur général de la cavalerie du 8<sup>e</sup> arrondissement en 1895 et 1896.

Pour raison de santé, il est placé sur sa demande en position de disponibilité, le 26 septembre 1896<sup>88</sup>.

Campagnes :

Orient : 22 avril 1855 au 7 août 1856 ;

Allemagne : 26 juillet au 28 octobre 1870 ;

Prisonnier de guerre : 28 octobre 1870 au 7 avril 1871 ;

Intérieur : 7 avril au 7 juin 1871 (Bordeaux).

Promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, le 23 juin 1894.

Célibataire<sup>89</sup>.

Décédé à Paris, le 10 janvier 1897.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Après avoir adressé un courrier au Ministre de la Guerre, le 26 juin 1894, pour lui demander « *si la division de cavalerie de Lunéville venait à être vacante et si vous me croyez apte à*

---

<sup>87</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 157.

<sup>88</sup> Par un courrier adressé au ministre de la Guerre, le 30 septembre 1896, il fixe sa résidence à Paris, 7 rue de Villersexel.

<sup>89</sup> D'après son dossier personnel. SHD/DAT Gr Yd 157.

exercer ce commandement de vouloir bien m'y nommer le cas échéant », il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 18 avril 1895 au 26 septembre 1896.

▪ **Témoignages**

Notes de l'inspection générale, du général Hervé, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée

1/ 2 septembre 1895

*« Le général de Lignières a été appelé récemment au commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, par sa réputation même ; il est bien à sa place, à la tête de cette belle division qu'il a bien dirigée dans la dernière grande manœuvre et qu'il saura maintenir dans l'état d'entraînement où il l'a trouvé ».*

2/ 15 septembre 1896

*« Etait un cavalier hors ligne ; a abusé de l'équitation au point d'avoir ruiné à tout jamais sa santé. Le général Lenfumé de Lignières a été obligé de demander sa mise en non activité, il est très malade ; et je crois sa carrière militaire absolument finie ».*

Lettres du général Lenfumé de Lignières au Ministre de la Guerre, le 7 septembre 1896

*« J'ai l'honneur de vous informer que l'état de ma santé m'oblige à vous prier de vouloir bien me faire mettre en disponibilité le plus tôt possible pour ne pas compromettre les intérêts de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie. Tous les organes qui ont des ramifications avec les fatigues équestres n'ont plus chez moi aucune vitalité et ce n'est pas sans un profond regret que je me vois forcé de faire la présente démarche ».*

Lettres du général Hervé, commandant le 6<sup>e</sup> CA, au ministre de la Guerre, le 9 septembre 1896<sup>90</sup>

*« J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une lettre par laquelle M. le général de Lignières, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, demande à être mis en disponibilité pour raisons de santé. La situation de cette division à un poste d'extrême avant-garde ne peut pas comporter d'intérim dans son commandement et la transmission de la présente lettre doit être accompagnée d'une demande de ma part, tendant à ce qu'il soit pourvu le plus tôt possible au remplacement de cet officier général. Ce poste d'ailleurs, qui est considéré à bon droit comme le plus important de la cavalerie française, ne peut être pourvu par une désignation s'appuyant sur des considérations d'un tour d'ancienneté. Je vous demande avec instance de faire porter votre choix sur un officier général de la plus grande*

---

<sup>90</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 157.

valeur, de la plus grande activité. Déjà, lorsqu'il s'est agi du commandement de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, je vous avais fait part de mon désir de le voir attribuer à M. le général Farny. Cet officier général me semble réunir à un haut degré les qualités que doit posséder le général commandant la division de cavalerie de Lunéville, si toutefois, son maintien à la tête de la direction de la cavalerie n'est pas indispensable ».

#### Le général Lenfumé de Lignières d'après le général Weygand<sup>91</sup>

« Le général de Lignières succéda au général de Cointet atteint par la limite d'âge. C'était un cavalier accompli dont l'arrivée à Lunéville fut précédée de celle de six superbes chevaux de pur-sang. Dans ses commandements successifs il s'était efforcé de rendre sa troupe alerte et capable, grâce à l'entraînement à de longues marches aux allures vives, d'exécuter de fructueux effets de surprises. Il venait de commander la division de cavalerie de Lyon et connaissait, pour l'avoir vue dans des circonstances récentes en face de lui, les qualités manœuvrières de notre division. Le jour il prit son commandement il la réunit sur notre vaste terrain d'exercices, fit sonner « aux officiers » et nous donna à entendre que nous allions subir une épreuve d'endurance. Nous exécutâmes, au galop ordinaire et au galop allongé, un parcours d'environ neuf kilomètres, agrémenté de diverses évolutions. Les sonneries « au pas » puis « halte » mirent fin à l'examen ; et tandis que nos chevaux l'encolure allongée jusqu'à terre, mais le poil sec, s'ébrouaient bruyamment, nous formions de nouveau non sans une intime satisfaction, le cercle autour de lui. Il nous complimenta et nous renvoya, heureux de lui avoir montré que nous galopions déjà du temps du « Père Cointet ». Après une période assez courte de commandement, le général de Lignières nous quitta pour la clinique des Frères de Saint-Jean-de-Dieu où il devait mourir peu après. On raconta que le général de Galliffet, avec qui il était très lié et avait fait quelques frasques, se chargea de lui annoncer que le moment de se préparer au voyage d'où l'on ne revient pas était arrivé, et qu'il le fit dans la forme brusque et humoristique qui lui était habituelle. Sa franchise fut appréciée du malade et ne le troubla pas, car on rapporta aussi qu'un général de ses amis, connu pour ses médiocres talents équestres, ayant sollicité quelques jours plus tard d'être reçu par lui, il se retourna du côté de la ruelle en disant : « Non, je ne veux pas le voir, il monte trop mal à cheval » et que ce furent ces dernières paroles ».

#### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Sans objet.

#### ▪ Sources

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 157.

---

<sup>91</sup> WEYGAND (général), *Mémoires, idéal vécu (T1)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p., p. 32-33.

Weygand (général), *Mémoires, idéal vécu (T1)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1587/19 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- photo: [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

Cartes postales :

- sans objet.

## Annexe 44 : général Farny (1838-1924)

**Général Farny** (Charles, Auguste)  
(1838 - 1924)



Le général Farny commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie en 1900<sup>92</sup>

### ▪ Éléments biographiques

Né à Strasbourg, le 31 décembre 1838.

Saint-cyrien, promotion de l'Indoustan (1857-1859)<sup>93</sup>.

Sous-lieutenant en 1859, il est lieutenant au 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs en 1865. Il sert en Afrique jusqu'en 1862, puis au Mexique de 1862 à 1867 où il est cité deux fois et décoré après les combats de Jiquilpan et de Papazingan. Il retourne en Afrique jusqu'en décembre 1870. Il entre en campagne le 2 décembre 1870 comme capitaine en second au 3<sup>e</sup> escadron du régiment des éclaireurs algériens dans l'armée du général Chanzy. Il fait campagne

<sup>92</sup> Album photo souvenir, *2<sup>e</sup> division de cavalerie souvenir de 1900*, Imprimerie Artistique A. Bergeret et Cie, Nancy, 1900.

<sup>93</sup> Même promotion que le futur général de Monard (1838-1930), premier commandant du 20<sup>e</sup> CA de 1898 à 1901.

comme capitaine dans l'armée de la Loire et participe aux reconnaissances sur Vendôme et aux combats de Varennes.<sup>94</sup>

Retourné en Afrique<sup>95</sup>, il y demeure jusqu'en novembre 1878. Détaché aux affaires indigènes (province de Constantine) du 26 décembre 1868 au 15 février 1877<sup>96</sup>, il est promu chef d'escadrons à cette date au 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers puis sert au 2<sup>e</sup> régiment de spahis. Il est muté au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à Béziers, le 16 octobre 1878. Lieutenant-colonel le 22 décembre 1882 au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs, il est promu colonel, le 28 mars 1887 et prend le commandement du 26<sup>e</sup> régiment de dragons. Il commande par intérim la 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs à Lyon, le 21 juillet 1891 puis le 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs, le 1<sup>er</sup> novembre 1891.

Général de brigade, le 9 avril 1892, il prend le commandement de la 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs et devient directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre.

Promu général de division, le 23 mai 1896, il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie le 6 octobre 1896 mais rejoint son nouveau poste à Lunéville que le 1<sup>er</sup> décembre 1896. Il est inspecteur général du 8<sup>e</sup> arrondissement de la cavalerie, le 5 avril 1897 puis inspecteur technique de cavalerie du 4<sup>e</sup> arrondissement, le 20 avril 1898. Il est à nouveau inspecteur général du 8<sup>e</sup> arrondissement de la cavalerie, le 3 mars 1900.

Il est mis à la tête du 5<sup>e</sup> corps d'armée, à Orléans, le 20 septembre 1901.

Il est placé dans la section de réserve le 31 décembre 1903.

#### Campagnes :

Afrique : 31 décembre 1859 au 11 octobre 1860 ;

Mexique : 24 août 1862 au 15 janvier 1867 ;

Afrique : 30 décembre 1868 au 7 décembre 1870 ;

France : 8 décembre au 7 mars 1871 (Armée de la Loire) ;

Afrique : 3 mai 1871 au 11 novembre 1878.

---

<sup>94</sup> « Blessé le 31 décembre 1870 au combat de Villarias (Loir-et-Cher) d'un éclat d'obus qui a occasionné une contusion grave de l'articulation tibio-tarsienne droite avec ecchymose étendue le long de la partie interne et postérieure de la jambe ». SHD/DAT Gr 9 Yd 237.

<sup>95</sup> Il déclare opter pour la nationalité française à Souk-Ahras en Algérie, le 1<sup>er</sup> juillet 1872.

<sup>96</sup> « Il parle très bien l'arabe, parle et traduit l'allemand » d'après le rapport de l'inspection générale de 1875 concernant le personnel des affaires indigènes. En 1876, il est mentionné qu'il parle aussi l'espagnol. SHD/DAT Gr 9 Yd 237.



Elevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 30 décembre 1902.

Marié, le 12 août 1880 à Marie, Adèle Ehrmann, née le 6 février 1859 à Elbeuf (Seine-Inférieure), demeurant à Bischwiller (Alsace annexée).<sup>97</sup>

Décédé à Versailles<sup>98</sup>, le 21 septembre 1924.<sup>99</sup>

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 6 octobre 1896 (il ne rejoint Lunéville que le 1<sup>er</sup> décembre) au 18 septembre 1901, date de sa nomination à la tête du 5<sup>e</sup> corps d'armée.

#### ▪ Œuvres

Il dédicace l'ouvrage de Jean Cathal, *L'occupation de Lunéville par les Allemands 1870-1873*<sup>100</sup>.

En 1906, il est l'auteur d'un *Livre de prières du soldat Français*, réédité en 1917.

#### ▪ Témoignages

##### Citation<sup>101</sup>

« Cité dans un ordre général du corps expéditionnaire du Mexique en date du 27 décembre 1864 comme s'étant fait remarquer dans le combat de Jiquilpan, le 22 octobre précédent où il a exécuté avec succès une reconnaissance très importante et a montré de l'élan dans le combat. »

« Cité (ordre général du 10 mai 1865) comme ayant conduit la charge avec vigueur et intelligence au combat de Papazingan, le 31 janvier 1865 ».

---

<sup>97</sup> En 1900, il est père de trois enfants (deux filles de 19 ans et 15 ans, un garçon de 7 ans), d'après le rapport d'inspection du général commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée, du 16 octobre 1900.

<sup>98</sup> Décédé à son domicile, 2 rue du général Gallieni à Versailles.

<sup>99</sup> Le 4 novembre 1932, mademoiselle Geneviève Farny, demeurant 27 route d'Einvillie à Lunéville est destinataire d'un courrier du Ministère de la guerre mentionnant les états de service du général Farny en « vue d'obtenir un bureau de tabac » d'après sa demande du 21 octobre 1932.

<sup>100</sup> CATHAL (Jean), *L'occupation de Lunéville par les Allemands 1870-1873*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1913, 221 p.

<sup>101</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 237.

## Notation <sup>102</sup>

Note de l'inspection générale du 16 octobre 1900, signé du général de Monard, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée

*« Représente très bien et fait grandement honneur à sa situation. Jouit à Lunéville d'une grande considération. Entretien les relations les plus courtoises avec toutes les autorités civiles ».*

*« Le général Farny est bien à sa place à la tête de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à l'instruction de laquelle il a donné une direction, une impulsion parfaite. Très actif, plein d'ardeur, ayant du coup d'œil, de l'initiative, de la décision, il possède les qualités d'un vrai chef de cavalerie. Homme de caractère, de volonté, de commandement, aux sentiments chauds et élevés, il est tout à fait apte à commander un corps d'armée ».*

## Patriotisme et ardeur militaire <sup>103</sup>

*« Alsacien de naissance, le nouveau divisionnaire fondait dans sa foi patriotique et son indéclinable espoir du retour à la France des provinces annexées la raison des efforts multiples demandée à ses régiments. Farny fut un soldat dans toute la beauté du mot. Il sut maintenir la 2<sup>e</sup> division de cavalerie dans un bel état d'entraînement. Il aimait à communiquer sa flamme d'enthousiasme et son ardeur militaire convaincante en se mêlant aux réunions des sociétés de vétérans et de la jeunesse de la ville. Très aimé de la population lunévilloise, son souvenir s'y conserve fidèlement ».*

## Le projet de raid sur le château d'Urville <sup>104</sup>

En 1898, alors qu'il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie depuis deux ans, il élabore, « sur ordre supérieur » dans une période de tension, une opération militaire sous la forme d'un raid de cavalerie pour s'emparer du kaiser que l'on savait devoir résider dans son château d'Urville, aux environs de Metz<sup>105</sup>. Ce coup de mains audacieux devait permettre, dès les premières heures de la déclaration de guerre, de frapper l'adversaire à sa tête. En

---

<sup>102</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 237.

<sup>103</sup> FROIDEFOND DES FARGES, de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p « Conférence faite par le lieutenant-colonel de Froidefond des Farges du 8<sup>e</sup> dragons, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel. », p. 14-15. »

<sup>104</sup> *Idem*, p 15.

<sup>105</sup> Château d'Urville, Courcelles-Chaussy (Moselle). Courcelles-Chaussy est annexée à l'Empire allemand de 1871 à 1918. En 1891, l'empereur Guillaume II achète par l'intermédiaire d'une tierce personne, le château d'Urville (actuel lycée agricole) à Romain Sendret, industriel corroyeur à Saint-Julien-lès-Metz, un des plus importants fournisseurs de l'armée française qui s'était résolu à vendre sa propriété après s'être installé à Pagny-sur-Moselle. La légende veut que le maître tanneur messin Romain Sendret, qui le vendit au Kaiser à son insu, en soit mort de chagrin. L'empereur fait de fréquent séjour dans sa nouvelle propriété et reçoit plusieurs autorités militaires ou civiles, lors d'anniversaires ou de manœuvres dans la région.

plus des régiments de Lunéville (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments de dragons, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> régiments de cuirassiers, artillerie, 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied), le 5<sup>e</sup> régiment de hussards et trois bataillons d'infanterie de Nancy, le 12<sup>e</sup> régiment de dragons de Pont-à-Mousson, devaient participer à cette action offensive.



Le château d'Urville à Courcelles-Chaussy (Moselle).<sup>106</sup>

#### Le monument commémoratif de Lajus (Vosges) <sup>107</sup>

Le 23 septembre 1870, des francs-tireurs français remontent la vallée de la Plaine pour se porter à la rencontre de soldats badois signalés à Celles-sur-Plaine dans les Vosges. Peu avant le village, à la scierie de Lajus, une compagnie de Luxeuil tombe sur une colonne de soldats allemands et engage le combat. Du côté français, quatre morts et trois blessés sont dénombrés. Trente ans plus tard, l'inauguration d'un monument érigé par le Souvenir Français, est vécue par le gouvernement comme une provocation « *des nationalistes et des cléricaux qui cherchent toutes les occasions de discréditer le gouvernement et font même naître des incidents dans cette intention* » selon Edgar Combes, sous-préfet de Lunéville. Dans ce contexte, le général Farny, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, président de la cérémonie, se désiste. Son absence suscite de nombreuses réactions.

#### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Sans objet.

<sup>106</sup> D'après une carte postale de l'époque.

<sup>107</sup> Internet, [www.vosgesmatin.fr](http://www.vosgesmatin.fr).

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 237.

Album photo souvenir, *2<sup>e</sup> division de cavalerie souvenir de 1900*, Imprimerie Artistique A. Bergeret et Cie, Nancy, 1900.

Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

D'Amat (P.) [Dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome XIII, 1975, p 630.

Weygand (général), *Mémoires, idéal vécu (T1)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p.

Fédération des Société d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace [Collectif], *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Société d'édition de Basse-Alsace, tome 7, 1986, p 896.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/934/12.

Iconographie et photo :

- photo: Album photo, *2<sup>e</sup> division de cavalerie, Souvenir de 1900*, Imprimerie artistique de Bergeret et Cie, Nancy 1900.

Cartes postales :

- sans objet.

## Annexe 45 : général de Benoist (1842-1904)

Général de Benoist (Charles, Marie, Jules)  
(1842 - 1904)



Le général de Benoist (s.d.)<sup>108</sup>

### ▪ Éléments biographiques

Né à Waly (Meuse), le 13 mai 1842.<sup>109</sup>

Saint-cyrien, promotion de Nice et de Savoie (1859-1861).<sup>110</sup>

Sous-lieutenant, le 1<sup>er</sup> octobre 1861, puis lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment de lanciers, le 10 mai 1866, il est capitaine instructeur au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 1<sup>er</sup> octobre 1869. Pendant la guerre franco-prussienne, il prend part aux opérations de l'armée de la Loire avec le 2<sup>e</sup> régiment de marche de chasseurs. Il participe aux combats de Villarceau, Beaugency et Vendôme puis aux différentes opérations qui marquent la retraite jusqu'en janvier 1871.

Après l'armistice, il est employé à Toulouse à la répression de l'émeute communaliste. Instructeur à Saumur, le 3 mars 1872, chef d'escadrons le 15 février 1877, lieutenant-colonel, le 5 juin 1883, il est promu colonel le 11 mai 1888 et prend le commandement du 28<sup>e</sup> régiment de dragons. Il est appelé au commandement par intérim de la 7<sup>e</sup> brigade de dragons (3<sup>e</sup> DC), le 28 septembre 1893.

<sup>108</sup> SHD/DAT GR 9 Yd 274.

<sup>109</sup> Fils du baron Louis, Victor de Benoist (1873-1896), homme politique, maire de la commune de Waly en 1848, élu député de la Meuse en 1858. Il soutient les projets de réorganisation de l'armée et les demandes de crédits présentés par le maréchal Niel. La chute de l'empire l'éloigne de la politique.

<sup>110</sup> Deux de ses frères sont également saint-cyriens et terminent leur carrière comme général : Henri, Gaspard, Marie de Benoist (1839-1899), promotion de l'Indoustan (1857-1859) ; Arthur, Marie, Paul de Benoist (1844-1929), promotion de Puebla (1862-1864).

Général de brigade, le 8 novembre 1893, il se porte volontaire pour prendre la tête de la 78<sup>e</sup> brigade d'infanterie (39<sup>e</sup> DI), le 28 novembre 1894. Le 7 août 1898, il est inspecteur du 4<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie. Le 20 septembre de la même année, il commande la 22<sup>e</sup> division d'infanterie du 11<sup>e</sup> corps d'armée.

Promu général de division, le 28 octobre 1899, il est d'abord placé d'abord à la tête de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie. Le 1<sup>er</sup> août 1900, il écrit au ministre de la Guerre pour se mettre à sa disposition « *au cas où les évènements amèneraient l'augmentation du corps que vous êtes en train d'envoyer en Chine* ». Il est membre du Comité technique de la cavalerie de 1900 à 1901.

Le 12 octobre 1901, il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville et le conserve jusqu'à son décès subi, le 22 janvier 1904.

Campagnes :

France : 23 novembre au 7 mars 1871 (Armée de la Loire)

Promu officier de la Légion d'honneur, le 26 octobre 1894.

Il épouse Marie, Françoise, Amélie Fruick de Morenghe, née le 25 février 1854 à Thonnes-les-Près (Meuse), le 9 juillet 1872.<sup>111</sup>

Il meurt subitement le 22 janvier 1904 (en service, pendant son temps de commandement), à Lausanne (canton de Vaud, Suisse), où il était allé consulter un médecin. Ses obsèques célébrées à Lunéville font l'objet d'une cérémonie importante.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 12 octobre 1901 jusqu'à son décès à Lausanne, le 22 janvier 1904.

#### ▪ Œuvres

Cavalier émérite, il est l'auteur de plusieurs publications portant sur la cavalerie :

---

<sup>111</sup> Le couple aura 9 enfants.

- *Instruction de l'Escadron pour le Combat*, Berger-Levrault, 1898 ;
- *Procédés d'instruction employés par le général Jules de Benoist pour mettre les pelotons à même de suivre leur chef à toutes les allures, à travers tous les terrains 2 d'exécuter en ordre au galop allongé les manœuvres préparatoires à la charge 3 de charger et de combattre*, Berger-Levrault, 1898 ;
- *Dressage et conduite du cheval de guerre*, Librairie Militaire Berger-Levrault, 1899.

#### ▪ Témoignages

##### Comité technique de la cavalerie

Membre du Comité technique de la cavalerie, il est, selon le général de Galliffet, « *Grand français, grand soldat, grand cavalier de guerre* ».

##### Notations <sup>112</sup>

1/ 1903 : Général Michal commandant le 20<sup>e</sup> CA

« *Officier général d'une vigueur physique et intellectuelle exceptionnelle, très exigeant pour ses régiments, mais payant lui-même beaucoup de sa personne. N'a jamais besoin d'être poussé mais plutôt d'être modéré. S'occupe de façon peut-être trop directe de l'instruction dans les corps sous ses ordres et à des tendances à prescrire parfois des dispositions qui ne sont pas dans les règlements. Ces réserves faites c'est un vrai chef de cavalerie qui en campagne ne laissera certainement pas sa troupe dans l'inaction* ».

2/ 1904 : Général Michal commandant le 20<sup>e</sup> CA

« *Le général de Benoist qui dirigeait encore, il y a quelques semaines, avec entrain son habituel, des manœuvres de garnison de 3 jours, vient de mourir presque subitement le 22 janvier ? C'est une perte pour la cavalerie, pour l'armée et pour le pays* »<sup>113</sup>.

##### Sanction <sup>114</sup>

Alors qu'il commande la 7<sup>e</sup> brigade de cavalerie, il est puni de 15 jours d'arrêts simples le 8 février 1894 « *pour avoir dépassé ses pouvoirs en intervenant dans des questions de tenue et de service intérieur* ». Pour le général Jamont, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée, il est « *un homme d'action énergique, mais il manque de réflexion* ».

<sup>112</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 274.

<sup>113</sup> *Idem.*

<sup>114</sup> *Idem.*

Alors qu'il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, il fait l'objet d'une réprimande de la part du ministre de la Guerre, se rapportant à l'époque où il commandait la 3<sup>e</sup> division de cavalerie, le 16 octobre 1901 pour avoir, « *par ses ordres antiréglementaires, a mis ses inférieurs dans la nécessité de commettre des irrégularités excessivement graves et a ainsi activé la désorganisation administrative d'un régiment sous ses ordres.* ». Les irrégularités portaient sur l'administration du 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers et en particulierité sur « *l'insouciance de l'emploi des deniers de l'Etat* » et l'affectation de ceux-ci à des dépenses non autorisées.

Discours du général Donop<sup>115</sup>, membre du Conseil supérieur de la guerre<sup>116</sup>

« *La mort du général de Benoist met en deuil tous les vrais cavaliers français* » (...). *Le général de Benoist, emporté en quelques heures, en plein exercice de son commandement, est assurément l'égal du général qui, dans la poésie sublime de la bataille, tombe frappé devant les siens au Champ d'honneur.* ».

Témoignage de L'Eclaireur de Lunéville<sup>117</sup>

« *Le général de Benoist était une des figures les plus connues du haut commandement. Grand, de taille bien prise, ayant conservé une vigueur juvénile, c'était un chef très actif, pouvant passer à cheval des journées entières s'intéressant aux moindres détails du service* ».

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 274.

*Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, janvier et février 1904.

Prévost (M.) et D'Amat (P.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome V, 1951, p. 1423.

Internet :

---

<sup>115</sup> Général Raoul, Marie Donop (1841-1910). SHD/DAT 9 Yd 258.

<sup>116</sup> Discours prononcé à Lunéville, le 27 janvier 1904, jour des obsèques du général de Benoist.

<sup>117</sup> *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 28 janvier 1904.



- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/179/41 ;
- [www.sourdeac.fr/G\\_famille/A\\_Cacqueray/Souvenirs](http://www.sourdeac.fr/G_famille/A_Cacqueray/Souvenirs).

Iconographie et photo :

- photo : SHD/DAT Gr 9 Yd 274.

Cartes postales :

- *Le général de Benoist se rendant à la revue*, E. Bastien, lib-édit-, Lunéville ;
- Série de cartes postales sur les obsèques du général de Benoist à Lunéville, le 27 janvier 1904, E. Bastien, lib-édit-, Lunéville et Quantin, lib-édit-, Lunéville.

## Annexe 46 : général Trémeau (1849-1915)

Général Trémeau (Charles, Louis)  
(1849 - 1915)



Le général Trémeau (s.d.)<sup>118</sup>

### ▪ Éléments biographiques

Né à Vendennesse (Nièvre), le 9 septembre 1849.

Saint-cyrien, promotion du 14 août 1870 (1869-1870).

Sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de dragons, le 14 août 1870, il est affecté au 13<sup>e</sup> régiment de dragons, le 1<sup>er</sup> novembre 1870 puis au 1<sup>er</sup> régiment de dragons, le 1<sup>er</sup> avril 1871. Après avoir suivi les cours de l'Ecole d'application de Saumur où il sort premier, il est promu lieutenant dans ce même régiment, le 15 mars 1873. Il est affecté au 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs, le 11 octobre 1873. Promu capitaine, le 24 octobre 1875, il entre l'année suivante à l'Ecole militaire supérieure<sup>119</sup> et en sort cinquième sur soixante-douze. Il est capitaine instructeur le 21 octobre 1879 au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs puis capitaine dans le même régiment le 9 février 1879. Officier d'ordonnance du général Campenon<sup>120</sup>, ministre de la Guerre, le 19 novembre 1879, il est mis en activité hors cadre au service d'état-major et affecté à l'état-major du 5<sup>e</sup> corps d'armée, le 17 février 1882. Le 16 octobre 1882, il est sous-directeur des

<sup>118</sup> [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

<sup>119</sup> Future Ecole supérieure de guerre.

<sup>120</sup> Général Jean-Baptiste, Marie, Edouard Campenon (1819-1891). SHD/DAT Gr 7 Yd 712.

études à l'école d'application de la cavalerie. Chef d'escadrons, le 20 décembre 1883, il est affecté au 13<sup>e</sup> régiment de dragons. Il est à nouveau officier d'ordonnance du général Campenon, ministre de la Guerre, le 19 novembre 1885 puis affecté à l'état-major du 15<sup>e</sup> corps d'armée, le 12 juillet 1887. Il devient chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, le 11 janvier 1889. Promu lieutenant-colonel à ce poste le 29 décembre 1890, il sert comme commandant en second de l'Ecole d'application de la cavalerie, le 10 janvier 1891.

En janvier 1893, lorsque le général Loizillon entre au ministère de la Guerre, il choisit le lieutenant-colonel Trémeau comme sous-chef de son cabinet et le nomme colonel, le 15 avril 1895. Affecté au 3<sup>e</sup> régiment de hussards, le 20 avril 1893, il est à nouveau sous-chef de cabinet du ministre de la Guerre. Il prend le commandement du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Le 12 mai 1899, il commande par intérim, la brigade de cavalerie du 1<sup>er</sup> corps d'armée.

Général de brigade, le 10 juillet 1899, il est maintenu dans son commandement. Le 25 juillet 1899, il est placé à la tête de la 24<sup>e</sup> brigade d'infanterie (12<sup>e</sup> division, 6<sup>e</sup> corps d'armée).

Promu général de division, le 13 juillet 1902, il prend le commandement de la 3<sup>e</sup> division de cavalerie, le 30 décembre 1902 puis celui de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, le 29 janvier 1904, en remplacement du général de Benoist brutalement décédé.

Le 30 octobre 1904, il est nommé au commandement du 12<sup>e</sup> corps d'armée à Limoges, puis à celui du 9<sup>e</sup> corps d'armée à Tours, le 24 février 1905, puis du 6<sup>e</sup> corps d'armée à Châlons, le 24 juin 1906. Tout en conservant ses responsabilités jusqu'au 13 octobre, il est président pour l'année 1907 du comité technique de la cavalerie et devient membre du Conseil supérieur de la guerre jusqu'en 1909. Par décret en date du 31 août 1909, le général Trémeau, déjà membre du Conseil supérieur de la guerre, est nommé vice-président dudit conseil en remplacement du général Lacroix, atteint par la limite d'âge. Cette désignation d'apparence plutôt honorifique et qui en temps de paix ne lui donne guère d'autres prérogatives spéciales que celles de directeur supérieur des manœuvres lui confère, en temps de guerre, le titre de « commandant en chef du groupe d'armées de la frontière du nord-est » et fait de lui, en réalité, le généralissime des armées françaises.

*« Ce choix du gouvernement a été unanimement approuvé, mais nulle part on ne s'en sera plus franchement et plus sincèrement félicité et réjoui que dans la cavalerie, toute heureuse de l'avoir vu porter sur le plus éminent de ses anciens chefs, toute fière aussi de l'honneur insigne qui lui échoit*

*pour la première fois depuis la réorganisation de notre armée, de fournir à celle-ci son commandant suprême »*<sup>121</sup>.

En septembre 1909, il est directeur des manœuvres du Bourbonnais.

Il est placé en situation de disponibilité, le 11 janvier 1911 puis placé par anticipation d'office pour raison de santé<sup>122</sup> dans la section de réserve, le 14 juin 1911<sup>123</sup>. Il est remplacé au Conseil supérieur de la guerre par le général Michel<sup>124</sup>.

Campagnes :

France : 7 septembre au 7 mars 1871 (Armée de Paris)

Il est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 12 juillet 1910.

Marié le 17 juin 1884 à Paris, à Louise, Marie Salmon, un fils et des filles<sup>125</sup>

Il meurt dans un accident de voiture à Château Beaudésert (ou Beau-Désert), Ouzouer-sur-Trézay, près Briare (Loiret), le 16 avril 1915<sup>126</sup>.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Chef d'escadrons, il est chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, le 11 janvier 1889. Il est promu lieutenant-colonel à ce poste le 29 décembre 1890 avant d'être affecté à l'Ecole d'application de la cavalerie, le 10 janvier 1891.

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 29 janvier 1904 au 3 octobre 1904.

#### ▪ Témoignages

La personnalité du général Trémeau<sup>127</sup>

<sup>121</sup> *Revue de cavalerie*, septembre 1909.

<sup>122</sup> Il est atteint « d'artério-sclérose généralisée, d'insuffisance rénale et hépatique et de troubles psychologique » d'après le rapport du médecin inspecteur général Delorme, président du comité technique de santé, du 11 juin 1911. SHD/DAT 9 Yd 348.

<sup>123</sup> Il fixe sa résidence à Paris, 197 bd Saint Germain.

<sup>124</sup> Général Victor, Constant Michel (1850-1937). SHD/DAT Gr 9 Yd 356.

<sup>125</sup> D'après son dossier personnel. SHD/DAT 9 Yd 348.

<sup>126</sup> Il décède à l'hospice de Briare (Loiret) suite à un accident de voiture, d'après l'acte de décès établi par la mairie de Briare, le 16 avril 1915. SHD/DAT Gr 9 Yd 348 ; *Le Petit Parisien*, numéro du 18 avril 1915.

<sup>127</sup> Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p., p. 26-27.

« Avec le général Trémeau, la cadence d'entraînement de la division devient plus régulière. Une direction plus calme s'attache à rendre moins fébrile l'activité des régiments, parce que plus méthodique. De très grande taille, imposant par sa prestance, son impassibilité olympienne et la lucidité de son intelligence, le général Trémeau forçait la confiance respectueuse de quiconque l'approchait. (...). En 1906 (...) au cours des manœuvres d'ensemble de trois divisions de cavalerie, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, rassemblées dans la plaine de Juvincourt, au nord de Reims (...), la personnalité du général Trémeau s'imposait à tel point que l'on n'apercevait plus au milieu du cercle que le chef de cavalerie (...). Cerveau admirablement organisé qu'il devait malheureusement surmener par un travail acharné et qui l'obligea à résilier, trop tôt pour le pays, ses hautes fonctions ».

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 348.

*Revue de cavalerie*, septembre 1909.

Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions*, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

*Le Petit Journal*, numéros du 1<sup>er</sup> septembre 1909 (cf. nomination), du 15 juillet 1910 (cf. participation à la Fête Nationale), 18 juin 1911 (cf. mise à la retraite).

*Le Petit Parisien*, numéro du 18 avril 1915 (cf. annonce de décès).

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/2626/72 (pas de documents en ligne) ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- SHD/DAT Gr 9 Yd 348 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

Cartes postales :

- *M. le général Trémeau commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie*, Quantin, Lib-Edit., s.d ;
- *Le général Trémeau, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie*, E. Bastien, lib-éditeur s.d ;

- *Manœuvre de garnison, sous la direction de M, le général Trémeau, inspecteur d'armée (La critique près du bois d'Hériménil), E. Bastien, lib-éditeur, s.d ;*
- *Manœuvres du Bourbonnais 1909. le général Trémeau généralissime commandant les manœuvres ;*
- *Grandes manœuvres du Bourbonnais (septembre 1909). Le général Trémeau, directeur des manœuvres et son état-major ;*
- *Grandes manœuvres du Bourbonnais (septembre 1909).Le général Trémeau, généralissime de l'armée française, reçoit les officiers étrangers venus assister aux manœuvres.*

Film :

- *L'Armée française en manœuvres du Bourbonnais en 1909, scènes d'actualité, Pathé frères, 1909, d'après Internet, [filmographie.fondation-jeromeseydoux-pathe.com](http://filmographie.fondation-jeromeseydoux-pathe.com), Henri Bousquet, Catalogue Pathé des années 1896 à 1914, Bures-sur-Yvette, Editions Henri Bousquet, 1994-2004.*



Le général Trémeau et son état-major lors des grandes manœuvres du Bourbonnais en septembre 1909<sup>128</sup>.

<sup>128</sup> Du 9 au 13 septembre 1909, sous une pluie soutenue, se déroule le premier acte des manœuvres du Bourbonnais, entre l'Allier et la Loire. Ces manœuvres de divisions et de brigades ont pour but, tout d'abord, de positionner le parti Blanc (13<sup>e</sup> CA) autour de Gannat et le parti Bleu (14<sup>e</sup> CA) autour de Roanne. Puis, à partir, du 11 septembre, les deux camps se resserrent dans un quadrilatère délimité par les villes de Moulins, Digoin, Roanne et Saint-Pourçain, avant de lancer les hostilités le 15 au matin, après une journée de repos. Les « Grandes manœuvres du Bourbonnais » contribuent à enraciner un sentiment national de fierté et à développer un sentiment de revanche après la perte de l'Alsace et de la Moselle. Entre le 15 et le 19 septembre, sous la direction du général Trémeau, les 21 000 hommes du 13<sup>e</sup> CA du général Goiran (1847-1927) affrontent les 24 000 hommes du 14<sup>e</sup> CA du général Robert (1848-1927). La ville de La Palisse est choisie comme siège de l'Etat-major et base de départ du dirigeable *République*, vedette de ces grandes manœuvres. Internet, [palicia.blogspot.com](http://palicia.blogspot.com). D'après une carte postale de l'époque.

## Annexe 47 : général Got (1847-1911)

**Général Got** (Pierre-Emile)  
(1847 - 1911)



Le général Got (s.d.)<sup>129</sup>

### ▪ Eléments biographiques

Né à Lodève (Hérault), le 3 juillet 1847.

Saint-cyrien, promotion de Mentana (1867-1869).<sup>130</sup>

Sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs, le 1<sup>er</sup> octobre 1869, puis au 2<sup>e</sup> régiment mixte de cavalerie légère, le 24 septembre 1870, il est nommé lieutenant « à titre provisoire », le 13 novembre 1870, puis capitaine « à titre provisoire », le 7 janvier 1871 dans le même régiment. Affecté au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 11 février 1871, il est remis lieutenant par la commission de révision des grades à compter du 13 novembre 1870. Au cours de la guerre franco-prussienne, il participe aux opérations de l'armée de la Loire à Coulmiers, en novembre 1870, à la défense du secteur de Beaugency-Forêt de Marchenoir en décembre, puis à celle du Mans en janvier 1871. Affecté au 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval le 5 mars 1872, puis au 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs cheval, le 14 novembre 1873, il

<sup>129</sup> Photo Eug. Pirou, Paris. La photo est prise alors qu'il est chevalier de la Légion d'honneur. Il ne peut donc être que général de brigade sur ce cliché. En effet, il est promu officier de la Légion d'honneur, le 30 décembre 1901, mais général de division, le 23 septembre 1904. Légion d'honneur, dossier LH/1171/67, SHD, Gr 9 Yd 400.

<sup>130</sup> Même promotion que le général Cherfils (Pierre, Joseph, Maxime) qui commande la 2<sup>e</sup> BD de la 2<sup>e</sup> DC, du 23 juin 1905 au 22 septembre 1909.

est capitaine dans ce régiment le 9 décembre 1878. Il est chef d'escadrons, le 16 novembre 1883 au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs. Lieutenant-colonel le 29 décembre 1891, il sert au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval puis promu colonel le 24 décembre 1894, il prend le commandement de ce régiment

Général de brigade le 28 décembre 1900, il commande la brigade de cavalerie du 13<sup>e</sup> corps d'armée et les subdivisions de Roanne et de Montluçon, le 19 janvier 1901 puis, le 2 avril 1902, la 18<sup>e</sup> brigade d'infanterie et les subdivisions de Blois et d'Orléans. Il est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 8<sup>e</sup> corps d'armée à Dijon, le 16 juin 1904.

Promu général de division le 23 septembre 1904, il est placé à la tête de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie jusqu'au 9 mai 1906, date à laquelle il est nommé membre du comité technique de la cavalerie et cesse d'exercer son commandement<sup>131</sup>. En avril 1907, il est chargé de l'inspection général du 5<sup>e</sup> arrondissement de gendarmerie.

Il est mis en disponibilité le 22 mars 1908<sup>132</sup>.

Campagnes :

France : 24 septembre au 10 février 1871

Promu officier de la Légion d'honneur, le 30 décembre 1901.

Marié à la mairie de Tours, le 18 juillet 1904<sup>133</sup>, à Marie, Clémentine Rebillard, née le 10 décembre 1878 à Corgoloin (Beaune, Côte d'Or)<sup>134</sup>.

Décédé à Saint-Sébastien-les-Nantes (Loire-Atlantique), le 2 août 1911<sup>135</sup>.

---

<sup>131</sup> A-t-il été relevé de son commandement parce qu'il « buvait », comme il semble laisser supposer dans ses courriers adressés au ministre de la Guerre en 1908 et 1910 ? Voir les témoignages.

<sup>132</sup> Par un courrier du 9 juillet 1908 puis du 19 janvier 1910, il demande au ministre de la Guerre d'être réintégré en situation d'activité. Ses demandes restent sans succès. Il se retire à Fontenay-sous-Bois (Seine) puis à Préfaïlles et Rezé (Loire Inférieure). Le 24 juin 1911, il rend-compte au ministre de la Guerre qu'il habite désormais chemin de la Graineraie, Côte Saint Sébastien à Nantes, lieu de son décès.

<sup>133</sup> Autorisation accordée par la ministre, le 16 juin 1904, les deux enfants étant nés hors mariage. Le rapport de gendarmerie est pourtant défavorable en février 1904 et l'avis du général André ministre de la Guerre aussi. Le général de brigade Got a alors 57 ans. Par une lettre adressée au ministre de la Guerre en date du 13 juin 1904, le général Got insiste pour que lui soit accordée cette autorisation car *« ce n'est pas pour moi, c'est pour deux petits êtres, qui moi disparu, resteront voués à la misère à tous les vices qui en sont la suite. J'aime ces enfants, je ne puis m'en séparer. Et si la mère me les prend, c'est son droit, car je n'ai pu que les reconnaître. Et puis si vous m'accordez, rien ne sera changé à la situation, la mère ne prétend pas tirer de ce mariage les prérogatives de position qui pourraient s'ensuivre. Je resterai encore deux ans au service, ailleurs qu'à Blois et je m'en irai en retraite avec la conscience du devoir accompli »*.

<sup>134</sup> Deux enfants dont un garçon de 8 ans (Pierre), né d'un père inconnu, une fille de 2 ans (Germaine), reconnue par le général Got.



▪ **Temps de commandement à Lunéville**

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 23 septembre 1904 au 9 mai 1906.

▪ **Témoignages**

**Notation**<sup>136</sup>

1/ Notation du général Michal, commandant le 20<sup>e</sup> CA, le 1<sup>er</sup> novembre 1905

*« M. le général Got est arrivé à Lunéville accompagné de la réputation d'un bon manœuvrier. Les manœuvres d'automne auxquelles la division de cavalerie devait prendre part comme cavalerie d'armée lui fourniront l'occasion de faire valoir les qualités de commandant de cavalerie. En raison de la situation politique extérieure et aussi de quelques cas de fièvre typhoïde survenus à Lunéville la 2<sup>e</sup> division de cavalerie a été maintenue dans sa garnison pendant les manœuvres et à du se borner à faire aux environs des manœuvres de garnison avec le 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied ».*

2/ Notation du général Bailloud, commandant le 20<sup>e</sup> CA, le 31 mai 1906

*« Le général Got quitte le commandement de la 2<sup>e</sup> division pour entrer au comité de cavalerie. C'est un officier vigoureux mais son képi sur l'oreille lui donne une apparence un peu bohème qui lui a nui dans l'esprit public à Lunéville beaucoup plus certainement que dans l'esprit de ses officiers. Je l'ai vu en effet à toutes heures de jour et de nuit en ville et sur le terrain et je ne l'ai jamais trouvé « même allumé ». Il a l'esprit fin et ces critiques à la manœuvre sont justes. Il monte bien et longtemps. Il peut certainement rendre de bon services non seulement au Comité mais dans un autre emploi qu'à la frontière où il faut d'user pour beaucoup plus de travail qu'ailleurs et ou d'autre part nos moindres faits et gestes donnent lieu aux commentaires les plus variés et pas toujours très justes ».*

**Demandes de réintégration en situation d'activité**

1/ Lettre du général Got au Ministre de la guerre, du 9 juillet 1908

*« J'ai l'honneur de vous demander ma réintégration dans une position d'activité, celle qui vous plaira de me donner Je vous ai demandé la succession de monsieur le général Thoret à Alger. Je renouvelle ma demande. Je ne suis pas juge dans ma cause personnelle. Cette justice vous appartient. Pourtant je dois bien dire, puisque c'est la vérité que je suis bien portant, vigoureux et même que mes facultés intellectuelles n'ont pas faibli. On a dit que je buvais. C'est une accusation calomnieuse, injurieuse et fausse. Cela n'est pas dans mes notes. Mes chefs et mes camarades, mes sous-ordres peuvent témoigner. J'ai donné dans ma carrière militaire l'exemple d'aller au cercle 2 fois*

---

<sup>135</sup> Veuve domiciliée à Paris, 49 quai de Bourbon (4<sup>e</sup>).

<sup>136</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 400.

*par jour pour rétablir la camaraderie, les bonnes relations entre officiers. Le soir je prenais 2 travers de doigts d'absinthe, jamais plus, mais j'y renonce. Je n'irai plus au cercle. C'est mal porté. Je suis en disponibilité, je vais être en demi-solde, sans fortune personnelle, ayant une famille, deux enfants à élever. J'avais compté sur les quatre années d'activité qui me reste à faire pour épargner un peu, pour leur laisser quelque chose et ça va être la gêne. Laissez-moi, je vous en prie, monsieur le ministre, ces quatre années d'activité de solde d'activité. Nommez-moi où vous voudrez. »*

## 2/ Lettre du général Got au Ministre de la guerre, du 19 juillet 1910

*« J'ai l'honneur de vous demander d'être replacé dans une position d'activité de préférence dans un comité. Voilà deux ans que je suis disponible. Pourquoi ? Je l'ignore. On ne me l'a jamais dit. Je cherche un motif. Je n'en trouve pas. Si j'ai manqué en quoi que ce soit, la punition n'est-elle pas suffisante ? Il y a quatre ans, je commandais la division de Lunéville. On m'a retiré ce commandement. Placé au comité de cavalerie, on m'a mis en disponibilité. Au commencement de l'année 1906, étant menacé de perdre mon commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, le général Brugère vint passer une inspection. Il me quitta en assurant que je conserverais mon commandement puis il ajouta « activez-vous davantage » ; et puis : « on m'a dit que vous buvez ». Voilà l'infâme calomnie dont se sont servi ceux qui voulaient ma perte, qui ne pouvaient supporter d'être sous mes ordres. Oui j'allais au cercle et le soir j'y prenais un doigt d'absinthe. On a du joliment amplifier ce verre d'absinthe. Eh bien ! J'ai écrit à votre prédécesseur que je renonçais à cette habitude. C'est chose faite. Depuis longtemps je ne vais plus au café. Je ne bois que de l'eau rougie à mes repas. Et il sera ainsi jusqu'à la fin de ma vie. Je me devais à moi-même, je devais à mes enfants de protester et de me laver de cette accusation. Et maintenant que reste-t-il contre moi ? Je suis sans fortune ? J'ai besoin de ma solde j'ai de nombreuses charges. Permettez-moi monsieur le ministre de compter sur votre justice. Je me teins à votre disposition. »*

### ▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

### ▪ **Sources**

SHD/DAT

- Gr 9 Yd 400.

Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions*, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

Prévost (M.), D'Amat (P.), Tribout de Morembert (H.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome XIII, 1985, p. 672.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1171/67 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- SHD/DAT Gr 9 Yd 400 ;
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com).

Cartes postales :

- M. le général Got commandant la 2e division de cavalerie et son état-major, E. Bastien, lib-éditeur, s.d.

## **Annexe 48 : général Meneust (1848-1911)**

**Général Meneust (Henri)**  
(1848 - 1911)



Le général Meneust (s.d.)<sup>137</sup>

### ▪ **Éléments biographiques**

Né à Péronne (Somme), le 8 décembre 1848.

Saint-cyrien, promotion Suez (1868-1870).<sup>138</sup>

Il est sous-lieutenant le 15 juillet 1870 au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Pendant la guerre franco-prussienne, il participe aux batailles de Borny, le 14 août, de Gravelotte, le 16 août, de Saint-Privat, le 18 août, de Servigny, le 31 août. Il prend part aux événements de Metz jusqu'au jour où il est fait prisonnier, le 28 octobre 1870. Il est d'abord interné à Oppeln en Silésie puis à Stralsund en Poméranie jusqu'à son retour en France, le 30 mars 1871.

Lieutenant le 19 juillet 1873, il sert au 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs. Capitaine instructeur, le 21 octobre 1875 au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, il est capitaine commandant dans ce même régiment, le 5 décembre 1878. Affecté au 11<sup>e</sup> régiment de dragons, le 30 décembre 1884, il est chef d'escadrons, le 7 novembre 1884, au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. De 1881 à 1882 en Algérie, il fait partie des colonnes expéditionnaires appelées à réprimer les mouvements insurrectionnels sur le territoire. Il participe en particulier aux combats de

---

<sup>137</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 423.

<sup>138</sup> Même promotion que le futur général de Mas Latrie, commandant la 2<sup>e</sup> DC à titre provisoire du 16 novembre 1907 au 20 novembre 1909 comme général de brigade puis à titre définitif comme général de division, du 20 novembre 1909 au 21 octobre 1912.

Chellala (colonne Innocenti), le 19 mai 1881, de Mikam Sidi Cheik (colonne Détrie), le 6 juin 1881 et de Kreider (colonne Swinney) le même mois et de Kreneg-El-Youadia (colonne Marmek), le 1<sup>er</sup> mars 1882. Après avoir servi au 26<sup>e</sup> régiment de dragons, comme lieutenant-colonel, le 9 avril 1892, il est promu colonel, le 23 mars 1895 et prend le commandement du 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Il commande par intérim la 14<sup>e</sup> brigade de cavalerie, le 24 avril 1900.

Général de brigade, le 30 décembre 1901, il est maintenu dans son commandement jusqu'au 30 décembre 1902, date à laquelle il prend le commandement de la 6<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

Promu général de division, le 9 mai 1906, il prend le jour même le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie jusqu'au 16 janvier 1908. Le 17 janvier 1908, il est nommé au Comité technique de la gendarmerie. Il est inspecteur général du 2<sup>e</sup> arrondissement de gendarmerie le 17 janvier 1908 puis du 3<sup>e</sup> arrondissement, le 12 février 1909.

Il est placé par anticipation, sur sa demande, pour raisons de santé<sup>139</sup>, dans la section de réserve, le 3 juin 1911<sup>140</sup>.

#### Campagnes :

France (contre l'Allemagne): 12 août au 28 octobre 1870 ;

Prisonnier de guerre: 28 octobre 1870 au 30 mars 1871 ;

Algérie : 30 décembre 1875 au 30 mars 1884 ;

Algérie et Tunisie : 1<sup>er</sup> avril 1884 au 19 janvier 1885.

Promu commandeur de la Légion d'honneur, le 12 juillet 1911.

Célibataire<sup>141</sup>.

Décédé à Saint-Germain-en-Laye, le 9 août 1911.<sup>142</sup>

---

<sup>139</sup> Il est atteint « *de néphrite chronique avec albuminurie et crise récente d'urémie à forme pulmonaire* » d'après le rapport du médecin inspecteur général Delorme, président du comité technique de santé, du 24 mai 1911. SHD/DAT 9 Yd 423.

<sup>140</sup> Il se retire à Saint-Germain-en-Laye, 111, rue de Pologne.

<sup>141</sup> D'après son dossier personnel. SHD/DAT 9 Yd 423.

<sup>142</sup> Il est enterré à Beauvais (cimetière général, 3<sup>ème</sup> enclos, 2<sup>ème</sup> carré, mur d'enceinte).

- **Temps de commandement à Lunéville**

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 9 mai 1906 au 16 novembre 1907.

- **Témoignages**

Sans objet.

- **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

- **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 423.

Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1825/2 ;
- <http://seynaeve.pagesperso-orange.fr/index.htm> (sépultures de militaires).

Iconographie et photo :

- SHD/DAT Gr 9 Yd 423.

Cartes postales :

- Monsieur le général Meneust, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie et son état-major, E. Bastien, lib-éditeur, s.d.

## **Annexe 49 : général de Mas Latrie (1851-1927)**

**Général de Mas Latrie** (Jacques, Marie, Armand)  
(1851 - 1927)



Le général de Mas Latrie commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée en 1914<sup>143</sup>

### ▪ **Éléments biographiques**

Né à Paris, le 23 Janvier 1851.

Saint-cyrien, promotion de Suez (1868-1870).<sup>144</sup>

Sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de hussards, le 15 juillet 1870, il prend part à la guerre franco-prussienne avec ce régiment, puis avec le 1<sup>er</sup> régiment de marche de hussards comme lieutenant « à titre provisoire », le 28 octobre 1870. Il est capitaine « à titre provisoire », le 28 janvier 1871. Le 9 février, il sert au 4<sup>e</sup> régiment de hussards puis il est remis lieutenant par la commission de révision des grades, le 15 juillet suivant. Après avoir suivi les cours de l'Ecole d'application de cavalerie du 1<sup>er</sup> janvier au 14 octobre 1873, où il sort avec le numéro 1 sur 94 officiers stagiaires, il est affecté au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval comme capitaine instructeur, le 27 octobre 1873. Le 5 décembre 1876, il est détaché

<sup>143</sup> D'après une carte postale de l'époque.

<sup>144</sup> Même promotion que le futur général Meneust (1848-1911), commandant la 2<sup>e</sup> DC du 9 mai 1906 au 16 novembre 1907, auquel il succède.

à l'Ecole militaire supérieure. Il retourne au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 16 décembre 1878. Il est cité au Journal Militaire et reçoit du ministre de la Guerre « *une lettre d'éloge le 25 janvier 1880 pour le zèle et l'intelligence dont il a fait preuve pendant la durée du cours qu'il a suivi en 1880 à l'école des travaux de campagne à Versailles* »<sup>145</sup>.

Il est mis en activité hors cadre pour être affecté au service de l'Etat-major le 22 mars 1881 et rejoint l'état-major du 3<sup>e</sup> corps d'armée deux jours plus tard. Il est major au 1<sup>er</sup> régiment de hussards, le 30 décembre 1884 puis promu chef d'escadrons, le 12 mars 1887. Il sert comme chef d'état-major à la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, le 13 mai 1887. Promu lieutenant-colonel à ce poste, le 10 juillet 1892, il est affecté au 2<sup>e</sup> régiment de hussards, le 30 mars 1893. Le 30 mars 1895, il est promu colonel et prend le commandement du 19<sup>e</sup> régiment de dragons.

Général de brigade, le 30 décembre 1902, il est nommé à la tête de la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers puis à celle de la 1<sup>ère</sup> brigade de hussards, le 9 avril 1903, et enfin à celle de la brigade de cavalerie du 7<sup>e</sup> corps d'armée, le 25 février 1907. Le 16 novembre 1907, il prend le commandement à titre provisoire de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie.

Promu général de division le 21 décembre 1909, il est confirmé dans le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à titre définitif. Le 17 mars 1910, il fait une violente chute de cheval en allant inspecter le 8<sup>e</sup> régiment de dragons à Lunéville<sup>146</sup>.

Le 21 octobre 1912, il est nommé à la tête du 18<sup>e</sup> corps d'armée à Bordeaux.

En 1913, il est choisi comme aide de camp par Alphonse XII, roi d'Espagne, lors de sa visite officielle en France. A l'issue de cette visite, le roi, en lui remettant la plaque de son ordre, lui dira : « *Je vous donne par amitié un Ordre qui est réservé aux princes de ma Famille* »<sup>147</sup>.

En août 1914, le 18<sup>e</sup> corps d'armée, d'abord en Lorraine avec la II<sup>e</sup> Armée et ensuite affecté à la V<sup>e</sup> armée, commandée par le général Lanrezac. Durant la bataille de Charleroi, le 18<sup>e</sup> corps d'armée est engagé dans la région de Lobbes du 22 au 23 août 1914 face à deux corps d'armée allemands. Obligé de battre en retraite, le général Lanrezac est relevé de son

---

<sup>145</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 488.

<sup>146</sup> « M. le général de Mas Latrie commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à huit heures du matin était à cheval au manège pour une inspection du 8<sup>e</sup> dragons lorsque sa monture étant au galop glissa des quatre pieds l'entraînant dans sa chute. Lorsqu'il fut relevé, M. le général portait traces de violentes contusions à la jambe droite ». SHD/DAT Gr 9 Yd 488.

<sup>147</sup> [www.mas-latrie.com](http://www.mas-latrie.com).



commandement par le général Joffre. Il entraîne dans sa disgrâce quelques-uns des commandants de corps d'armée sous ses ordres, et parmi eux, le général de Mas Latrie. Par décret du 9 septembre 1914, il est ainsi relevé de son commandement et placé en situation de disponibilité. Par décision ministérielle du 13 avril 1915, il est ensuite nommé inspecteur des dépôts de cavalerie de la 9<sup>e</sup> région, puis par celle du 19 juin 1915, de ceux des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régions,

Il est placé d'office par anticipation en 2<sup>e</sup> section, section de réserve, le 16 octobre 1915 et maintenu dans ses fonctions. Il est relevé de ses fonctions et replacé dans la section de réserve, le 18 novembre 1915.

Campagnes :

France (contre l'Allemagne): 24 septembre au 7 mars 1871 ;

France (à l'intérieur): 22 mars au 3 avril 1871 (troubles de Toulouse) ;

France (contre l'Allemagne): 2 août 1914 au 10 septembre 1914 ;

France (à l'intérieur): 11 septembre 1914 au 17 novembre 1917.

Promu commandeur de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1912, il est décoré à Lunéville cinq jours plus tard par le général Goetschy, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée.<sup>148</sup>

Marié le 12 Juillet 1877 à Marie, Félicité Moissenet.<sup>149</sup> Le ménage n'a pas d'enfants.

Décédé à Cannes (Alpes Maritimes)<sup>150</sup>, le 17 janvier 1927.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à titre provisoire du 16 novembre 1907 au 20 novembre 1909 comme général de brigade puis à titre définitif comme général de division, du 20 novembre 1909 au 21 octobre 1912.

<sup>148</sup> Légion d'honneur, dossier LH/1774/18 et cartes postales de l'évènement.

<sup>149</sup> Le couple n'aura pas d'enfants. D'après [www.mas-latrie.com](http://www.mas-latrie.com).

<sup>150</sup> Décédé à Cannes, boulevard d'Alsace, à l'hôtel de Paris.

## ▪ Témoignages

### Une indiscretion et une mise en garde du général Picquart, ministre de la Guerre<sup>151</sup>

Courrier du ministre de la Guerre au général commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée, le 2 décembre 1908.

*« J'ai pris connaissance de la lettre de M. le général commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie que vous m'avez transmise et dans laquelle cet officier général expose que l'indiscrétion sur la question des rengagements dans la cavalerie devait résulter d'une conversation tenue par lui au cours d'un banquet, à un membre du parlement. Il ne vous échappera pas combien ont été imprudents les commentaires du général de Mas Latrie, puisqu'il a pu en être fait état pour donner lieu à une discussion publique et à des articles de presse qui les ont reproduits plus ou moins exactement. J'ai adressé à ce sujet des observations à M. le général commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie qui a perdu de vue, dans la circonstance les instructions de principes toujours en vigueur et interdisant aux officiers de tous grades des appréciations verbales ou écrites de cette nature. M. le général de Mas Latrie a été d'ailleurs généreux en déclarant le seul responsable des conséquences de son langage. Car, à ma connaissance, nombre d'officiers de la garnison de Lunéville se livrent, à tout propos, à des conversations ou à des correspondances, où ils témoignent d'un manque de confiance regrettable chez les militaires placés à la frontière. Plus encore que des conversations étourdies, un tel état d'esprit avec lequel contraste heureusement celui qui règne dans les autres parties de la frontière, me paraît dangereux dans une troupe d'avant-garde, et s'il devait persister, je serais amené à rechercher pour cette cavalerie qui se juge trop avancée, un abri derrière une forteresse ! ».*

### Notation<sup>152</sup>

1/ Notation délivrée par le général Goetschy, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée, en 1911.

*« Possédant à un haut point toutes les qualités qui font le vrai chef de cavalerie, le général de Mas Latrie commande sa belle division avec une véritable maestria. Vient de commander aux manœuvres d'automne du 20<sup>e</sup> corps un des partis composé de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie et d'un détachement d'infanterie. A fait preuve à nouveau, des qualités militaires qui l'ont toujours distingué. La belle division a opéré avec le brio merveilleux dont elle est coutumière ».*

2/ Notation délivrée par le général Goetschy, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée en 1912.

*« Toujours très brillant chef de cavalerie ; sa place est à la tête de la cavalerie française ; nul mieux que lui ne remplirait cet emploi ».*

---

<sup>151</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 488.

<sup>152</sup> *Idem.*

### Une division d'avant-garde<sup>153</sup>

*« Sous de telles impulsions successives et concordantes, la 2<sup>e</sup> division de cavalerie acquérait dans toute l'armée la réputation qui ne l'a plus quittée de division d'avant-garde. Elle devenait, comme se plaisait à la qualifier, en connaisseur l'un de ses chefs les plus fins et les plus avertis, le général de Mas Latrie, « l'arme la plus aiguisée de France (...). Le général de Mas Latrie avait en 1912, grandement contribué à lui donner cet affûtage ».*

*« Il s'est créé dans la 2<sup>e</sup> division une ambiance propice au développement des plus remarquables qualités militaires. »*

### Critique du général Joffre<sup>154</sup>

*« Général de Mas Latrie, 63 ans. Avis du général commandant en chef, du 16 octobre 1914. S'est montré constamment insuffisant dans le commandement de son corps d'armée, qui s'est conduit brillamment au jour où le général de Maud'huy l'a remplacé. Quand j'ai relevé le général de Mas Latrie, je lui ai fait offrir de commander une division de cavalerie. Il a refusé et ne s'est décidé à accepter que plusieurs jours après. Il doit être mis à la retraite (à moins qu'il ne demande à être placé au cadre de réserve) ».*

### Un général responsable « de la destruction de la cathédrale de Reims »<sup>155</sup>

Courrier de M. Dumon (?), demeurant 88 avenue de Léna (Paris ?) au ministre de la Guerre, du 16 novembre 1915.

*« Il existe un général Français qui a fait plus de mal à son pays qu'aucun général allemand. Il a été chassé du front par le général Joffre, car faute d'avoir exécuté des ordres précis, il a la responsabilité du bombardement de Reims - de la destruction de la cathédrale de Reims - ceci est de l'histoire- il s'appelle Mas-Latrie- par une malsaine camaraderie il a obtenu un poste à l'arrière. Là encore son influence est néfaste. Les dépôts qui lui sont confiés regorgent d'embusqués, c'est par milliers qu'il faut les compter. Ce scandale doit cesser (...) Il faut sortir de l'armée un général qui la déshonore, il sera peut-être même bon de savoir quelle est la protection obstinée qui, après l'exécution par notre Joffre lui a assuré un nouveau poste. Ne parlez pas mais agissez – et ce sera justice. (...) ».*

<sup>153</sup> Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p., p. 19.

<sup>153</sup> SHD/DAT Gr 9 Yd 488.

<sup>154</sup> *Idem.*

<sup>155</sup> Cette lettre rend responsable le général de Mas Latrie de la destruction de la cathédrale de Reims, mais rien dans les premières semaines de la guerre, alors qu'il commande le 18<sup>e</sup> corps d'armée au sein de la II<sup>e</sup> Armée en Lorraine puis de la V<sup>e</sup> Armée dans le Nord de la France, ne permet de lier son action aux destructions citées. La lettre qui fait référence à un capitaine « puni de 30 jours de forteresse » a peut-être été écrite par un militaire qui agit par pure calomnie. SHD/DAT Gr 9 Yd 488.

Le 13 mai 1912, le général de mas Latrie écrit à son neveu Jean de Mas latrie « cette lettre prémonitoire au désastre à venir » <sup>156</sup>.

*« .... si l'on n'a pas voulu de moi pour ce rôle, c'est que ma doctrine nettement offensive au sabre ou à la lance, n'admettant le combat à pied seulement après que l'ascendants au sabre et en masse sur la cavalerie adverse aura été pris, est rejetée et que les entours du ministre n'en veulent pas, parce qu'ils n'ont pas la foi et aiment mieux la défensive qui leur permet de se mettre en réserve loin en arrière des troupes et de suivre sur les grandes cartes, voire même en voiture seul cheval que nombre de nos généraux peut supporter. En défendant mes convictions, je me mets en opposition avec les grands chefs (sauf le général Pau qui seul à protesté contre la baïonnette donnée à toute la cavalerie comme un emblème de la défensive) et ne puis rien obtenir. Sincèrement, au point de vue amour propre, c'est dur, après 10 ans de frontières, de se voir passer sur le dos par ton ancien lieutenant-colonel...».*

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 488

Froidefond des Farges de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

Prévost (M.) et D'Amat (P.) [Dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome 5, 1951, p. 1423

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1774/18 (23 documents).
- [www.mas-latrie.com](http://www.mas-latrie.com).
- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com) (base de données photos).

Iconographie et photo :

- [www.military-photos.com](http://www.military-photos.com)

Cartes postales :

---

<sup>156</sup> [www.mas-latrie.com](http://www.mas-latrie.com).

- *Le général de Mas Latrie et la 2<sup>e</sup> brigade de dragons*, Quantin, Lib-Edit., s.d ;
- *Le général de Mas Latrie, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie et son état-major*, Quantin, Lib-Edit., s.d ;
- *Le général de Mas Latrie, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie et le général Varin, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de dragons*, Quantin, Lib-Edit., s.d ;
- *Le général de cavalerie de Mas Latrie, donnant ses derniers ordres avant de prendre le commandement des troupes (Revue du 20<sup>e</sup> corps, 14 mars 1912)*, Quantin, Lib-Edit ;
- *L'aviateur M. le capitaine Eischmann, après son atterrissage, montant le cheval de M. le général de Mas Latrie, pour sauter les obstacles du Champ de Mars*, E. Bastien, lib-éditeur, s.d ;
- *La revue du 14 juillet. Monsieur le général de Mas Latrie commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, se rendant à la revue*, E. Bastien, lib-éditeur, s.d ;
- *M. le général Goetschy, commandant le 20<sup>e</sup> corps, remettant la cravate de commandeur de la Légion d'honneur à M. le général de division de Mas Latrie (avec une vue « Le 8<sup>e</sup> Dragons se rendant à la revue » et une vue « M. le général Goetschy) »)*, E. Bastien, lib-éditeur, s.d ;
- *M. le général Goetschy, commandant le 20<sup>e</sup> corps, remettant la cravate de commandeur de la Légion d'honneur à M. le général de division de Mas Latrie, (avec une vue « Défilé des dragons »)*, s.d ;
- *Le général de cavalerie de Mas Latrie, commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée*, N.D Phot., s.d ;
- *Le général de Mas Latrie*, S. Farges, édit. Lyon, s.d.

## Annexe 50 : général Lescot (1854-1940)

**Général Lescot** (Antide, Léon)  
(1854 - 1940)



Le général Lescot commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, s.d.<sup>157</sup>

### ▪ Éléments biographiques

Né à Montbéliard, le 7 mai 1854<sup>158</sup>.

Saint-cyrien, promotion du Shah (1872-1874).

Sous-lieutenant, le 1<sup>er</sup> octobre 1874, il est affecté au 22<sup>e</sup> régiment de dragons à Saumur et suit les cours de l'Ecole de cavalerie. Il rejoint le 9<sup>e</sup> régiment de hussards à Vesoul, le 22 octobre 1875. Après avoir participé à des travaux de révision de la carte de France, il reçoit un témoignage officiel de satisfaction et une citation au journal militaire officiel. Lieutenant, le 27 octobre 1879, il sert au 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à Lunéville. Au sein d'un

<sup>157</sup> Archives de la famille Lescot.

<sup>158</sup> Fils de, Claude, Antoine, Félix Lescot (1824 -1891), Substitut du procureur Impérial à Dole puis Président du tribunal de Vesoul et de Louise, Victorine, Etienne, Barbe la Batie (1824 - 1855).

détachement de son régiment, il est envoyé en Algérie où il débarque le 14 avril 1881. Il fait partie du Corps expéditionnaire de Tunisie, du 14 avril 1881 au 12 juin 1882. Il séjourne en Algérie du 13 juin 1882 au 5 janvier 1884<sup>159</sup>.

Capitaine, le 20 décembre 1883 au 12<sup>e</sup> régiment de dragons à Troyes, il est officier d'ordonnance de l'Inspecteur Général permanent du 3<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, le général Carrelet<sup>160</sup> (22 octobre 1885 - 2 mars 1886), puis le général Robillot<sup>161</sup> (2 mars 1886 - 17 mars 1888), et enfin le général Grandin<sup>162</sup> (17 mars 1888 - 22 octobre 1889). Le 6 août 1886, il reçoit les félicitations du ministre de la Guerre pour une étude sur un « *système nouveau de remonte des officiers subalternes de cavalerie* ».

Il prend le commandement d'un escadron au 12<sup>e</sup> régiment de dragons, de septembre 1889 à septembre 1893. Il donne une conférence sur « *la tactique de la cavalerie* » aux officiers de la garnison de Nancy, le 7 février 1891 et commande l'escorte du Président de la République Sadi Carnot, lors de sa venue dans cette ville, le 5 juin 1892.

Il se rend à Corberon (Indre-et-Loire), le 2 septembre 1893, pour assister aux manœuvres d'ensemble de cavalerie. Il est mis à la disposition du général Grandin, commandant la division provisoire des 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> brigades. Promu chef d'escadrons le 2 octobre 1893, il sert au 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs à Epinal, du 2 octobre 1893 au 7 octobre 1899.<sup>163</sup> Il donne une conférence sur « *la tactique de la cavalerie* » aux officiers de la garnison de Saint-Dié en 1894 puis une autre sur « *la tactique des 3 armes* » au cercle militaire d'Epinal en 1895. Il est désigné comme examinateur de l'instruction militaire des élèves de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1897 et 1898.

Lieutenant-colonel, le 7 octobre 1899, il est affecté au 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à Vesoul. Désigné pour accomplir un stage au 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Belley, du 15 novembre 1899 au 22 septembre 1900, il participe aux manœuvres d'automne de la 14<sup>e</sup> division d'infanterie.

Promu colonel le 30 décembre 1902, il prend le commandement du 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval et reste cinq années à sa tête.

---

<sup>159</sup> *Idem.*

<sup>160</sup> Général Paul Carrelet (1821-1886). SHD/DAT Gr 1610

<sup>161</sup> Général Nicolas, Félix Robillot (1826-1905). SHD/DAT Gr 9 Yd 46.

<sup>162</sup> Général Claude, Victor, Eugène Grandin (1831-1912). SHD/DAT Gr 9 Yd 77.

<sup>163</sup> Il sert sous les ordres du colonel Meneust (1848-1911), futur commandant de la 2<sup>e</sup> DC de 1906 à 1907. Le colonel Meneust lui remet la Légion d'honneur.

Général de brigade, le 22 décembre 1907, il prend le commandement de la 8<sup>e</sup> brigade de dragons à Belfort. Il participe aux manœuvres d'ensemble de cavalerie dans le Bourbonnais<sup>164</sup> et commande la division pendant deux journées en 1909. Il prend part aux manœuvres de cadres de la division et aux manœuvres d'ensemble des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> divisions de cavalerie pendant lesquelles il commande la 8<sup>e</sup> division de cavalerie en 1910. Pendant les manœuvres d'ensemble de cavalerie en 1911, il exerce le commandement provisoire de cette même division.<sup>165</sup>

Le 23 octobre 1912, il est nommé au commandement par intérim de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville.,

Général de division, le 26 décembre 1912, il est maintenu à titre définitif au commandement de sa division, le 26 décembre 1912.

Le 3 avril 1913, « *dès qu'il a été informé de l'atterrissage d'un ballon allemand à Lunéville, le gouvernement a prescrit une enquête immédiate confiée à l'autorité militaire. Il y a été procédé par le général Lescot, commandant d'armes, et le général Hirschauer, inspecteur permanent de l'aéronautique militaire, assisté du sous-préfet de Lunéville, M. Lacombe* »<sup>166</sup>

Le dimanche 10 août 1913, il organise la grande fête hippique de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville. Le 22 septembre 1913, il est auprès du général Lyautey dans sa propriété de Crévic et participe avec un détachement du 17<sup>e</sup> régiment de chasseur à cheval et du 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied à la remise de la Légion d'honneur au capitaine Massiet<sup>167</sup>. Le dimanche 16 novembre 1913, il accueille le ministre de la Guerre pour inaugurer le nouveau hangar d'aviation de Lunéville

A partir du 30 juillet 1914, il organise la mobilisation et le déploiement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie en couverture de la II<sup>e</sup> Armée en Lorraine. Il engage sa division et les troupes d'infanterie qui lui sont détachées dans les combats de Lagarde (Moselle) le 10 et 11 août 1914. Rendu responsable de cette initiative ayant entraîné la débâcle de deux bataillons d'infanterie du 15<sup>e</sup> corps d'armée et la reprise du village par les Allemand après une violente

---

<sup>164</sup> Ces manœuvres sont commandées par le général Tréneau, généralissime, ancien commandant de la 2<sup>e</sup> DC du 29 janvier 1904 au 3 octobre 1904.

<sup>165</sup> Voir le récit des « *Manœuvres d'ensemble de cavalerie dirigées par M. le général Marion* », dans *La Revue de Cavalerie*, octobre 1912.

<sup>166</sup> *L'Illustration*, samedi 12 avril 1913.

<sup>167</sup> Promu général, il commande la 2<sup>e</sup> DC à Lunéville de 1933 à 1936.



contre-offensive, il est relevé de son commandement et placé en position de disponibilité le 13 août 1914<sup>168</sup>.

Par décret du 6 avril 1915, il est placé, « *par anticipation, pour convenances personnelles, dans la 2<sup>ème</sup> Section (réserve) du cadre de l'Etat-major Général de l'Armée* »

Campagnes :

Tunisie : 14 avril 1881 au 12 juin 1882 ;

Algérie : 13 juin 1882 au 5 janvier 1884 ;

France (contre l'Allemagne): 2 août 1914 au 13 août 1914.

Promu officier de la Légion d'honneur, le 30 décembre 1908.

Marié le 25 novembre 1880 à Dachstein (Bas-Rhin) à Marie, Emilie, Cécile, Marguerite Hervé (1858 - 1943).<sup>169</sup>

Décédé à Belley (Ain), le 24 novembre 1940.<sup>170</sup>

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il est chef de peloton au 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à Lunéville, de 1879 à 1881.

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie par intérim, du 23 octobre 1912 au 26 décembre 1912, puis promu général de division ce jour, il est confirmé dans son commandement. Il est relevé de son commandement, le 13 août 1914.

#### ▪ Œuvres

Lescot (capitaine), *Conférence sur la tactique de la cavalerie, l'exploration*, Nancy 1891.

Lescot (chef d'escadrons), *Conférence sur la tactique de la cavalerie*, Saint-Dié, 1894.

Lescot (chef d'escadrons), *Conférence sur la tactique des trois armes*, Epinal, 1895.

Lescot (chef d'escadrons), *Conférence sur les grandes manœuvres de 1897, la cavalerie en liaison*, 1897.

<sup>168</sup> Confirmé par décret du 30 août 1914 et placé aux arrêts de rigueur dans sa résidence de Belley.

<sup>169</sup> Le ménage aura une fille, Marie-louise (1881-1972), née le 1<sup>er</sup> octobre 1881 à Dachstein.

<sup>170</sup> Décédé à son domicile « *la sablière* » route de Brens à Belley et Inhumé au cimetière de la commune (tombe Marguerite et Antide Lescot : 7<sup>ème</sup> division, 1<sup>ère</sup> section, numéro 2).

Lescot (lieutenant-colonel), *Conférence sur la tactique de la cavalerie, le service de sûreté*, 1901.

Lescot (lieutenant-colonel), *Conférence sur le combat d'infanterie*, 1901.

#### ▪ Témoignages

Notation délivrée par le général Goetschy, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée en 1913 (1<sup>er</sup> semestre)

*« Très brillant chef de cavalerie qui a pris avec beaucoup de vigueur, le commandement de la 2<sup>e</sup> division ; a, de suite, affirmé de belles qualités militaires que les prochaines manœuvres mettront certainement en valeur ».*

Notation délivrée par le général Foch, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée en 1913 (2<sup>e</sup> semestre)

*« Général de cavalerie plein d'allant, d'en train, de beaucoup de jugement, de décision excellent manœuvrier ; mène sa division en toute circonstance avec une grande autorité, du tact, un sens tactique et une vigueur particulières ».*

Lettre du général Poline, commandant la 9<sup>e</sup> région militaire, au général Lescot, 7 novembre 1914 (extrait)<sup>171</sup>

*« Tu es bien toujours l'homme loyal, au cœur chaud, le véritable ami, le chef de cavalerie que j'espérais voir entrer en Alsace, à la tête des escadrons de Lunéville ».*

Lettre de condoléance du colonel de Benoist, 30 novembre 1940 (extrait)<sup>172</sup>

*« J'avais un grand plaisir à retrouver en Alsace le général Lescot, et j'espérais bien avoir, après la guerre, la satisfaction de le revoir. La Providence en a décidé autrement. Avec lui disparaît une belle figure d'officier de l'ancienne armée, de cavalier des frontières de l'Est, et par surcroît d'Alsacien d'adoption. Il personnifiait pour moi bien des souvenirs et bien des exemples, je m'incline avec respect devant sa mémoire, que garderont tous ceux qui l'ont connu, et, par suite, apprécié ».*

<sup>171</sup> Le général Arthur, Joseph Poline (1852-1934) est un des camarades de promotion de Saint-Cyr du général Lescot. Après avoir participé aux opérations de la bataille des frontières en Belgique, à la tête du 17<sup>e</sup> CA (4<sup>e</sup> Armée du général de Langle de Cary), il est remercié et mis à la tête de la 9<sup>e</sup> région militaire à Tours. Archives de la famille Lescot.

<sup>172</sup> Lettre de condoléance écrite de Limoge à Marguerite Lescot, veuve du général Lescot. Archives de la famille Lescot.

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 556.

*Revue de cavalerie*, mai 1913.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/1612/68.

Iconographie et photos :

- photos divers (archives de la famille Lescot).

Cartes postales :

- *Lunéville Garnison. - Le général Lescot, Commandant la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie.* Quantin, Lib-Edit. – Cl. Henry (s.d.) ;<sup>173</sup>
- *Lunéville Garnison. - Le général Lescot, Commandant la 2<sup>e</sup> Division de Cavalerie.* Quantin, Lib-Edit. – Cl. Henry (s.d.) ;<sup>174</sup>
- *Le Zeppelin à Lunéville (3-4 avril 1913). – Les autorités militaires et civiles près du « Zeppelin ». Les lieutenants aviateurs d'Epinal – Général Lescot – Baron de Turckheim ;*
- divers cartes postales ou cartes photos sans mention de texte, notamment lors de prise d'armes ou lors de la venue du ministre de la Guerre le 16 novembre 1913, pour l'inauguration du hangar d'aviation et pour la remise de la garde du drapeau des chasseurs au 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

---

<sup>173</sup> Photo prise très probablement en 1913. Le général Lescot est accompagné à cheval par son officier d'état-major, le chef d'escadrons Vidal de Lausun (cuirassier) qui sera remplacé à ce poste par le capitaine de Fournas Labrosse (hussard), le 1<sup>er</sup> janvier 1914.

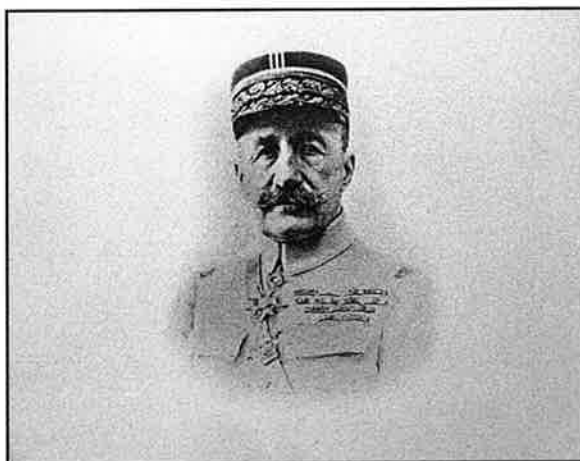
<sup>174</sup> Le général Lescot, entouré de son escorte, sort de l'hôtel de la division pour effectuer une promenade à cheval (il n'est pas revêtu de la grande tenue). Une autre carte postale prise au même endroit le présente au pied de son cheval.



Le général Lescot et le chef d'escadrons Vidal de Lausun, chef d'état-major, se rendent à la revue.  
Lunéville, 1913.

## Annexe 51 : général Varin (1857-1929)

**Général Varin** (Jean, Marie, Maurice)  
(1857 - 1929)



Le général de division Varin, (s.d).<sup>175</sup>

### ▪ Eléments biographiques

Né à Angoulême (Charente), le 2 février 1857.

Saint-cyrien, promotion Dernière de Wagram (1875-1877)<sup>176</sup>

Il est sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de spahis, le 30 septembre 1877. En juin 1879, il participe à la répression de la révolte née un mois plus tôt dans les Aurès, puis en 1881 il fait partie du corps expéditionnaire de Tunisie. De retour en France, il est lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de dragons, le 30 décembre 1881. Capitaine, le 7 octobre 1887, il sert au 4<sup>e</sup> régiment de dragons et commande le dépôt de remonte à Mérignac où il est promu chef d'escadrons, le 9 mai 1898.

<sup>175</sup> [ANONYME], « Le général Varin (1857-1929) » dans *Revue de Cavalerie*, novembre-décembre 1929, 1 portrait, 7 p.

<sup>176</sup> Même promotion que, le général de l'Espée (1857-1942) major de promotion, commandant la 9<sup>e</sup> DC à la bataille de la Marne ; le général de Mitry (1857-1924) commandant la 6<sup>e</sup> DC puis le 2<sup>e</sup> CC à la bataille de la Marne, puis le 6<sup>e</sup> CA ; le général Bridoux (1856-1914), commandant la 5<sup>e</sup> DC puis appelé à remplacer le général Sordet à la tête d'un corps de cavalerie, il est mortellement blessé au cours d'une reconnaissance dans la Somme, le 17 septembre 1914 ; le général de Maud'huy (1857-1921) ; le général Sarrail (1856-1929) ; le lieutenant-colonel Driant (1855-1916), mort pour la France au Bois-des-Caures le 21 février 1916.

De 1899 à 1901, il est écuyer en chef à Saumur et succède au chef d'escadrons de Contades-Gizeux<sup>177</sup> qui occupe ce poste à deux reprises, de 1898 à 1899 puis de 1901 à 1903. Lieutenant-colonel, le 30 décembre 1902, il est stagiaire à l'Ecole Supérieure de Guerre. Promu colonel, le 27 septembre 1906, il prend le commandement du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique à Blidah en Algérie puis le 7<sup>e</sup> régiment de dragons à Fontainebleau, de 1908 à 1911<sup>178</sup>.

Général de brigade, le 23 mars 1911, il prend la tête de la 2<sup>e</sup> brigade de dragons à Lunéville sous les ordres du général de Mas Latrie puis du général Lescot. Il s'affirme « *dès sa prise de commandement comme un véritable chef de cavalerie dont il a le tempérament et a conservé la vigueur* »<sup>179</sup>. Le 20 juin 1914, il est nommé au commandement par intérim de la cavalerie d'Algérie. Quelques jours après son arrivée à Alger, il est mis à la disposition du ministre de la Guerre et s'embarque le 4 août pour rejoindre les armées en métropole.

Par décision ministérielle du 13 août 1914, il est nommé au commandement par intérim de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie et succède ainsi au général Lescot relevé de son commandement après « l'affaire de Lagarde » les 10 et 11 août. Le 15 août, au quartier général de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Sornéville<sup>180</sup>, il rédige une note à l'attention de ses nouveaux subordonnés : « *Placé à la tête de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, je retrouve avec plaisir ces magnifiques troupes que j'ai quittées depuis peu. Je compte absolument sur elles. Je prends le commandement de la division à la date du 15 août* »<sup>181</sup>. Le 10 octobre, il est promu général de division à titre temporaire, le 27 octobre à titre définitif et maintenu dans son commandement jusqu'au 8 février 1918. Il se montre « *en guerre comme en paix, un chef plein d'allant, d'énergie, de science et il sut, dans un terrain tout particulièrement difficile et dans des circonstances tragiques, obtenir de ses troupes un rendement extraordinaire* »<sup>182</sup>. Il commande notamment « *pendant plusieurs mois avec distinction un secteur de première ligne du D.A.L.* »<sup>183</sup><sup>184</sup>. En particulier, du 19 au 22 juin 1915, il lance avec succès une série

<sup>177</sup> Le chef d'escadrons de Contades-Gizeux (1858-1926), devenu général, commandera la 2<sup>e</sup> BCL à Lunéville, du 21 septembre 1911 au 12 septembre 1914.

<sup>178</sup> Le 7<sup>e</sup> RD a été commandé par le colonel Lardeur (1824 - 1893) de 1871 à 1875. Il sera promu général de division en 1881 et commandera la 2<sup>e</sup> DC de 1883 à 1888.

<sup>179</sup> Notation délivrée par le général de Mas-Latrie, commandant la 2<sup>e</sup> DC, octobre 1908. SHD/DAT Gr Yd 599.

<sup>180</sup> Meurthe-et-Moselle.

<sup>181</sup> SHD/DAT 24 N 3142.

<sup>182</sup> [ANONYME], « Le général Varin (1857-1929) » in *Revue de Cavalerie*, novembre-décembre 1929, 1 portrait, 7 p., p.4.

<sup>183</sup> Détachement d'armée de Lorraine (D.A.L.). Le 11 mars 1915, il remplace le 2<sup>e</sup> groupe de divisions de réserve (2<sup>e</sup> G.D.R.) et devient, le 2 janvier 1917, la VIII<sup>e</sup> armée (voir SHD/DAT 26 N 49). Au printemps 1915, cette grande unité est installée sur un front secondaire en Lorraine. Elle est commandée par le général Georges, Louis Humbert (1862-1921). Elle comprend les 59<sup>e</sup>, 68<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> DI ; la 2<sup>e</sup> DC, des unités territoriales, dont les 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> régiments territorial de Toul constitués de Lorrains de la région de Nancy, Toul et Lunéville.

<sup>184</sup> Dossier individuel, SHD/DAT Gr 9 Yd 599.

d'attaques contre les positions allemandes en direction de la cote 303, dans la région de Vého-Reillon-Leintrey (Meurthe-et-Moselle)<sup>185</sup>.

Atteint par la limite d'âge, il quitte le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie avec regret, le 10 février 1918. Il est nommé adjoint au général Valabrègue<sup>186</sup>, inspecteur des effectifs aux armées puis placé par anticipation dans la section de réserve et maintenu dans ses fonctions, le 27 février 1918. Il est inspecteur général des effectifs aux armées, le 10 juin 1918. Le 24 février 1919, il est relevé et remplacé en deuxième section.

Campagnes :

Algérie : 13 décembre 1878 au 22 novembre 1881 ;

Tunisie : 23 novembre 1881 au 5 février 1882 ;

Algérie : 31 octobre 1882 au 16 novembre 1882 ;

13 mai 1903 au 2 novembre 1906 ;

France (contre l'Allemagne, zone des armées) ;

2 août 1914 au 19 février 1919.

Marié le 21 février 1888 à Jeanne, Charlotte, Marie Adrian, née le 14 février 1865 à Bénaménil (Meurthe-et-Moselle).

Promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, le 28 octobre 1915.

Décédé à Nancy<sup>187</sup>, le 1<sup>er</sup> mars 1929.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il commande la 2<sup>e</sup> brigade de dragons à Lunéville du 23 mars 1911, sous les ordres du général de Mas Latrie puis du général Lescot, au 23 juillet 1914.

Par décision ministérielle du 13 août 1914, il est nommé au commandement par intérim de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie en remplacement du général Lescot. Par décision ministérielle du 27 octobre 1914, il est maintenu dans son commandement. Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie jusqu'au 8 février 1918.

---

<sup>185</sup> SERTELET (Romain), « Les combats de Reillon (juin 1915) », 14-18, *le magazine de la Grande Guerre*, n° 54, août-septembre, octobre 2011.

<sup>186</sup> Général Mardochée, Georges Valabrègue (1852-1934) SHD/DAT Gr 9 Yd 471.

<sup>187</sup> Domicilié à Nancy, 25 cours Léopold. Inhumé à Nancy au cimetière de Préville.

## ▪ Œuvres

Préface d'un ouvrage sur l'équitation :

- Guérin-Catelain (Maxime), *Le Changement de pied au galop, analyse de son mécanisme. Recherches expérimentales. Préface par M. le Commandant Varin, écuyer en chef à l'école de cavalerie de Saumur*, avec 146 chronophotographies et fac-similé, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1902, 61 p.<sup>188</sup>

## ▪ Témoignages

Notation délivré par le général Lescot, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie en avril 1913

189

« Officier général très complet. Monte à cheval comme un capitaine écuyer, robuste et vigoureux. Intelligence très avisée. Instruction constamment entretenue. Décision prompte. C'est un général de cavalerie de premier ordre et qui sera un très bon général partout où on le mettra. A une grande connaissance du cheval et de tout ce qui y touche ».

Citation à l'ordre de l'armée n°67 du 3 septembre 1915<sup>190</sup>

« A commandé habilement pendant plusieurs mois un secteur confié à sa division de cavalerie et à des troupes de toutes armes. Après de vifs combats qui ont abouti à l'enlèvement de positions ennemies de première ligne, a réussi à maintenir ses troupes sur le terrain conquis en dépit de violents retours offensifs ».

Lettre du général Pétain au général Varin, 8 février 1918<sup>191</sup>

« Vous avez pris, le 13 août 1914, au lendemain même de la mobilisation, le commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie que vous n'avez pas quitté depuis. Sous vos ordres, cette division s'est distinguée en de nombreuses occasions, soit au début de la campagne quand la cavalerie avait le champ libre devant elle, soit au cours de la guerre de position, quand cette arme a été appelée à la défense des tranchées. Ce résultat est dû à votre direction énergique et éclairée. Le pays n'oubliera pas les services que vous lui avez ainsi rendus ».

<sup>188</sup> Conférence faite à l'École de cavalerie de Saumur, les 14 et 15 mai 1901.

<sup>189</sup> Dossier individuel, SHD/DAT Gr 9 Yd 599.

<sup>190</sup> Dossier individuel, SHD/DAT Gr 9 Yd 599.

<sup>191</sup> [ANONYME], « Le général Varin (1857-1929) » dans *Revue de Cavalerie*, novembre-décembre 1929, 1 portrait, 7 p., p. 5.



Notation délivré par le général Robillot, commandant le 2<sup>e</sup> corps de cavalerie, le 23 février 1918 <sup>192</sup>.

« Atteint par la limite d'âge, vient de quitter le 2<sup>e</sup> C.C où il a donné jusqu'à la dernière heure l'exemple des plus belles qualités militaires et ne laisse que des regrets ».

Les généraux Varin et de Contades-Gizeux selon le lieutenant-colonel de Froidefond des Farges

« Qui ne se souvient à Lunéville de la fervente et noble émulation sportive et militaire des brigades Varin et Contades, deux chefs qui laissèrent ensuite une empreinte bien personnelle à leurs divisions du temps de guerre, les 2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> D.C.

Le général Varin, remarquable connaisseur du cheval, très proche du soldat qu'il aimait et visitait en camarade aux tranchées de première ligne, d'un courage froid qui infusait le calme au plus nerveux, il possédait les dons qui attachent. Le souvenir du général Varin ne doit pas être séparé de son fidèle chef d'état-major, le colonel de Fournas. Aidés de collaborateurs dévoués, rapides de pensée et d'action, le colonel de Fournas assura avec un sens aiguisé des réalités, étayé par une grande pondération, l'exécution de missions parfois délicates imparties par le commandant de la division ».<sup>193</sup>

▪ **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

▪ **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 9 Yd 599.

Cossé-Brissac, de (Lieutenant R.), *Historique du 7<sup>e</sup> régiment de dragons, 1672-1909*, Paris, Leroy, 1909, 184 p<sup>194</sup>.

Froidefond des Farges, de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

[Anonyme], *Le tableau d'Honneur de la Grande Guerre*, supplément à « L'Illustration », planche 285.

<sup>192</sup> Dossier individuel, SHD/DAT Gr 9 Yd 599.

<sup>193</sup> Froidefond des Farges, de (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p., p. 26-27.

<sup>194</sup> Une photo et une biographie du colonel Varin, chef de corps du 7<sup>e</sup> RD.

[Anonyme], « Le général Varin (1857-1929) » dans *Revue de Cavalerie*, novembre-décembre 1929, 7 p.

Sertelet (Romain), « Les combats de Reillon (juin 1915) », 14-18, *le magazine de la Grande Guerre*, n° 54, août-septembre, octobre 2011.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier LH/2675/50 (17 documents).

Iconographie et photos :

- photos divers (archives privées du général Lescot) ;
- [Anonyme], *Le tableau d'Honneur de la Grande Guerre*, supplément à « L'Illustration », planche 285, 1 portrait ;
- [Anonyme], « Le général Varin (1857-1929) » dans *Revue de Cavalerie*, novembre-décembre 1929, 1 portrait, 7 p.

Cartes postales :

- *Le général Varin et la 2<sup>e</sup> brigade de dragons*. Quantin, Lib-Edit., (s.d.) ;
- *Lunéville garnison - Les généraux Varin et Mazel*. Quantin, Lib-Edit., (s.d.) ;
- *Lunéville garnison - Les généraux Varin et un groupe d'officiers accompagnent à son départ de Lunéville le 9<sup>e</sup> Régiment de Dragons (19 juin 1912)*. Quantin, Lib-Edit. – Cliché Henry ;
- *Lunéville garnison – Arrivée du 31<sup>e</sup> Dragons (2 juillet 1912). Les généraux de Mas-Latrie et Varin. Le colonel Denauzey<sup>195</sup>, commandant le 31<sup>e</sup> Dragons*. Quantin, Lib-Edit. – Cliché Henry.



Le général Varin, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de dragons<sup>196</sup>

<sup>195</sup> Erreur d'orthographe, il s'agit en fait du colonel Dezauney.

<sup>196</sup> Archives de la famille Lescot. Photo faisant partie d'un lot pris pendant des manœuvres de cavalerie entre octobre 1912 et juillet 1914.

## Annexe 52 : général Lasson (1862-1951)

Général Lasson (Henri, Alfred)  
(1862 - 1951)



Le général Lasson<sup>197</sup>

### ▪ Éléments biographiques

Né à Paris, le 19 novembre 1862.

Engagé volontaire le 8 novembre 1881, il est incorporé trois jours après au 6<sup>e</sup> régiment de dragons où il est nommé brigadier, le 20 mai 1882 puis maréchal-des-logis, le 22 novembre suivant. Du 1<sup>er</sup> octobre 1884 au 31 août 1885, il suit les cours l'École de cavalerie en qualité d'élève officier. Aux examens de sortie il est classé deuxième et obtient la note générale *Très bien*.<sup>198</sup>

Sous-lieutenant le 11 septembre 1885 au 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, il est promu lieutenant le 1<sup>er</sup> septembre 1889. Du 1<sup>er</sup> octobre 1891 au 31 août 1892, il suit les cours des lieutenants d'instruction à l'École de cavalerie et obtient à nouveau la note générale *Très bien*. Le 1<sup>er</sup> septembre 1892, il est détaché comme officier d'ordonnance du gouverneur général de l'Algérie où il séjourne du 21 septembre 1892 au 31 octobre 1897. Dans cette période, il est promu capitaine le 31 mai 1896 puis sert au 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Nommé capitaine instructeur le 13 février 1899, il passe au 16<sup>e</sup> régiment de dragons le 12 juillet 1899 puis revient au 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers le 8 octobre suivant.

---

<sup>197</sup> SHD/DAT Gr 13 Yd 823.

<sup>198</sup> Sur 98 élèves.

Elève à l'École supérieure de guerre à partir du 31 octobre 1899, il en sort le 31 octobre 1901 avec le brevet d'état-major et la mention *Très bien*. Il est alors détaché comme stagiaire à l'état-major du gouvernement militaire de Paris et fait partie en juin 1902 de la mission Rochambeau<sup>199</sup> envoyée aux États-Unis sous la direction du général Brugère<sup>200</sup>. Affecté au 5<sup>e</sup> régiment de dragons le 1<sup>er</sup> août 1903, il est promu chef d'escadrons au 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers le 31 décembre 1903.

Du 26 décembre 1905 au 14 février 1906, il est chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie sous les ordres du général Got<sup>201</sup>.

Le 14 février 1906, il est attaché à la personne du Président de la République<sup>202</sup>. Maintenu dans ses fonctions, il est affecté au 6<sup>e</sup> régiment de dragons, le 24 février 1906, puis au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, le 27 septembre 1906. Il est promu lieutenant-colonel, au 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, le 2 mars 1908. Du 1<sup>er</sup> mai 1909 au 3 février 1912, il est directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre. Il est promu colonel le 25 décembre 1911 et prend le commandement du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers puis du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassier, au quartier Duplex à Paris, le 23 janvier 1912. Le 2 août 1914, à la tête de son régiment, il part rejoindre la région de Sedan puis la Belgique, pour participer avec toute la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie aux opérations du 1<sup>er</sup> corps de cavalerie. Le 8 février 1915, il est nommé au commandement par intérim de la 11<sup>e</sup> brigade de dragons, puis le 26 février 1916, de la 33<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

Général de brigade le 27 juin 1916, il sert à l'état-major de l'armée. Le 30 septembre 1917, il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

Le 8 février 1918, il reçoit le commandement par intérim de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie et le conserve sans passer général de division. Le 10 août 1919, il participe à la tête de sa division aux fêtes données pour « le retour de la garnison » à Lunéville.

Il est chef de la Maison militaire du Président de la République, Gaston Doumergue, le 29 septembre 1920. Promu général de division, le 28 décembre 1920, il reste à son poste puis

---

<sup>199</sup> En 1902, le gouvernement français envoie une délégation aux États-Unis pour remettre au gouvernement fédéral une statue du général Rochambeau (1725-1807). Installée devant la Maison blanche, l'inauguration officielle a lieu en présence du Président des États-Unis, le 24 mai 1902.

<sup>200</sup> Général Henry, Joseph Brugère (1841-1918). SHD/DAT Gr 9 Yd 138.

<sup>201</sup> Général Pierre, Emile Got (1847-1911). SHD/DAT Gr 9 Yd 400.

<sup>202</sup> Armand Fallières (1841-1931). Il est Président de la République de février 1906 à février 1913.

devient secrétaire général militaire de la Présidence jusqu'au 19 novembre 1924, date de son admission dans la section de réserve.

Campagnes :

Algérie : 21 septembre 1892 au 31 octobre 1897 ;

France (contre l'Allemagne): 2 août 1914 au 1<sup>er</sup> septembre 1919.

Marié le 5 octobre 1907 à Paris à Catherine, Eugénie Kester.

Elevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, le 10 juin 1924. Il est titulaire en outre de nombreuses décorations étrangères.<sup>203</sup>

Décédé à Paris, le 18 janvier 1951.

#### ▪ Temps de commandement à Lunéville

Il est chef d'état-major de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, du 26 décembre 1905 au 14 février 1906,

Il commande par intérim la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 8 février 1918 au 28 septembre 1920, sans passer général de division.

#### ▪ Témoignages

##### Le général Lasson et les offensives de 1918.

*« Le général Lasson, successeur du général Varin, reprit la division quand l'ébranlement critique du front amena la période des grands raids, devancière de la guerre de mouvement. Je ne reconnais pas le droit de juger mon ancien chef, mais les faits gardent leur éloquence. Sous son commandement à deux reprises, la 2<sup>e</sup> division a été poussée dans une brèche capitale, en avril 1918, à la soudure franco-britannique du front des Flandres ; en juin 1918, sur l'Ourcq, après le chemin des Dames. Sous ses ordres, nos régiments au prix de pertes sanglantes, atteignant chaque fois la moitié des effectifs engagés, ont opposé un mur d'airain à la ruée allemande vers Calais et sur Paris »<sup>204</sup>.*

<sup>203</sup> Officier d'Académie, officier de l'Ordre de l'Étoile noire de Porto Novo, officier de l'ordre du Nicham Iftikar de Tunisie, chevalier de l'Ordre impérial du Dragon de l'Annam, chevalier de l'Ordre royal du Cambodge, chevalier de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, chevalier de l'Ordre du Lion et du Soleil levant de Perse, chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie.

<sup>204</sup> de Froidefond des Farges (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p., p. 27-28.

- **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

- **Sources**

SHD/DAT :

- Gr 13 Yd 823.

de Froidefond des Farges (lieutenant-colonel), *La 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville, son passé ses chefs ses traditions, conférence faite au château de Lunéville, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier 19800035/22/2794.

Iconographie et photo :

- Photo: SHD/DAT Gr 13 Yd 823.

Cartes postales :

- « *Fêtes du 10 août 1919 donnée pour le retour de la garnison. Le général Lasson à la tête des troupes Grande Rue* », Quantin, Lib-Editeur - Cliché Henry.

## **Annexe 53 : général de Corn (1865-1946)**

**Général de Corn (Alfred)**  
(1865- 1946)



Le général de Corn<sup>205</sup>

### ▪ **Biographie**

Né à Oran (Algérie), le 5 novembre 1865.

Saint-cyrien, promotion de Fou Tchéou (1884-1886)<sup>206</sup>.

Après l'Ecole de cavalerie de Saumur en 1887, il sert au 4<sup>e</sup> puis au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Revenu à Saint-Cyr comme instructeur en 1893, il est promu capitaine en 1898 puis passe par l'Ecole supérieure de guerre de 1903 à 1905. Il sert successivement au 5<sup>e</sup> régiment de hussards, 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, 1<sup>er</sup> régiment de hussards puis 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Chef d'escadrons, le 23 juin 1907, il est affecté au 7<sup>e</sup> régiment de hussards, 19<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments de chasseurs à cheval puis 6<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régiments de dragons. Après avoir servi au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, il est nommé professeur adjoint au cours d'instruction militaire de l'Ecole supérieure de guerre, le 26 juin 1911. Lieutenant-colonel le 27 mars 1913, il occupe les fonctions de sous-chef d'état-major de la I<sup>ère</sup> armée, le 18 septembre 1914. Promu colonel le 23 février 1915, il prend le commandement du 6<sup>e</sup> régiment de hussards en 1915 puis commande par intérim la 4<sup>e</sup> brigade d'infanterie, le 5 avril 1916.

---

<sup>205</sup> SHD/DAT Gr 13 Yd 654.

<sup>206</sup> Même promotion que le général Sauvage de Brantes (1864-1950).

Général de brigade le 18 mai 1917, commandant par intérim la 129<sup>e</sup> division d'infanterie, il est placé en réserve du commandant supérieur du territoire de Lorraine en 1919. Il commande la 28<sup>e</sup> division d'infanterie puis les troupes interalliées d'occupation du territoire de Teschen (Silésie) en juin 1920.

Chef par intérim de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville le 30 septembre 1920, il est maintenu dans ce commandement à sa nomination comme divisionnaire le 15 novembre suivant. Directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre, le 22 juillet 1924, il prend le commandement du 3<sup>e</sup> corps d'armée le 23 septembre 1924. Il est placé dans la section de réserve, le 5 novembre 1927.

Campagnes :

France (contre l'Allemagne): 2 août 1914 au 23 octobre 1919.

Marié avec Marie, Marguerite Lasse, le 19 avril 1893.

Elevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, le 13 août 1927.<sup>207</sup>

Décédé à Poule<sup>208</sup> (Rhône), le 16 juillet 1946.

- **Temps de commandements à Lunéville**

Il commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie du 30 septembre 1920 au 22 juillet 1921.

- **Témoignages**

Sans objet

- **Empreinte mémorielle à Lunéville**

Sans objet.

---

<sup>207</sup> Il est décoré par le maréchal Lyautey à Paris, le 15 décembre 1927.

<sup>208</sup> Poule-les-Echarmeaux.



▪ Sources

SHD/DAT :

- Gr 13 Yd 654.

D'Amat (P.) [Dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome IX, 1961, p 666.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier 19800035/442/59184.

Iconographie et photos :

- SHD/DAT Gr 13 Yd 654.

Cartes postales :

- (pas de cartes postales connues).

## Annexe 54 : abbé Gérardin (1876-1957)

Abbé Gérardin (Léon, Emile)  
(1876- 1957)



L'abbé Gérardin, aumônier militaire de la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie légère, 1914 - 1919.<sup>209</sup>

### ▪ Eléments biographiques

Né à Flin (Meurthe-et-Moselle), le 26 février 1876.

Il est ordonné prêtre à la cathédrale de Nancy, le 8 juillet 1900. A la suite de la décision de Monseigneur Turinaz<sup>210</sup>, évêque de Nancy, d'ériger une nouvelle paroisse à Lunéville « Bienheureuse Jeanne d'Arc », le 1<sup>er</sup> juin 1910, l'abbé Gérardin est chargé de sa réalisation et en devient ainsi le premier curé, le 3 juin 1910, après dix années de vicariat à la cathédrale de Nancy. La première pierre de l'édifice est posée le 17 avril 1911. Dix-huit mois de travaux plus tard, l'église est consacrée solennellement par Monseigneur Cholet, évêque de Verdun, le 17 octobre 1912. L'église Sainte-Jeanne d'Arc de Lunéville devient alors la

<sup>209</sup> D'après une carte postale. « *En mémoire des jours de labeurs, de péril et de fraternelle union. 10 juillet 1910 - 1<sup>er</sup> août 1914 - 22 février 1919. A mes chers Paroissiens, aux Amis et Bienfaiteurs de l'Eglise Jeanne d'Arc. Affectueux souvenir. E. Gérardin curé fondateur de la Paroisse Bienheureuse Jeanne d'Arc de Lunéville* ». Dirlor, photographe, Lunéville (s.d.).

<sup>210</sup> M<sup>gr</sup> Turinaz (1838-1918). Après avoir été évêque de Moutiers-Tarentaise de 1873 à 1882, il est évêque de Nancy, de 1882 à 1918. Il se distingue par ses prises de positions contre les lois anticléricales du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est parfois surnommé « le Pierre l'Ermite du patriotisme » ou « l'évêque de la frontière », d'après Boniface (Xavier), *L'Armée, l'Eglise et la République (1879-1914)*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2012, 500 p, p. 130.

première église paroissiale dédiée à l'héroïne lorraine après sa béatification, le 18 avril 1909 et avant sa canonisation, le 16 mai 1920.<sup>211</sup>

Affecté par fascicule de mobilisation comme brancardier à l'ambulance de Lunéville, l'abbé Gérardin rejoint la 2<sup>e</sup> division de cavalerie comme aumônier volontaire, le 1<sup>er</sup> août 1914. Par note de service de l'état-major de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, du 3 août 1914, comme « *aucun aumônier du culte catholique n'ayant été affecté à la 2<sup>e</sup> D.C, le général cdt la 2<sup>e</sup> D.C désigne provisoirement pour remplir ces fonctions M. l'Abbé Gérardin* »<sup>212</sup>. Par ordre de nomination de l'état-major de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, du 4 août 1914, « *M. l'abbé Boulard*<sup>213</sup> est attaché au quartier général de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à titre d'aumônier. Monsieur L'abbé Gérardin est remis à la disposition de l'ambulance de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie comme brancardier »<sup>214</sup>. Par décret du 18 avril 1915, il est confirmé comme aumônier militaire auprès de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie est placé auprès de la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie légère. Démobilisé, le 4 février 1919, il retrouve sa paroisse à Lunéville.

Il rédige un journal de marche durant la Première Guerre mondiale.

Le 23 février 1919, il est nommé archiprêtre à l'église Saint-Jacques à Lunéville. Le 16 avril 1922, tout en restant dans sa nouvelle paroisse, il devient chanoine honoraire de la cathédrale de Nancy.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il n'exerce pas de fonction d'aumônier militaire.

Il se retire à Lunéville, le 6 août 1946.

Titulaire de la Croix de Guerre 1914-1918 avec trois citations, il est promu chevalier de la Légion d'honneur, le 6 juin 1918 et décoré par le général Lasson, commandant la 2<sup>e</sup> division de cavalerie. Il est membre du Comité de la société « Les Anciens de la 2<sup>e</sup> D.C. », depuis la date de sa création en 1919, puis un des vice-présidents à partir de 1946 jusqu'à son décès.

L'abbé Gérardin décède à Lunéville<sup>215</sup>, à l'âge quatre-vingt-un ans, le 1<sup>er</sup> mars 1957. Il repose dans la crypte de l'église Sainte-Jeanne d'Arc.

---

<sup>211</sup> Sainte-Jeanne d'Arc est déclarée Seconde Patronne de la France, le 2 mars 1922.

<sup>212</sup> SHD/DAT 24 N 3143.

<sup>213</sup> L'abbé Boulard (Gabriel, Lucien) est né à Bar-sur-Seine (Aube), le 13 décembre 1864. Il est promu chevalier de la Légion d'honneur par arrêté du ministre de la Guerre, du 29 décembre 1916.

<sup>214</sup> SHD/DAT 24 N 3142.

<sup>215</sup> Décédé à son domicile au 62, rue de Lorraine.



L'abbé Gérardin à cheval, saluant les emblèmes des associations patriotiques, derrière le général Ruffier d'Epenoux, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de dragons, lors de la fête du 10 août 1919, donnée pour le retour de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie à Lunéville.<sup>216</sup>

#### ▪ Œuvres

- *Journal de marche du père Emile Gérardin, un aumônier de la deuxième brigade de cavalerie légère, 1914-1918.*<sup>217</sup> Une partie du texte est publié dans le bulletin semestriel « Mille Amis », de l'église Sainte-Jeanne d'Arc (paroisse Sainte Anne) en 2011 et 2012.
- *Eglise Sainte-Jeanne d'Arc de Lunéville, guide du visiteur*, Nancy, Vagner, 1950.

#### ▪ Témoignages

##### L'abbé Gérardin, d'après l'historique du 17<sup>e</sup> RCH pendant la guerre (1)

« Pendant ces premiers mois de campagne nous avons appris à connaître et à aimer notre aumônier, M. l'abbé Gérardin. Vrai lorrain des environs de Lunéville, il y était au moment de la guerre, curé de la paroisse Jeanne d'Arc, qu'il venait de fonder. Orateur à la parole chaude et entraînant, il aimait à parler du haut de la chaire des exploits guerriers de la Pucelle, du fracas des batailles, de la beauté du sacrifice, de la religion du patriotisme, de la sainteté de l'héroïsme. Comme il vibrail, quand les mots de France, Lorraine, Alsace, venaient sur ses lèvres ! Patriote ardent il aimait passionnément cette armée qui allait être celle de la Revanche et ses soldats qui s'entraînaient pour la Victoire. Aux

<sup>216</sup> D'après une carte postale. Lunéville – Fête du 10 août 1919 pour le retour de la garnison. Le général d'EPENOUX et son état-major dont l'abbé GERARDIN, ancien aumônier de la 2<sup>e</sup> D.C. Quantin, Lib-éditeur, Lunéville

<sup>217</sup> Collection particulière.

premiers jours de la mobilisation il partit avec la brigade légère. Il n'était pourtant pas atteint par la mobilisation, mais pas un instant il ne put admettre qu'avec sa vigueur juvénile et sa belle santé, il puisse rester confortablement installé dans son intérieur, au moment où toute la jeunesse de France courait sus à l'envahisseur. Sa place n'était pas prévue parmi nous, il la créa. Et avec le titre d'aumônier volontaire, il fut dès les premières heures, un des nôtres. Faute de cheval, il enfourcha sa bicyclette et affronta gaiement les étapes interminables, les marches de nuit, la poussière de Lorraine, la boue des Flandres. Qu'un engagement soit proche, que des balles sifflent, qu'un homme soit atteint, l'abbé Gérardin est là. Il bénit ceux qui partent, il relève les blessés, il ensevelit les morts, il console les veuves et les orphelins. Il n'y a pas de figure plus populaire pour les hommes de nos régiments. Peu importe leur sentiment religieux, leur origine ou leur éducation, il n'en est pas un qui n'est pour son aumônier l'affection la plus sincère. Du premier coup il fait la conquête du cœur de nos chasseurs. Mieux que quiconque, il sait leur rendre la gaieté dans les mauvais jours, exalter leur courage au moment de l'action et les réconforter quand ils souffrent. Un des triomphes de l'abbé Gérardin est l'organisation des offices. La cérémonie la plus simple, dans le cadre le plus banal, devient grandiose par ses soins. Quel souvenir ne gardons-nous pas des chœurs qu'il dirige et surtout des admirables sermons ! Combien d'hommes allaient à la messe uniquement pour entendre cette belle et chaude parole d'apôtre ! Elle leur faisait tant de bien ! Dans combien d'endroits imprévus n'aura-t-il pas dressé son petit autel ? Une église crevée par les obus et remplie de décombres, une pauvre grange ou une cave voûtée, un coin de bois transformé en chapelle ou une tente dans les champs, un abri de première ligne ou le poste de commandement du chef de bataillon, une place de village, deviennent en un tour de main des sanctuaires où les morts sont glorifiés et où les vivants puisent une ardeur nouvelle. Ah ! Il ne l'a pas connue, la défaillance celui-là, il n'a pas été ému par la longueur de la guerre. Jamais il n'a douté de la Victoire »<sup>218</sup>.

### L'abbé Gérardin, d'après l'historique du 17<sup>e</sup> RCH pendant la guerre (2)

« Comme à son ordinaire, notre aumônier, l'abbé Gérardin, avait au milieu de la tourmente, prodigué ses soins aux blessés. Une fois de plus il s'était imposé à l'admiration de tous. Aussi la joie fut-elle universelle quand en descendant des lignes, le général de division<sup>219</sup> accrocha sur sa poitrine cette croix de la Légion d'Honneur qu'il avait si noblement méritée »<sup>220</sup>.

### Troisième citation et attribution de la Légion d'honneur

« Aumônier volontaire à une division de cavalerie pendant les récentes opérations a fait l'admiration de tous par le dévouement inlassable avec lequel il a transporté soigné et secouru les

<sup>218</sup> Historique du 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs pendant la guerre 1914-1918, Paris, librairie Chapelot, s.d., 70 p, p 29-30.

<sup>219</sup> Le général Lasson (1857-1951) commande la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, du 8 février 1918 au 28 septembre 1920.

<sup>220</sup> Historique du 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs pendant la guerre 1914-1918, op. cit., p. 53.

*blessés au milieu des lignes, en encourageant les combattants par ses paroles et par son exemple. Deux citations ».*<sup>221</sup>

L'abbé Gérardin acclamé en tête du cortège de la 2<sup>e</sup> DC, le 10 août 1919.

*« L'archiprêtre, M. l'abbé Gérardin, ancien aumônier de la division, se trouvait au cortège et à cheval. Son attitude martiale, son caractère bienveillant et sa belle conduite pendant la guerre, lui ont valu une grande popularité à Lunéville : en cette journée, il recueille les applaudissements de tous ses concitoyens »*<sup>222</sup>.

#### ▪ Empreinte mémorielle à Lunéville

Eglise Sainte-Jeanne d'Arc à Lunéville :

- Décorations (Croix de Guerre et Légion d'honneur) ;
- Vitrail (« *Jeanne ressuscite un enfant à Lagny* ») : Inscription concernant le donateur « *Reconnaissance – Don de M. le chanoine Gérardin archiprêtre de St-Jacques et curé bâtisseur de l'église Jeanne d'Arc 1910-1919* » ;
- Plaque commémorative : « *Curé fondateur de la paroisse Ste-Jeanne d'Arc* » ;
- Sépulture (crypte).

#### ▪ Sources

SHD/DAT :

- 1 K 222, manuscrit du LTN de Soye, notes personnelles sur sa guerre au 18<sup>e</sup> RCH, 194 p., p. 142-143.
- 24 N 3142-3143, 2<sup>e</sup> division de cavalerie, ordre de bataille, effectifs, renseignements, août-octobre 1914 ;
- 26 N 568, 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie légère, JMO, 1914-1918 ;
- 26 N 892 : 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs, JMO, 1914-1918.

Archives diocésaines à Nancy.

Archives municipales de Lunéville :

- Série 1 D, registre des délibérations de la mairie de Lunéville ;
- Série M, construction de l'église Sainte-Jeanne d'Arc.

---

<sup>221</sup> Dossier Légion d'honneur 19800035/266/35540. L'abbé Gérardin fait don de ses décorations à l'église Sainte-Jeanne d'Arc. Elles se trouvent aujourd'hui dans le cœur de l'église, au dessus du tabernacle, dans un cadre placé sous une statue de Jeanne d'Arc.

<sup>222</sup> MAIRE (Pierre), *Lunéville pendant la Grande Guerre, 1914-1918*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1925, 338 p., p. 329.

[Anonyme], *Historique du 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval pendant la guerre de 1914-1918*, Paris, Librairie Chapelot, s.d., 70 p.

Straehli (Sylvie), *Dictionnaire biographique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul*, bibliothèque diocésaine de Nancy, Nancy, s.d.

Médiathèque de Lunéville :

- *Le Journal de Lunéville* ;
- *L'indépendant de Lunéville* ;
- *L'Eclaireur de Lunéville*.

Internet :

- [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore) (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur). Dossier 19800035/266/35540 (8 documents).

Photos :

- Photos durant la campagne de 1914-1918.

Cartes postales :

- *Paroisse B<sup>se</sup> Jeanne d'Arc de Lunéville. Un groupe de petits paroissiens. Une pièce pour s.v.p.* s.d. ;
- *Lunéville – Consécration de l'église Sainte-Jeanne d'Arc (17 octobre 1912). L'abbé Gérardin curé de la nouvelle paroisse.* Quantin, Lib-Edit. – Cliché Henry ;
- *Lunéville – Fête du 10 août 1919 pour le retour de la garnison. Le général d'EPENOUX et son état-major dont l'abbé GERARDIN, ancien aumônier de la 2<sup>e</sup> D.C.* Quantin, Lib-éditeur, Lunéville ;
- « *En mémoire des jours de labeurs, de péril et de fraternelle union. 10 juillet 1910 - 1<sup>er</sup> août 1914 – 22 février 1919. A mes chers Paroissiens, aux Amis et Bienfaiteurs de l'Eglise Jeanne d'Arc. Affectueux souvenir. E. Gérardin curé fondateur de la Paroisse Bienheureuse Jeanne d'Arc de Lunéville* ». Dirler, photographe, Lunéville (s.d.).

En complément sur Jeanne d'Arc :

- Guyon (Catherine), *Jeanne d'Arc en son église, Sainte Jeanne d'Arc de Lunéville*, Gérard Louis, Haroué, 2011, 112 p ;
- Lagny (Michèle), « L'image de Jeanne d'Arc en Lorraine 1870-1921 », in *Annales de l'Est*, 30<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, n°1, 1978. (cf. thèse de doctorat, 1973) ;
- Roth (François), « Le culte de Jeanne d'Arc en Lorraine au temps de la III<sup>e</sup> République », in *Annales de l'Est*, 26<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, n°1, 1974.



« L'abbé Gérardin curé de Lunéville aumônier volontaire pique un somme. M. Schenebelé 18<sup>e</sup> Chasseurs ». (s.d.n.l.)<sup>223</sup>

<sup>223</sup> Inscriptions portées au dos de la photographie. L'abbé Gérardin a probablement emprunté le képi de capitaine qu'il porte. Peut-être à cet officier de dragons adossé contre lui. Ce capitaine, portant un brassard d'état-major sur le bras gauche, apparaît sur d'autre photo du même lot avec des officiers du 17<sup>e</sup> RCH. S'agit-il du capitaine Lecompte (Georges, Marie), qui était officier d'état-major auprès du général commandant la 2<sup>e</sup> BCL en 1914? M. Schnenebelé n'est pas identifié. Collection particulière.